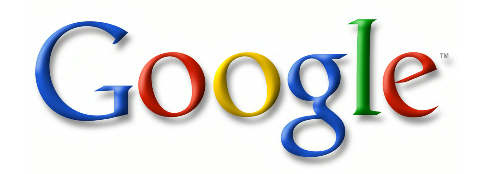


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

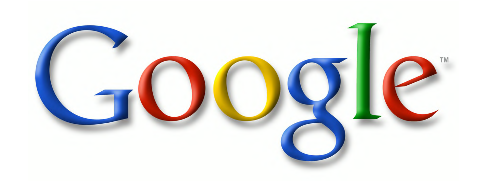
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

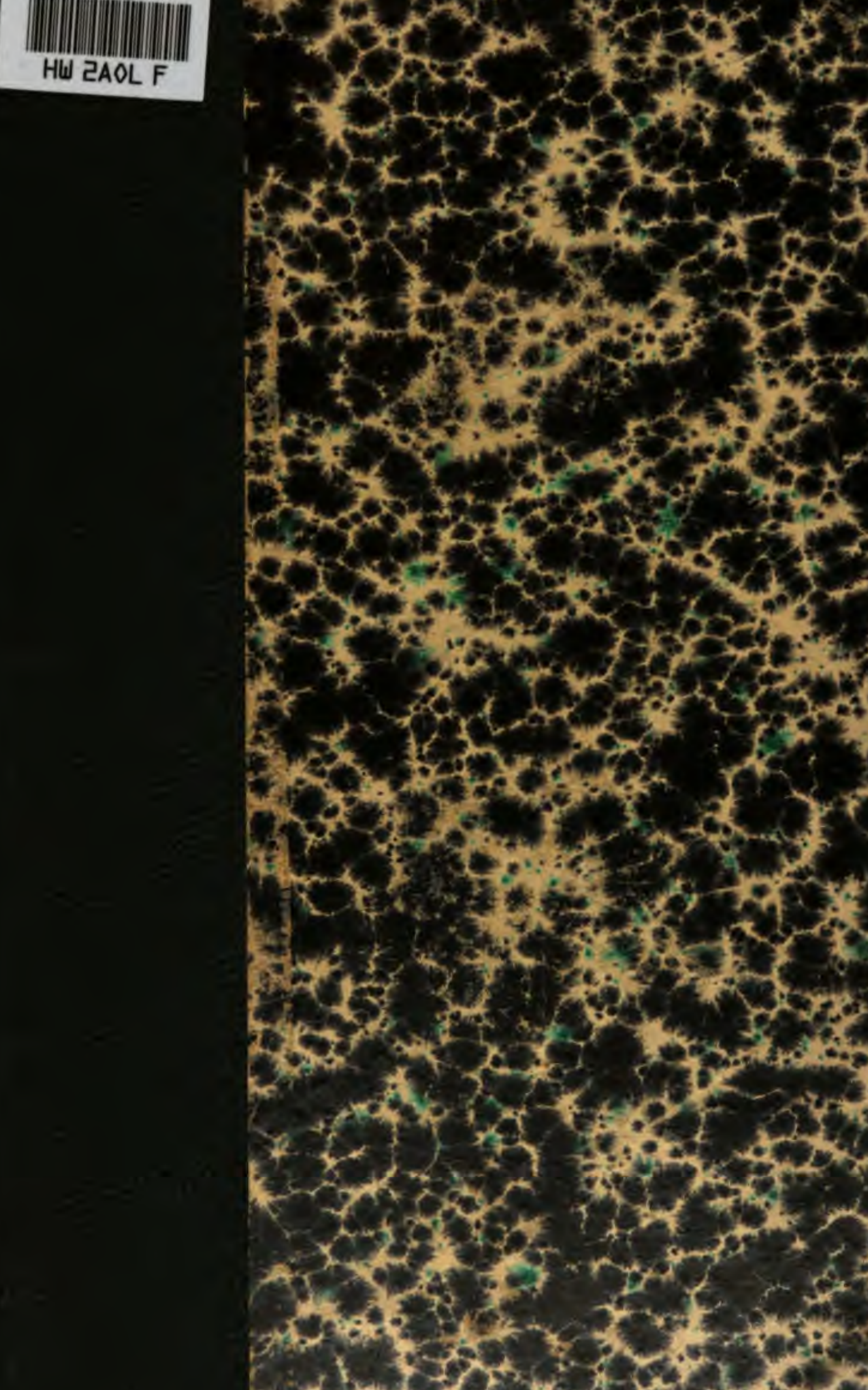
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

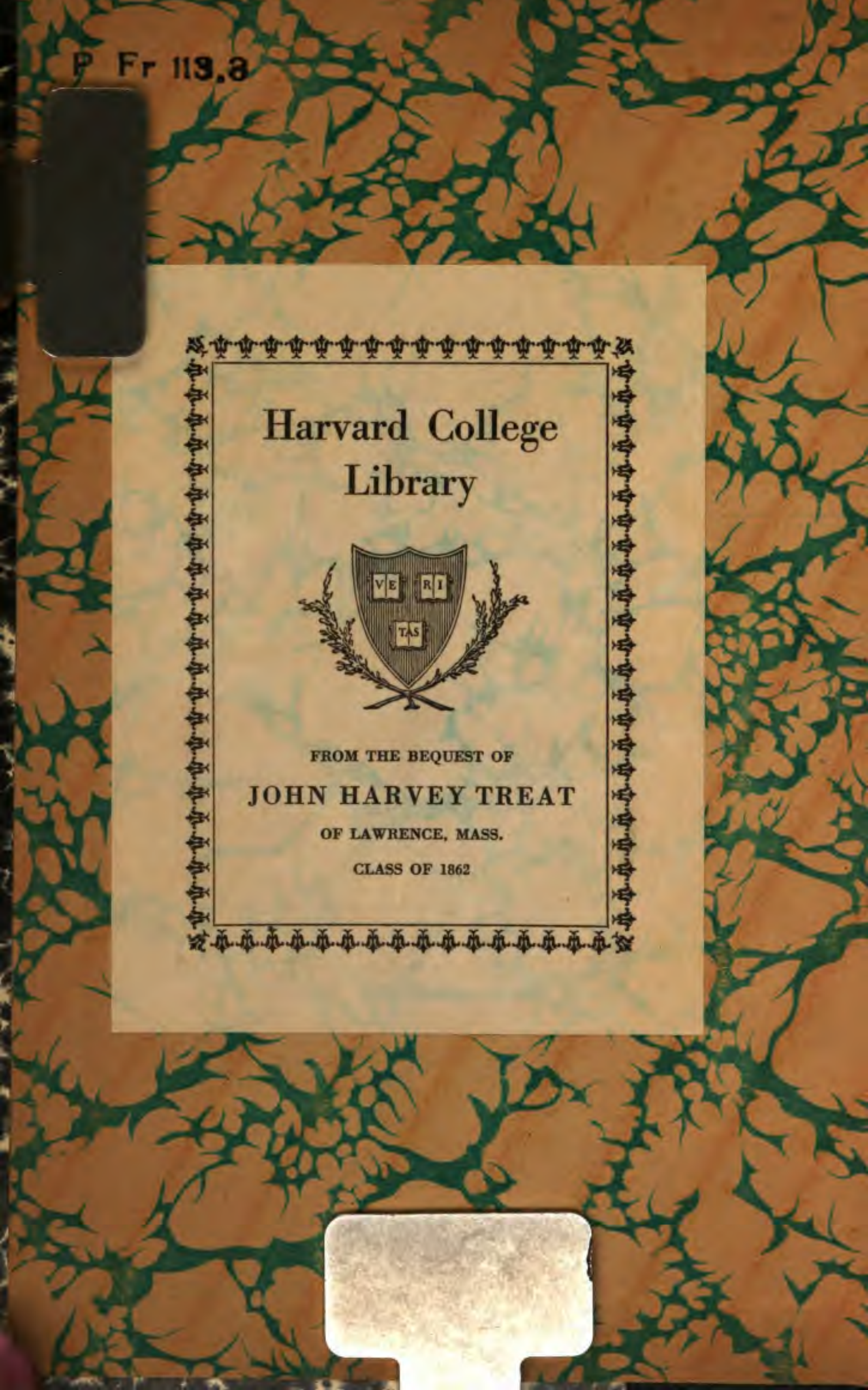
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


HW 2A0L F



P Fr 113.8
Harvard College
Library
VE RI TAS
FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862



L'AMI DE LA RELIGION
ET DU ROI;
JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. Coloss. II, 8.

Prênez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

ANNALES CATHOLIQUES.

TOME PREMIER.

Chaque vol. 7 fr. et 8 fr. franc de port.



A PARIS,
Chez Adrien LE CLERE, Imprimeur de N. S. P. le Pape et de l'Archevêché de Paris, quai des Augustins, n°. 35.

M. DCCC. XIV.

P Fr 113.3

Harvard College Library
June 14, 1921
Treat fund
(1–99, 120–183;
Nouv. Série, 1859-62,
vol. 1–13)

TABLE

DU PREMIER VOLUME.

Fin de la Table du premier volume.

On souscrit pour cet ouvrage, chez Adrien LE CLERE, *quai des Augustins*, *n°.* 35.

Il en paroît deux n^os^. par semaine, composé chacun de seize pages; prix, 25 fr. pour un an, 14 fr. pour six mois, et 8 fr. pour trois mois, franc de port par la poste; et pour les pays hors du royaume, 31 fr. pour un an, 17 fr. pour six mois, et 10 fr. pour trois mois, aussi franc de port.

L'AMI DE LA RELIGION ET DU ROI.

Sur la Providence dans la dernière révolution.

La Providence vient de frapper un de ces grands coups qui retentiront long-temps dans l'histoire, et qui formeront époque dans la suite des siècles. Le gouvernement oppresseur qui pesoit sur nous depuis tant d'années, vient d'être enfin renversé. Le fléau de la France et de l'humanité, le dévastateur de l'Europe, l'ennemi de la religion et de la morale, est tombé de ce faîte d'orgueil et de puissance où l'avoient porté son ambition, son audace et ses crimes. Nous pouvons nous écrier avec le Prophète : « Comment as-tu été précipité de si haut, Lucifer? comment l'ennemi des nations a-t-il été abattu? Tu disois dans ton cœur : Je monterai jusqu'aux cieux, je placerai mon trône dans les astres, je serai semblable au Tout-Puissant, et voilà que tu es plongé dans l'abîme. Ceux qui te verront dans ta chute, se diront avec étonnement : Est-ce donc là cet homme qui troubloit le monde, ébranloit les royaumes, faisoit de la terre un vaste désert, et détruisoit les cités (1) »? Il semble

(1) Isaïe, chap. XIV.

que le Prophète ait eu en vue notre délivrance, tant les expressions qu'il emploie dans ce chapitre sont applicables à la domination et à la chute de notre orgueilleux et farouche usurpateur.

Qui pourroit méconnoître le doigt de la Providence dans cette mémorable révolution? qui seroit assez aveugle pour n'y pas voir son action puissante marquée en caractères frappans, ou qui seroit assez ingrat pour ne pas bénir cette miséricorde qui vient de se déployer d'une manière si éclatante? Il n'est plus permis au plus indifférent d'oublier que c'est Dieu qui a tout conduit dans ces grandes circonstances. C'est lui qui a opéré notre délivrance; c'est à lui que nous devons adresser nos actions de grâces. Les hommes ne sont que ses instrumens, et quels que soient leurs bienfaits, la source et le principe en sont dans celui qui fait tout mouvoir à son gré. Il élève et abaisse à son gré les flots de la mer. Il appelle les vents et les orages, et d'un souffle il ramène le calme. Il ébranle les nations jusqu'en leurs fondemens, il laisse les passions humaines se déchaîner, et tout, quand il le veut, rentre à l'instant dans l'ordre. Terrible dans ses vengeances, il n'est pas moins consolant dans ses faveurs, et s'il frappe avec force, il sait guérir avec douceur. Adorons cette Providence conservatrice, qui a changé si subitement nos destins, qui, au milieu de notre naufrage, nous a présenté tout à coup une

planche secourable, et qui, tirant le bien de l'excès même du mal, nous a fait luire, comme par enchantement, des jours sereins, quand nous étions au plus fort de la tempête.

Quel plus grand exemple pouvions-nous avoir de la puissance miséricordieuse du souverain maître des hommes et des choses! quelle étonnante révolution dans toutes les circonstances qui l'ont accompagnée! Il semble que le ciel eût inspiré à celui dont il se servoit pour nous châtier, cet esprit de vertige et d'erreur, avant-coureur d'une chute certaine. L'ivresse de son ambition et les illusions de son orgueil l'ont conduit à sa ruine. Il a consumé, dans des projets insensés, les troupes qui faisoient sa force et son appui. On diroit qu'il s'est entendu avec ses ennemis pour hâter sa perte. La manie des conquêtes l'a aveuglé. Il avoit dit comme Assur: *Je vais déployer la force de mon bras et la supériorité de mes conseils. J'irai dans les contrées les plus éloignées, je bouleverserai les peuples, et j'arracherai les rois de leurs trônes.* Dans sa folle jactance, il affectoit les formes ambitieuses d'un oracle, en même temps que dans son imprévoyance il s'avançoit en insensé, sans calculer ni les distances, ni les rigueurs du climat, ni les besoins des vivres, ni les forces humaines. Bientôt il lui fallut revenir honteusement sur ses pas. Il vit disparoître par milliers, dans les neiges, les malheureuses victimes de son im-

prudence et de son orgueil, et il s'échappa lâchement du milieu des dangers où il les avoit précipitées. Depuis, tout concourut à dissiper les illusions et l'enchantement qu'avoient pu produire son charlatanisme et ses succès. Ce colosse de puissance fut sapé de toutes parts. L'Europe entière se ligua contre l'ennemi commun. En vain il appela à son secours les dernières ressources de la tyrannie expirante. Les levées en masse, les violences, le pillage, les mesures les plus furieuses et les plus arbitraires prouvoient son impuissance et ses craintes. Il avoit aliéné le cœur des peuples; il se trouva au moment de la crise sans défense, et il tomba sans exciter ni intérêt ni même de pitié. Nous pouvons encore dire ici avec Isaïe : *Le Seigneur a brisé cette verge superbe qui frappoit les peuples et les rois. La terre va jouir enfin du repos. Elle se livre à la joie. Les cèdres même du Liban se félicitent en disant : on ne nous abattra plus. Les princes admirent la chute de celui qui les avoit si long-temps menacés d'un pareil sort. Ton orgueil a donc été humilié à son tour, lui dirent-ils.*

Mais oublions l'artisan de nos maux, et abandonnons-le au mépris et à l'horreur qu'il mérite. Attachons-nous plutôt à suivre et à reconnoître les bienfaits de la Providence dans cette suite d'événemens inespérés. Les habitans de Paris surtout ont de plus grandes actions de grâces à rendre pour leur délivrance. C'est-là

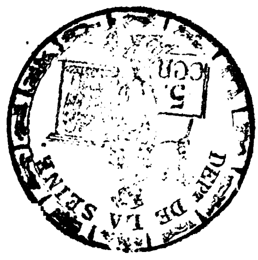
que la tyrannie, vue de plus près, étoit plus odieuse. C'est-là que sa chute pouvoit être accompagnée de plus de désastres. C'est-là, au contraire, qu'elle s'est opérée de la manière la plus douce. Le ciel a permis que celui dont nous avions tout à craindre, fût alors absent. S'il eût été au milieu de nous, il eût provoqué une résistance insensée, qui auroit appelé sur nous la vengeance, la destruction et le pillage. Il l'avoit annoncé. Son éloignement a permis de suivre les conseils de la prudence. Des vainqueurs généreux ont consenti à une capitulation inespérée. Cent mille hommes se sont arrêtés devant ces foibles remparts qu'ils pouvoient si aisément franchir. Qu'on nous explique comment ce torrent, qui devoit nous engloutir, a respecté une digue impuissante; comment cette masse de guerriers, animés par tant de combats et ulcérés par tant d'injures, s'est calmée tout à coup; comment cette invasion si redoutable s'est changée subitement en un triomphe et en un jour de fête. Paris n'a eu à gémir d'aucun excès, et sa paix n'a point été troublée. Nos conquérans sont entrés parmi nous en amis. On eût dit que c'étoient des frères qui revenoient dans leurs familles après une longue absence. Ils étoient couverts des symboles de la paix, et leurs fronts n'annonçoient que la concorde et la joie. Leurs souverains, à leur tête, leur donnoient l'exemple de la bonté et de la clémence. On les a vus, accessibles et affables, s'en-

trétenir avec les moindres habitans, sourire à la foule, qui se pressoit autour d'eux, et déployer une familiarité noble, une curiosité à laquelle nous n'étions plus accoutumés, et un air de satisfaction et d'allégresse qui se communiquoient rapidement. Ils ne sentoient pas, ceux-là, le besoin de se relever en affectant de l'arrogance et de l'orgueil, et on ne pouvoit assez s'étonner de voir l'union, la confiance, la cordialité, la joie, régner dans cette marche qui eût pu être si funeste à la capitale, et être marquée par la terreur, le sang et le pillage. Qui a amené ces souverains des extrémités du monde ? qui leur a prescrit cette honorable alliance et ce concert si noble et si rare ? qui leur a inspiré cette clémence magnanime et si peu méritée ? qui a éteint subitement la foudre qu'ils portoient ? qui leur a dicté ces belles paroles : *L'Europe en armes attend votre choix et vos vœux* ? Voilà ce qui nous sollicite plus puissamment d'adresser les plus vifs remercîmens à l'auteur de tout bien, au souverain maître des cœurs, à celui dont les rois exécutent les décrets éternels, et qui juge les peuples dans sa miséricorde.

Ce bienfait signalé de la Providence n'étoit que le prélude d'un autre bienfait qui doit être vivement senti, et qui le sera universellement. Cette entrée des troupes alliées, et ce triomphe de leurs magnanimes souverains, n'étoit qu'une préparation à une autre entrée et à un autre triomphe. La France, veuve de ses rois,

étoit, depuis plus de vingt ans, livrée à toutes le agitations des partis. Victime tour à tour de l'anarchie et du despotisme, successivement en butte aux fureurs populaires et à la rage des conquêtes, elle avoit vu le plus pur de son sang couler, tantôt sur des échafauds, tantôt dans des combats sans cesse renaissans. Fatiguée de ces secousses, versant des larmes amères sur la perte de ses enfans, elle appeloit de tous ses vœux un gouvernement sage et doux, qui substituât la modération à la force, les lois à l'arbitraire, la justice à la violence, la paix à un état de guerre permanent, qui sentît le besoin du repos, de la stabilité, de l'ordre, et qui fît cesser ces agitations perpétuelles, ces inquiétudes, ces variations, et surtout cette effroyable consommation d'hommes que chaque année voyoit envoyer à la boucherie, et qui portoit le deuil dans les familles, la solitude dans les campagnes, l'épouvante dans toutes les classes. Tous les souvenirs se reportoient sur cette famille ancienne qui avoit donné à la France tant de rois, et à laquelle nous devions saint Louis et Henri IV; sur cette famille que ses malheurs rendoient encore plus intéressante et plus chère, et que le ciel sembloit tenir en réserve pour l'amener à notre secours quand le temps marqué dans ses décrets seroit enfin arrivé. Aussi, à peine un prince de cette maison reparut-il sur le sol françois, que tous les regards se tournèrent vers lui. La marche victo-

rieuse des alliés seconda ces dispositions, et à leur suite, nous avons vu entrer dans nos murs un héritier de nos anciens rois. Quel beau jour que celui qui le rendoit à la France et qui nous rendoit à lui ! Après vingt-cinq ans d'absence, il rentroit dans cette capitale, théâtre de tant d'événemens, souillée de tant de crimes, rougie de tant de sang. Quelles durent être ses pensées en revoyant ces lieux d'où il avoit été arraché par nos dissentions, et vers lesquels son cœur et ses regards s'étoient sans cesse reportés dans son exil ! Aussi son émotion étoit visible. Ses larmes perçoient à travers les effusions de sa joie, et son cœur étoit partagé entre de tristes souvenirs et de riantes espérances. Pour la capitale, elle étoit livrée à la plus vive allégresse. On ne pouvoit assez se rassasier du plaisir de voir enfin un prince françois avec ses manières affables, sa physionomie ouverte et franche, sa grâce chevaleresque, son air et ses habitudes nationales, si je puis parler ainsi. On s'apercevoit bien qu'il étoit né parmi nous, et qu'il avoit nos mœurs, notre caractère, et comme une ressemblance de famille. Chacun croyoit reconnoître en lui un parent, un ami, et il a dû être content des témoignages de joie et d'enthousiasme qu'il a recueillis partout sur sa route. Son premier soin a été d'aller rendre hommage au Dieu qui frappe et guérit, qui perd et ressuscite ; et les amis de la religion l'ont vu avec intérêt prosterné aux pieds


DEPT DE LA SEINE

des autels, remercier avec larmes le souverain arbitre de toutes choses, qui avoit ménagé son retour dans sa patrie. Nous ne pouvons mieux terminer ces réflexions qu'en unissant nos actions de grâces aux siennes, et qu'en bénissant tous la Providence, qui a préparé de si grands changemens, et qui les a exécutés en peu de jours.



En attendant que nous entrions dans quelques détails sur les affaires d'Italie, et sur la persécution suscitée au Saint-Siége, nous allons donner à nos Abonnés une pièce fort intéressante, et qui mérite de trouver place parmi les monumens de l'Histoire ecclésiastique. Elle est fidèlement transcrite du latin, que nous n'avons pu insérer ici.

A notre vénérable frère le cardinal Jean MAURY, *évêque de Montefiascone et de Corneto, à Paris* (1).

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

Il y a cinq jours que nous avons reçu la lettre par laquelle vous nous apprenez votre nomination à l'archevêché de Paris, et votre installation dans le gouvernement de ce diocèse. Cette nouvelle a mis le comble à nos autres afflictions, et nous pénètre d'un sentiment de douleur que nous avons peine à contenir, et qu'il est impossible de vous exprimer.

(1) On le trouve, en latin et en françois, chez le même libraire.

Vous étiez parfaitement instruit de notre lettre au cardinal Caprara (1), pour lors archevêque de Milan, dans laquelle nous avions exposé les motifs puissans qui nous faisoient un devoir, dans l'état présent des choses, de refuser l'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur. Vous n'ignoriez pas que non-seulement les circonstances sont les mêmes, mais qu'elles sont devenues et deviennent, de jour en jour, plus alarmantes par le souverain mépris qu'on affecte pour l'autorité de l'Eglise; puisqu'en Italie on a porté l'audace et la témérité jusqu'à détruire généralement toutes les communautés religieuses de l'un et de l'autre sexe, supprimer des paroisses, des évêchés, les réunir, les amalgamer, leur donner de nouvelles démarcations, sans en excepter les évêchés suburbicaires; et tout cela s'est fait en vertu de la seule autorité impériale et civile; (car nous ne parlons pas de ce qu'a éprouvé le clergé de l'Eglise romaine, la mère et la maîtresse des autres églises, ni de tant d'autres attentats). Vous n'ignorez pas, avons nous dit, et vous connoissiez, dans le plus grand détail, tous ces événemens; et, d'après cela, nous n'aurions jamais cru que vous eussiez pu recevoir de l'empereur la nomination dont nous avons parlé, et que votre joie, en nous l'annonçant, fût telle que si c'étoit pour vous la chose la plus agréable et la plus conforme à vos vœux.

Est-ce donc ainsi qu'après avoir si courageusement et si éloquemment plaidé la cause de l'Eglise catholique dans les temps les plus orageux de la révolution

---

(1) Du 26 août 1809.

françoise, vous abandonnez cette même Eglise, aujourd'hui que vous êtes comblé de ses dignités et de ses bienfaits, et lié étroitement à elle par la religion du serment! Vous ne rougissez pas de prendre parti contre nous dans un procès que nous ne soutenons que pour défendre la dignité de l'Eglise! Est-ce ainsi que vous faites assez peu de cas de notre autorité pour oser, en quelque sorte, par cet acte public, prononcer contre nous, à qui vous deviez obéissance et fidélité! Mais ce qui nous afflige encore davantage, c'est de voir qu'après avoir mendié près d'un chapitre l'administration d'un archevêché, vous vous soyez, de votre propre autorité, et sans nous consulter, chargé du gouvernement d'une autre église, bien loin d'imiter le bel exemple du cardinal Joseph FESCH, archevêque de Lyon, lequel ayant été nommé avant vous au même archevêché de Paris, a cru si sagement devoir absolument s'interdire toute administration spirituelle de cette église, malgré l'invitation du chapitre.

Nous ne rappelons pas qu'il est inoui dans les annales ecclésiastiques, qu'un prêtre nommé à un évêché quelconque ait été engagé par les vœux du chapitre à prendre le gouvernement du diocèse avant d'avoir reçu l'institution canonique; nous n'examinons pas (et personne ne sait mieux que vous ce qui en est) si le vicaire capitulaire élu avant vous a donné librement et de plein gré la démission de ses fonctions, et s'il n'a pas cédé aux menaces, à la crainte ou aux promesses, et par conséquent si votre élection a été libre, unanime et régulière : nous ne voulons pas non plus nous informer s'il y avoit dans le sein du chapitre quelqu'un en état de remplir des fonctions

aussi importantes. Car enfin où veut-on en venir? On veut introduire dans l'Eglise un usage aussi nouveau que dangereux, au moyen duquel la puissance civile puisse insensiblement parvenir à n'établir, pour l'administration des siéges vacans, que des personnes qui lui seront entièrement vendues : et qui ne voit évidemment que c'est non-seulement nuire à la liberté de l'Eglise, mais encore ouvrir la porte au schisme et aux élections invalides? Mais d'ailleurs, qui vous a dégagé de ce lien spirituel qui vous unit à l'église de Montefiascone, ou qui est-ce qui vous a donné des dispenses pour être élu à un chapitre, et vous charger de l'administration d'un autre diocèse? QUITTEZ DONC SUR-LE-CHAMP CETTE ADMINISTRATION; NON-SEULEMENT NOUS VOUS L'ORDONNONS, mais nous vous en prions, nous vous en conjurons, pressés par la charité paternelle que nous avons pour vous, afin que nous ne soyons pas forcés de procéder malgré nous, et avec le plus grand regret, conformément aux statuts des SS. Canons : et personne n'ignore les peines qu'ils prononcent contre ceux qui, préposés à une église, prennent en main le gouvernement d'une autre église, avant d'être dégagés des premiers liens. Nous espérons que vous vous rendrez volontiers à nos vœux, si vous faites bien attention au tort qu'un tel exemple de votre part feroit à l'Eglise et à la dignité dont vous êtes revêtu. Nous vous écrivons avec toute la liberté qu'exige notre ministère, et si vous recevez notre lettre avec les mêmes sentimens qui l'ont dictée, vous verrez qu'elle est un témoignage éclatant de notre tendresse pour vous.

En attendant nous ne cesserons d'adresser au Dieu

bon, au Dieu Tout-puissant, de ferventes prières pour qu'il daigne appaiser, par une seule parole, les vents et les tempêtes déchaînés avec tant de fureur contre la barque de Pierre, et qu'il nous conduise enfin à ce rivage si désiré où nous pourrons librement exercer les fonctions de notre ministère. Nous vous donnons de tout notre cœur notre bénédiction apostolique.

Donné à Savone, le 5 novembre 1810, la onzième année de notre pontificat.

PIE VII PAPE.

Nouvelles ecclésiastiques et politiques.

Le dimanche 17 avril, à midi, MONSIEUR, accompagné des grands officiers de sa maison, M. le duc de Maillé, M. le comte d'Escars, M. le marquis de Chatenay, a traversé les appartemens du palais des Tuileries pour se rendre à la chapelle du château. La messe a été dite par un chapelain. M. l'abbé de Latil, aumônier du Prince, et qui lui est resté constamment attaché, lui a présenté son livre de prières et a reçu son chapeau. S. A. R. a entendu la messe à genoux. Elle y assiste également tous les jours de la semaine. C'est un usage que sa piété auroit rétabli, quand il n'auroit pas été conforme à la pratique de nos Rois. Louis XIV, dit le duc de Saint-Simon, ne manqua, dans sa vie, qu'une seule fois à la messe, un jour qu'il se trouvoit à l'armée.

— Le même jour, après la messe, MONSIEUR est descendu dans la cour des Tuileries, suivi d'un nombreux état-major, pour passer en revue la première légion de la garde nationale de Paris. S. A. R. étoit à pied : elle a parcouru tous les rangs, adressant à chacun des paroles pleines de bonté et

de cette grâce inimitable qui charme tous les cœurs. Pendant la revue, citoyens et soldats, tous faisoient retentir l'air du cri françois de *vive le Roi! vive* Monsieur*!* S. A. s'étant ensuite placée devant le péristyle du palais, les troupes ont défilé, en donnant à ce bon Prince des signes d'une allégresse mêlée d'attendrissement. La musique militaire a joué l'air chéri de *vive Henri IV!* S. A. R. est rentrée dans ses appartemens pour y recevoir les félicitations des cours de justice.

Demain lundi, et jours suivans, les autres légions de la garde nationale auront aussi l'honneur de passer la revue du lieutenant-général du royaume.

S. A. R., depuis son arrivée, a reçu plusieurs corps et beaucoup de particuliers. Elle a parlé à chacun avec cette bonté qui la caractérise. Un peuple nombreux se rassemble souvent sous ses fenêtres. Le Prince s'est rendu plus d'une fois aux désirs qu'on témoignoit de le voir. Il a paru et a reçu des applaudissemens unanimes. Son air, sa grâce, ses paroles heureuses, sa gaieté franche rappellent un digne fils de Henri IV.

S. A. R., informée de l'état de pénurie des hôpitaux, et des besoins qu'éprouvent un grand nombre de militaires blessés, a chargé M. le comte Matthieu de Montmorency, dont tout le monde connoît le zèle actif et la charité généreuse, de prendre des informations à cet égard, et de lui en faire son rapport.

— Monsieur, lieutenant-général du royaume, a nommé membres du conseil d'Etat provisoire :

MM. de Talleyrand-Périgord;

Le duc de Conegliano, maréchal de France;

Le duc de Reggio, maréchal de France;

Le duc de Dalberg;

Le comte de Jaucourt, sénateur;
Le général comte Beurnonville, sénateur;
L'abbé de Montesquiou;
Le général Dessoles.

M. le baron de Vitrolles, secrétaire d'Etat provisoire, fera les fonctions de secrétaire du conseil.

— La cour royale de Paris a eu l'honneur d'être admise à l'audience de Monsieur.

Le premier président, Séguier, a dit :

« Enfin la Providence nous restitue nos souverains légitimes. Déjà nous possédons le frère de notre Roi, Monsieur. Bientôt nous verrons celui, qui, après avoir été long-temps éloigné du trône, n'en a pas moins régné sur nos cœurs! Falloit-il donc qu'une cruelle absence le rendit plus cher à son peuple? Hâtons, d'un commun accord, le moment solennel où la religion va resserrer, sur le front des Bourbons, la couronne des lis. Tant que se perpétuera la race du saint Roi, la France sera son héritage, les François sa famille. Ainsi la raison le conseille, l'expérience l'enseigne, la loi l'ordonne, la justice le proclame; le véritable pacte entre un père et des enfans qui se réunissent, est une soumission respectueuse, l'oubli des erreurs, un renouvellement d'amour. Les expressions nous manquent aux pieds de Monsieur; mais quand les langues balbutient, les ames se parlent. Voilà, comme en ce moment, notre bon Roi, séparé de ses sujets, communique intimement avec eux et tressaille d'une joie sympathique! Les services des anciens magistrats, ses fidèles serviteurs, ne sauroient être effacés de sa mémoire. Que Monsieur daigne redire nos transports à son auguste frère; qu'il excuse le désordre où nous jette sa présence miraculeuse. Le Roi retrouvera toujours en nous, pour son service, fermeté, persévérance et dévouement ».

Monsieur a répondu à peu près en ces termes :

« C'est avec la plus vive sensibilité que j'ai entendu le » discours que vous venez de prononcer; j'en rendrai compte » au Roi, mon frère, qui sera aussi reconnoissant que moi des » sentimens que vous avez exprimés. La justice est le premier » devoir des souverains envers leurs peuples : ceux qui la » rendent avec intégrité ont toujours des droits à leur estime. » Oublions le passé; ne portons nos regards que sur l'avenir,

» que tous les cœurs se réunissent pour travailler, de concert, » à réparer les maux qui ont désolé la France ».

Au moment où la cour se retiroit, MONSIEUR a dit à M. le baron Séguier : « On voit bien, Monsieur, que vous avez » hérité des talens et de l'ame de votre père ».

— M. le comte Boson de Périgord et M. le comte Charles de Noailles, sont arrivés, le 16, de Paris à Londres, avec des dépêches pour le Roi de France.

— M. le duc de Duras et M. le duc de Luxembourg sont partis, le 18, pour aller au-devant de S. M. très-chrétienne. Ils passent par Calais et Douvres, et se rendent à Londres.

— Le 13 avril, Mgr. le duc de Berry débarqua à Cherbourg. Il y fut reçu avec les honneurs dus à song rang. Il a pris sa route par Saint-Lo et Bayeux. Dans cette dernière ville, il a commencé par se rendre à la cathédrale pour y assister au *Te Deum*. S. A. R. a recueilli, sur sa route, les témoignages de l'allégresse générale. Elle est arrivée à Paris, le 21 avril. La garde nationale étoit allée au-devant du Prince, et la foule s'est pressée sur son passage.

— MM. les vicaires-généraux du chapitre métropolitain de Paris, le siége vacant, ont ordonné, par un Mandement, qu'il seroit chanté, dans toutes les églises du diocèse, un *Te Deum*, en actions de grâces des heureux événemens qui ont eu lieu pour la France, et notamment de l'entrée solennelle de S. A. R. MONSIEUR, dans cette capitale (1).

— Les prêtres de la Congrégation de Saint-Sulpice sont rentrés, le 19 avril, dans le séminaire de Paris, et ont repris leurs fonctions dans cette maison. On sait que ces hommes vénérables en avoient été expulsés, il y a deux ans, parce qu'on les supposoit trop attachés au Saint-Siége. On craignoit qu'ils n'inspirassent ces sentimens à leurs élèves. Leur retour a été un jour de fête pour le séminaire. Ils ont été installés par un des vicaires capitulaires du diocèse. C'est un acte de justice qui a réjoui les amis de la religion, et tous ceux qui connoissent le zèle et la piété de ces hommes modestes, qui se sont consacrés à l'enseignement ecclésiastique, et qui s'en acquittent avec tant de succès.

---

(1) On le trouve chez le même libraire.

L'AMI DE LA RELIGION ET DU ROI.

Sur le gouvernement de Bonaparte.

« Un homme s'est rencontré d'une profondeur d'esprit incroyable, hypocrite raffiné.... capable de tout entreprendre et de tout cacher, également actif et infatigable dans la paix et dans la guerre.... enfin, un de ces esprits remuans et audacieux, qui semblent être nés pour changer le monde.... Il fut donné à celui-ci de tromper les peuples et de prévaloir contre les rois ». Ainsi parloit autrefois le grand Bossuet, et ce portrait qu'il traçoit de Cromwell, nous pouvons l'appliquer à un usurpateur non moins hardi et à un despote bien autrement funeste à son pays. Sous ce dernier rapport, l'homme qui vient d'être si subitement renversé, laisse bien loin derrière lui Cromwell et les autres tyrans, et l'abus qu'il a fait de son pouvoir est si énorme, qu'on ne sauroit assez s'étonner qu'une nation toute entière ait pu le supporter. Examinons-le au dedans et au dehors; nous le trouverons faux, violent, barbare, insatiable.

Au dedans, quel régime tyrannique! Ce farouche aventurier, affectant l'orgueil de la domination, se faisoit un plaisir de fouler aux pieds les rangs, le mérite,

l'honneur, la morale. Rien de sacré pour lui. Egoïste endurci, il ne voyoit que lui. Il ne croyoit qu'en lui, a dit une femme d'esprit. Il nous regardoit tous comme si nous n'eussions été créés que pour être ses instrumens ou ses victimes. Il ne parloit jamais que de sa force, de sa puissance. Dieu m'a donné la force, disoit-il souvent dans ces discours d'apparat, où il s'emportoit de sang froid, et gourmandoit si durement ceux qui avoient eu le malheur de lui déplaire. Il avoit toujours à la bouche le reproche ou la menace. Jamais il ne lui est échappé de ces mots heureux qui annoncent une ame. Nulle trace de sensibilité. Quand il s'enfuit si lâchement de son expédition de Russie, après avoir causé la mort de tant de milliers d'hommes; quand toute la France étoit en deuil; quand chacun pleuroit un parent, un ami, il disoit froidement au Corps-Législatif : *Ces pertes auroient brisé mon ame, si j'avois pu être sensible à d'autres pensées qu'à l'intérêt et à la gloire de cet empire.* Le misérable trouvoit apparemment que la mort de plus de cent mille hommes ne faisoit rien à l'intérêt de l'empire. Je me rappelle que dans le temps ces paroles cruelles me pénétrèrent d'indignation.

Cet hypocrite avoit organisé un système de déception et de mensonge. Il se vantoit d'avoir des idées libérales, tout en nous écrasant de son despotisme et en nous menant à la barbarie. Il déclamoit contre

l'inquisition en Espagne, et il en établissoit une mille fois plus sévère et plus terrible. Sa police inquiète et soupçonneuse étoit un espionnage continuel. Les journaux, les pamphlets, tous les écrits publics lui étoient vendus. Il n'étoit pas permis de parler, de penser autrement que le maître, et une seule chanson a fait mettre à Vincennes un homme d'esprit qui s'étoit égayé d'une manière fort excusable. Je ne parle pas de l'arrogance de ces bulletins, dans lesquels les souverains, les ministres, les peuples étoient insultés et baffoués. On se rappelle comment ont été traitées plusieurs princesses respectables. Ce que je veux surtout remarquer ici, c'est le système de tromperie qu'il avoit établi dans les journaux. Le mensonge y étoit d'une impudence révoltante, et la vérité y étoit effrontément blessée à chaque page. Les mots avoient perdu leur acception ordinaire. On appeloit brigands et rebelles des sujets qui combattoient pour leurs souverains légitimes. Dans ce style, le courageux la Romana étoit un traître. Amsterdam, Hambourg, Lubeck étoient ravies d'appartenir à la France. Elles envoyoient des adresses remplies de leur dévouement, et l'empereur y étoit adoré comme un bienfaiteur et un père. C'étoit la formule ordinaire. On mentoit également sur ce qui se passoit sous nos yeux. On ne manquoit pas de parler d'applaudissemens, d'enthousiasme, d'exclamations de joie, pré-

cisément quand le peuple s'étoit montré plus froid et plus silencieux. Cette habitude de fausseté avoit été tellement prodiguée, qu'elle étoit devenue notoire, et elle n'a pas peu contribué à discréditer celui qui avoit recours à de si petits moyens.

Cet homme là avoit tout le génie du mal. Avide et fiscal, il savoit l'art de multiplier les impôts sous toutes les formes. Il faisoit argent de tout. Il lui falloit quinze cents millions par an, et il a dévoré à lui seul plus de trésors qu'il n'en auroit fallu pour rendre dix royaumes florissans. Tout, jusqu'à l'éducation, étoit devenu entre ses mains un objet de monopole. Autrefois on facilitoit l'instruction; lui en tiroit un tribut. Arrogant et impérieux, tous ceux qui l'approchoient avoient à souffrir de son humeur, de ses caprices, de ses boutades, de ses violences. Il apostrophoit rudement ses meilleurs généraux, et leur adressoit, en public, les reproches les plus durs. La moindre résistance à ses volontés étoit un crime. Combien ont langui des années entières, dans les prisons, pour une lettre, pour un mot, pour un soupçon! Votre nom, votre naissance, votre attachement présumé à la cause de vos rois, il n'en falloit pas davantage pour vous jeter dans les cachots, et vous y restiez oublié. C'est ainsi que des François fidèles et de généreux étrangers se sont vus condamnés à une longue détention. D'autres étoient bannis ou exilés. Un Fran-

çois étoit relegué dans un village d'Italie et un italien envoyé dans un hameau de France. Là il n'en étoit plus question, et chaque jour, depuis l'époque de notre délivrance, voit rendre à la société quelqu'une de ces victimes que l'on croyoit perdue sans retour.

Mais la mesure la plus atroce, le systême le plus meurtrier, c'est la conscription ; première iniquité qu'il a fallu soutenir par mille autres, et qui est devenue un code monstrueux. Par cette horrible loi les générations étoient mises en coupe réglée, comme les arbres d'une forêt. Chaque année on abattoit 80,000 hommes. C'étoit-là le taux. Mais dans ces derniers temps ce nombre ne suffisoit plus. On avoit doublé le tarif. Depuis un an surtout des levées extraordinaires s'étoient succédées sans interruption. Plus de 1500 mille hommes avoient été appelés dans cet intervalle. On avoit fini par déclarer que tout le monde étoit soldat et que personne n'étoit exempt. On avoit décrété des levées en masse. C'étoit autant de victimes qu'on envoyoit à la boucherie. C'étoit bien véritablement un boucher qui nous exploitoit ainsi. Comptez, si vous le pouvez, tout ce qu'il a consommé d'hommes depuis dix ans. Voyez ses armées énormes, ses guerres interminables, ses campagnes dévorantes, et ses batailles dont il étoit si fier. C'est depuis lui, en effet, qu'on a le plus vu de ces chocs épouvantables, où des masses immenses se heurtent sur une étendue

de plusieurs lieues. Voilà ce que son ambition a valu à l'Europe. C'est elle qui a forcé les puissances de mettre sur le pied des armées ruineuses. C'est elle qui a versé le sang de plusieurs millions d'hommes. Grâces à ce conquérant farouche, toutes les contrées de l'Europe sont couvertes de nos tombeaux. L'Italie, l'Allemagne, la Pologne, la Russie, l'Espagne ont été teintes du sang de nos frères. Qui a provoqué ces guerres affreuses? qui les a faites avec une barbarie dont les siècles modernes n'offroient plus l'exemple? qui a porté partout la dévastation et le pillage? qui a appelé dans nos cités, si long-temps paisibles, une invasion étrangère, et a provoqué contre nous des ressentimens et des vengeances dont le cri de l'humanité seule a arrêté les effets? C'est lui, c'est cet ambitieux aventurier. Son passage parmi nous n'aura été marqué que par notre sang et par nos larmes. Il aura été comme un de ces fléaux qui laissent long-temps après eux des traces profondes et déplorables, et l'histoire, en racontant tous les maux qu'il a faits, s'étonnera plus d'une fois de sa longue prospérité, et gémira sur les tristes détails dont elle sera forcée de noircir ses pages.

Ce que nous ne devons pas oublier de remarquer en terminant ces réflexions, c'est que cet homme, souillé de tant de crimes, étoit profondément irréligieux. On a dit qu'il étoit athée. Ce qui est certain,

c'est qu'il se jouoit de toutes les croyances. En Egypte, il ne manquoit pas, dans ses proclamations, d'invoquer le prophète Mahomet, et il se vantoit d'avoir détruit le grand muphti des chrétiens. Matérialiste, il ne voyoit dans les hommes que des machines de guerre. Ainsi son irréligion fortifioit son inhumanité; car on ne doit pas être disposé à faire beaucoup de cas de ce qu'on ne regarde que comme de la matière. Toutes les idées se touchent, et un faux système conduit à des actions atroces. Il est honorable pour la religion d'avoir eu pour ennemi celui qui l'étoit de l'humanité, et pour l'Eglise d'avoir été attaquée par celui qui faisoit la guerre à toutes les idées justes et généreuses. Il ne parloit des prêtres qu'avec mépris, et la moindre plainte contr'eux suffisoit pour motiver les plus grandes rigueurs. Ils étoient exilés, emprisonnés, bannis sur le moindre soupçon d'avoir déplu au despote. Il sapoit la morale, il pervertissoit l'instruction. Comme le vieux de la Montagne, il auroit voulu n'avoir autour de lui que des hommes sans foi, sans règle, qui eussent été ses admirateurs serviles et ses instrumens aveugles.

Nous avons examiné le régime intérieur de l'usurpateur qui vient d'être renversé. Nous parlerons une autre fois de ce qu'il a fait au dehors, et nous nous bornerons, sur cet article, à deux chefs, sa conduite en Espagne, et celle qu'il a tenue contre le chef de

l'Eglise. Il y en aura bien assez pour apprécier la perfidie et la noirceur de l'ennemi commun du genre humain.



Nouvelles ecclésiastiques.

Au palais des Tuileries, le 19 avril 1814.

Nous, CHARLES-PHILIPPE DE FRANCE, fils de France, MONSIEUR, frère du Roi, lieutenant-général du royaume, etc. etc. etc.

Apprenant avec douleur que le chef vénérable de l'Eglise, en même temps qu'il avoit été arraché de sa capitale, avoit été dépouillé de plusieurs insignes et ornemens, et même des sceaux servant à l'exercice du souverain pontificat; que ces objets se trouvent en dépôt à Paris; désirant, par la promptitude d'une trop juste restitution, manifester au saint Père notre zèle, notre dévouement, et prouver à l'Europe et à la chrétienté, combien les excès passés ont été et sont loin de notre pensée et de notre cœur, de la pensée et du cœur des François :

Vu le rapport du commissaire provisoire des départemens de l'intérieur et des cultes,

Le conseil d'Etat provisoire entendu,

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Les insignes, ornemens, sceaux et archives, et généralement tous les objets à l'usage de Sa Sainteté pour l'exercice du souverain pontificat, qui se trouvent actuellement à Paris, ou se trouveroient dans d'autres lieux du royaume, seront sur-le-champ mis à la disposition de Sa Sainteté, et elle sera priée d'en agréer la restitution.

Les amis de la religion verront avec intérêt qu'un des premiers actes de Monsieur ait été de rendre au souverain

Pontife ce qu'on lui avoit si injustement enlevé. Ainsi le Saint-Siége va recouvrer ses archives qu'on avoit fait vénir de Rome à grands frais. Nous avons ouï dire qu'il en avoit coûté un million pour le transport de tous les papiers et registres du Vatican et des congrégations. Quelle folie dans ce déplacement! quelle nécessité de faire venir à Paris cet immense dépôt! Nous l'avons parcouru plus d'une fois, et nous avons gémi sur cette violation du droit des gens. Les archives sont une chose sacrée, une propriété respectable, un secret. Il étoit aussi absurde qu'injuste d'amener à Paris cette énorme collection de monumens antiques, dont la place véritable étoit dans le chef-lieu de la chrétienté. Honneur au gouvernement qui répare cette iniquité! Il n'y a pas encore deux mois qu'il est arrivé à Paris un chargement de plus de cinquante caisses.

En vertu de l'arrêté de S. A. R., on va également rendre au saint Père la tiare qu'on lui avoit enlevée, et le sceau connu sous le nom d'*anneau du pêcheur*. Ce sceau a été retrouvé. Il est en or, et représente saint Pierre jetant son filet. On croit qu'il sera remis entre les mains de Mgr. de Grégori, secrétaire de la congrégation du concile, et récemment délégué apostolique à Rome. Son zèle pour son souverain l'avoit fait condamner à la prison, il y a plus de quatre ans. Il vient d'en sortir, et se dispose à retourner à son poste, ainsi que plusieurs autres victimes de la dernière persécution.

— Les évêques qui se trouvent à Paris s'étoient empressés, dès l'arrivée de MONSIEUR à Paris, d'aller présenter leurs hommages à S. A. R., qui les avoit reçus avec une bienveillance particulière. Le 22 de ce mois, ils se sont réunis pour aller de nouveau rendre tous ensemble leurs devoirs au Prince. M. le cardinal de Bayanne a exprimé, en leur nom, la joie qu'a ressenti le clergé du retour du Roi très-chrétien, son dévouement

pour une famille auguste qui a si bien mérité de la religion, et les fermes et justes espérances qu'il conçoit, pour l'avenir, d'une protection spéciale pour l'Eglise et ses ministres. S. A. R. a répondu que le Roi son frère se feroit un devoir de protéger la religion; qu'il savoit assez combien elle est nécesaire à la stabilité des Etats et au maintien de la morale publique, et que le clergé pouvoit compter sur son estime et sa bienveillance. Il a ajouté que le Roi ne manqueroit pas de se concerter avec le souverain Pontife pour les mesures à prendre, et que la plus heureuse harmonie régneroit entre les deux puissances. Nous rendons, sans doute, foiblement cette réponse, où S. A. R. a témoigné le vif intérêt qu'elle prend à la religion. Elle s'est fait nommer ensuite tous les prélats qui se trouvoient présens, et parmi lesquels étoient plusieurs anciens évêques. Tous étoient en rochet et en camail violet.

— Le chapitre de Paris a été admis aussi à l'audience de Monsieur.

M. l'abbé de la Myre, vicaire-général capitulaire, portant la parole, a dit :

« Monseigneur, le chapitre de la Métropole vient déposer aux pieds de V. A. R. l'hommage de son respect, de son amour et de son dévouement pour le Roi et son auguste famille.

» Si nous n'avons pas hérité des nombreux monumens de la magnificence et de la piété de nos rois, nous n'en sommes pas moins animés des mêmes sentimens que nos vénérables prédécesseurs dans l'église de Paris : et, après avoir eu l'honneur de recevoir V. A. R. le jour de son entrée, nous nous répétions, l'un à l'autre, dans les transports de la joie, de l'admiration et du bonheur, les paroles mémorables que Monsieur avoit daigné nous adresser : *Quel beau jour pour la religion.....* » !

S. A. R. a répondu :

« Faites connoître, Messieurs, notre sainte religion, propagez-la, répandez-la, rien ne peut être plus agréable au Roi ».

Ensuite, S. A. R. a daigné permettre à M. Adrien Le Clere, imprimeur de N. S. P. le Pape et de l'Archevêché, qui se trouvoit avec le chapitre, de lui faire hommage du premier exemplaire de l'*Ami de la Religion et du Roi.*

S. A. R. lui a adressé, avec bonté ces paroles, que nous rapportons fidèlement :

« Je vous remercie, Monsieur. Je lirai avec plaisir un ouvrage qui s'annonce sous ces auspices ».

— M. l'abbé Dastros et M. l'abbé Perrot, viennent de recouvrer leur liberté. On sait que ces respectables ecclésiastiques avoient été emprisonnés à l'occasion du bref au cardinal Maury. On leur fit un crime d'avoir reçu ce bref, et on se rappelle quelle fut, à cette occasion, la colère d'un homme qui ne pouvoit souffrir la moindre résistance à ses volontés. M. l'abbé Dastros, alors premier vicaire-général du chapitre de Paris, pendant la vacance du siége, et M. l'abbé Perrot, furent mis à Vincennes au mois de janvier 1811. Ils ont supporté leur captivité avec un courage qui prenoit sa source dans une piété vraie et profonde. Cet hiver on les avoit transportés au château d'Angers. Ils viennent d'arriver à Paris, où les ames sensibles ont revu avec intérêt ces honorables victimes de la tyrannie.

— Le Pape arriva à Parme, le 25 mars, et à Bologne le 31. Il repartit, le 2 avril, pour Imola, dont il a été évêque. Il a reçu sur sa route les honneurs dus au chef de l'Eglise, et c'étoit un spectacle attendrissant de le voir rentrer en triomphe dans cette Italie, dont il avoit été arraché par la violence.

Nouvelles politiques.

Le 19 avril, à deux heures après midi, l'empereur de Russie est arrivé à Rambouillet, pour faire une visite à l'archiduchesse d'Autriche. Ce monarque est resté deux heures et demie avec S. A. I. Cette auguste princesse part demain pour Vienne, accompagnée de Mme. de Montesquiou, gouvernante de son fils, et de Mme. Soufflot, sous-gouvernante.

— L'empereur d'Autriche est sorti plusieurs fois pour se promener dans Paris. S. M. a visité le jardin du Roi et le Muséum d'histoire naturelle; elle a été accueillie sur tout son passage par les plus vives acclamations. Les François doivent leur admiration et leur reconnoissance à un monarque qui, par un sublime effort de magnanimité, a su faire le sacrifice de ses plus chères affections au bonheur de la France, ainsi qu'au repos de l'Europe.

— Tous les anciens gardes du corps du Roi qui ont pu se réunir à Paris, ces gardes qui se rendirent si célèbres par leur dévouement pour l'infortuné et vertueux Louis XVI, ont été admis avant-hier à l'audience de Monsieur. L'un d'eux, M. de Montfort, a porté la parole. S. A. R. leur a dit : « Messieurs, » nous n'aurons plus besoin de vos épées; conservez-nous vos » cœurs : le Roi saura récompenser vos services ».

— M. de Conflans, fils de M. le maréchal d'Armentières, arrivé à Paris, le dimanche 16 avril, avec des dépêches du Roi pour Monsieur, en est reparti lundi soir pour se rendre auprès de Mgr. le duc d'Angoulême à Bordeaux.

— On a deux fois annoncé prématurément la nouvelle du départ de Bonaparte : on a été trompé en cela par des bruits que répandoit l'impatience; mais on sait aujourd'hui que son

voyage a été retardé par la nécessité de placer des escortes, de distance en distance, pour le conduire en toute sûreté depuis Fontainebleau jusqu'à Saint-Tropez, lieu de son embarquement.

Il partit, le 20 avril, à midi, accompagné de quatre officiers supérieurs des puissances alliées, un anglois, un russe, un autrichien et un prussien, sous l'escorte de 150 à 200 hommes de troupes étrangères. Des escortes semblables sont établies sur toute la route. Quelques généraux de son ancienne garde l'accompagnent une partie de la route, et deux autres se retirent, dit-on, avec lui à l'île d'Elbe : ces derniers sont les généraux Bertrand et Drouot.

— Dans la séance d'aujourd'hui, le Corps-Législatif a délibéré d'envoyer une députation solennelle, composée de vingt-cinq membres, au-devant du Roi, pour porter à S. M. l'hommage des députés de toutes les provinces.

— Le numéraire, l'argenterie, les diamans, qui ont été ressaisis à Orléans, ainsi que nous l'avons annoncé, étoient sortis du trésor particulier de la couronne. S. A. R. s'est empressée d'ordonner que tout le numéraire seroit versé, à titre de prêt, au trésor royal, pour subvenir aux plus pressans besoins de l'armée.

— On annonce que le roi de Sardaigne vient d'arriver à Turin. Les Piémontois ont saisi avec transport l'espérance de retourner sous la domination de leurs anciens maîtres.

— D'après une décision du grand-maître de l'Université, le tambour est supprimé dans tous les lycées, les colléges, les institutions et les pensions. Le signal de tous les exercices sera donné au son de la cloche. L'habillement des élèves continuera d'être uniforme dans chaque établissement, mais il n'aura plus la forme militaire. Ce changement si désiré en annonce d'autres qui sont attendus par les amis de la religion et de la morale.

— La faculté de droit de Paris a été admise à l'audience de S. A. R. M. Delvincourt, doyen de cette faculté, a porté la parole. Le Prince a répondu :

« J'agrée vos sentimens, et je partage tous les principes que
» vous venez de professer. Je vous engage surtout à ne pas
» oublier dans votre enseignement la religion, qui fonde et
» conserve les empires. Rappelez sans cesse à vos élèves que
» c'est elle qui, dans toutes les situations de la vie, doit être
» le premier et le plus puissant mobile ».

—S. A. R. Monsieur, frère du Roi, lieutenant-général du royaume, a rendu hier le décret suivant :

I. Il sera envoyé, dans chaque division militaire, un commissaire extraordinaire du Roi. Sa mission aura pour objet : 1°. de répandre dans le pays une connoissance exacte des événemens qui ont rendu la France à ses légitimes souverains; 2°. d'assurer l'exécution de tous les actes du gouvernement provisoire; 3°. de prendre toutes les mesures que les circonstances exigeront pour faciliter l'établissement et l'action du gouvernement; 4°. de recueillir des informations sur toutes les parties de l'ordre public.

II. A cet effet, lesdits commissaires du Roi sont autorisés a requérir toutes les autorités civiles et militaires, et même à leur donner des ordres auxquels tous fonctionnaires ou agens publics seront tenus de déférer.

III. Sur le compte qui leur sera rendu de la conduite qu'auront tenue, dans les circonstances actuelles, les divers dépositaires ou agens de l'autorité publique, ils pourront prononcer leur suspension et les remplacer provisoirement. Tout acte de suspension ou de remplacement provisoire devra être immédiatement, avec un rapport motivé et les pièces à l'appui, transmis au commissaire du ministère qu'il concernera, et qui sera, selon le cas, chargé de rendre ou de provoquer la décision définitive.

IV. Ils pourront faire mettre en liberté les individus qui auroient été arbitrairement arrêtés pour des faits politiques, s'ils ne sont détenus en vertu de mandats d'arrêt lancés par les procureurs impériaux pour d'autres faits.

V. Ils feront provisoirement cesser toutes poursuites, amen-

des, arrestations, et autres mesures semblables qui pourroient avoir été ordonnées pour faits de conscription militaire, sans cependant que les ordres qu'ils seront dans le cas de donner, à ce sujet, puissent avoir aucun effet rétroactif.

VI. Ils feront cesser l'effet de toutes réquisitions, perceptions, travaux, inondations, ou autres mesures extraordinaires ordonnées par le dernier gouvernement, dans le seul objet de prolonger la guerre.

VII. Ils correspondront avec le commissaire de l'intérieur pour l'ensemble de leur mission, et avec les commissaires des divers ministères pour les objets de leurs attributions respectives.

— Par décret du même jour, S. A. R. a nommé commissaires extraordinaires du Roi, à l'effet de se rendre dans les divisions militaires ci-après désignées, savoir :

1re. division. *Paris*. Le maréchal Pérignon.
2e. *Mézières*. Le duc de la Rochefoucault d'Eudoville.
3e. *Metz*. Le maréchal de Kellermann.
4e. *Nancy*. Le comte Roger de Damas.
5e. *Strasbourg*. Le chevalier de la Salle.
6e. *Besançon*. Le marquis de Champagne.
7e. *Grenoble*. Le comte Auguste de Juigné.
8e. *Toulon*. Le comte Bruno de Boisgelin.
9e. *Montpellier*. Le comte Matthieu de Montmorency.
10e. *Toulouse*. Le comte Jules de Polignac, aide-de-camp de S. A. R.
11e. *Bordeaux*. Le comte Dejean.
12e. *La Rochelle*. M. Gilbert de Voisins.
13e. *Rennes*. M. le comte de Ferrières.
14e. *Caen*. M. le duc Charles de Plaisance.
15e. *Rouen*. M. Begouen, conseiller d'Etat.
16e. *Lille*. Le maréchal Mortier, duc de Trévise.
18e. *Dijon*. Le général Nansouty.
19e. *Lyon*. Le comte Alexis de Noailles, lieutenant-colonel.
20e. *Périgueux*. Le général Mareseot.
21e. *Bourges*. M. Otto, conseiller d'Etat.
22e. *Tours*. M. le vicomte d'Osmond.

— M. Royer-Collard est nommé, par S. A. R., directeur-général de la librairie.

— M. Maxime de Choiseul est nommé préfet du département de l'Eure; M. de Riccé, préfet de l'Orne; M. Jules Pasquier, préfet de la Sarthe; M. d'Allouville, préfet de la Creuse; et M. Alexandre de Talleyrand, préfet du Loiret.

— Le vaisseau *le Polonois*, envoyé de Cherbourg à S. M., et destiné à son passage en France, sera désormais appelé *le Lis*.

— Nous avons parlé de l'entrée de Mgr. le duc de Berry à Paris. Elle a eu lieu au milieu d'un grand concours de peuple. S. A. R. étoit accompagnée des maréchaux, de ses gentilshommes et des gardes à cheval. Elle est descendue aux Tuileries où MONSIEUR attendoit son fils. Les deux Princes se sont revus avec une expression de sensibilité qui a touché les spectateurs, et qui a excité des cris unanimes de *vive le Roi*.

— L'Université, l'ordre des avocats, et plusieurs corps et particuliers, ainsi que des députations des villes, ont eu l'honneur de saluer MONSIEUR. Leurs adresses respirent le dévouement et l'allégresse.

— Le 21 avril, l'empereur de Russie et le roi de Prusse ont assisté à une séance de l'Institut. Le président leur a adressé un compliment flatteur, et M. Villemain, qui a lu son discours sur la critique, l'a fait précéder d'un autre compliment, qui a été fort applaudi. Il a loué, avec effusion, la magnanimité de ces Princes, objet d'une si juste admiration, et si noblement liés ensemble pour faire le bonheur de la France, et assurer le repos de l'Europe.

— On s'est encore battu, le 10 avril, sous les murs de Toulouse. Les généraux François, inférieurs en nombre, furent forcés à la retraite. Le 12, lord Wellington entra dans la ville. Ses troupes observoient le plus grand ordre. Le peuple fit entendre ses acclamations. et ses vœux. On cria, *vive le Roi*. Le soir, on apprit les événemens de Paris. Alors la joie fut générale, et chacun en bénissant un vainqueur généreux, se félicita d'être délivré d'un gouvernement oppresseur, et de rentrer sous l'autorité paternelle d'un Roi vraiment François par sa naissance et ses affections.

Correspondance authentique de la cour de Rome avec la France, depuis l'invasion de l'État romain, jusqu'à l'enlèvement du souverain Pontife, suivie de pièces officielles (1).

De toutes les iniquités du gouvernement ambitieux et tyrannique qui vient de crouler sous les coups de l'Europe liguée pour le détruire, je ne sais s'il en est qui réunisse plus de caractères de violence, de barbarie, de perfidie, de lâcheté même que la conduite qu'il a tenue avec le chef de l'Eglise, et l'opiniâtre persévérance avec laquelle il a épuisé, pendant six ans, l'insulte et les rigueurs envers ce digne pontife. Que lui avoit donc fait ce respectable et malheureux vieillard? en quoi avoit-il pu s'attirer tant d'inimitié? Souverain d'un petit Etat, il ne pouvoit causer ni alarme ni ombrage. Doux et modéré par caractère, il étoit bien éloigné de provoquer des sujets de querelle. Borné à l'exercice de ses droits spirituels et au gouvernement de l'étroit domaine qu'on lui avoit laissé, il n'offroit point de prise à l'ambition ni de prétexte

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 25. c. franc de port. A Paris, chez Saintmichel, quai des Augustins, et Adrien Le Clere, même quai, n°. 35.

à la calomnie. Tout récemment il avoit donné l'exemple d'un grand sacrifice. Il avoit quitté sa résidence, et avoit passé les Alpes, dans la saison la plus rigoureuse pour venir à Paris rendre un service important à celui-là même qui devoit, dans la suite, le payer de tant d'ingratitude. Il avoit fait cette démarche dans l'espérance d'adoucir un esprit altier, et d'en obtenir des avantages pour la religion et pour l'Eglise. Il ne pouvoit sans doute donner une plus grande preuve de sa condescendance et de son amour pour la paix. Quel en fut le prix? Aussitôt qu'on eut obtenu du Pontife ce qu'on souhaitoit, on s'empressa peu de satisfaire à ses demandes. On ne lui accorda que quelques concessions de peu d'importance. Le reste lui fut refusé sans ménagement, ou bien on ne lui donna que des espérances vagues qui n'aboutirent à rien de positif, et il repartit pour l'Italie avec la douleur de ne tirer aucun fruit solide de l'éclatant sacrifice qu'il avoit fait, et de la condescendance qu'il avoit cru devoir montrer pour le bien de la religion et pour la paix.

Bientôt même celui qu'il venoit d'obliger si gratuitement, lui donna de nouveaux sujets d'inquiétude. Il se fit couronner roi d'Italie, et cette excessive augmentation de puissance dans un homme d'une ambition reconnue, dut causer quelque alarme à la cour de Rome, qui par ses intérêts temporels et même par

ses droits spirituels, ne sauroit être étrangère à la situation politique de l'Italie. Ces alarmes augmentèrent encore par la conquête de Naples, où fut envoyé, comme roi, un membre de la même famille. L'expulsion de l'ancien souverain dut paroître au Pape l'annonce de ce qu'il avoit à craindre pour lui-même au moindre prétexte. Il se voyoit entièrement à la merci d'un homme puissant et irritable, et ses Etats, cernés de toutes parts par ceux des deux frères, étoient des plus traversés, en tout sens, par leurs troupes, qui y séjournoient à leur aise, et vivoient aux dépens des habitans ou aux frais de la chambre apostolique, obligée de pourvoir à leurs besoins. Cette dépense seule se monta en peu d'années à une somme considérable.

Dans cet état de choses, le souverain Pontife se tourna naturellement vers un monarque qui avoit déjà montré son attachement au Saint-Siége en plusieurs occasions importantes, et à qui il devoit son retour à Rome et la restitution des domaines de l'Eglise. Il noua des relations plus intimes avec la maison d'Autriche. Ces relations éveillèrent les soupçons du maître de l'Italie. Il intercepta des lettres où le Pape manifestoit ses craintes, et cette première violation du droit des gens, fut la source de plaintes, de reproches et de mécontentemens, qui, avec un caractère hautain et absolu, prirent en peu de temps

la tournure la plus grave, et amenèrent une rupture ouverte. On s'empara d'abord de deux principautés qui étoient depuis long-temps du domaine du Saint-Siége. L'ambassadeur de France, à Rome, fut rappelé. Loin d'accorder au Pape les demandes qu'il avoit faites, on lui adressa à lui-même des demandes qui tendoient toutes à la diminution de son autorité spirituelle et temporelle. On vouloit qu'il se joignît à ce qu'on appeloit le système continental, et qu'il fermât ses ports aux Anglois. On exigeoit même qu'il leur déclarât la guerre, et qu'il épousât entièrement la cause et les intérêts de la nouvelle dynastie. Ces propositions et plusieurs autres, lui furent faites avec instance. En vain Pie VII représenta, que par devoir autant que par inclination, il lui convenoit de rester neutre dans les différends qui agitoient l'Europe; en vain offrit-il tous les tempéramens qui pouvoient se concilier avec sa dignité ou avec les intérêts de l'Église. Ses représentations et ses offres furent également dédaignées, et son refus d'accéder aux propositions qu'on lui faisoit, acheva d'aigrir un homme impérieux et impatient.

Des troupes marchèrent sur Rome. On prétexta qu'elles alloient à Naples. Mais, le 2 février 1808, elles entrèrent dans la capitale du monde chrétien, désarmèrent la garde à la porte del Popoli, s'emparèrent du château Saint-Ange, et se présentèrent avec

des pièces d'artillerie devant le palais Quirinal, où le saint Père faisoit sa résidence. Ce fut là le premier acte d'hostilité, et le premier anneau de cette chaîne d'injures et de violences que nous allons voir se succéder rapidement. On annonça au souverain Pontife qu'il alloit être dépouillé de la plupart de ses domaines. Six cardinaux, originaires du royaume de Naples, eurent ordre de s'y rendre dans les vingt-quatre heures; et en effet, quatre d'entr'eux y furent conduits par une escorte. Le général françois prit la direction de la poste, saisit les imprimeries, et incorpora les troupes romaines avec les siennes. Le colonel Bracci, qui refusa de se prêter à cet arrangement, fut mis au château Saint-Ange, puis exilé. Au mois de mars, quatorze autres cardinaux furent emmenés de Rome par la force armée, et conduits dans les villes d'Italie où ils avoient pris naissance. Ceux qui avoient des places et des charges auprès de Sa Sainteté ne furent pas exempts de cette mesure. En même temps, les cardinaux napolitains, qu'on avoit enlevés précédemment, furent transportés de Naples à Modène. Le saint Père fut obligé de choisir de nouveaux ministres. Seulement il conserva aux anciens leurs titres, et ne nomma que des vicaires. Le cardinal Gabrielli fut fait pro-secrétaire d'Etat, et se dévoua avec courage à une mission qui ne lui présageoit que des rigueurs, et qui, en effet, lui en procura bientôt.

Le 27 mars, un ordre du jour du général françois annonça aux troupes pontificales qu'elles *ne recevroient plus d'ordres à l'avenir ni des prêtres ni des femmes*. On reconnut à la grossièreté de cet outrage, le langage bas et insultant de celui qui, dans ses bulletins, prenoient plaisir à injurier toutes les puissances, et à calomnier les personnes les plus vertueuses et les plus élevées en dignité. Le même rendit, le 2 avril, un décret pour réunir au royaume d'Italie les provinces d'Urbin, Ancône, Macerata et Camerino. Un autre décret, du même jour, confisqua les biens des cardinaux, prélats et autres italiens, qui ne se rendroient pas au lieu de leur naissance. Le 7 avril, on désarma la plus grande partie de la garde du saint Père, et on mit en prison les nobles de cette garde. Mgr. Guidobono-Cavalchini, gouverneur de Rome, fut enlevé et envoyé à Fenestrelle po. sa fidélité à son souverain. Le 11 juin, des officiers françois entrèrent dans l'appartement du cardinal Gabrielli, mirent les scellés sur son secrétaire, placèrent en face une sentinelle, et signifièrent à ce ministre de S. S. l'ordre de partir dans deux jours pour son évêché de Sinigaglia. Le Pape réclamoit vainement contre ces violences et ces attentats. On faisoit imprimer à Rome, sous ses yeux, une gazette où l'on insultoit à son autorité. On arrêtoit journellement quelques-uns de ses officiers et de ses servi-

teurs. On encourageoit ses sujets à la révolte, on aidoit des factieux à exciter des troubles. Le saint Père avoit choisi le cardinal Pacca à la place du cardinal Gabrielli. Le 6 septembre, deux officiers vinrent chez le cardinal pour l'arrêter et le faire partir pour Bénevent sa patrie. Ce fut alors que le souverain Pontife montra ce courage tranquille et cette dignité imposante qui déconcertèrent pour le moment ses ennemis. Il descendit dans l'appartement du cardinal, parla avec force à l'officier françois, se plaignit de tant d'outrages, et prenant son ministre par la main, remonta avec lui dans ses appartemens, laissant les ministres de la tyrannie honteux de leur rôle, et déconcertés par sa fermeté inattendue. Ils réussirent mieux contre le cardinal Antonelli, doyen du sacré collége, que l'on fit partir de Rome, le 7 septembre, sans même lui laisser le temps de faire ses dispositions. On n'eut égard ni à sa dignité ni à son âge avancé, et ses vertus et ses lumières parurent même peut-être une raison de plus pour le bannir de Rome et le séparer du Pape. Le même jour, on déporta, en Toscane, Mgr. Arezzo, qui avoit remplacé Mgr. Cavalchini dans le gouvernement de Rome. L'évêque d'Anagni fut enlevé de son diosèse et conduit au château Saint-Ange. Le palais Quirinal étoit bloqué par des soldats. On arrêtoit et on visitoit les voitures qui en sortoient. Au

milieu de toutes ces violences, il est douteux si l'on devoit regarder comme une dérision ou comme un hommage la demande que fit le général Miollis, le 31 décembre 1808, d'être admis à saluer le lendemain le saint Père à l'occasion de la nouvelle année, et à le saluer *comme chef de l'Eglise et comme souverain de Rome*. S. S. se contenta de lui faire répondre, que dans l'état de captivité où elle étoit, il ne lui convenoit point de recevoir des félicitations. On lui ménageoit, en effet, dans le même temps, de nouveaux sujets de chagrins, et on sapoit sa souveraineté au moment où on affectoit de la reconnoître. On déportoit les évêques des provinces réunies, qui refusoient de prêter serment. On mettoit aux arrêts l'ambassadeur d'Espagne et deux auditeurs de Rote de la même nation. Le 17 mai 1809, un décret, daté de Vienne, réunit les Etats du Pape à l'Empire françois. Le préambule en étoit injurieux au Saint-Siége et au Pape régnant. Une consulte fut nommée pour régir la nouvelle conquête qu'on venoit de faire si glorieusement. Le souverain Pontife protesta, le 10 juin, contre l'usurpation, et refusa généreusement les deux millions de revenus qu'on lui offroit. En même temps, ulcéré par tant d'outrages, il usa des armes spirituelless auxquelles il crut que tant d'injustices lui donnoient le droit de recourir. Il donna la bulle d'excommunication contre les auteurs,

DEPT DE LA SEINE

fauteurs et exécuteurs des violences exercées contre lui et contre le Saint-Siége. Il y récapituloit tous les griefs et les attentats dont il avoit à se plaindre, et s'abstenoit seulement de nommer ni l'auteur de tous ses maux ni aucun individu. On ne lui sut point gré de cette retenue. Un homme qui affectoit de se moquer de l'excommunication, parut outré qu'on en eût porté une contre lui; lui qui, depuis dix-huit mois, tenoit le chef de l'Eglise captif, s'emparoit de son autorité, frappoit et dispersoit ses conseillers et ses serviteurs, s'indigna que sa victime eût osé appeler à son secours ses armes naturelles. Pendant long-temps il en fit le sujet de ses plaisanteries amères et insultantes, et il ne tarda pas à en tirer une vengeance éclatante.

Tous les détails que nous venons de donner sont tirés des pièces officielles qui se trouvent dans le volume que nous annonçons. Ils sont, par conséquent, authentiques et certains. Dans un autre article, nous raconterons l'enlèvement du Pape et son voyage à Savone, et nous parlerons de la *Correspondance* et des pièces intéressantes qu'elle renferme.



Nouvelles ecclésiastiques.

Le 31 mars, jour de l'arrivée du souverain Pontife à Bologne, le roi de Naples, qui se trouvoit dans cette ville, alla faire visite à S. S., qui la lui rendit quelques instans

après. Le 4 avril, le prince adressa au saint Père la lettre suivante :

« Très-saint Père, je me suis réjoui, avec tous les fidèles, du retour de V. S. en Italie, et j'ai ordonné des prières publiques dans toutes les églises de mon royaume, ainsi que dans toutes celles des pays occupés par mon armée, pour en rendre grâces au Très-Haut.

» Mon désir est de voir bientôt le chef de l'Eglise reprendre, dans la capitale de la chrétienté, et ses honneurs, et l'exercice d'un pouvoir si nécessaire au bonheur du monde.

» Le sort des armes m'ayant rendu maître des Etats que vous possédiez lorsque vous fûtes forcé de quitter Rome, je ne balance pas à les remettre sous votre autorité, renonçant en votre faveur à tous mes droits de conquête sur ces pays.

» Si je connoissois moins les sentimens des souverains dont je suis l'allié, à l'égard de V. S., je croirois devoir attendre qu'ils les eussent exprimés, pour la rétablir dans son gouvernement, ayant la ferme volonté de ne rien faire qui ne soit conforme à leurs vues; mais ne pouvant pas révoquer en doute les intentions de ces princes magnanimes, dans une circonstance si mémorable, j'aime à les accomplir avec un empressement qui puisse être aux yeux de l'Europe la preuve de ma profonde vénération pour le Saint-Siége, ainsi que de mes sentimens particuliers pour un souverain Pontife, si digne, par ses éminentes vertus, du haut rang où la Providence l'a placé.

» Afin que la remise de vos Etats, dont le gouvernement françois avoit formé les deux départemens de Rome et du Trasimène, s'exécute avec l'ordre et la solennité convenables, je prie V. S. de me faire connoître à quelle époque, et par quels actes elle veut en prendre possession. Aussitôt que je serai instruit de vos déterminations, très-saint Père, mon chambellan, le marquis de Montrone, qui aura l'honneur de vous présenter ma lettre, recevra l'autorisation de se concerter pour tous les arrangemens à prendre avec la personne que V. S. voudra bien désigner. J'adopterai avec plaisir toutes les mesures qui auront pour objet, ou l'avantage du Saint-Siége, ou la satisfaction personnelle de V. S. : je me flatte que de son côté elle voudra bien accueillir toutes celles qui seront jugées nécessaires; que le gouvernement provisoire établi par moi à Rome y cesse ses fonctions avec dignité. Les

fonctionnaires qui le composent ont droit à des égards particuliers par le zèle qu'ils ont mis à faire le bien.

» Je recommande aux bontés de V. S. tous les sujets romains qui ont secondé l'administration napolitaine. Je lui recommande surtout ceux à qui j'ai accordé des distinctions particulières. Ils ne les ont obtenues que par des talens renommés et des sentimens honorables, ou par des services qui intéressoient V. S. plus encore que mon gouvernement.

» Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous conserve, très-saint Père, pendant de longues années, au régime du gouvernement de notre mère, la sainte Eglise ».

Bologne, 4 avril 1814.

Votre dévoué fils,

Signé, Joachim-Napoléon.

— C'est le 11 mars que le château Saint-Ange, à Rome, a été évacué par le corps françois aux ordres du général Miollis. Le 21 mars, anniversaire du couronnement de Pie VII, la ville de Rome a été illuminée de la manière la plus brillante.

— M. l'évêque de Metz, nommé à l'archevêché d'Aix, s'est empressé de reprendre, par lui-même, l'administration du diocèse de Metz. Il a écrit, le 14 de ce mois, au chapitre métropolitain d'Aix, qu'il cessoit, dès ce jour, de remplir les fonctions d'administrateur capitulaire de ce diocèse.

— M. Hyacinthe de la Tour, archevêque de Turin, vient de mourir, le 8 avril, dans cette ville, à l'âge de 67 ans. Ce prélat, né à Saluces, en 1747, étoit d'abord entré dans l'ordre des Servites, où il se distingua par ses connoissances et ses talens. Il étoit versé dans la littérature italienne, et n'étoit point étranger à la nôtre. Promu à l'épiscopat, il fut successivement archevêque de Sassari, en Sardaigne, évêque d'Acqui et archevêque de Turin. Placé dans ce dernier poste dans des temps difficiles, il sut néanmoins opérer autant de bien qu'il étoit possible. Il étoit prudent, éclairé, et joignoit les vertus d'un évêque aux qualités de l'administrateur et aux talens de l'homme de lettres. Il a été inhumé sans pompe, comme il l'avoit demandé.

— M. l'abbé Camus, ancien grand-vicaire de Meaux, qui avoit été nommé à l'évêché d'Aix-la-Chapelle, vient de mourir à Paris des suites d'une longue maladie.

— L'église de Paris vient également de faire une perte en

la personne de M. Jean-Honoré Maurel, prêtre respectable, second vicaire de la paroisse Saint-Eustache. Ses funérailles ont eu lieu, le jeudi 28 avril : la cérémonie s'est faite par M. le curé. Tout le clergé de cette paroisse y a assisté.

Nouvelles politiques.

Un traité, du 23 avril, entre les puissances alliées et Monsieur, comme lieutenant-général du royaume, contient plusieurs dispositions importantes. Il est trop étendu pour que nous l'insérions ici tout entier. Nous n'en donnerons que la substance. Les parties contractantes y montrent la ferme résolution d'asseoir la paix de l'Europe sur des bases solides et durables. Dès ce moment toute hostilité cessera. La France paroît revenir aux limites qu'elle avoit au commencement de 1792 ; du moins les places non comprises dans ces limites seront rendues aux alliés. Les personnes sages ne pourront qu'applaudir à des arrangemens qui nous présagent le repos dont nous avons besoin. Nous devons être guéris de la manie des conquêtes, et l'ambition nous a coûté assez cher pour que nous renoncions sans regret à des envahissemens ruineux, et qui ont été et seroient peut-être encore pour nous une source de querelles. Le reste du traité porte sur des articles de détail qui montrent la bonne foi et la loyauté avec lesquels on traite de part et d'autre.

— De toutes les provinces on envoie des actes d'adhésion aux grands événemens qui ont changé si heureusement la face de la France. Les autorités civiles s'empressent d'applaudir à la chute d'un gouvernement qui nous menaçoit de faire de la France un désert. Les militaires, généraux, officiers et soldats, s'unissent à la cause commune. Ils ne peuvent qu'abandonner les intérêts d'un homme, qui, pour prix de leur dévouement, les fatiguoit de combats sans cesse renaissans, les menoit à une mort certaine, ne s'embarrassoit plus ni de les payer, ni de les nourrir, et qui vient d'ailleurs de se déshonorer à leurs yeux par la facilité avec laquelle il est descendu de son trône usurpé. Cette fin ignoble a détrompé ses partisans ; ils sont honteux de s'être attachés à un homme qui n'a pas su mourir, et qui, contre l'ordinaire des tyrans, va être jugé de son vivant ; à un homme qui n'a pas montré l'ombre de la sensibilité, et qui n'a pas eu un moment d'attendrissement. On diroit qu'il a craint de nous laisser des

regrets. Cet homme qui a joué tant de rôles, n'a pu prendre celui de la bonté. Il ne s'est inquiété que de lui, et il n'a pleuré que sur sa disgrâce. Personne ne peut plus s'abuser sur sa fausse grandeur, et il vient de montrer, par ce dernier trait, qu'il étoit entièrement indigne du poste éclatant où l'a maintenu notre longue patience.

MONTARGIS, 28 *avril.* — Bonaparte a passé ici mercredi, à quatre heures du soir, dans une voiture à six chevaux, ayant environ vingt-cinq hommes à cheval derrière lui. Les généraux russe, autrichien, françois, anglois, prussien, occupoient six voitures à six chevaux; venoient après vingt voitures de suite pour les bagages et les domestiques de Bonaparte. Des chevaux d'attelage et de main, et des piquets de cavalerie, étoient passés le matin. La garde à pied, qui se trouve dans ces cantons, étoit sous les armes : elle a su respecter le malheur de Bonaparte en gardant le silence, et en ne donnant aucun signe d'approbation ni d'improbation. Bonaparte a traversé la haie de ces braves militaires, et est entré dans la ville en affectant un air calme. Bien des gens lui reprochent une jactance d'insensibilité. Le fait est qu'il a intéressé peu de monde. Le général Bertrand étoit dans sa voiture, et paroissoit plus affecté que lui. Bonaparte a couché au château de Briare; il voyage à petites journées, et se rend à Saint-Tropez.

— S. A. R. MONSIEUR, fils de France, frère du Roi, lieutenant-général du royaume.

Informé qu'un grand nombre d'individus gémissent dans les prisons et dans les bagnes, pour faits et délits relatifs à la conscription; considérant que ces faits et délits, dont aucun ne supposent des intentions vraiment criminelles, peuvent être excusés par la rigueur excessive des lois sur cette matière, et surtout par les mesures d'exécution, mesures toujours plus vexatoires que les lois elles-mêmes, et qu'il étoit permis de chercher à éluder, puisque, purement arbitraires, elles n'étoient revêtues d'aucune sanction légale; S. A. R., de l'avis de son conseil, a ordonné et ordonne ce qui suit :

Art. 1[er]. Toutes les poursuites judiciaires pour faits et délits relatifs à la conscription, sont annullées. Tous les individus détenus dans les prisons ou dans les différens bagnes du royaume pour les mêmes causes, seront sur-le-champ mis en liberté.

2. S. A. R. n'entend remettre que les peines encourues ; quant aux dommages-intérêts que des particuliers se croiroient en droit de prétendre, à raison de violences et voies de fait exercées sur leurs personnes et leurs propriétés, ils pourront être demandés par action civile et par les voies ordinaires.

3. Sont exceptés de la disposition de l'article 1er. les fonctionnaires publics qui seroient prévenus d'escroquerie et de concussion.

Par décret du 25 avril, Monsieur, lieutenant-général du royaume, « voulant consacrer le souvenir de la courageuse résistance que les habitans de l'Ouest ont long-temps opposée au renversement du trône et de l'autel, résistance dont notre cœur a été doublement touché, tant par la fidélité persévérante de ces braves François, que par les maux déplorables qu'elle a attirés sur leurs provinces, a ordonné ce qui suit :

« La ville ci-devant appelée Napoléon prendra le nom de Bourbon-Vendée ».

—S. M. le Roi Louis XVIII a quitté Hartwell. Il a fait son entrée à Londres, le 20 avril. Le prince régent lui a rendu les plus grands honneurs, et l'a félicité de l'heureux événement qui le replace au trône de ses ancêtres. S. M. dans sa réponse a remercié S. A. R. de la part qu'elle a prise à cet événement, auquel l'Angleterre a tant contribué par sa courageuse résistance à l'ambition de l'usurpateur. Le Roi étoit accompagné de Mme. la duchesse d'Angoulême, du prince de Condé, du duc de Bourbon, et de beaucoup de gentilshommes françois. A la fin de la conférence, S. M. a revêtu le prince de Galles du cordon de l'ordre du Saint-Esprit ; la joie publique s'est manifestée par des cris d'allégresse et des illuminations.

S. M. après s'être reposée quelques jours, se remit en route. Elle arriva, le 25 avril, à Calais, et dut coucher, le 26, à Amiens, et le lendemain à Compiègne, où elle s'arrêtera quelques jours pour se délasser, et en même temps pour donner le temps de faire les préparatifs de son entrée dans sa capitale. Ce moment est attendu avec impatience, et les étrangers accourent de toutes parts pour être témoins de cette fête vraiment nationale.

Madrid, *26 mars*. — L'un des événemens les plus étonnans de notre histoire vient enfin de s'accomplir, la délivrance de

notre bien-aimé Ferdinand, qui se trouve maintenant à Gironne, au milieu de ses fidèles sujets. Quel vaste champ cet événement fournit aux réflexions!

A cinq heures du soir, il arriva ici un courrier extraordinaire : d'après les bruits qui s'étoient déjà répandus, on conjecturoit que ce courrier apportoit la nouvelle de l'arrivée de notre roi; des groupes de citoyens se formoient de tous côtés pour s'en informer. Cette nouvelle ne fut pas plutôt annoncée, que l'air retentit de mille cris de *vivat*, qui se prolongeoient dans toute la ville, et en peu d'instans tout Madrid fut informé de cette circonstance tant désirée. La population entière étoit répandue dans les rues, et la joie se peignoit sur toutes les physionomies.

Le soir, il y eut une illumination générale, durant laquelle l'enthousiasme du peuple se manifestoit de mille manières. Il étoit presque impossible de circuler dans les principales rues, tant la foule étoit immense et pressée. Des *vivat* continuels retentissoient de tous côtés, des drapeaux étoient déployés à tous les balcons, à toutes les fenêtres. Différens groupes d'hommes et de femmes, portant des torches allumées, et précédés de la musique, parcouroient tous les lieux publics; en un mot, c'étoit un véritable *jubilé*, dont on ne peut se former une idée qu'en le comparant à celui de la journée mémorable du 19 mars 1808. Si l'on entendoit alors les cris continuels de *vive Ferdinand! périsse Godoy!* cette fois l'air retentissoit des cris de *vive Ferdinand! confusion à Napoléon!*

Du 30 mars. — Dans la séance extraordinaire des cortès, tenue le 28, où l'arrivée de Ferdinand fut annoncée à cette assemblée, on donna lecture de la lettre suivante de S. M. à la régence. Cette lettre étoit en espagnol, écrite de la main de S. M.

Gironne, le 21 mars 1814.

« J'arrive à l'instant en parfaite santé, grâce au ciel, et le » général Copons me remet la lettre de la régence, avec les » documens qui l'accompagnent. Je prendrai une connois» sance exacte de ce qu'ils contiennent; en attendant, j'assure » la régence que je n'ai rien tant à cœur que de lui donner » des preuves de ma satisfaction, et du désir ardent que j'é» prouve de faire tout ce qui peut contribuer au bonheur de » mes sujets.

» C'est une grande satisfaction pour moi de me trouver sur » la terre natale, au milieu d'une nation et d'une armée aux-

» quelles je dois toute ma reconnoissance pour une fidélité » aussi constante que généreuse ». *Signé*, Moi le Roi.

Dans la matinée d'hier, un corps de troupes est sorti de la ville pour recevoir Ferdinand VII, qui doit arriver par la route de Valence; bientôt après, le cardinal de Bourbon, président de la régence, et le *senor* Layendo, ministre d'Etat, allèrent au-devant de S. M.

Aujourd'hui on a célébré dans l'église de Sainte-Marie, un service solennel en actions de grâces, auquel la régence et les cortès ont assisté. Ils s'étoient réunis dans la salle du congrès, d'où ils se rendirent en procession à l'église à travers un concours immense de spectateurs, et entre deux lignes de troupes. Ils étoient accompagnés des grands et des généraux du royaume, ainsi que de LL. EE. l'ambassadeur anglois et les envoyés de l'Autriche et du Portugal. Toutes les maisons, sur leur chemin, étoient ornées de tapisseries. Cette solennité excita l'enthousiasme dans la foule qui remplissoit les rues.

Du 4 avril. Assemblée des cortès. — Une lettre du général Copons, en date du 30, porte que S. M. et l'infant don Carlos continuent de jouir de la meilleure santé, mais que l'infant don Antonio est tombé malade à Mataro; cependant cette indisposition donne d'autant moins d'inquiétude, que les médecins ont assuré que le prince pourroit continuer son voyage le 1er. avril.

Sur la motion du président, il a été résolu qu'il seroit donné avis au gouvernement de la part que les cortès ont prise à ces nouvelles.

L'ordre du jour ramène la discussion sur la liste civile : la régence est d'opinion que, considérant l'état de la nation espagnole et la dignité du roi d'Espagne, S. M. doit avoir annuellement 40 millions de réaux et six millions pour l'établissement de la maison royale, et que les infans d'Espagne jouiront de 150,000 ducats pour leur maison.

Du 5. — On a lu des dépêches du lord Wellington, concernant le combat qui a eu lieu près de Conches; elles ont excité une joie très-vive.

Du 6. — Des lettres du gouvernement civil de Catalogne et d'Aragon annoncent que le roi a résolu de passer par Reuse, Sarragone, Lérida, Téruel et Valence.

Les ambassadeurs d'Angleterre et de Portugal sont partis pour Valence, où ils doivent attendre le roi.

Sur S. M. le Roi Louis XVIII.

La famille auguste, dont le retour fait en ce moment le sujet de la joie générale, est l'objet d'un intérêt bien vif et d'une curiosité bien légitime. On se plaît à connoître, et les sentimens qui l'ont occupée pendant son exil, et les différentes épreuves qu'elle a subies jusqu'au moment où elle vient d'être appelée au trône d'une manière si miraculeuse. C'est pour satisfaire cette juste curiosité, que nous allons entrer dans quelques détails sur le Roi, objet en ce moment de tant de vœux et d'hommages.

Louis-Stanislas-Xavier de France, naquit à Versailles, le 17 novembre 1755, et porta long-temps le titre de MONSIEUR, comte de Provence : il étoit le quatrième fils de ce sage et vertueux dauphin, enlevé par une mort prématurée. Il étoit le frère puîné de ce malheureux Louis XVI, dont nous avons si mal payé la bonté, la vie pure et irréprochable, l'amour pour ses peuples, le désir de faire le bien, les vertus morales et chrétiennes. Le Roi actuel a beaucoup de rapports de caractère avec cette illustre victime de la révolution. Il avoit aussi montré, au commencement de nos troubles, les mêmes vues conciliantes et modérées, qui ont si mal réussi à l'un et à l'autre. Il étoit populaire, et il resta parmi nous jusqu'au moment où il n'y eut plus d'espérance de le faire impunément. On se rappelle qu'il partît en même temps que Louis XVI. Mais il suivit une autre route, et le ciel permit qu'on ne mit pas d'importance à empêcher sa sortie de France. Tandis que le Roi étoit arrêté à Varennes, MONSIEUR arrivoit heureusement en Flandres, et il

alla joindre le prince son frère, et le grand nombre de gentilshommes françois qui avoient trouvé un asile dans les Etats de l'électeur de Trèves. Là ils cherchèrent vainement à lutter contre les progrès d'une révolution, qui devenoit de jour en jour plus grave et plus effrayante. Ils entendirent gronder l'orage sans pouvoir le conjurer, et ils gémirent sur les déchiremens des partis, et sur les crimes qui souillèrent leur patrie. Bientôt même ils furent forcés de quitter leur asile sur les bords du Rhin, et de s'enfoncer dans l'Allemagne à mesure que les armées françoises s'avançoient vers ce pays. Ils résidèrent successivement en différens lieux. MONSIEUR, devenu Roi, demeura quelque temps à Vérone, et on se rappelle avec quelle noble fermeté il écrivit au sénat de Venise, quand celui-ci lui intima l'ordre de sortir des Etats de la république. Sa lettre fut publiée, à cette époque, dans les journaux, même en France, et fut applaudie par ce caractère de dignité qui honore un prince dans l'infortune. D'Italie, le Roi passa en Allemagne, et depuis en Russie, où un monarque généreux lui fit un traitement analogue à sa dignité. C'est-là qu'il resta plusieurs années avec quelques françois fidèles à sa fortune. Il y fut joint par l'abbé Edgeworth, ce digne ecclésiastique qui avoit rempli, auprès de Louis XVI, un courageux et triste ministère, et qu'on ne pouvoit voir sans être pénétré de respect pour sa vertu, d'estime pour son noble caractère, et d'attendrissement pour les récits touchans qu'on aimoit à entendre de sa bouche (1). Il y fut joint plus tard par MADAME, fille

(1) M. Edgeworth mourut, dit-on, à Mittau, en 1807, des suites d'une maladie qu'il contracta dans les hôpitaux où il alloit donner des secours aux prisonniers françois.

de Louis XVI, échappée seule aux désastres de sa famille, après trois ans de captivité, de deuil et de larmes. Elle avoit été renvoyée à Vienne, et le Roi souhaitoit ardemment de la revoir, et de l'unir à un prince de son sang. Il lui sembloit que l'héritière de tant de souvenirs ne devoit point passer à une alliance étrangère, quelque nécessaire qu'elle parût pour lui procurer un appui, et la princesse elle-même souhaitoit de ne point changer de famille et de patrie. Elle consentit à s'unir au sort de l'héritier de son nom, et à venir partager l'exil de sa maison. Elle arriva à Mittau en 1799. Quelles durent être les pensées de ces augustes proscrits, en se revoyant après de si grandes catastrophes! Ils confondirent ensemble leurs larmes, seul langage qu'eut d'abord leur douleur. La reine vivoit encore. Elle regarda la jeune princesse comme sa fille, et les fidèles serviteurs de leur Roi furent consolés un instant, en revoyant celle qui leur rappeloit des personnages si chers. Sa grâce, sa bonté, ses malheurs, les traits de ressemblance qu'on lui trouvoit avec d'illustres victimes, les sentimens tendres et religieux qu'elle montroit, tout contribuoit à lui gagner les cœurs. Le 10 juin 1799, son mariage avec M[gr]. le duc d'Angoulême fut célébré à Mittau, par le cardinal de Montmorency, évêque de Metz, et grand-aumônier. Le Roi lui servit de père dans cette cérémonie si touchante par les réflexions qu'elle faisoit naître, et chacun ne pouvoit retenir ses larmes en songeant qu'une fille de France, et un prince issu comme elle du sang des Bourbons, n'avoient pu trouver qu'à 600 lieues de leur patrie un autel pour recevoir leurs sermens.

A la fin de la même année, les cardinaux assemblés

à Venise, écrivirent, le 8 octobre, au Roi, suivant l'usage, pour lui annoncer la mort de Pie VI, et la tenue prochaine du conclave. Louis XVIII leur répondit, le 24 novembre. On remarque que dans sa lettre, tout en déplorant les malheurs de Pie VI, il insiste sur les témoignages de respect et d'intérêt que reçut ce pontife en France. On y voit, qu'il aimoit à rendre justice aux François, et à ne point rendre la nation responsable des crimes de ses oppresseurs. On y voit, qu'il n'avoit point désespéré de la Providence, et qu'il comptoit sur son secours, en même temps qu'il le méritoit par ses sentimens religieux, et par sa noble résignation dans le malheur. Il eut, quelques années après, une nouvelle occasion de montrer son courage et sa constance à maintenir ses droits et ceux de sa maison. En 1802, Bonaparte, qui marchoit à grands pas au pouvoir absolu, mais qui sentoit le besoin de fortifier ses prétentions, et de s'entourer de quelque apparence de légitimité, fit proposer secrètement au Roi de lui céder ses droits au trône de France moyennant des dédommagemens. Louis XVIII repoussa avec dignité des offres qui lui parurent incompatibles avec son honneur, et tous les princes de sa famille s'empressèrent d'applaudir à sa résolution, et de manifester leur vœu de ne jamais transiger sur leurs droits. Leurs lettres, bien dignes de chevaliers François, furent imprimées dans le temps dans les journaux étrangers, et elles se trouvent entr'autres dans le *Nouveau Registre annuel* (1), ouvrage périodique qui s'imprime en Angleterre. La lettre du Roi porte particulièrement un

---

(1) *New annual Register*. Cet ouvrage est à la bibliothèque du Roi.

caractère de modération, en même temps que de vigueur. Il y parle avec mesure d'un homme qui ne s'étoit pas encore souillé, ni du sang d'un Bourbon, ni de celui de tant de malheureux sacrifiés à son ambition. Ce fut en 1804, que la France et l'Europe le virent avec effroi donner, par un crime inutile, la mesure de son caractère. L'indignation fut générale. En morale, c'étoit un attentat horrible sans prétexte; en politique, c'étoit une terrible école sans excuse. C'étoit être bien mal avisé que d'arriver au trône par une telle route, et de prétendre conquérir les suffrages sous ces sanglans auspices.

Louis XVIII dut être plus sensible que personne à cet affreux événement. Il perdoit un prince aimable et généreux, qui auroit pu être l'appui du trône et l'honneur de son pays. Dès-lors il ne vit dans Bonaparte qu'un assassin, et dans l'usurpateur heureux qu'un tyran coupable, indigne de commander à une nation généreuse. Dès-lors il ne voulut avoir rien de commun avec l'ennemi de sa famille. Le roi d'Espagne, Charles IV, ayant envoyé au nouvel empereur l'ordre de la Toison d'Or, Louis XVIII, qui avoit reçu autrefois ce même ordre de Charles III, jugea qu'il ne lui convenoit plus de porter une décoration qu'il regardoit comme avilie. Sa lettre au roi d'Espagne est noble et vigoureuse. Il lui renvoyoit la décoration. *La religion*, disoit-il, *peut m'engager à pardonner à un assassin; mais le tyran de mon peuple doit toujours être mon ennemi. Dans le siècle présent, il est plus glorieux de mériter un sceptre que de le porter.*

Cependant les événemens de la guerre forcèrent, de nouveau, Louis XVIII à changer d'exil. Après

avoir erré quelque temps, il accepta un asile en Angleterre, où MONSIEUR, comte d'Artois, étoit depuis long-temps. Le gouvernement anglois, constant dans son opposition aux vues ambitieuses de l'usurpateur, avoit accordé la plus généreuse hospitalité aux François, victimes de la révolution. Le clergé, la noblesse y avoient trouvé sûreté et protection, et les princes y recevoient un traitement proportionné à leur dignité. Le Roi trouva, dans ce pays, les mêmes égards et la même munificence dont il avoit joui long-temps sur le continent. C'est-là qu'il perdit la Reine, qui mourut, il y a environ trois ans, et dont les obsèques furent faites avec la pompe convenable à son rang. Il habitoit depuis quelque temps le château d'Hartwell, dans le comté de Buckingham, à seize lieues de Londres. Cette terre lui fut cédée par le propriétaire, et le Roi se plaisoit à y réunir les membres de sa famille, et particulièrement MONSIEUR et ses enfans. Il a eu constamment auprès de lui Mme. la duchesse d'Angoulême, dont les soins touchans et l'aimable bonté charmoient son exil. Lui-même cherchoit volontiers des distractions dans des lectures utiles. Il a toujours aimé l'étude, et a eu tout le loisir, d'abord dans une condition privée, et par la suite dans le bannissement, d'acquérir des connoissances, dont une mémoire heureuse lui fait conserver les avantages. D'ailleurs c'étoit lui qui expédioit ses affaires, qui ouvroit ses dépêches, qui y faisoit les réponses, qui donnoit des instructions à ses envoyés, et qui recevoit le rapport de leur mission. Instruit à l'école du malheur, il aimoit à voir par lui-même et à entrer dans les détails. C'est ainsi qu'il a su se donner une expérience et des talens dont nous allons recueillir les fruits. Il revient parmi nous, muni de

cette sagesse qui fait le bien sans secousse, qui guérit le mal sans violence, qui se proportionne aux temps, qui juge avec discernement des hommes et des choses. Tous les détails que nous avons sur lui, ses proclamations, sa conduite, les rapports de ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher, annoncent la bonté de son ame et les dispositions indulgentes qu'il nous rapporte. Il arrive, comme l'a dit un de ses plus loyaux chevaliers, le testament de Louis XVI à la main, accompagné de cette princesse qui lui écrivoit après sa délivrance : *C'est celle dont ils ont fait mourir le père, la mère et la tante, qui vous demande de leur pardonner.* Il a été précédé par ce prince aimable, dont toutes les paroles respirent la paix et l'union, et annoncent un si noble et si beau caractère. Quel cœur françois ne s'ouvriroit pas aux plus riantes espérances, et ne voleroit pas en esprit au-devant d'une famille si intéressante par ses malheurs, d'une princesse en qui reposent tant de souvenirs, d'un Roi si respectable par sa généreuse constance dans l'infortune, et si propre à rassurer tous les esprits par son âge, par ses lumières, par sa sagesse, par sa religion éclairée, et par les nobles et beaux sentimens que lui inspireroient aujourd'hui ses magnanimes alliés, s'il n'en avoit la source dans son cœur, et s'il n'en trouvoit l'exemple dans les actions de ses illustres prédécesseurs et dans ses propres habitudes !



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARME, *12 avril.* — Le Pape a fait, le 30 mars, à deux heures après-midi, son entrée solennelle à Bologne. Le

préfet du département étoit allé, avec tous les membres de la préfecture, au-devant de S. S. à plusieurs milles de distance. Les autres autorités attendoient le souverain Pontife à la porte de la ville. S. S. fut reçue au bruit du canon et au son de toutes les cloches. Le clergé s'étoit rendu en procession à sa rencontre. Malgré tous les efforts de la cavalerie qui escortoit le saint Père, le peuple détela les chevaux de sa voiture, et la traîna jusqu'à l'église métropolitaine de Saint-Pierre. S. S. mit pied à terre, fit sa prière, donna sa bénédiction, et se rendit au palais archiépiscopal, où les autorités furent admises au baisement des pieds. Le soir, toute la ville fut illuminée, ainsi que le lendemain. C'étoit un spectacle attendrissant que le retour d'un Pontife vénéré après tant de tribulations. Les efforts de son ennemi n'ont servi qu'à lui imprimer ce je ne sais quoi d'auguste que le malheur a joint à la vertu.

Une circonstance peu connue, c'est que, par un décret du 10 mars, Bonaparte avoit ordonné lui-même de rendre au Pape la 38e. division, composée des départemens de Rome et du Trasimène, à condition que S. S. abandonneroit, par un acte de session, les autres parties du territoire ecclésiastique. Le Pape n'a rien voulu signer.

Pendant son séjour à Bologne, le saint Père a eu plusieurs conférences avec lord Bentinck : dans la dernière ce ministre lui offrit, au nom de S. A. R. le prince régent d'Angleterre, 50,000 sequins pour les frais de son voyage. Le Pape est parti, le 4, pour Imola. S. S. passera la semaine sainte et les fêtes de Pâques, partie à Imola, partie à Césène, sa patrie.

Les forteresses de Saint-Angelo et de Civita-Vecchia ont capitulé; les garnisons retournent en France, sous condition de ne point porter les armes pendant un an contre les alliés.

— S. E. le Cardinal di Pietro, qui avoit été précédem-

ment enlevé de Fontainebleau au milieu de la nuit et transféré à Auxonne, sans qu'on sût comment il s'étoit attiré cette nouvelle rigueur, a quitté son exil. Il est arrivé à Dijon, le 22 avril, et a continué son voyage vers Rome, où se rendent également, de toutes parts, les autres cardinaux, prélats et ecclésiastiques arrachés à leurs fonctions et dispersés par la violence.

—On dit que depuis la démission donnée par M. l'évêque de Metz de ses fonctions d'administrateur capitulaire du diocèse d'Aix, et dont ce prélat avoit instruit S. S. dès le commencement du mois d'avril, le chapitre d'Aix a écrit au Pape pour l'assurer de son attachement aux règles de l'Église et de son dévouement pour le Saint-Siége.

—Les trois premiers mois de cette année ont vu périr un grand nombre d'ecclésiastiques qui ont été victimes de leur dévouement dans le service des hôpitaux. Il est peu de diocèses qui ne comptent à cet égard des pertes déplorables, tant par le nombre que par les qualités de ceux qui ont succombé dans ce généreux ministère. Nous pourrons donner, à ce sujet, quelques détails honorables pour la charité pastorale.

Nouvelles politiques.

On annonce que les corps de troupes alliées ne séjourneront que peu de temps en France. On leur a donné divers cantonnemens, d'où elles se mettront en marche dans quinze jours ou trois semaines. Elles sortiront de France dans différentes directions; les Wurtembergeois par le Fort-Louis, les Autrichiens qui se trouvent dans le Midi par Bâle, ceux du Nord par Kell, les Russes par Mayence et Coblentz, les Prussiens par Cologne et Wesel. Toutes les réserves et les transports ont déjà reçu l'ordre de faire halte.

— S. A. R. a rendu une ordonnance qui supprime les cours prévôtales et les tribunaux des douanes, et qui rend à la liberté tous ceux qui se trouvent détenus dans les prisons, maisons de correction et bagnes en vertu de jugemens de ces cours et tribunaux.

— Un autre décret de S. A. R. modifie ceux rendus précédemment sur les droits réunis, retranche ce que cet impôt a de plus vexatoire, et le rend moins onéreux au peuple.

— Quelques journaux ont donné le texte d'un traité conclu, le 11 décembre 1813, entre Bonaparte et le roi d'Espagne, Ferdinand VII, avant de rendre la liberté à celui-ci. Il y reconnoissoit l'intégrité de l'Espagne telle qu'elle étoit avant la guerre. C'est en exécution de ce traité que l'on avoit fait partir les princes espagnols du château de Valencey où ils étoient détenus. Mais depuis leur ennemi se repentit, sans doute, de sa condescendance, et leur suscita de nouvelles difficultés qui retardèrent successivement l'exécution du traité. Ce n'est qu'à la fin de mars que le roi d'Espagne, et les princes son oncle et son frère ont été délivrés.

— LL. AA. II. les grands-ducs Michel et Nicolas, frères de S. M. l'Empereur de Russie, sont arrivés à Paris.

— Dans un ordre du jour de M. le général Dessoles, il est dit que S. A. R. MONSIEUR, lieutenant-général du royaume, désire que la garde nationale de Paris porte et conserve un signe perpétuel des services rendus par elle, soit lorsqu'après avoir combattu pour ses foyers, et chargée seule, dans la nuit du 30 mars, de la garde et de la sûreté de Paris, elle a conservé au Roi sa capitale, et à tant de familles leurs biens, la vie et l'honneur; soit lorsqu'occupant, outre ses postes, ceux de la troupe de ligne, elle offre tous les jours encore l'exemple du dévouement et des sacrifices; soit enfin quand, malgré ce pénible service, elle fait celui de la maison militaire du Roi, et

donne aux Princes de la famille royale la satisfaction de n'être, pour leur garde, environnés que de François.

En conséquence, S. A. R. désire que MM. les officiers-généraux, supérieurs et particuliers, sous-officiers, grenadiers et chasseurs en activité de service, à mesure qu'ils auront passé la revue du Prince, reçoivent et portent le *ruban blanc* moiré, tenant suspendue une *fleur de lis en argent*, semblable à celle que le prince porte lui-même, et a remise au général commandant en chef, comme représentant la garde nationale. Il sera délivré à chacun un brevet constatant le droit qu'il a de porter le ruban. Les gardes nationaux habillés, équipés et armés postérieurement à la revue, n'auront droit au ruban blanc qu'en présentant un certificat qui atteste qu'ils ont mérité cette distinction par leur zèle et leur exactitude dans le service, ou par quelque action utile à la société, et honorable pour la garde nationale.

— M. le comte Matthieu de Montmorency n'est point allé à Montpellier, où il devoit remplir les fonctions de commissaire du Roi, mais à Compiègne, dont le gouvernement lui a été postérieurement conféré par S. A. R.

PARIS, *30 avril. Cérémonial pour la réception du Roi.* — La veille de l'arrivée du Roi, les députations des corps de l'Etat, MM. les maréchaux de France et colonels-généraux, les ministres provisoires, le général en chef de la garde nationale et les officiers-généraux qui se trouvent à *Paris*, se rendront à Saint-Ouen, où le Roi s'arrêtera quelques instans, et seront présentés à S. M. par le grand-maître des cérémonies, qui se sera rendu à cet effet auprès du Roi.

Chacun des corps, après avoir été présenté, retournera à Paris.

Le lendemain de ces présentations, le Roi partira avec son cortége, et se mettra en marche dans l'ordre suivant:

Un détachement de la garde nationale à cheval et un détachement de troupes de ligne à cheval.

Deux voitures pour les ministres provisoires.

M. l'archevêque de Reims, grand-aumônier de France; M. le duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre du Roi; M. le comte de Blacas, grand-maître de la garde-robe du Roi, et le grand-maître des cérémonies de France dans la même voiture.

M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon dans la même voiture.

La voiture du Roi, dans laquelle seront S. M. et Mme. la duchesse d'Angoulême.

S. A. R. MONSIEUR à cheval, à la portière de droite de la voiture du Roi, accompagné d'une partie de MM. les maréchaux de France et colonels-généraux.

S. A. R. Mgr. le duc de Berry à cheval, à la portière de gauche, accompagné d'une partie de MM. les maréchaux de France et colonels-généraux.

M. le duc de Grammont et M. le duc d'Havré, comme capitaines des gardes de S. M. se tiendront également aux portières de la voiture du Roi. S'il se trouve d'autres capitaines des gardes de S. M., ils prendront place avec MM. les ducs de Grammont et d'Havré.

M. le ministre provisoire de la guerre et M. le général en chef de la garde nationale se tiendront dans le groupe de MM. les maréchaux de France, à portée de S. A. R. MONSIEUR et de S. A. R. Mgr. le duc de Berry.

Le cortége se rendra à Notre-Dame, en passant par la rue du faubourg Saint-Denis, la rue Saint-Denis jusqu'au marché des Innocens, l'Apport-Paris, le Pont-au-Change, la place du Palais de Justice, la rue de la Barillerie, la rue et la place du Marché-Neuf, la rue Notre-Dame, le parvis Notre-Dame.

La tête du cortége continuera sa marche par la rue du Cloître Notre-Dame, la place Fénélon, la rue Bossuet, et se développera sur le quai de l'Archevêché.

Le cortége s'arrêtera à l'instant où la voiture du Roi

sera arrivée devant le portail Notre-Dame; alors toutes les personnes du cortége descendront de voiture pour accompagner le Roi.

Dès que S. M. et son cortége seront entrés dans l'église, les détachemens de la garde nationale et des troupes de ligne se remettront en marche en partant du quai de l'Archevêché, et traverseront le parvis Notre-Dame, et se développeront dans les rues Notre-Dame, du Marché-Neuf, et sur le quai des Orfèvres, de manière à se trouver placés et prêts à marcher à l'instant où le Roi sortira de Notre-Dame.

Les corps de l'Etat se trouveront dans la cathédrale, aux places qui leur sont assignées par l'étiquette. Huit membres du corps municipal feront les honneurs de la cathédrale, et présideront au placement des corps et personnes invitées à la cérémonie.

Toute la partie du cortége qui précède la voiture de S. M. se mettra en marche quelques instans avant que le Roi ne sorte de Notre-Dame pour remonter en voiture.

Après le *Te Deum*, le cortége se rendra aux Tuileries dans le même ordre que ci-dessus, en suivant la rue Notre-Dame, le Marché-Neuf, le quai des Orfèvres, le Pont-Neuf, la rue de la Monnoie, la rue du Roule, et la rue Saint-Honoré jusqu'à la rue de l'Echelle.

Lorsque S. M. sera arrivée au palais des Tuileries, elle se rendra dans la salle du Trône. S. M. se placera sur son trône, entourée des princes de la famille royale, des princes du sang, des maréchaux, des ministres, des grands-officiers, du général en chef de la garde nationale et des officiers-généraux. Toutes les autres personnes du cortége, après s'être réunies dans la galerie de Diane, se rendront dans la salle du Trône, et passeront devant S. M. en lui faisant leur révérence.

Il sera tiré des salves d'artillerie à l'entrée du Roi dans Paris, à son arrivée à Notre-Dame, à son départ de cette église, et à son arrivée au palais des Tuileries.

— Le 18 du courant, M. le maréchal duc de Dalmatie a conclu, avec le feld-maréchal lord Wellington, une convention portant suspension d'armes entre les armées françoises des Pyrénées et l'armée anglo-espagnole. Quelques jours auparavant, M. le général comte Decaen, commandant le corps d'armée de la Garonne, après avoir envoyé son adhésion aux actes du gouvernement provisoire, avoit traité particulièrement avec M. le lieutenant-général lord Dalhousie, muni des pleins-pouvoirs de lord Wellington pour la cessation des hostilités entre leurs troupes respectives.

Le 20 du courant, le général Marulaz, commandant supérieur à Besançon, a conclu également un armistice avec S. A. le prince de Lichtenstein, commandant les troupes de S. M. l'empereur d'Autriche.

— C'est le 24 avril que le Roi est arrivé à Calais. Tous les habitans l'attendoient avec impatience. Ils étoient réunis sur le port. Ils s'y étoient rendus dès qu'on eût connoissance du départ de S. M. de Douvres. Après quelques heures d'attente, on aperçut les vaisseaux, puis l'*yacht* qui portoit le Roi. Ce bâtiment, décoré avec magnificence, approcha. Le Roi se fit reconnoître au milieu de ceux qui l'entouroient. Seul il ôta son chapeau, et levant les yeux au ciel, tandis qu'il portoit la main sur son cœur, il indiquoit assez par ce double mouvement à qui il se reconnoissoit redevable de la cessation de nos maux, et combien il étoit touché de ce bienfait. Il tendoit ses bras vers le peuple, qui répondit à ce mouvement par des acclamations prolongées. Beaucoup de personnes ne pouvoient retenir leurs larmes. C'étoit, en effet, un moment bien doux pour les ames sensibles de voir ce retour inespéré après un si long exil.

S. M. mit pied à terre au milieu des cris de joie. Elle monta dans une calèche découverte, avec Mme. la duchesse d'Angoulême, M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon. Seize habitans de Calais se présentèrent

pour traîner la voiture. Le curé harangua le Roi, qui lui dit : *Oui, M. le curé, c'est un grand bienfait du ciel; allons-en remercier Dieu.* Le cortége s'avança, en effet, vers l'église, au milieu des fanfares, des cris de joie, et de toutes les démonstrations d'un enthousiasme vrai. S. M. arriva à l'église, et fut reçue sous le dais. La sainteté du lieu put à peine contenir les transports. Le recueillement du monarque et de Mme. la duchesse d'Angoulême imposa bientôt un silence religieux. Peu de *Te Deum* ont été chantés avec autant d'attendrissement et de joie. Rentré chez lui, le Roi reçut les autorités de la ville. Il parla à chacun avec bonté. Nous sommes fâchés de ne pouvoir citer ses réponses. Elles annonçoient la joie de son ame. Il dit aux frères de la Doctrine Chrétienne qui lui furent présentés : *Faites de vos enfans de bons chrétiens, vous en aurez fait de bons François.* Mot plein de sens, de justesse et de vérité, et qui marque assez la sage politique du prince, qui sent que tous nos malheurs viennent d'avoir méconnu la religion.

La route de S. M. depuis Calais a été marquée par le même enthousiasme. Ce prince arriva à Bologne, le 26, avec Mme. la duchesse d'Angoulême et les deux princes. Il se rendit à la cathédrale, où l'on chanta le *Te Deum.* Ce furent les habitans qui traînèrent aussi sa voiture. Le soir toute la ville fut illuminée.

A Abbeville, même allégresse et mêmes acclamations. On y a aussi chanté le *Te Deum.*

L'entrée du Roi à Amiens, le 28 avril, a été plus brillante encore. Le cortége étoit nombreux. S. M. a été reçue à la cathédrale par M. l'évêque. Toutes les rues étoient tendues d'étoffes blanches, et des drapeaux blancs flottoient à toutes les croisées.

C'est ainsi que l'allégresse publique se signale de tous côté. Ce moment de bonheur efface le souvenir des maux passés. C'est un père qui revient dans sa famille après une longue absence. Son retour est le signal de la concorde et de la paix.

Le Roi est arrivé à Compiègne, le 29 au soir : il en est parti hier, 2 mai, et a couché à Saint-Ouen, d'où il fait aujourd'hui son entrée dans la capitale. Nous en donnerons les détails samedi prochain.

TURIN, *19 avril.* — Un armistice a été conclu, le 16, par le maréchal de Bellegarde et le prince Eugène, dans lequel toutes les troupes alliées se trouvent comprises. Les dernières nouvelles de Paris sont arrivées à l'armée napolitaine, le même jour, 16 avril, sous les murs de Plaisance, pendant qu'on se battoit. Le roi de Naples a fait suspendre les hostilités, a accédé à l'armistice du maréchal Bellegarde, et a expédié immédiatement le sieur Pignatelli, son aide-de-camp, à Mantoue, avec des pleins-pouvoirs pour conclure un armistice particulier à son armée.

Le prince Rospigliosi a pris possession de la Toscane au nom du grand-duc Ferdinand, archiduc d'Autriche et frère de S. M. I.

On vient de réimprimer et de mettre en vente un ouvrage ayant pour titre : *Eloge historique et funèbre de Louis XVI*, par M. Montjoie : 1 vol. in-8°.; prix, 5 fr. et 6 fr. franc de port. A Paris, chez Plancher, rue de la Harpe, n°. 26, et chez Adrien Le Clere, quai des Augustins, n°. 35.

Nous rendrons compte de cet ouvrage incessamment.



Entrée du Roi à Paris.

Comment rendre ce que nous avons vu? comment peindre ces transports, cette allégresse, ce spectacle vraiment touchant? quelle idée donner d'une si belle fête? Quel jour heureux pour nous, pour les princes augustes qui viennent de nous être rendus, pour la France, pour l'Europe entière! Enfin après vingt-cinq ans d'orages et de calamités, nous avons retrouvé ce que nous n'eussions jamais dû perdre; et ce que nous avions perdu par notre faute. Enfans égarés, nous avons revu notre père, et au lieu que nous avions mérité un accueil froid, il ne nous a montré qu'indulgence et bonté. Il a été touché de nos larmes, il a entendu nos cris. Sa joie s'est mêlée à la nôtre. Il a paru oublier notre ingratitude et nos excès. Ses bras se sont ouverts pour nous recevoir, et ses yeux se sont remplis de larmes d'attendrissement. C'est Henri IV qui revient dans sa famille après des jours de dissentions. Sa seule présence réconcilie les partis. Son affabilité conquiert les cœurs. Ses bienfaits nous consoleront de nos maux, comme son exemple et ses vertus nous ramèneront aux principes salutaires que nous avons méconnus.

Nous allons essayer de raconter ce que nous avons vu, et de faire connoître les détails de cette mémorable journée, qui sera sans doute une des grandes époques de notre histoire.

Le Roi étoit arrivé à Compiègne, comme nous l'avons dit dans notre dernière feuille; et il y avoit reçu plusieurs corps et particuliers, qui s'étoient empressés d'aller lui rendre leurs hommages. Les maréchaux de France entr'autres se présentèrent. S. M. les reçut avec l'air de la joie et de la cordialité. Elle se fit nommer chacun d'eux, et leur exprima la part qu'il avoit prise à la gloire des armées françoises. Elle dit à chacun d'eux des choses agréables, et les laissa étonnés et charmés d'un accueil

auquel ils n'avoient pas été accoutumés sous l'empire d'un homme qui ne savoit que gourmander durement ses meilleurs amis.

Le 2 mai, S. M. partit de Compiègne, et arriva à Saint-Ouen sur les cinq heures du soir. Elle y reçut de nouveau les maréchaux et les généraux, et les députations du Sénat et du Corps-Législatif.

Le 3 mai étoit le jour désigné pour l'entrée du Roi dans sa capitale. Dès le matin des salves d'artillerie annoncèrent la solennité du jour. Une foule immense se porta dans les rues que devoit suivre le cortége, et même hors des barrières. La population de Paris sembloit s'être plus que doublée ce jour-là. Des étrangers y affluoient de toutes parts. On avoit peine à se procurer des moyens de transport, et ce matin là même, on arrivoit encore de lieux fort éloignés pour assister à cette fête vraiment françoise. Il semble que toute la France voulût être témoin de ce spectacle, et qu'elle y envoyât ses députés pour s'unir à notre bonheur. Les rues étoient parées de guirlandes, et les maisons tendues de tapisseries. Chaque habitant avoit imaginé quelque décoration. Des écharpes, des drapeaux, des fleurs, des inscriptions, des draperies, des devises, formoient un coup d'œil agréable par l'élégance et la variété. Les figures répondoient à cet appareil; elles portoient l'empreinte de la joie. C'étoit de tous côtés un mouvement, un air de satisfaction, un besoin de la communiquer aux autres, qui annonçoient assez que le cœur présidoit à cette fête.

Le Roi partit de Saint-Ouen à onze heures. Il trouva toute la route couverte de spectateurs. La foule s'étoit aussi portée hors des barrières, et S. M. put juger par les acclamations qu'elle entendit, de la réception qu'on alloit lui faire dans sa capitale. Elle fut reçue à la barrière par M. le préfet du département, qui vint lui remettre les clefs de sa capitale, et lui exprimer l'allégresse générale. Le Roi répondit qu'il étoit charmé de se réunir à ses enfans, et qu'il remettoit volontiers les clefs de Paris dans

les mains de magistrats dignes de sa confiance, et capables de faire le bonheur du peuple. Au même endroit, une députation de quarante-huit jeunes demoiselles harangua Mme. la duchesse d'Angoulême, qui parut sensible à leur hommage, et leur répondit avec bonté.

S. M. entra dans sa capitale vers midi et demi. Ce moment ne pouvoit manquer de rappeler bien des souvenirs, et d'être mêlé de quelque amertume. Il y avoit vingt-trois ans que le Roi étoit sorti de Paris. Que de scènes tristes et terribles s'y étoient passées dans cet intervalle! que d'excès, de folies et de crimes avoient souillé cette cité malheureuse! Nous avions tout perdu, pour ainsi dire, en perdant nos Rois; et l'honneur, la justice, la morale, la religion sembloient s'être exilés en même temps qu'eux, et avoir abandonné une terre inhospitalière et barbare. Mais pourquoi revenir sur ces idées lugubres? Imitions plutôt la sage réserve d'un prince généreux, qui ne veut plus que nous parlions de nos torts, de nos erreurs, de nos attentats, et qui, jetant un voile sur le passé, ne nous promet que paix, espérance et bonheur.

Le cortége étoit nombreux et brillant. Il étoit ouvert par des détachemens de troupes de ligne et de gardes nationales à cheval. Huit voitures de la cour, attelées chacune de huit chevaux, et décorées, comme autrefois, des armes de France aux portières, étoient occupées par les ministres et les personnes de la maison du Roi. Des jeunes filles, vêtues de blanc, suivoient des détachemens de la garde nationale à pied. L'une d'elles portoit une bannière sur laquelle étoit cette inscription si juste: *La Providence nous rend les Bourbons. Vive le Roi!* Venoient ensuite les voitures de la ville, au nombre de dix-sept; puis un état-major extrêmement nombreux, composé d'officiers-généraux français et étrangers. Car cette fête sembloit nous être commune avec toutes les nations, et il étoit juste que les alliés prissent part à un triomphe dont nous leur étions redevables. La plupart

avoient joint la cocarde blanche à celle de leur nation.

Le Roi étoit dans une calèche découverte, afin de procurer à ses sujets le bonheur de le mieux voir. Elle étoit traînée par huit superbes chevaux blancs, richement caparaçonnés. Le Roi occupoit le fond de la voiture, ayant à ses côtés cette princesse aimable et vertueuse, ce rejeton des Rois, cette fille des saints, éprouvée par tant de malheurs, et qui partageoit en ce moment avec le Roi les hommages et les vœux expiatoires d'un peuple empressé de sécher ses larmes et de lui faire oublier ses chagrins. Le Roi étoit en habit bleu, avec les épaulettes de général. Il ôtoit souvent son chapeau, malgré le soleil, pour répondre aux acclamations de la foule. La figure de S. M. ne nous a point paru se ressentir, autant qu'on nous l'avoit dit, des impressions du temps. Son air de tête est plein de bonté, et les chagrins, qui l'ont privé de presque tous ses cheveux, n'ont point ôté à sa physionomie l'expression du calme et de la douceur. Mme. la duchesse d'Angoulême étoit vêtue d'une robe blanche, avec une toque et une ombrelle de la même couleur. On lisoit sur son visage je ne sais quelle sorte de joie grave qui a frappé tous les spectateurs. Elle paroissoit incommodée de la chaleur et de la poussière, ou plutôt c'étoit le moral qui souffroit chez elle plus encore que le physique. Elle n'avoit pu entrer dans nos rues sans se rappeler un autre cortége..... Ces souvenirs se mêloient visiblement à sa joie. On eût dit que les ombres des victimes illustres, enlevées successivement à son amour, planoient en ce moment devant ses yeux, et provoquoient des larmes qu'elle ne pouvoit retenir. Sa figure est pleine à la fois d'expression et de grâce, de finesse et de bonté. Devant le Roi et elle étoient deux princes, qui ont aussi leurs sujets de deuil, Mgr. le prince de Condé et Mgr. le duc de Bourbon. S. A. R. Monsieur et Mgr. le duc de Berry étoient à cheval aux portières de la voiture.

Il est impossible de peindre l'enthousiasme qui se ma-

nifestoit surtout quand la voiture de S. M. passoit. Les cris de *Vive le Roi!* remplissoient les airs. On frappoit dans les mains, on agitoit des drapeaux, on faisoit mille signes de joie différens. Les cœurs étoient émus, et les acclamations répétées sans relâche annonçoient assez les dispositions générales des esprits. Ce n'étoit point là l'engourdissement, la froideur et le silence de ces fêtes prétendues que nous avons vu se succéder depuis vingt ans. Ce n'étoient point les cris rares, sourds et glacés qu'achetoit à prix d'argent un tyran imposteur. Non, nous n'étions pas payés. Une police adroite et active ne nous avoit pas commandé d'applaudir, et ne nous avoit pas chargé d'exciter un enthousiasme factice. Notre allégresse étoit naturelle et franche. C'étoit l'explosion spontanée des sentimens du cœur; c'étoit un épanchement vif et loyal, une effusion prompte, rapide, aussi impossible à comprimer qu'à feindre. Nous n'avions pas joui d'un tel spectacle depuis vingt ans, et nous pouvons dire actuellement, comme ce digne et ingénieux Parisien dans la devise mise à la porte de sa maison : *Nos fêtes ne seront plus sans allégresse*. C'étoit en quelque sorte un débordement de joie; et comme un ressort long-temps comprimé revient avec plus de force à son état naturel, ainsi nous sommes retournés avec plus d'ardeur à nos anciennes habitudes et au cri françois.

A la porte Saint-Denis une couronne est descendue de la voûte au-dessus de la tête du Roi. A la place des Innocens, les femmes de la halle ont présenté un bouquet et des vers.

Il étoit deux heures passées quand S. M. descendit à l'église Métropolitaine. M. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims et grand-aumônier de France, y avoit précédé le Roi. Ce vieillard, vénérable par son âge et par sa fidélité, remplissoit, pour la première fois, les fonctions de sa charge à Paris.

Arrivée sous le dais, S. M. se mit à genoux et baisa la vraie Croix, qui lui fut présentée par M. l'abbé de la

Myre, grand-vicaire de Paris. Il harangua le Monarque en ces termes :

SIRE,

« L'un des illustres aïeux de Votre Majesté déposoit ici, avec une religieuse confiance, ses prières et ses vœux aux pieds de notre auguste patrone, et il obtint la naissance d'un fils, Louis XIV. Pendant bien des années, nous avons déposé, sur le même autel, dans le silence de la douleur, nos prières et nos larmes, et le ciel nous rend aujourd'hui notre Roi, notre père, Louis XVIII.

» Le Dieu de saint Louis a relevé votre trône, vous raffermirez ses autels. *Dieu et le Roi*, telle est notre devise, telle a toujours été celle du clergé de France, dont l'église de Paris se félicite d'être en ce moment l'organe ».

Sa Majesté a répondu à-peu-près en ces termes :

« En entrant dans ma bonne ville de Paris, mon premier soin est de venir rendre grâces à Dieu et à sa sainte mère, la toute-puissante protectrice de la France, des merveilles qui ont terminé nos malheurs. Fils de saint Louis, je tâcherai d'imiter ses vertus ».

Le Roi a dit à l'officiant : « Je connois M. l'abbé Dastros. C'est sans doute à lui que je parle ». M. de la Myre s'est alors nommé, et le Roi lui a dit des choses obligeantes.

Arrivé dans le chœur, le Roi s'est mis à genoux sur un prie-Dieu recouvert d'un drap de velours cramoisi, semé de fleurs de lis d'or. Le trône étoit un simple fauteuil sans estrade, suivant l'antique usage ; la piété de nos Rois leur interdisant un appareil qui ne paroît pas convenable dans le temple de celui devant lequel les trônes s'abaissent. A droite et à gauche du Roi étoient cinq coussins et cinq plians pour les quatre princes et la princesse. Derrière le Roi et les princes étoient le prélat grand-aumônier, M. l'abbé de Chambre, ancien grand-vicaire de Metz, qui vient d'être nommé aumônier du Roi ; M. l'abbé de Latil, aumônier de MONSIEUR ; M. l'abbé de Reclesne, ancien aumônier de M. le comte de Pro-

vence. On voyoit dans le sanctuaire M. le cardinal de Bayanne; M. de Barral, archevêque de Tours; M. de Pradt, archevêque de Malines, et MM. de Clermont-Tonnerre, ancien évêque de Châlons-sur-Marne; de Lubersac, ancien évêque de Chartres; de Mérinville, ancien évêque de Dijon; de Ruffo, ancien évêque de Saint-Flour; Fallot de Beaumont, ancien évêque de Plaisance; d'Agoult, ancien évêque de Pamiers; de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo; de Chabot, ancien évêque de Saint-Claude; Charrier de la Roche, évêque de Versailles; Bourlier, évêque d'Evreux; Manary, évêque de Trèves; Rollet, ancien évêque de Montpellier; André, ancien évêque de Quimper; de Broglie, évêque de Gand; Dupont, évêque de Coutances; de Faudoas, évêque de Meaux; Jauffret, évêque de Metz; et Boulogne, évêque de Troyes. Un grand nombre d'ecclésiastiques assistoient également à cette cérémonie, qui avoit attiré dans la Métropole un concours nombreux de spectateurs, lesquels remplissoient la galerie et la nef.

Le *Te Deum* a été chanté par la chapelle du Roi. Les musiciens devoient exécuter aussi le *Domine, salvum fac Regem*; mais le clergé et le peuple leur ont disputé ce plaisir, et ont chanté, à plusieurs reprises, ce verset national. La piété du Roi, pendant la cérémonie, a frappé les assistans. S. M. est restée à genoux plus d'un quart-d'heure. Les regards se portoient alternativement sur lui et sur la princesse auguste qui, prosternée en ce moment devant le Très-haut, versoit des larmes où la douleur et la joie venoient se confondre. Son attitude pieuse, son recueillement profond, l'expression de ses yeux, mouillés de pleurs, ont touché tous les spectateurs.

Le Roi est ensuite sorti de la Métropole. Le cortége s'est remis en marche, et est arrivé au Pont-Neuf, où on avoit élevé deux temples et au milieu la statue de Henri IV, avec cette devise heureuse : *Ludovico reduce, Henricus redivivus. Louis est de retour, Henri revit.* Cette ins-

cription, pleine de sentiment, paroît avoir été suggérée par M. de Lally-Tolendal. A cet endroit un ballon est parti. Il étoit surmonté d'un drapeau blanc. L'aréonaute a lâché successivement plusieurs pigeons blancs, qui sembloient destinés, comme la colombe de l'arche, à aller annoncer à la terre que le déluge de nos maux étoit à son terme, et que le ciel étoit réconcilié avec nous.

Il étoit plus de quatre heures quand le Monarque est arrivé aux Tuileries à travers des acclamations qui n'ont pas été interrompues. Elles ont semblé redoubler quand S. M. est montée au palais de ses aïeux, et est rentrée dans ces appartemens qu'elle n'avoit pas vus depuis si long-temps. C'étoit un prodige si merveilleux que chacun en a été frappé. Chacun pouvoit s'écrier alors avec le Prophète : *Ce changement est l'ouvrage du Très-haut. Hæc mutatio dexteræ excelsi.* On dit, et personne n'en sera étonné, que Mme. la duchesse d'Angoulême s'est évanouie en rentrant dans ce palais, qu'elle avoit quitté vingt-deux ans auparavant dans des circonstances si différentes, et qui lui rappeloit des souvenirs si déchirans. Elle a pris quelques momens de repos, et s'est ranimée peut-être aux cris d'allégresse dont retentissoient tous les abords du palais. La foule s'étoit principalement portée dans le jardin des Tuileries et sous les fenêtres de l'appartement de S. M. Elle sembloit y demander, par ses acclamations, que le Monarque daignât se montrer. S. M. a paru en effet. Toute sa figure portoit l'expression de la joie et de la sensibilité. Il a témoigné, par les gestes les plus expressifs, combien il étoit touché des signes de la joie générale. Il paroît qu'il s'est montré plusieurs fois dans la soirée à un peuple qui ne pouvoit se rassasier de le voir. Une fois, entre autres, il avoit à sa droite Mme. la duchesse d'Angoulême et à sa gauche M. le duc de Berry. Ce groupe de famille a redoublé les acclamations. Au bout de quelques instans, MONSIEUR a paru. Mme. la duchesse d'Angoulême lui a cédé sa place. MONSIEUR a été salué

par de nouveaux cris. Il a pris la main du Roi et l'a baisée. Mais S. M. prenant son auguste frère dans ses bras l'a embrassé plusieurs fois. A ce signe d'amitié fraternelle, à ces épanchemens d'une sensibilité si touchante, la foule n'a plus connu de mesures dans ses acclamations ni de bornes dans l'expression de sa joie; l'enthousiasme étoit au comble. De telles scènes ne peuvent se peindre.

Le soir, il y a eu un feu d'artifice et illumination, et on peut dire qu'elle étoit générale. On le disoit, en effet, de même dans les journaux, lors des fêtes maigres et froides que donnoit, à grands frais, un homme qui avoit besoin de nous éblouir et de nous tromper. Mais quelle différence de ces spectacles étudiés avec cette effusion de joie, ces cris spontanés, cette sorte d'ivresse dont nous venons d'être témoins! Nous pouvons le dire avec vérité, nous qui n'avons point brûlé d'encens devant l'injustice toute-puissante, et qui n'avons point menti en son honneur, l'illumination étoit générale. Un très-grand nombre d'habitans y avoient même ajouté par des décorations accessoires. On voyoit à beaucoup de portes des *vive le Roi!* en verres de couleur, des banderolles, des emblêmes, des inscriptions, dont quelques-unes étoient de la plus heureuse application. Nous en avons remarqué, à travers un très-grand nombre, quelques-unes qui avoient un caractère religieux. On lisoit dans un endroit : *Deus nobis hæc otia fecit : C'est à Dieu que nous devons ce bonheur.* Ailleurs, *Misericordiæ Domini quia non sumus consumpti.* A la porte de l'Hôtel-Dieu : *Pauper clamavit et Dominus exaudivit eum.*

Ainsi s'est passée cette journée à jamais mémorable dans nos annales, cette journée dont nous ne pouvons plus perdre le souvenir, et qui nous sera toujours présente et chère, journée de paix et de bonheur, journée d'espérance et de joie, journée d'amour et de concorde. Nous sentirons d'autant mieux le prix des bienfaits

qu'elle nous apporte; que depuis vingt-cinq ans nous gémissions dans la servitude et la barbarie. Nous roulions dans un cercle continuel de maux et de crimes. Le ciel a eu pitié de nous. Il nous ramène un Prince auguste, le descendant de nos Rois, l'héritier de leur bonté, le père de ses sujets. Car c'est ici le lieu de révéler une anecdote, qui trouvera sa place dans l'histoire. Le lendemain de l'entrée du Roi, S. M. s'est montrée plusieurs fois au peuple. Une fois entr'autres elle a demandé silence avec des gestes de la main, et a enfin obtenu, quoiqu'avec peine, que l'on cessât les acclamations. Alors elle a dit : *Ne m'appelez plus votre Roi, appelez-moi votre père.* A ces paroles si belles et si tendres, à ces mots si dignes d'un fils du bon Henri, par leur sublime simplicité et leur sensibilité naïve, tout le monde a crié : *Vive notre père !* et les airs ont retenti long-temps de ces nouvelles effusions d'allégresse. S. M. en a joui avec un plaisir marqué pendant plusieurs minutes. Enfin elle a de nouveau demandé silence, et après l'avoir obtenu, elle a salué la foule, en disant avec l'accent de la sensibilité : *Adieu, mes enfans.* On se doute bien que les applaudissemens ont encore redoublé. Il est bon que les provinces connoissent ce trait charmant, ces mots vraiment paternels; il est bon qu'elles sachent que nous avons retrouvé un Roi qui nous aime, et qui met du prix à être aimé de nous; il est bon qu'elles apprennent à apprécier un monarque dont tous les discours respirent l'indulgence et la bonté, et qui va s'appliquer à nous faire oublier nos maux qu'il a ressentis presque comme nous-mêmes. La souveraineté avoit été profanée par un despote violent, capricieux, maussade, dur, qui disoit comme Néron : *Qu'on me haïsse pourvu qu'on me craigne.* Elle va être réhabilitée par un prince honnête homme, bon, affable, juste et modéré, qui connoîtra toute l'importance des vertus domestiques et sociales, et qui les pratiquera sans effort. Alors nous retournerons à nos anciennes habitudes. Ce qui vient

de se passer sous nos yeux nous en est un gage que nous saisissons avec empressement, et qui ne nous trompera pas.

Nouvelles ecclésiastiques.

Le cardinal di Pietro, qui étoit exilé à Auxonne, n'a pu en sortir qu'au moment où les troupes françoises ont évacué cette ville. Il a rencontré à Lyon le cardinal Pignatelli, venant de Fontainebleau, et qui, attaqué de paralysie, n'en a pas moins désiré de retourner à Rome pour y être témoin de la délivrance de l'Eglise, et du retour du souverain Pontife. LL. EE. sont parties ensemble de Lyon pour Rome, le 22 avril. Le cardinal Pignatelli a fort bien soutenu la route, et on lui a procuré à Lyon une voiture plus commode que celle dans laquelle il étoit venu de Fontainebleau.

— Le chapitre de Lyon a donné un Mandement pour faire chanter un *Te Deum* à l'occasion du rétablissement des Bourbons. Il semble que c'étoit aux grands-vicaires de M. l'archevêque à faire cette démarche en son absence; et le chapitre a plus consulté, en cette occasion, son zèle pour le Prince, que les règles de l'Eglise. Son Mandement est d'ailleurs rempli des sentimens que fait naître le bienfait signalé dont nous sommes redevables à la Providence. Depuis, M. le cardinal Fesch est arrivé à Lyon, où il n'a fait qu'un court séjour. Il en est reparti pour Rome, le 27 avril, avec sa sœur.

— M. l'évêque d'Amiens a harangué S. M. à son passage par cette ville. Ce prélat a su exprimer au Roi les sentimens de joie et de respect qui animent en ce moment tous les François. Nous regrettons de ne pouvoir citer en entier le discours qu'il a adressé à son entrée dans la cathédrale. Il lui a dit entr'autres : « C'est aux lois sages, c'est aux exemples du Roi très-chrétien, du

fils aîné de l'Eglise, titres précieux dont V. M. se glorifie, que la France sera redevable de son heureux retour à la religion et aux bonnes mœurs, qui doivent lui rendre les droits à l'estime des nations, et la replacer parmi les puissances les plus favorisées du ciel ». M. l'évêque a encore eu l'honneur de haranguer le Roi à la préfecture, et il l'a fait avec l'accent de la sensibilité, et en même temps de la manière la plus convenable dans la bouche d'un pasteur. « La religion trop long-temps méconnue, a-t-il dit, persécutée surtout dans son vénérable chef, dont le courage vraiment divin fera l'admiration de la postérité, respirera désormais à l'ombre des lis, recouvrera son antique splendeur et son influence salutaire. Les vertus de saint Louis, reprenant leur place autour du trône de son auguste petit-fils, mériteront à V. M. la protection du Roi des Rois, en même temps qu'elles assureront la félicité des peuples ». M. l'évêque a aussi adressé un discours à Mme. la duchesse d'Angoulême. Le défaut d'espace pouvoit seul nous empêcher de faire connoître en entier ces discours qui respirent le dévouement au souverain, et l'amour de la religion.

— De toutes parts on écrit pour annoncer la joie générale à l'occasion du retour du Roi. On chante partout des *Te Deum*. Les villes et les campagnes rivalisent de zèle. M. le curé de Cognac a prononcé avant le *Te Deum*, chanté dans son église, un discours fort bien fait sur les causes et les suites de l'heureux changement qui vient d'arriver. A la Cornuaille, au diocèse d'Angers, il y a eu feu de joie, décharge de mousqueterie, le 24 avril. Les bons habitans de ce lieu se réjouissoient comme nous le faisons à Paris. Ils se disoient sans doute : *On ne nous enlevera plus nos enfans*.

— M. Gillet, curé de Saint-Médard, vient de mourir. Il étoit aimé dans sa paroisse, où on a rendu les plus grands honneurs à sa mémoire. Les habitans ont voulu, suivant l'ancien usage, que son corps fût porté à bras tout

autour de la paroisse. La croix étoit élevée; elle précédoit le clergé qui étoit en surplis et chapes.

Nouvelles politiques.

Paris, 3 mai. — *Déclaration du Roi.*

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :

Rappelé, par l'amour de notre peuple, au trône de nos pères, éclairé par les malheurs de la nation que nous sommes destinés à gouverner, notre première pensée est d'invoquer cette confiance mutuelle si nécessaire à notre repos, à son bonheur.

Après avoir lu attentivement le plan de constitution proposé par le Sénat, dans sa séance du 6 avril dernier, nous avons reconnu que les bases en étoient bonnes, mais qu'un grand nombre d'articles portant l'empreinte de la précipitation avec laquelle ils ont été rédigés, ils ne peuvent, dans leur forme actuelle, devenir lois fondamentales de l'Etat;

Résolu d'adopter une constitution libérale, voulant qu'elle soit sagement combinée, et ne pouvant en accepter une qu'il est indispensable de rectifier, nous convoquons pour le 10 du mois de juin de la présente année, le Sénat et le Corps-Législatif, nous engageant à mettre sous leurs yeux le travail que nous aurons fait avec une commission choisie dans le sein de ces deux corps, et à donner pour base à cette constitution les garanties suivantes :

Le gouvernement représentatif sera maintenu tel qu'il existe aujourd'hui, divisé en deux corps, savoir :

Le Sénat, et la chambre composée des députés des départemens.

L'impôt sera librement consenti.

La liberté publique et individuelle assurée.

La liberté de la presse respectée, sauf les précautions nécessaires à la tranquillité publique.

La liberté des cultes garantie.

Les propriétés seront inviolables et sacrées; la vente des biens nationaux restera irrévocable.

Les ministres, responsables, pourront être poursuivis par une des chambres législatives, et jugés par l'autre.

Les juges seront inamovibles, et le pouvoir judiciaire indépendant.

La dette publique sera garantie; les pensions, grades, honneurs militaires, seront conservés, ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesse.

La légion d'honneur, dont nous déterminerons la décoration, sera maintenue.

Tout François sera admissible aux emplois civils et militaires.

Enfin, nul individu ne pourra être inquiété pour ses opinions et ses votes.

Fait à Saint-Ouen, le 2 mai 1814.

Signé, LOUIS.

— Le Roi occupe, au palais des Tuileries, les grands appartemens; Mme. la duchesse d'Angoulême, le pavillon de Flore; LL. AA. RR. MONSIEUR et Mgr. le duc de Berry, le pavillon Marsan. LL. AA. SS. Mgr. le prince de Condé et Mgr. le duc de Bourbon habitent le petit palais Bourbon.

— Par un décret du 9 mai, S. A. R. MONSIEUR, lieutenant-général du royaume, a nommé aux préfectures ci-après, savoir :

M. le comte de Voyer d'Argenson à la préfecture des Bouches-du-Rhône;

M. Siméon à la préfecture du département du Nord;

M. C. de Montlivant à la préfecture des Vosges;

M. de Mesy à la préfecture de l'Aube;

M. de Mik, maire de Nancy, à la préfecture de la Meurthe.

— On écrit que Bonaparte a passé à Aix, dans la nuit du 25 au 26, et qu'il a dû s'embarquer, le 28, à Saint-Tropez (1).

MARSEILLE. Cette ville étoit dans l'incertitude et les alarmes, lorsque, vers les fêtes de Pâques, il se répandit des bruits de paix, qui commencèrent à donner l'essor aux esprits. Le préfet chercha à les comprimer par une proclamation où il annonçoit encore les victoires d'un homme déjà renversé. Mais le 14 avril, un voyageur arrivant d'Aix annonça que Louis XVIII y avoit été proclamé. Cette nouvelle mit tout en mouvement dans la ville, et tous les habitans se trouvèrent dehors pour voir arriver le courrier qui parut, en effet, vers les six heures du soir, avec l'olivier et la cocarde blanche. On n'eut pas besoin d'en voir davantage pour crier de toutes parts *vive le Roi!* Chacun se fit une cocarde. L'enthousiasme se communiqua rapidement. Le peuple se porta à la préfecture, et y auroit peut-être commis quelques voies de fait, sans les conseils de plusieurs personnes sages mêlées avec la foule, et qui donnèrent une autre direction à son ardeur. On alla à la colonne Bonaparte, on abattit sa statue et on la traîna par la ville. La statue qui étoit à la mairie fut aussi abattue. Toutes les autorités furent forcées de crier *vive le Roi!* et le pavillon blanc arboré. Toute cette soirée fut orageuse. Le peuple étoit dans un état d'effervescence difficile à rendre. Il y eut quelques excès; mais la garde nationale, qui se mit sur pied, parvint à rétablir l'ordre et à contenir la foule. La nuit toute la ville fut illuminée. Les jours suivans, l'enthousiasme fut le même, mais pourtant avec moins de tumulte. La joie étoit aussi grande, mais plus

(1) On nous a reproché d'avoir dit, dans notre troisième numéro, que cet homme n'avoit pas su mourir. On n'a pas apparemment compris notre pensée. Nous persistons à croire que ce *fier à bras* ne devoit point abdiquer, mais périr les armes à la main, s'il le falloit, pour défendre cette puissance à laquelle il avoit sacrifié tant de braves. Il est clair qu'il a eu peur de mourir, et dès-lors le voilà déshonoré.

tranquille. La ville avoit l'air d'être dans une fête continuelle. Tous les magasins et ateliers étoient fermés. Le 16, sur la demande du maire, on descendit Notre-Dame de la Garde, et après avoir chanté un *Te Deum* dans la cathédrale, on la porta en procession solennelle dans les différens quartiers. Deux frégates angloises parurent dans la rade : un fort tira contre elle par mégarde; mais le maire alla faire des excuses aux capitaines, qui descendirent et assistèrent au *Te Deum* et à la procession. La plus grande cordialité régna entre les Anglois et les François. On faisoit des feux de joie dans les rues, on illuminoit les maisons, et l'allégresse générale se manifestoit par tous les moyens qu'elle pouvoit imaginer. Le dimanche 17, on a fait, comme autrefois, le feu de la Saint-Louis sur la place de ce nom. Les prisonniers d'Etat furent élargis. Parmi eux se trouva M. l'abbé Desmazures, prédicateur, qui étoit détenu au château d'If. Ils assistèrent à la procession, et on fit une quête pour eux. L'activité, le zèle, et surtout la prudence de la garde nationale, ont fait qu'il s'est passé peu de désordre. Le mouvement subit et spontané du peuple, sa joie franche, ses applaudissemens biens naturels et non payés, montrent assez combien l'homme qui régnoit étoit odieux. Marseille ne le cède pas, sur cet article, aux autres villes du royaume. Aujourd'hui la ville est calme; mais la joie, quoique moins bruyante, continue à se manifester dans toutes les classes. On admire une révolution si heureuse et si prompte, et on bénit la Providence qui a fait un si beau changement. *Dexterâ Domini fecit virtutem.* On a proposé de mettre la statue de la sainte Vierge sur la colonne de Bonaparte, en remplacement de la statue de ce même homme.

— Il y a eu, le 20 avril, une révolution subite à Milan. Le peuple s'est soulevé, a massacré un des ministres de Bonaparte, et a insulté les sénateurs. Le prince Eugène est en fuite. Les Milanois demandent à former un Etat indépendant.

Sur une brochure nouvelle.

Parmi les nombreux pamphlets que fait éclore le moment actuel, et qui attestent, sinon toujours la sagacité de leurs auteurs, du moins la liberté des opinions et la douceur d'un gouvernement ennemi de la contrainte et de la servitude, il en est un qui a mérité d'être remarqué par un mélange de bizarrerie, de jactance et d'opiniâtreté. Un écrivain, qui se qualifie, *ancien évêque de Blois*, est l'auteur de cette brochure piquante par sa singularité. D'abord il prend un titre qui ne lui appartient pas. Il ne peut y avoir d'autre ancien évêque de Blois que M. de Thémines, qui étoit retiré en Angleterre, et qui a subi les rigueurs d'un long et honorable exil. D'après la constitution civile du clergé de 1790, l'évêque établi à Blois ne s'intituloit que l'évêque du département de Loir et Cher. Quiconque prend le titre d'évêque de Blois, est donc un homme qui cherche à tromper son monde, et qui veut se donner un air antique, quoiqu'il soit fort nouveau. On ajoute, ce qui rend la chose un peu plus ridicule, que le même homme se fait appeler *Monseigneur*, quoiqu'autrefois il ait déclamé avec toute l'énergie du patriotisme contre ces dénominations *serviles*. Quand on se vante de n'avoir pas varié, on devroit au moins ménager les apparences, et ne pas se mettre si fort en contradiction avec soi-même. Il y a au surplus un article sur lequel cet auteur ne change pas. Il nous parle encore de la souveraineté du peuple, pauvre système aujourd'hui frappé à mort, et qui après avoir été confondu par la raison, vient de l'être d'une manière péremptoire par l'expérience. Il s'élève avec

la chaleur d'un ardent ami de la liberté, contre tout ce qui rappelle les formes monarchiques, contre l'expression de *maîtres*, contre la souplesse des courtisans. Cet homme là ne peut se détacher de cette république, objet de ses plus chères affections, et qu'il a l'honneur d'avoir contribué à établir. Il ne sauroit oublier les discours qu'il a prononcés à la Convention, ni ces belles apostrophes à la liberté, ni ces véhémentes sorties contre les rois, qu'il appeloit si bien *des êtres purulens, l'écume de l'espèce humaine*; ni entr'autres ces éloquentes paroles: *Tout ce qui est beau, tout ce qui est bon, est renfermé dans l'idée de sans culotisme.* Le Moniteur et les procès-verbaux de la Convention sont remplis de ces monumens du zèle civique de *Monseigneur*. Il ne faut pas qu'il crie ici à la calomnie. Ses discours sont imprimés, ses rapports sont écrits. Ces pièces authentiques se trouvent dans toutes les bibliothèques. Ce n'est pas nous qui les avons fabriquées; ce n'est pas nous qui avons rédigé un *Essai sur les arbres de la liberté*, où il y a sur la mort des rois des choses ineffables. Cet écrit est dans nos mains et sous nos yeux, et nous en pourrions citer tel passage, qui seroit à faire mourir de honte, dans ce moment, son auteur. Quelle est donc cette manie de vouloir faire songer à soi quand on a tant d'intérêt d'être oublié, de vanter sa constance quand on a encensé tour à tour tous les partis, de parler de son caractère et de ses principes quand on en a changé suivant les circonstances, et qu'on a juré tour à tour fidélité à toutes les constitutions, à la loi et au Roi en 1791, et à la république en 1792, puis haine à la royauté en 1796, puis de nouveau, fidélité à un usurpateur? L'auteur prétend aujourd'hui qu'il a toujours été ennemi de la dernière tyrannie. Il

assure qu'il a voté dans toutes les occasions contre les mesures désastreuses et injustes, contre *l'impérialité*, contre les conscriptions, contre le divorce. Cela est possible. Mais il se trouvera probablement des gens malins, qui diront que rien ne le prouve, que l'auteur se donne des éloges à bon marché, que son courage a été bien secret, et sa résistance bien prudente; qu'il avoit bien su parler plus haut dans un temps où il n'auroit pas mal fait de se taire, et qu'il s'étoit tu précisément quand il eût été à souhaiter qu'il parlât. Voilà ce que l'on pourra dire. Si l'auteur appelle cela de la calomnie, il sera tout seul de son avis. Il est juste que l'on rende à chacun selon ses œuvres. Les pièces du procès sont là. Elles sont nombreuses et authentiques. On ne peut ni les faire disparoître ni s'inscrire en faux, et celui qu'elles accusent, n'a d'autre ressource que de passer condamnation et de s'avouer coupable. Si au milieu de ses torts il veut prendre des airs arrogans, s'il se vante, s'il est content de lui, sa jactance ne sert qu'à le rendre plus ridicule, et qu'à donner plus d'envie de rappeler les sujets de reproche qu'on est en droit de lui faire. Telles sont les vérités dont l'auteur de la brochure nous force à le faire ressouvenir. Le ton qu'il prend lui est interdit par les rôles qu'il a joués. Il ne faut pas être si fier quand on a tant de raisons d'être modeste. Son écrit est d'ailleurs rédigé d'une manière bizarre. Point de suite, point de méthode, point de goût, point d'intérêt. Le style est brusque et haché, les digressions sont fréquentes. L'auteur semble en vouloir à tout le monde. Il attaque à droite et à gauche tout ce qu'il rencontre. Il inculpe tous les corps et tous les particuliers. Parce qu'il n'est pas pur, il ne veut pas, ce semble, que personne le soit. Il

fronde surtout les gens qui n'ont pas de caractère, et il paroît très-content de celui qu'il a. Mais on abuse de tout, de la force comme de la foiblesse, et un caractère trop prononcé á des inconvéniens graves. L'usurpateur qui vient de tomber, étoit aussi très-prononcé, et il se vantoit d'avoir une ame forte. Lui aussi se moquoit des gens pusillanimes, et il appeloit ainsi tous ceux qui n'avoient pas la même énergie que lui. J'ai peur que l'écrivain qui nous occupe ne raisonne de même, qu'il n'appelle foible tout ce qui n'est pas violent, et apathie tout ce qui n'est pas esprit de parti. Les auteurs de secte ont tous été des hommes très-prononcés, qui trouvoient aussi apparemment, que ceux qui n'avoient pas la même vigueur étoient des hommes mous. Dieu nous garde des gens ardens, des têtes chaudes et des caractères énergiques! Ce sont ceux là qui troublent le monde, qui enfantent ou propagent l'erreur, qui suscitent des guerres, et qui dans les révolutions se mettent à la tête des partis, soufflent la discorde, et se signalent par l'enthousiasme, l'entêtement et l'exagération.

Nouveau Chemin de la Croix, ou gravures nouvelles,

Représentant les quatorze Stations du saint exercice de piété, connu sous le nom de *Via crucis*, qui, sans parler d'une infinité d'églises, chapelles, oratoires, etc., où il est établi, a été érigé à Rome par Benoît XIV, dans l'enceinte de ce fameux édifice, dont le sol est empreint du sang des martyrs, appelé vulgairement Colisée. Là se trouvent quatorze petites chapelles, dans lesquelles il fit peindre ce que la tra-

dition nous rapporte être arrivé à Jésus-Christ montant au Calvaire.

Cet illustre Pontife, aussi pieux que savant, dans sa bulle de 1741 (qui commence par ces mots : *Cùm tanta sit Passionis et Crucis Domini vis*) exhorte MM. les curés à établir cette dévotion, dont il faisoit le plus grand cas, dans toutes leurs paroisses, (après en avoir conféré avec l'ordinaire, et obtenu sa permission) leur représentant, que la proximité des lieux n'est pas une raison suffisante, pour qu'un zélé pasteur prive son troupeau d'un si précieux trésor. L'on voit tous les jours en France les heureux fruits du Chemin de la Croix, qui, par la grande miséricorde du Seigneur et le zèle des ministres de la religion, se propage de plus en plus.

Les présentes Stations ont été gravées à Paris, par M. Duthé, dont on pourra apprécier le talent et l'habileté par la beauté de l'ouvrage. Elles sont plus complètes et plus parfaites que celles qui ont paru jusqu'ici, en ce que, 1°. dans toutes les autres, on ne voit que trois ou quatre fois paroître la mère de Jésus, tandis que dans celles-ci étant représentée comme de coutume à la quatrième Station, (où selon saint Bonaventure, elle joignit son adorable Fils, pour ne plus s'en séparer), elle se trouve aussi représentée dans toutes celles qui suivent, jusqu'au tombeau inclusivement. 2°. Il n'y en a pas encore eu dans lesquelles les portraits de Jésus et de Marie se trouvent aussi bien saisis, le graveur ayant observé une grande uniformité dans les traits du visage du Fils et de la Mère.

On a ajouté deux gravures, l'une de Marie pleurant auprès du tombeau, et l'autre intitulée : *Horloge de la Passion*. De plus, le portrait naturel et moral du

Sauveur et celui de sa divine mère. Ce qui forme une collection de dix-huit gravures, toutes de la même grandeur et par le même auteur. Elles se vendent 19 francs, imprimées sur papier vélin, chez MM. Testard, marchands d'estampes, quai Malaquais, n°. 15; Maradan, graveur, place Maubert, n°. 22, et au bureau du journal.

On trouve chez les mêmes, une instruction excellent sur la manière de pratiquer et d'ériger ladite dévotion.

Lesdites gravures, dont le débit a commencé au mois de juillet 1813, ont environ sept pouces de hauteur sur cinq et demi de largeur; grandeur propre à favoriser l'intention de ceux qui voudroient ériger le Chemin de la Croix, soit dans leurs chambres, soit dans des oratoires, soit même dans des églises,

L'éditeur du Chemin de la Croix, tout récemment gravé à Paris, par M. Duthé, auteur en même temps de l'Instruction sur cette pratique de piété, imprimée à Rome en 1795, réimprimée à Lyon, à Paris, etc., fait connoître aux ecclésiastiques, que le privilége (autrefois réservé aux Franciscains), d'ériger le Chemin de la Croix, est maintenant accordé à tous les prêtres; de manière qu'ils peuvent partout l'ériger publiquement avec la permission de l'ordinaire. De plus, que quand, pour de justes raisons, le Chemin de la Croix sera transporté d'un lieu à un autre, les indulgences y demeureront toujours attachées. En troisième lieu, que toutes les personnes qui feront le Chemin de la Croix dans des oratoires privés et même dans les chambres des particuliers, gagneront les mêmes indulgences qu'on acquiert en le faisant dans les églises ou autres heures publiques, qui est le seul cas où il soit nécessaire de recourir à l'ordinaire pour l'ériger.

Nouvelles ecclésiastiques.

On avoit répandu le bruit que le souverain Pontife étoit arrivé à Rome, le 21 avril; mais il paroît qu'il n'y

a encore à cet égard rien de positif. On dit seulement que Sa Sainteté est partie, le 16 avril, d'Imola pour Forli. Ainsi, il est probable qu'elle ne tardera pas à être à Rome. On a même lieu de croire qu'elle a déjà pris possession de sa capitale par des commissaires nommés à cet effet, auxquels le général napolitain Pignatelli a remis le gouvernement de cette ville.

—Dans un moment où le gouvernement cherche à réparer les injustices, à faire cesser les vexations, et à briser les fers de tant de victimes de la persécution, il est bon de faire connoître ce qu'ont souffert des prélats et ecclésiastiques romains déportés en Corse par l'ennemi du Saint-Siége. On en sera d'autant plus touché, que ces généreux confesseurs de la foi sont à peine libres; du moins l'éloignement des lieux n'a pas encore permis d'apprendre leur délivrance. La lettre suivante nous a été communiquée par un prélat, victime lui-même de la tyrannie, et long-temps enfermé dans les prisons. C'est à lui qu'elle paroît avoir été adressée. La copie que nous en donnons a été fidèlement traduite de l'italien :

De la forteresse de Calvi, 30 juin 1813.

« Mon très-cher ami, il y a à présent deux mois que je vous ai écrit, et n'ayant point eu de réponse à ma lettre, j'ai à craindre qu'elle n'ait été perdue; c'est pourquoi je vous écris de nouveau dans des circonstances bien différentes des précédentes. Je vais donc en venir sur-le-champ aux détails de ma position. En conséquence du prétendu Concordat, on nous a pressé de nouveau de faire le serment : aucun de nous n'a cru devoir le prêter. Le 31 du mois de mai dernier, l'adjudant-général commandant, escorté d'une troupe nombreuse, vint au donjon de Bastia, et l'on nous lut notre condamnation, qui consistoit dans la mort civile, la confiscation de nos biens et la déportation. Nous ne pouvions supposer que la peine n'excéderoit point les bornes de cette condamnation; mais nous nous étions trompés en en jugeant d'une

manière trop douce. Le soir même, sur les huit heures environ, on nous signifia que nous devions partir à deux heures de nuit. Vous pouvez imaginer quel fut notre consternation en considérant le peu de temps qu'on nous donnoit, et la circonstance si fâcheuse de ce temps. Ayant fait un petit paquet des choses les plus nécessaires, et l'ayant mis sur nos épaules, sans que le gouvernement eût pourvu, en aucune sorte, aux commodités du voyage, à l'heure indiquée, nous fûmes entourés d'un grand nombre de gendarmes, de canonniers et de milice du pays, et, pendant l'obscurité de la nuit, on nous fit partir de Bastia, en nous heurtant, nous poussant, et pointant les baïonnettes contre nous; et de plus, avec l'ordre de faire feu sur nous si quelqu'un s'écartoit même pour satisfaire à quelque besoin de la nature. Heureusement pour nous que, pendant le voyage, ceux qui purent se procurer une monture à leurs propres dépens, eurent la facilité de s'en servir. Dans cet état, suivis de ceux des habitans de Bastia, dont le cœur s'intéressoit à nos maux, et qui par-là représentoient les bonnes *Maries*, nous fûmes conduits jusqu'à *Saint-Fiorenzo*, où, après avoir été retenus quelque temps hors des maisons et exposés aux rayons du soleil, sans que le gouvernement nous fournît aucun rafraîchissement, nous fûmes embarqués pour être transportés à Calvi. Une fois on nous fournit, dans le bâtiment de transport, un peu de fromage, avec du pain de biscuit; une autre fois, un peu de fèves, mais bien dégoûtantes par certaines circonstances que je me dispenserai de vous décrire. Ainsi bien repus, comme vous voyez, nous arrivâmes à Calvi, où tambour battant, nous fûmes aussitôt et directement conduits et renfermés dans la forteresse.

On nous signifia que nous y vivrions de pain et d'eau, et que nous coucherions deux à deux sur une paillasse. On nous interdit toute communication au dehors, et on nous ôta tout moyen de célébrer la messe, sans nous permettre de chercher, même à nos frais, quelque soulage-

ment. Cet état de misère a commencé, le 5 de juin : il a duré de même, et dure encore à présent (que je vous écris). Une demi-pagnotte de pain (demi-livre d'Italie, de 6 onces), une certaine mesure d'eau, dont le gouvernement a fixé la quantité, encore n'est-elle pas toujours bonne. Notre position ne laisse pas cependant d'être très-dispendieuse, parce que, pour obtenir pendant quelques momens de l'adoucissement à nos maux, nous sommes obligés de prodiguer l'argent. *Leopardis (hoc est militibus), quibus cum beneficeris pejores fiunt.* S. Ignace, martyr. Nous voyons ici se vérifier ces paroles de l'Ecriture : *Aquam nostram pecuniâ bibimus;* attendu que nous sommes obligés de payer pour avoir quelque peu d'eau de plus que la ration, c'est-là une dépense qu'on peut faire ouvertement.

On ne nous donne plus les lettres de la poste à notre adresse. On ne permet point de nous faire passer de l'argent. En un mot, pour pouvoir obtenir quelque soutien, il faut faire la contrebande, toujours en cachette, et toujours avec des craintes ; et ce qui forme un des actes les plus déplorables de cette tragédie, c'est que nous sommes molestés jour et nuit. On fait ici des perquisitions fréquentes et imprévues avec la plus grande rigueur, et quelquefois avec fureur et dépit. On va même jusqu'à chercher dans nos poches, en sorte que nous nous trouvons heureux lorsque nous avons pu sauver, ou un morceau de pain blanc, ou une *gorgée* de vin, acquis je ne dirai pas à quel prix et avec quels dangers. En un mot : *Fessis non dabatur requies* (Jérémie, Thren.) *et qui nutriebantur in croceis amplexati sunt stercora.* (Ibid). C'est dans cet état cependant que se trouvent Mgr. Serlupi, Mgr. Gazzoli, et tant d'autres seigneurs et personnes de considération renfermés avec nous. Telle est notre position. Nonobstant cela, grâces au Seigneur, je me porte très-bien, et je suis même assez content, d'autant plus que jusqu'ici, à force d'argent, j'ai trouvé le moyen d'y remédier un peu.

On ne peut pourtant disconvenir qu'un tel système de rigueur tient de l'inhumanité, et il semble invraisemblable que des ordres de cette espèce puissent avoir été envoyés de cette capitale, où les droits de l'humanité ne peuvent être ignorés. Quoi qu'il en soit, c'est assez vous en parler. Priez le Seigneur que... *Recordatur quid acciderit nobis : intueatur et respiciat opprobrium nostrum.....*

Le dernier secours que vous m'avez annoncé, en date du 9 avril dernier, est déjà arrivé à Calvi. J'attends le moment favorable pour l'introduire avec sûreté. Je vous remercie de votre charité, comme vous en remercient tous ceux qui y participent avec moi.

— MM. les vicaires-généraux du diocèse de Paris ont donné, le 5 mai dernier, un Mandement (1) pour ordonner de chanter, le dimanche 8, une messe solennelle, *pro gratiarum actione*, suivie du *Te Deum*, et le dimanche 15, une messe du Saint-Esprit, avec le *Veni Creator*, pour attirer les bénédictions divines sur le règne de S. M. Dans ce Mandement, ils font admirer les bienfaits de la Providence qui nous a délivrés.

«Ce miracle est trop grand, Nos très-chers Frères, disent-ils; il offre un sujet de réflexions trop importantes et des instructions trop utiles, pour que nous nous dispensions de l'étudier avec vous et de l'approfondir. Nous pouvons vous dire ce que le Sauveur disoit à la Samaritaine : « Oh ! » si vous connoissiez le don de Dieu. *Si scires donum Dei*». Il faut, Nos très-chers Frères, le connoître dans toute son étendue, c'est-à-dire, depuis son origine jusqu'à sa consommation, ce bienfait du ciel envers la France. Dieu a ouvert devant nous le livre de sa Providence; il en a rompu tous les sceaux; il n'y a plus de mystère; il nous invite à en parcourir toutes les pages; nous apprendrons, en les lisant, comment et par quelles voies, sa sagesse est arrivée

---

(1) Se trouve, à Paris, au bureau du Journal; prix, 50 cent. franc de port.

avec force et avec assurance au but qu'elle s'étoit proposée, le bonheur de la France, de l'Europe et de l'Eglise. *Attingit ergo usque ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter* ».

Ils ajoutent plus bas :

« Ce n'est pas seulement, Nos très-chers Frères, la dynastie de nos Rois que le Seigneur vient de nous rendre; mais, dans la personne du Roi et dans tous les Princes de son sang, il nous fait le don de la foi, de la piété, du zèle que nous offre l'histoire des règnes de leurs ancêtres les plus religieux. Et, par un merveilleux concours d'événemens que Dieu seul a pu préparer de loin, le siége de saint Pierre se trouve occupé par un Pape digne d'être comparé à ses prédécesseurs les plus saints, et qui, après avoir vécu dans les plus grandes épreuves, rentre dans ses Etats, et reprend tout l'exercice de l'autorité pontificale au même instant où le Roi monte sur le trône, et reçoit le serment de fidélité de ses sujets. Le Seigneur vouloit-il nous inspirer de plus grandes pensées, nous faire entendre de plus grandes choses, lorsque, pour annoncer des œuvres nouvelles et magnifiques, il disoit par son Prophète : « Voilà que je crée de nouveaux cieux et une » nouvelle terre? *Ecce ego creò cœlos novos et terram* » *novam* ».

Le Mandement est terminé par des conseils pleins de sagesse et de piété, sur l'esprit qui doit animer les fidèles dans ces grandes circonstances, et sur les sentimens de reconnoissance et de concorde, dont ils doivent se pénétrer à la vue de ces miracles de puissance et de bonté.

COMPIÈGNE, *30 avril.* Aujourd'hui, le Roi, accompagné de tous les membres de son auguste famille, suivi de MM. les maréchaux de France, des seigneurs de sa cour, et de diverses députations qui s'étoient rendues auprès de sa personne, a assisté à la messe dans la chapelle du château.

Après la messe, les autorités du département ont été admises à offrir leurs hommages au Roi et à la famille

royale. Parmi les personnes présentées, le Roi a remarqué les sœurs de la Charité, qui ont été introduites avec le clergé : « Mes sœurs, leur a-t-il dit, je vous vois avec » grand plaisir; je vous recommande les pauvres et les » malades : je sais, qu'avec vous, cette recommanda- » tion n'est pas nécessaire, mais c'est ici un mouve- » ment de mon cœur paternel ».

Ces sœurs hospitalières ont également suivi le clergé chez Mme. la duchesse d'Angoulême, qui a fait plusieurs pas vers elles, et leur a parlé avec une sensibilité affectueuse, donnant à leur charité les plus touchans éloges.

M. le vicaire-général du diocèse, dans le département de l'Oise, qui, à la tête du clergé de la ville et des environs, avoit harangué le Roi à son arrivée, sur le parvis de l'église paroissiale, a été l'interprète des sentimens de ce même clergé auprès de son altesse royale, et lui a adressé le discours suivant:

« Madame, il n'appartiendroit qu'aux anges admis dans les impénétrables conseils du Roi des Rois, de parler dignement des décrets de sa divine Providence envers votre altesse royale.

« Quelles rigueurs inouies, quelles éclatantes merveilles elle a déployées tour à tour sur votre auguste personne ! Jamais la terre ne vit une destinée comparable à la vôtre, Madame. L'univers, ravi d'étonnement, partage votre joie comme il partagea votre douleur. Nul langage humain ne sauroit exprimer tous les sentimens que font naître dans nos cœurs la miraculeuse conservation, le retour miraculeux de votre altesse.

» Permettez, Madame, qu'empruntant les paroles de la reine du ciel, de la plus puissante protectrice du trône de saint Louis, nous nous écriions : *Le Seigneur a signalé la force de son bras; il a confondu l'orgueil audacieux; il a couronné nos humbles espérances.*

» *A Dieu seul l'honneur et la gloire* ».

Son altesse a répondu : « Je suis bien touchée des sentimens du clergé; il ne doit pas douter de l'intérêt que

je lui porte, et des vœux que je fais pour la prospérité de l'Eglise ».

En finissant, Madame a demandé le secours de leurs prières aux ministres de la religion qui l'environnoient.

— M. l'évêque de Metz, absent du diocèse d'Aix depuis plus de quinze mois, n'a pas, comme l'ont dit quelques journaux, cessé les fonctions d'administrateur capitulaire de ce diocèse, par suite de la délibération du chapitre métropolitain, du 21 avril. Cette dernière délibération est postérieure à la démission de ce prélat, en date des 21 et 14 avril, et le fond en est conforme aux intentions de M. Jauffret, qui rentroit par lui-même, le même jour, 21 avril, dans l'administration du diocèse de Metz, par un mandement ou une circulaire à son clergé, dont voici les premières paroles :

« Depuis le moment, Nos très-chers Frères, où malgré toutes nos représentations et tous nos vœux, nous fûmes obligés d'accepter, d'après l'avis de plusieurs évêques et prêtres respectables, l'archevêché d'Aix, et de nous éloigner du diocèse de Metz, nous ne pouvions nous consoler de cet éloignement qu'en unissant nos prières à vos prières, et en offrant chaque jour à Dieu nos demandes les plus instantes, pour qu'il répandît sur vous tous, prêtres et fidèles, ses grâces et ses bénédictions les plus abondantes. Vous, et vos cités que nous avions visitées, vos campagnes que nous avions traversées, les paroles de vérité que nous avions adressées, les séminaires et les divers établissemens que nous avions formés, soutenus ou relevés par le concours de vos mutuelles charités, s'offroient tous les jours à notre souvenir; et en formant, dans le diocèse d'Aix, les mêmes institutions que dans celui de Metz, nous voulions, en quelque sorte, rapporter les distances et les diocèses. Mais si nous trouvions quelque consolation dans cette ressemblance des mêmes œuvres, il est vrai, cependant, que nous éprouvions les plus vifs regrets de nous voir séparés in-

définiment de vous sans pouvoir vous donner, par nous-mêmes, les moindres soins, lorsque nous étions toujours votre premier pasteur, que nous ne cessions pas d'avoir pour vous des entrailles paternelles et maternelles, et que nous ne pouvions plus prévoir le terme des affaires ecclésiastiques, ni l'époque de la paix entre les deux puissances. Nos regrets de nous voir loin de vous augmentoient, de jour en jour, avec ces dernières considérations, lorsque le jour de grands et mémorables événemens dans l'ordre des justices et des miséricordes éternelles est arrivé. C'est le premier moment qu'il nous soit donné, depuis notre nomination à l'archevêché d'Aix, de pouvoir reprendre par nous-mêmes l'administration du diocèse, et nous le saisissons avec une sainte joie, heureux de voir s'unir et se lier ensemble notre retour au milieu de vous, et ces prodiges de la droite du Très-Haut dont nous sommes les témoins.

— Un journal contient l'article suivant : « Le 28 avril, le vicaire apostolique de Londres a reçu de Rome une communication de la plus haute importance. Les personnes auxquelles le Pape avoit confié l'administration des affaires de l'Eglise, pendant sa captivité, ont pris en considération les papiers qui leur ont été transmis de Londres et de Dublin, relatifs aux discussions du parlement, sur les catholiques, pendant la dernière session. Le résultat des délibérations de ces commissaires, auxquelles avoient assisté les principaux théologiens de Rome, a été que non-seulement il est conforme aux décisions de l'Eglise catholique, mais que même c'est le devoir de tous ceux qui sont dans sa communion, et qui habitent les pays qui ne sont point soumis à l'autorité du Saint-Siége, de donner une pleine et ample garantie au gouvernement sous lequel ils vivent, de leur fidélité, de leur obéissance aux lois du pays; que par conséquent le *veto* proposé comme devant appartenir au roi de la Grande-Bretagne, sur la nomination des évêques dans ses Etats, étoit strictement conforme aux règles et à la pratique du

Saint-Siége, et que le souverain Pontife y accéderoit de cœur, et agiroit en conséquence à l'avenir; et enfin que toute correspondance entre les catholiques romains et le Saint-Siége seroit à l'avenir soumise à l'inspection et au contrôle, ainsi qu'il étoit proposé par le dernier bill sur les catholiques, auquel les commissaires de S. S. applaudissent hautement dans son entier ».

Nous donnons cette déclaration telle qu'elle se trouve dans les journaux anglois; mais nous n'en garantissons pas l'authenticité, et nous avouons même que nous ne la croyons point exacte.

Nouvelles politiques.

On savoit en général que la campagne de Russie avoit été le tombeau d'une foule de François, victimes de l'imprudente et folle ambition d'un insensé. Des journaux allemands ont publié une évaluation de la perte que les François et leurs alliés ont faite dans cette campagne désastreuse. Cette évaluation, d'après les renseignemens publiés en Russie, porte le nombre des soldats à 200,000, sans compter 24 généraux et 2000 colonels et officiers. Il y a eu 233,000 prisonniers, et en outre 43 généraux, et 3400 colonels et officiers. La France y a perdu de plus 950 pièces de canons, 63 drapeaux, environ 100,000 fusils et 27,000 voitures de bagage. Voilà le fruit de la manie des conquêtes ! Voilà les droits de Bonaparte à notre reconnoissance !

— S. M., depuis son arrivée à Paris, a reçu plusieurs corps et députations : elle s'est montrée souvent au peuple. On la voit entr'autres tous les jours dans le moment où elle se rend à la messe, et quand elle en revient; elle passe alors par la terrasse extérieure du château, audessus des portiques, du côté du jardin. Le peuple s'y porte en foule, et salue S. M. par de vives acclamations. Mme. la duchesse d'Angoulême accompagne ordinairement le Roi.

— Le lendemain de l'entrée de S. M. à Paris, la capitale fut témoin d'un spectacle, tel que nous n'en avions jamais vu, et que nous n'en verrons jamais. Il y eut une revue générale des troupes alliées : elles défilèrent devant le Roi, qui s'étoit rendu, pour cet effet, à une des fenêtres du pavillon, du côté du Pont-Royal. A côté du Roi étoit Madame. Les deux empereurs d'Autriche et de Russie étoient près de S. M., et lui nommoient les différens corps qui défiloient devant elle. Le roi de Prusse étoit aussi de cette réunion de souverains, qui avoit attiré une foule immense, avide de voir nos libérateurs. Derrière ces monarques étoient les grands-ducs Constantin, Michel et Nicolas, frères de l'empereur Alexandre; les princes de Prusse, et les généraux alliés. On y voyoit entr'autres, lord Wellington, arrivé depuis peu à Paris. Les regards se portoient souvent sur ce général célèbre, qui joint aux talens d'un grand capitaine, la modération d'un sage et la douceur d'un ami de l'humanité. L'ambassadeur anglois, et beaucoup de seigneurs assistoient également à cette revue, qui offroit le coup d'œil le plus imposant. La foule se pressoit sur le pont et sur les quais adjacens pour voir ces princes généreux à qui nous devons notre salut. Rangés autour du Roi, ils pouvoient s'applaudir là de leur ouvrage : ils ont été salués par des acclamations réitérées. Les applaudissemens ont redoublé à la fin de la revue, quand le Roi s'étant levé pour se retirer, l'empereur Alexandre s'approcha de lui, et lui présenta son bras avec autant de grâce que de bonté pour l'aider à marcher : on eût dit un fils qui soutenoit son père. Tous les spectateurs ont été frappés de cette attention filiale, et ont saisi avec transport l'allusion. On a crié long-temps : *Vive le Roi! vive l'empereur Alexandre!*

Nos lecteurs savent tout ce qu'a souffert M. l'évêque de Troyes dans un temps où c'étoit un crime que de montrer du courage et de l'attachement à ses devoirs. Emprisonné, exilé, emprisonné de nouveau, ce prélat n'a recouvré la liberté que dans l'heureux moment de la délivrance générale. Il a repris de suite le gouvernement du diocèse, dont on avoit voulu le séparer avec autant d'injustice que de violence. Il vient d'adresser à son clergé et à son troupeau un Mandement (1), daté du 10 mai, sur les grands événemens dont se réjouissent l'Eglise et l'Etat. Il a bien voulu nous en donner communication, et nous a même permis d'en enrichir notre Journal. Associés autrefois à ses travaux, nous avons revendiqué l'honneur de publier, les premiers, cette nouvelle production de son talent et de son zèle. C'est, en quelque sorte, pour nous un héritage, que nous n'avions garde de laisser échapper. Les lecteurs retrouveront dans ce Mandement l'énergie des pensées et la beauté du style, par lesquelles l'illustre auteur s'est si fort distingué, soit dans la carrière de la chaire, soit dans un autre genre d'écrits, où nous nous efforcerons de le prendre pour modèle. On verra que sa captivité ne lui a rien ôté de son talent et de sa vigueur, et nous espérons que nos abonnés liront les morceaux suivans avec autant de plaisir que nous en avons à les leur offrir, et qu'ils nous sauront gré d'avoir posé quelque temps la plume pour laisser parler une voix éloquente bien connue de la plupart d'entr'eux, et chère aux amis de la religion et des lettres.

(1) Se trouve à Paris, chez Adrien Le Clere, quai des Augustins, n°. 35; prix, 50 cent. port franc.

Nous ne citerons que les deux morceaux suivans, en regrettant que les bornes de ce Journal ne nous permettent pas de faire connoître le reste, qui n'est ni moins fort de pensées, ni moins brillant de style.

« Enfin, Nos très-chers Frères, après trois années environ d'exil ou de captivité où nous retenoit la plus injuste tyrannie, pour avoir défendu, de tout notre pouvoir, les droits du Saint-Siége, inséparables de ceux des évêques; et ensuite pour n'avoir pas voulu souscrire à des propositions non moins contraires à notre honneur qu'à notre conscience, il nous est permis de faire entendre notre voix à ce troupeau chéri, dont on a pu nous séparer par la violence, mais que rien n'a pu nous faire oublier. Combien il nous est doux et consolant de vous annoncer notre délivrance, en même temps que nous vous annonçons la délivrance de la France entière! Quel plus ample dédommagement pouvions-nous recevoir de nos tribulations et de nos peines, que d'en voir la cessation concourir avec la fin des malheurs de l'Etat et des souffrances de la patrie, et pourrons-nous assez bénir cette Providence toute miséricordieuse, qui rend à ce diocèse son légitime pasteur, en même temps qu'elle rend à la nation son légitime souverain?

» Oui, Nos très-chers Frères, son légitime souverain. A ce mot auguste et sacré, tous les cœurs s'épanouissent, toutes les ames tressaillent d'allégresse; tous les sentimens à la fois de fidélité, de reconnoissance et d'amour se réveillent; et il n'est pas un seul françois vraiment digne de ce nom qui n'applaudisse avec transport à ces mémorables événemens, qui ont ramené parmi nous le descendant de saint Louis, le rejeton de cette race antique, le plus illustre qui soit sous le soleil, et l'héritier de tant de monarques, sous lesquels la France a si longtemps fleuri et prospéré. Déjà il est arrivé dans sa capitale, environné de la gloire de ses aïeux, des touchans souvenirs de ses malheurs, de tous les droits impérissables que lui donnent, et Dieu et sa naissance, et la possession de neuf siècles, et le tribut unanime de nos acclamations

et de nos vœux. Déjà brillent partout ces lis éclatans des Bourbons, heureux symboles des jours sereins qui s'ouvrent devant nous; et leur tige superbe qu'avoient flétrie des mains impies, se relevant plus belle que jamais, remplace ces lauriers sanglans et ces noirs cyprès dont le funeste ombrage couvroit depuis plus de vingt ans tout le sol de la France. Déjà nous l'avons vu, orné de toutes les vertus de son cœur et de toutes les grâces de son esprit, apparoître comme un nouveau soleil qui vient pour tout vivifier, comme un nouvel agneau de Dieu qui vient effacer les péchés de la France, ou en les pardonnant, ou en les réparant; entouré d'un peuple immense, qui se pressoit autour de lui, enivré du bonheur que lui inspiroit sa présence, le proclamant comme le seul libérateur qui pût briser nos chaînes et mettre un terme à tous nos maux, et ne pouvant se lasser de contempler, sur son auguste front, ce mélange heureux de sensibilité et de noblesse, de bonté et de dignité, qui fait chérir le père et respecter le monarque.

» Comment, Nos très-chers Frères, s'est opérée cette étonnante révolution à laquelle nos yeux ont encore peine à croire! Qui a donc hâté ce retour fortuné, qui a trompé toutes les prévoyances, ainsi qu'il comble tous nos voeux? Quelle est donc cette main qui a conduit notre Roi à travers tant d'écueils, de périls et d'obstacles? Qui a donc devant lui abaissé les montagnes et comblé les vallées? Pourquoi le demander, Nos très-chers Frères, et qui de nous seroit assez aveugle pour ne pas reconnoître que l'homme n'est ici pour rien, que tout descend ici d'un principe plus haut que nous, et ne pas s'écrier avec un prophète : Oui, Seigneur, c'est-là votre ouvrage, et il n'appartient qu'à vous seul : *Domine, opus tuum*; ou ne pas chanter avec le Psalmiste : C'est le changement de la droite du Très-Haut, c'est la main du Seigneur qui a fait ce miracle? Non, les merveilleux événemens qui replacèrent la couronne sur la tête de David, ne sont pas plus surprenans que ceux qui rétablissent le sceptre des Bour-

bons. Non, le miracle qui fit tomber les murs de Jéricho, n'est pas plus visible que celui qui a sauvé la capitale de la ruine entière où l'auroient précipitée de perfides conseils; pas plus visible que celui qui a fait de nos vainqueurs des libérateurs, de nos libérateurs des frères; pas plus visible que celui qui remet, sur ses antiques fondemens, sans secousse et sans convulsion, ce trône ébranlé avec tant de violence et tombé avec tant de fracas : de sorte, que si la révolution coupable qui ôta à la France son Roi, fût signalée par tant d'excès et souillée de tant de sang, celle qui nous le rend aujourd'hui est douce comme ses vertus, pure comme ses sentimens, et sans tache comme sa couronne.....

» Mais pourrions-nous, Nos très-chers Frères, ne pas saisir cette occasion pour vous annoncer un prodige nouveau qui met le comble à tous les autres, et qui s'associe si bien avec le grand événement qui réjouit toute la France. C'est le retour du souverain Pontife dans la ville sacerdotale, dans la ville éternelle; c'est la restitution du patrimoine de saint Pierre qui lui avoit donné Charlemagne, et que, par une déloyauté insigne, lui avoit enlevé celui qui s'étoit fait le successeur de Charlemagne; c'est le rétablissement de cette souveraineté véritablement paternelle, qui fait depuis mille ans le bonheur et la gloire de Rome. Admirable dessein de Dieu! c'est la puissance qui succombe et la foiblesse qui triomphe; c'est le char du vainqueur qui se brise, et la frêle barque du pauvre pêcheur qui surnage. Ce ne sont pas les enfans du Saint-Siége et ses amis fidèles, mais des hommes étrangers au Saint-Siége, qui, n'écoutant que leur seule justice et leur seule générosité, s'en déclarent les protecteurs et les vengeurs les plus zélés. Tels on vit autrefois les soldats d'Alexandre défendre et protéger le peuple saint, et tels les soldats de Cyrus concourir à rebâtir le temple.

» Et maintenant, Nos très-chers Frères, le prodige est-il assez frappant pour tous les yeux? Est-il assez

prouvé que la main qui soutient l'Eglise romaine, est celle qui porte le monde? et que pouvoit faire de plus le Tout-Puissant pour la confusion des impies, pour la consolation des vrais fidèles, pour l'instruction des siècles, et la gloire immortelle de l'illustre captif; de ce Pontife vraiment saint, qui, plus auguste, plus vénérable encore dans les fers que sur le trône, a prouvé à tout l'univers qu'on a bien pu le dépouiller, mais non l'avilir; et qu'en lui ravissant sa tiare, on n'a pas pu lui enlever la triple couronne de l'honneur, du courage et de la vertu.

» Ainsi marchent ensemble les deux plus grands événemens de l'histoire moderne, le rétablissement du fils aîné de l'Eglise, et celui du Père commun des fidèles: tous deux opérés par les mêmes moyens, tous deux également inespérés, et assurant à la fois tous les deux, l'un la paix du monde politique, et l'autre la paix du monde chrétien. Ainsi vont se resserrer, de plus en plus, ces liens heureux qui unissoient le sacerdoce et l'empire pour leur mutuelle stabilité et leur prospérité commune. N'en doutons pas, Nos très-chers Frères, toujours fidèle à marcher sur les traces de ces rois *très-chrétiens*, ses glorieux ancêtres, le Roi que vient de rappeler le ciel, protégera comme eux cette religion catholique, véritable appui de son trône, éternel honneur de sa race; cette religion qu'une politique insensée voudroit toujours séparer de l'Etat, sans songer que l'Etat est né avec elle, et qu'il mourroit sans elle; cette religion plus nécessaire encore aux rois, que les rois ne lui sont nécessaires. Il la protégera, non en la tolérant, non en la souffrant, comme une secte enfantée par l'erreur, mais en l'honorant, mais en arrachant ses ministres à la servitude où ils gémissoient; mais en la plaçant avec lui sur le trône, et en demandant au ciel ce que Salomon demandoit pour la sagesse, de l'avoir pour conseil, pour amie et pour assistante; mais en vivifiant cette illustre Eglise gallicane, jadis si féconde en grands hommes, et

dont la gloire est inséparable de celle de la monarchie. Il la protégera, comme la religion du souverain et de la nation presque entière; et à ce titre, lui devant doublement spéciale protection, comme enfant de l'Eglise et comme père de l'Etat. Enfin, il la protégera comme le moyen le plus sûr de rendre à ce royaume son ancienne splendeur; de répandre partout l'amour de la justice; de sauver la génération présente de la dégradation dont elle est menacée; de retremper les ames qu'ont énervés l'égoïsme, l'indifférence et l'athéisme; de rajeunir la France, que ses vices et ses fausses doctrines ont vieilli; et de renouveler le sang politique en renouvelant le sang chrétien ».

Il est sans doute permis à un évêque, traduit au tribunal de l'opinion publique, de chercher à se justifier. Plus son caractère est respectable, plus il a droit de chercher à se conserver une réputation sans tache. M. Fallot de Beaumont, évêque de Plaisance, a été maltraité dans quelques journaux et dans des écrits imprimés. On a présenté sa mission à Fontainebleau sous des couleurs défavorables. Il réclame contre des relations hasardées, et nous adresse la lettre suivante, que nous pouvons d'autant moins nous dispenser d'insérer, que c'est en quelque sorte une pièce historique qui doit trouver sa place dans un Journal destiné à recueillir tout ce qui tient au récit des persécutions de l'Eglise et de son auguste chef, dans un Journal qui est le dépôt naturel des réclamations d'un évêque, et de toutes les pièces qui intéressent le clergé.

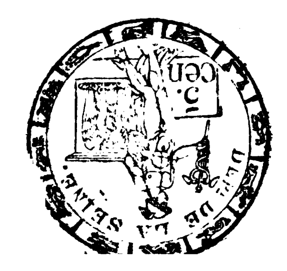
« L'amour de la vérité et le désir de rendre un juste hommage à Sa Sainteté, et de manifester en elle de plus en plus ce caractère de douceur dont elle a toujours donné des preuves si éclatantes, m'obligent de publier une relation exacte de ce qui s'est passé dans les deux

missions dont l'ancien gouvernement m'avoit chargé auprès du saint Père. Mon récit différera de celui qui a été inséré dans la *Gazette de France*, du 10 avril; mais il contiendra la vérité.

Le 18 décembre 1813, je fus appelé chez un ministre, et chargé d'aller à Fontainebleau avec la commission verbale de m'informer si Sa Sainteté étoit disposée à entrer dans des arrangemens qui feroient cesser les difficultés qui existoient entre elle et le gouvernement. J'étois autorisé, dans le cas d'une réponse favorable, à assurer le saint Père que je recevrois sur-le-champ les pouvoirs nécessaires pour traiter. Il ne me semble pas qu'on puisse faire un crime à un évêque d'avoir accepté une semblable mission. Rien ne pouvoit être plus agréable, et en même temps plus honorable pour moi, que d'avoir à traiter avec le chef des fidèles, avec un Pontife si saint et si bon, et de lui porter des paroles de paix et de conciliation. Il est inutile, je crois, d'assurer que je ne me serois point chargé d'une mission qui auroit eu pour objet quelques mesures de rigueur, ou des menaces, ou même des propositions qui ne pourroient se concilier avec l'attachement sincère d'un évêque pour le chef des pasteurs, et avec la vénération profonde que je professe avec tous les fidèles pour l'auguste captif. Je me rendis à Fontainebleau, et le 19, je fis demander, par M. l'archevêque d'Edesse, une audience, que Sa Sainteté voulut bien m'accorder sur-le-champ. Après lui avoir offert mes vœux, à l'occasion des fêtes de Noël, je lui témoignai la douleur que j'éprouvois, avec toute l'Eglise, de la voir éloignée de son siége et de ses Etats, et j'ajoutai que je ne croyois pas impossible de lever les obstacles qui s'opposoient à son retour. Le saint Père me répondit, avec son affabilité ordinaire, qu'il étoit décidé à ne parler d'affaires que lorsqu'il seroit de retour à Rome; qu'il avoit examiné devant Dieu les motifs de sa conduite, et que rien ne pourroit le faire changer. Il ajouta qu'il avoit défendu aux cardinaux de lui

parler d'aucune affaire. Après quelques discours indifférens, Sa Sainteté me donna sa main à baiser, et me congédia. De retour à Paris, le 21, je rendis compte au ministre, qui m'avoit engagé à aller à Fontainebleau, du résultat de mon voyage, et je ne m'en occupai plus. Plusieurs de mes collègues dans l'épiscopat obtinrent aussi la liberté d'aller à Fontainebleau, non pas pour presser Sa Sainteté de faire des sacrifices, comme l'assure la relation publiée dans la *Gazette de France*, mais dans la seule vue de présenter au saint Père l'hommage de leur profond respect et de leur dévouement.

Le 16 janvier 1814, j'ai pris congé, comptant partir pour Bourges, le jeudi 20. Le 18, je reçus une lettre du même ministre avec qui j'avois conféré, le 16 décembre, et invitation de me rendre chez lui. Après une conversation assez longue, il me remit un projet de traité et un modèle de lettre à écrire à Sa Sainteté, pour me légitimer auprès d'elle. Dans ce projet, dont j'ai conservé la minute, on rendoit au saint Père ses Etats, et on n'exigeoit de lui aucune cession. Je puis l'attester, et même le prouver par l'inspection des pièces. Le 19, je me rendis à Fontainebleau, au château, où j'occupai un appartement. Le 20, je fis remettre au saint Père, par M. l'archevêque d'Edesse, la lettre dans laquelle je lui exposois l'objet de mon voyage. J'obtins audience à onze heures et demie. Sa Sainteté me reçut avec sa bonté accoutumée, et me dit qu'elle ne pouvoit entendre à aucun traité, puisque la restitution de ses Etats étoit un acte de justice, et ne pouvoit devenir l'objet d'un traité; que d'ailleurs, tout ce qu'il feroit hors de ses Etats paroîtroit l'effet de la violence, et seroit un scandale pour le monde chrétien. Dans la suite de la conversation, le saint Père me dit que tout ce qu'il demandoit étoit de retourner à Rome, le plutôt possible; qu'il n'avoit besoin de rien, et que la Providence le conduiroit. Je lui fis quelques observations, particulièrement sur la rigueur de la saison; mais il me répondit qu'au-



cun obstacle ne l'arrêteroit. C'est dans cette audience que Sa Sainteté me dit ces paroles, qui me sont très-présentes : *Il est possible que mes péchés ne me rendent pas digne de revoir Rome; mais soyez assuré que mes successeurs auront tous les Etats qui leur appartiennent.* Toute ce qui est de plus dans la relation de la *Gazette de France*, est destitué de fondement.

Après avoir demandé au saint Père la permission de me présenter le lendemain, je me retirai, et je fis partir une estafette pour le gouvernement, rendant compte de mon entretien avec Sa Sainteté, et insistant beaucoup sur le désir qu'elle témoignoit de partir pour Rome. Le 21, je me rendis auprès du saint Père, vers midi; la conversation roula sur des objets indifférens, et sur le temps où nous avions été ensemble à Rome. En me retirant, et annonçant mon départ pour le lendemain, je demandai à Sa Sainteté sa bénédiction, et je lui dis que j'espérois que son départ seroit prochain, et que j'avois écrit pour l'accélérer. Elle répondit que c'étoit tout son désir, et ajouta ces paroles, qui donnent une juste idée de sa piété et de la douceur de son caractère : *Assurez l'empereur que je ne suis point son ennemi; la religion ne me le permettroit pas : j'aime la France; et lorsque je serai à Rome, on verra que je ferai tout ce qui sera convenable.* Après avoir rempli auprès du saint Père tout ce que le respect le plus filial exigeoit de moi, et en avoir reçu des témoignages de bonté, j'oserois presque dire d'affection, je me retirai. Je fis des visites à tous les cardinaux logés dans le palais : je dînai, le 19, le 20 et le 21, avec eux; mais n'étant pas chargé de conférer avec leurs éminences, la conversation a toujours été indifférente. Je suis parti, le 22, à sept heures du matin : j'ai rencontré dans la ville trois voitures se dirigeant vers le palais, et j'ai su depuis qu'elles étoient destinées pour le départ de Sa Sainteté. Les événemens qui ont suivi me sont parfaitement étrangers. Cette relation, dont je garantis l'exactitude, sera

mise aux pieds de Sa Sainteté, dont j'invoque le témoignage sans crainte d'être désavoué. La relation insérée dans la *Gazette de France*, porte que plusieurs cardinaux ont témoigné le désir que les détails qu'elle contient fussent connus. Je puis cependant prouver qu'un cardinal, à qui on lisoit la relation de la *Gazette de France*, disoit à tous les articles : *Non è vero.* J'ai cité les paroles prononcées par Sa Sainteté, parce qu'elles sont l'expression de son cœur, qui, au milieu de ses souffrances, a toujours conservé la douceur la plus inaltérable. J'ai d'ailleurs entre les mains toutes les pièces de la négociation, et je puis les montrer quand on le voudra.

Paris, le 2 mai 1814.

✠ ÉTIENNE, *évêque de Plaisance.*

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS, *8 mai.* Dimanche dans l'octave de l'Invention de la Sainte-Croix, M. de Boulogne, évêque de Troyes, a officié pontificalement dans l'église Saint-Roch, où il y a, comme l'on sait, les stations du Calvaire. C'étoit la première fois que ce prélat paroissoit en public après sa délivrance. M. Marduel, curé de Saint-Roch, l'a reçu à l'entrée de son église, et lui a adressé un discours où il a célébré l'éloquence de l'orateur et le courage du Pontife. Après la célébration des saints mystères, M. l'évêque de Troyes a passé dans la salle de la fabrique, où M. Billecocq, président du conseil général de la fabrique, a aussi harangué le prélat. Il a retracé ses honorables souffrances, et le prix glorieux qu'il en recueille dans le respect des fidèles. Les bornes de cette feuille pouvoient seules nous priver du plaisir de les reproduire ici.

— Le 11 mai, le chapitre métropolitain de Paris a été présenté au ROI. Il a prié S. M. d'agréer la délibération qu'il avoit prise de célébrer tous les ans l'anniversaire du jour où le Monarque étoit venu consacrer, dans la Basilique de Notre-Dame, les prémices de son règne. M. l'abbé

Jalabert, un des grands-vicaires, pendant la vacance du siége, a porté la parole : il a parlé dignement de la piété du Prince, de la joie du clergé, de la longue viduité de l'Église de Paris, et des maux de l'Eglise en général, maux, a-t-il judicieusement ajouté, dont la durée a été celle de l'absence de V. M. Le Roi a répondu : *Je reçois avec une véritable satisfaction la délibération du chapitre. Je désire que mon jour anniversaire soit à l'avenir un jour de joie et de bonheur pour tous les François. Je mettrai tous mes soins à vous donner un archevêque digne de vous gouverner.* M. l'abbé Jalabert a eu ensuite l'honneur de haranguer Mme. la duchesse d'Angoulême au nom du chapitre. Il a félicité la France d'avoir recouvré une Princesse qui retrace les qualités de ses plus vertueux ancêtres. Madame a répondu, qu'elle étoit heureuse de se trouver au milieu des François, et elle s'est recommandée aux prières de MM. du chapitre.

— On assure que les ecclésiastiques et prélats détenus en Corse, et sur les souffrances desquels nous avons rapportés dernièrement une lettre authentique et touchante, ont enfin recouvré la liberté. Leur premier soin, en arrivant à Livourne, a été de se rendre processionnellement à l'église pour y remercier Dieu de leur délivrance.

— Les cardinaux Fabrice, Ruffo et Joseph Doria, sont partis de Gênes, à la fin d'avril, pour retourner à Rome. On espère recevoir bientôt de cette capitale du monde chrétien des nouvelles de l'arrivée du Pape.

— Du 26 avril au 2 mai, les cardinaux Scotti, Litta, Pacca, Della Somaglia, Oppizoni et Consalvi, ont passé par Coni se rendant à Rome.

Aix. Nous ne pouvons assez admirer les dispositions de la Providence dans le soin qu'elle semble prendre du séminaire, et dans les ressources inespérées qu'elle lui ménage. Il y a eu plus d'un moment où l'on s'est cru à la veille de voir cet établissement tomber faute de fonds, et de renvoyer les jeunes gens chez leurs parens. Mais à chaque fois, quand la prudence humaine croyoit tout

perdu, la charité est venue au secours d'une institution si précieuse; et même dans les circonstances si pénibles et si critiques où nous nous trouvions dernièrement, au milieu des sacrifices nombreux qu'on étoit obligé de faire, quand les supérieurs regardoient le renvoi des élèves comme prochain et inévitable, il leur est arrivé tout à coup des moyens de continuer leur œuvre. Tantôt un curé de cette ville leur apportoit, en une seule fois, vingt-cinq louis; tantôt c'est un particulier modeste autant que charitable qui envoie cent écus. Un curé de Toulon écrit qu'il est chargé de remettre la même somme de la part d'une jeune personne, qui, pour faire ce sacrifice, se condamne à des privations. Le même annonce un autre don de 24 fr. par une fille jardinière. C'est bien là le denier de la veuve. C'est ainsi que Dieu protége un établissement si nécessaire dans la détresse et les besoins actuels de l'Eglise. Le nouvel ordre de choses lui donnera plus de ressources, et surtout plus de stabilité.

NOUVELLES POLITIQUES.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut;

En remontant sur le trône de nos ancêtres, nous avons retrouvé nos droits dans votre amour, et notre cœur s'est ouvert tout entier aux sentimens que Louis XII, le père du peuple, et Henri IV, le bon Roi, ont jadis manifestés. Leur application constante au bonheur de la France marquera aussi notre règne, et nos vœux les plus intimes sont qu'il laisse, à son tour, des souvenirs dignes de s'associer à la mémoire de nos Rois, dont une bonté paternelle fut la première et la plus noble vertu.

Au milieu des acclamations unanimes et si touchantes pour notre cœur, dont nous avons été accompagné des frontières de notre royaume jusqu'au sein de notre capitale, nous n'avons cessé de porter nos regards sur la

situation de nos provinces et de nos braves armées : l'oppression sous laquelle la France étoit accablée a laissé après elle bien des maux, et nous en sommes vivement touché : notre peine est profonde; mais leur poids va chaque jour s'alléger : tous nos soins y sont consacrés, et notre plus douce satifaction croîtra avec le bonheur de nos peuples. Déjà un armistice, conclu dans les vues d'une politique sage et modérée, fait sentir ses avantages précurseurs de la paix; et le traité qui le fixera d'une manière durable, est l'objet le plus assidu, comme le plus important, de nos pensées. Dans un court intervalle, l'olivier, gage du repos de l'Europe, paroîtra aux yeux de tous les peuples qui la demandent. La marche des armées alliées commence à s'opérer vers nos frontières, et les augustes souverains, dont les principes ont été si généreux à notre égard, veulent resserrer noblement entre eux et nous, les liens d'une amitié et d'une confiance mutuelle qui ne pourra jamais recevoir d'atteinte.

Nous savons que quelques abus particuliers ont été commis, et que des contributions ont frappé les départemens de notre royaume, depuis la conclusion de l'armistice; mais les déclarations justes et libérales que les souverains alliés nous ont faites à l'égard de ces abus, nous autorisent à défendre à nos sujets d'obtempérer à des réquisitions illégales, et contraires au traité qui a stipulé la suspension générale des hostilités.

Toutefois notre reconnoissance et les usages de la guerre exigent que nous ordonnions à toutes les autorités civiles et militaires de nos Etats, de redoubler de soins et de zèle pour que les vaillantes armées des souverains alliés reçoivent avec exactitude et abondance tout ce qui leur est nécessaire en objets de subsistances et besoins des troupes. Toutes demandes étrangères à ces objets demeureront ainsi de nul effet, et les sacrifices seront adoucis.

François! vous entendez votre Roi, il veut à son tour que votre voix lui parvienne et lui expose vos besoins

et vos vœux : la sienne sera toujours celle de l'amour qu'il porte à ses peuples. Les cités les plus vastes et les hameaux les plus ignorés, tous les points de son royaume, sont également sous ses yeux, et il rapproche en même temps tous ses sujets de son cœur.

Il ne croit pas qu'il puisse avoir des sentimens trop paternels pour des peuples dont la valeur, la loyauté et le dévouement à ses Rois, ont fait, durant de longs siècles, la gloire et la prospérité.

Signé, LOUIS.

— M. le général de Schwartzenberg a adressé, le 8 de ce mois, la lettre suivante, à M. le général Dupont, commissaire du gouvernement au département de la guerre :

« Monsieur le comte, l'empereur, mon auguste maître, a appris avec peine qu'il est survenu entre ses grenadiers et ceux de la garde royale de France des rixes occasionnées par les branches de verdure que les soldats autrichiens portent sur leurs bonnets. Je dois vous inviter, M. le comte, par ordre de S. M., de faire publier à l'armée françoise, que ces branches de verdure, bien loin d'être une marque de triomphe, ne sont qu'un simple signe de ralliement prescrit, depuis un temps immémorial, par nos réglemens militaires, et que nos soldats portent en temps de paix comme en temps de guerre ».

— Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé de Bordeaux à Toulouse, le 27 avril, à quatre heures après midi. Les Toulousains ont célébré l'arrivée de S. A. R. par une fête des plus augustes et des plus touchantes. Là, comme à Paris, les hommages publics étoient dictés par les seules inspirations du sentiment : là, aussi des larmes d'attendrissement se confondoient partout avec les acclamations de la joie. Lorsque le Prince fut arrivé aux portes de la ville, magistrats et citoyens, tous, par un mouvement spontané, prêtèrent, dans ses mains, serment de fidélité, d'amour et de dévouement sans bornes au Roi et à la famille royale. « *Nous le jurons*, s'écrièrent-ils, » *devant Dieu et sur l'honneur* ».

A l'exemple de ses pieux ancêtres, le premier soin de S. A. R. fut d'aller solennellement remercier Dieu dans la cathédrale; elle y fut reçue par l'archevêque à la tête du chapitre, et conduite processionnellement, sous un dais, au sanctuaire. Après le *Te Deum*, le Prince se rendit au Palais-Royal, où tout avoit été disposé pour le recevoir. Le soir la ville fut illuminée.

Mgr. le duc d'Angoulême est resté plusieurs jours à Toulouse; S. A. R. y étoit encore, le 30 avril, date des dernières nouvelles de cette ville.

ORGON, *près Avignon, 25 avril.* Il s'est passé aujourd'hui, dans notre petite ville, une scène singulière. Sur les huit heures du matin, on a vu arriver trois voitures qui paroissoient s'arrêter à l'auberge pour le déjeûner. A l'instant le bruit se répand que c'est le fameux empereur. La foule se précipite autour des voitures. Quelqu'un reconnoît et signale Bonaparte : tous crient aussitôt : *Mort au tyran; vive le Roi!* M. le cardinal Gabrielli, exilé dans notre ville par Bonaparte, paroît à sa fenêtre, excité par le bruit qu'il entendoit; à sa vue, la foule crie : *Vive M. le cardinal! vive le Roi! à bas le tyran!* On apporte des portraits de Bonaparte, et on les brûle devant lui; on lui en montre un autre dont le sein percé de coups de fusil est tout dégoûtant de sang...... On monte sur sa voiture, et l'on crie encore : *Mort au tyran!* Des femmes armées de pierres arrivent et le chargent d'imprécations. *Bête féroce*, lui disent-elles, *qu'as-tu fais de nos enfans?* D'autres individus demandent qu'il crie *vive le Roi!* et aussitôt le tremblant Napoléon crie *vive le Roi!* Les généraux étrangers qui l'accompagnent avoient eu le soin de descendre de leur voiture et de se tenir aux portières de celle de Bonaparte, pour le mettre à couvert de plus graves insultes. Que cette scene fait naître de réflexions? Quel contraste entre le passage du ci-devant empereur et celui du pape ou du cardinal Gabrielli? A Sainte-Hippolyte, à Gage, le peuple en foule, les confréries avec leurs bannières, le clergé avec la croix, trois à quatre mille femmes vêtues de blanc, accouroient à leur rencontre, chantant des hymnes de paix, de gloire, d'actions de grâces, et demandant pieusement leur bénédiction. L'oppresseur, au contraire, est honni, couvert d'imprécations. Le crime et la vertu sont ainsi mis chacun à leur place. Il est remarquable que les frères même de l'usur-

pateur l'abandonnent dans la disgrâce. Il les traitoit avec dureté. Aucun n'a voulu le suivre. Mme. Borghèse, à qui il avoit proposé de l'accompagner, a refusé. Tous redoutent ses violences.

FRÉJUS. Bonaparte s'est embarqué, le 28 avril, dans notre port, pour l'île d'Elbe. Par un de ces rapprochemens singuliers que fournit la vie de cet homme, il est sorti, pour s'embarquer, de la même maison où il avoit logé en arrivant d'Egypte. Le mauvais état des chemins n'avoit point permis de continuer la route de Luc à Saint-Tropez.

On dit que les Anglois l'ont enlevé et le conduisent à Gibraltar. Ce bruit ne paroît pas fondé.

MILAN. Les troupes autrichiennes ont fait leur entrée dans cette ville, le 28 avril. Elles ont été reçues avec de grandes acclamations. M. de Sommariva, nommé commissaire impérial, a annoncé les intentions les plus pacifiques. Il a confirmé la régence provisoire. La paix est rétablie dans cette ville. Toute l'Italie respire, et chacun souhaite de retourner à l'ancienne stabilité. Gênes, qui avoit été réunie par violence, a secoué le joug et brisé les statues de Bonaparte. Elle a reçu les Anglois comme ses libérateurs. L'ancienne constitution vient d'être rappelée. En attendant, on a établi un gouvernement provisoire. Livourne reprend son commerce. Florence se félicite d'appartenir à son ancien grand-duc. Venise est aussi occupée par des troupes autrichiennes. Les Etats romains sont rendus par les alliés au souverain Pontife. C'est une espèce de restauration générale. Chaque chose est remise à sa place. Chacun rentre dans ses droits. Tant d'Italiens exilés et proscrits par la tyrannie, retournent dans leurs foyers. Cette grande et belle contrée ne sera plus disloquée et bouleversée par l'ambition et le caprice d'un seul homme, et nous jouirons d'un calme et d'une paix après lesquelles nous soupirions comme toute l'Europe, et que nous ne pouvions connoître sous le régime dur, violent, arbitraire, d'un conquérant insatiable.

Sur le service solennel pour Louis XVI, et pour les autres personnes de la famille royale, victimes de la révolution.

François, il n'est donc plus ce prince magnanime,
De sinistres complots déplorable victime.
Ah! jour triste et sanglant; dans vos murs, sous vos yeux,
Il s'est exécuté ce forfait odieux.
Je crois entendre encore rouler le char rapide;
Je distingue les cris d'une escorte homicide;
De l'airain frémissant j'entends le son fatal,
Du crime consommé déplorable signal. . . . .
Qu'avoit-il fait pourtant, nation inhumaine,
Que t'avoit fait Louis pour mériter ta haine?
Oseriez-vous, ingrats, accuser votre Roi?
Dans vos murs désolés a-t-il semé l'effroi?
Ses mains dans votre sang se sont-elles baignées?
Courba-t-il sous le joug vos têtes indignées,
Et fondant sur vos maux sa cruelle splendeur,
A-t-il des conquérans recherché la grandeur?
Hélas! ce n'est pas lui dont la main sanguinaire,
Etendant sur la France un sceptre funéraire,
La couvrit de prisons, la souilla d'échafauds,
Et sur nous à la fois déchaîna vingt fléaux.
Sa main ne traça pas ces arrêts homicides,
Qui livrant l'innocent à des bourreaux avides,
Sous la hache cruelle immoloient sans pitié
La vertu, les talens, l'amour et l'amitié.
Il régneroit encore si, de sang moins avare,
Il eût voulu sévir contre un parti barbare.
Mais il chérissoit trop de perfides sujets;
Sa bonté l'emporta sur ses vrais intérêts.
Magnanime Louis, du séjour où Dieu même
Sans doute a ceint ton front d'un plus beau diadême,
Vois la tristesse amère et le deuil général
Dont ta mort à l'Europe a donné le signal.
Vois tes François surtout, ceux qui toujours fidèles,
Détestant des tyrans les maximes cruelles,
N'ont point brûlé d'encens devant les dieux du jour,
Vois-les par leur douleur attester leur amour.
Que de larmes au loin ta mort a fait répandre!
Non, jamais le trépas du père le plus tendre
A des enfans bien nés n'arracha tant de pleurs.
Console-toi, Louis, il est encore des cœurs
Pleins d'amour pour leurs Rois, et d'horreur pour le crime;
Et si de tes vertus l'assemblage sublime,
Si ta bonté constante et ton cœur généreux
Pouvoient, dans ce séjour où tu règnes heureux,

Te permettre un instant des désirs de vengeance,
Tu jouirois des maux qui pèsent sur la France. . . . .
Mais qu'ose supposer ma douleur indiscrète?
Ah! Prince généreux, ta bonté le rejète.
Loin d'appeler sur nous des malheurs mérités,
Tes regards bienfaisans veillent sur nos cités,
Et prêtant aux François un appui salutaire,
Quand tu n'es plus leur Roi, tu te montres leur père.

Ainsi je rendois autrefois un hommage expiatoire à une auguste victime. Il y a plus de vingt ans que cette pièce est écrite. Jeune encore, frappé du coup dont gémissoient toutes les ames honnêtes et sensibles, j'avois cherché à rendre les sentimens de douleur et d'indignation que faisoit éprouver la catastrophe terrible dont nous venions d'être témoins. J'avois tracé dans le silence ces vers que je n'avois confié qu'à une famille religieuse et loyale. Nous étions alors dans ces temps d'angoisses et de terreur, où toutes les vertus étoient comprimées, où la pitié même n'osoit faire entendre sa voix. Nous nous contentions de pleurer dans le secret de notre retraite les horribles infortunes de ces victimes royales. Nous étions loin de prévoir que quelques années après on dût ériger en fête ce jour affreux, et qu'on voulût rendre toute la France complice du crime de quelques brigands, en obligeant de célébrer, par des chants de joie, l'anniversaire de ce jugement odieux. Mais on s'efforça en vain de concilier les esprits avec cette grande iniquité. La solitude d'une si indigne fête, et l'horreur générale pour cette atroce commémoration, montrèrent assez les sentimens des peuples.

Le temps est venu de célébrer d'une autre manière cette triste époque. Le temps est venu de rendre à la mémoire d'un Prince malheureux le tribut d'hommage et de regrets que sa cendre attendoit depuis vingt ans. Le temps est venu d'expier un crime, qui sera un opprobre éternel pour ses auteurs, et de montrer que ce crime ne fut pas celui de la nation, mais de quelques factieux. Aussi la première pensée du Monarque qui vient de nous être

rendu, a été de remplir un douloureux devoir envers une victime si chère à son cœur. Il a voulu, ce semble, commencer par-là l'exercice de son pouvoir, comme pour appaiser la colère céleste par ce grand acte de religion, comme pour réconcilier, par une expiation solennelle, la nation avec elle-même et avec toute l'Europe, comme pour attirer sur son règne, (car pourquoi ne pas dire ici ma pensée toute entière, et ne pas énoncer ce que tant de personnes croient?) comme pour attirer sur son règne, la protection du digne fils de saint Louis, de celui dont la vie fut pure et la mort sainte et précieuse, de celui qui, en mourant, pardonna à ses ennemis, et qui entendit la religion lui dire par l'organe d'un de ses ministres : *Allez, fils de saint Louis, montez au ciel*. Ah ! le ciel sans doute ratifia ces éloquentes paroles. Le ciel reçut le monarque pacifique, qui n'avoit point fait couler de larmes, qui avoit mieux aimé être précipité du trône que d'y rester au prix du sang de quelques-uns de ses sujets, qui souffrit ses malheurs avec tant de résignation, qui se prépara à la mort avec tant de calme, et qui nous a laissé, dans son testament, un monument si touchant de sa foi, de sa piété, de sa clémence, de son courage, de toutes les vertus chrétiennes. Ah! c'est moins pour lui que pour nous que nous adressons des vœux au ciel. Il est permis de penser qu'il a moins besoin de nos prières que nous n'avons besoin de son pardon. Il le croyoit ainsi du moins ce vertueux ecclésiastique, qui exerça envers Louis un si honorable ministère, et qui ne pouvoit raconter, qu'avec une admiration égale à sa douleur, les détails déchirans de ces derniers momens dont il fut le témoin et le confident. Nous l'avons entendu parler avec émotion des vertus de l'auguste victime, et il sembloit la compter déjà au nombre des ames bienheureuses qui ont reçu le prix de leurs souffrances.

Quoi qu'il en soit, on a dû voir avec plaisir qu'un des premiers soins du Roi ait été de rendre à la mémoire d'un frère un hommage funèbre, qui fut aussi

éclatant qu'il étoit légitime. Il a voulu que la solennité de la réparation fut proportionnée, sinon à la gravité du crime, du moins à notre douleur et à nos regrets. Il a voulu que cette expiation si long-temps différée par nos désastres eût lieu dans la même enceinte qui avoit été trop souvent profanée par le crime, l'impiété et le mensonge, et que les grands corps de l'Etat fussent présens, par leurs députés, à cet acte religieux pour y représenter, en quelque sorte, la nation, et témoigner par là combien elle détestoit un attentat horrible aux yeux de tous les peuples.

Quoiqu'on eût été averti assez tard, cependant les préparatifs de cette lugubre cérémonie ont été faits avec tant de diligence, que tout s'est trouvé prêt pour le samedi 14 mai, le même jour où 204 ans auparavant, Henri IV avoit succombé sous les coups de Ravaillac. La grande nef de l'Eglise Métropolitaine avoit été tendue entièrement de noir, et séparée du reste du vaisseau par des tentures noires. Ainsi c'étoit comme une nouvelle église au milieu d'une plus grande. La voûte même étoit recouverte de noir. Deux rangs de cierges de chaque côté remplaçoient la lumière du jour qu'interceptoient les draperies. L'autel avoit été établi à l'extrémité supérieure de la nef. En avant étoit le catafalque avec tous les attributs de la royauté. Il étoit entouré d'un très-grand nombre de cierges, et avoit aux quatre coins quatre statues représentant les vertus chrétiennes. A droite et à gauche de la nef étoient des tribunes pour les personnes de la cour et autres admises à cette cérémonie.

Le Roi est arrivé à onze heures et demie, et est entré dans l'église par les cours de l'Archevêché. Il s'est rendu ainsi, sans être vu, à la tribune qui lui avoit été préparée à droite. Monsieur, M. le duc de Berry et M. le prince de Condé, étoient placés au-dessous et un peu en avant. Madame la duchesse d'Angoulême occupoit une tribune grillée à côté de celle du Roi; elle étoit en grand deuil, presqu'entièrement couverte d'un voile noir. Elle

attiroit tous les regards par le même motif qui les lui faisoit éviter. Chacun auroit voulu voir celle sur qui se réunissoit, en quelque sorte, tout l'intérêt de cette cérémonie, celle qui avoit à pleurer à la fois tant de victimes si chères. Chacun auroit voulu lui porter aussi son tribut de larmes, et lui offrir des consolations qui allégeassent le poids de sa douleur.

M. Cortois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, officioit; il étoit assisté par plusieurs membres du chapitre. Dans le sanctuaire étoit un grand nombre de personnes du clergé. Les évêques étoient les mêmes que nous avons nommés dans notre relation de l'entrée du Roi. Après l'évangile, M. l'abbé Legris-Duval est monté en chaire, vis-à-vis la tribune du Roi. Son discours a duré trois petits quarts d'heure. La foiblesse de sa voix et l'immensité du vaisseau ont empêché de l'entendre autant qu'on l'auroit désiré; cependant ceux qui étoient à portée de la chaire s'accordent à dire que, quoique l'auteur eût été prévenu trop tard, il a su néanmoins montrer un grand talent, et tirer parti d'un sujet si imposant. Il a offert un tribut d'hommages à chacune des victimes, objet de la solennité de ce jour; à ce Prince vertueux qui n'a péri que par sa bonté, et qui fut un modèle si touchant de la résignation dans le malheur; à cette Reine auguste qui supporta aussi son sort avec une fermeté digne de son sang; à cet Enfant-Roi, conduit sitôt au tombeau par les meurtriers de sa famille; à cette Princesse généreuse que n'atteignit jamais la calomnie, et qui partagea le supplice des siens; comme elle avoit voulu partager leur captivité et leurs disgrâces. Nous espérons pouvoir donner à nos lecteurs quelques extraits de ce discours, et nous nous flattons que la modestie de l'auteur cédera en ce point à nos instances et à l'intérêt qu'inspire un si touchant sujet.

A l'offertoire, MONSIEUR est allé à l'offrande, puis M. le duc de Berry, puis M. le prince de Condé. Ils ont offert un cierge à l'officiant et baisé son anneau, à

genoux. Ils ont fait, selon l'ancien usage, toutes les salutations que prescrit le cérémonial, saluant successivement l'autel, le catafalque, les évêques et les assistans. A la fin de la messe, on a fait les absoutes; quatre prélats se sont joints, pour cet effet, à l'officiant; savoir : M. de Bernis, ancien archevêque d'Albi; M. Fallot de Beaumont, évêque de Plaisance; M. Jauffret, évêque de Metz; et M. de Boulogne, évêque de Troyes.

Ainsi s'est terminée cette cérémonie funèbre. Elle avoit attiré un concours nombreux de spectateurs, et néanmoins tout s'est passé dans le silence et le recueillement. Il n'arrive que trop souvent que, dans ces grandes réunions, la sainteté même du lieu soit oubliée par l'indifférence ou la curiosité, et que les mystères saints soient troublés par le bruit, l'agitation et des causeries indécentes. Ici, au contraire, on a vu régner l'ordre, le calme et l'attention; il semble que la gravité de l'objet eût inspiré à chacun cette tristesse religieuse et ce maintien recueilli, dont les Princes donnoient d'ailleurs l'exemple. La cérémonie n'a fini qu'à deux heures.

Il a été chanté, le même jour, une messe solennelle, dans presque toutes les paroisses de Paris, pour le même objet, et un Mandement de MM. les grands-vicaires a été publié à cet effet.



Nouvelles ecclésiastiques.

On dit que le souverain Pontife est arrivé à Viterbe, à une journée de chemin de Rome, et qu'il y attend l'arrivée des cardinaux qui se rendent de toutes parts vers cette capitale.

— Trois corps également respectables de prêtres missionnaires existoient en France avant la révolution; les prêtres des Missions étrangères, dont le séminaire étoit rue du Bacq, les prêtres dits de Saint-Lazare, et ceux du Saint-Esprit. Leur destruction fut aussi impolitique

qu'injuste, et aussi contraire aux intérêts de la France qu'à ceux de la religion. Bonaparte lui-même, quand il fut en place, sentit l'utilité de ces établissemens. Il parut vouloir les rétablir et les protéger. Il permit aux prêtres de ces différentes associations de se réunir. Il leur donna des maisons. Il leur assigna 15,000 fr. de dotation. Mais bientôt, dans un de ces momens de caprice et d'humeur, qui devinrent surtout si fréquens depuis sa rupture avec le souverain Pontife, il frappa ces corps à peine naissans, dont il craignoit sans doute l'attachement au Saint-Siége. Il prononça la confiscation de ce qu'ils pouvoient avoir acquis ou conservé de bien-fonds. Cette mesure n'enrichit pas beaucoup le trésor; mais elle arrêta tout à coup les efforts des membres de ces congrégations. Elle dispersa les uns, et obligea les autres à renoncer à leurs vues pour la restauration de leur institution. Elle éloigna tous les jeunes élèves qui songeoient à suivre cette belle vocation. Il est digne d'un gouvernement plus juste, plus sage et plus religieux, de rétablir ce qui avoit été créé autrefois sous ses auspices. Louis XIV avoit protégé autrefois, d'une manière spéciale, les corps de missionnaires : il les propageoit au dedans et au dehors. Son successeur imitera un si noble exemple; mais il faudra se hâter si l'on veut trouver encore quelques débris des trois associations que nous avons nommées. Elles comptent peu de sujets, et la mort leur en enlève tous les jours. Une seule se trouve, en ce moment, en mesure de reprendre ses travaux et de recevoir des sujets; c'est celle des Missions étrangères, dont la maison, rue du Bacq, n'a point été vendue. Les Lazaristes et les prêtres du Saint-Esprit ne sont pas si heureux : ils n'ont pas de maison; mais ils comptent encore des membres pleins de l'esprit de leur état, et qui soupirent après le moment de le reprendre. Le respectable M. Berthoud, supérieur-général du Saint-Esprit, est plein de moyens et de désirs pour la restauration de sa compagnie, et il seroit bien digne

des ecclésiastiques qui auroient cette vocation de se mettre sous la conduite d'un si digne chef, et de s'associer à son zèle et à ses travaux. L'on espère surtout que ceux qui ont appartenu autrefois à ces associations, s'empresseront de s'y réunir de nouveau, et de reprendre des fonctions glorieuses et touchantes que la force seule les avoit empêchés de remplir. Nous reviendrons quelquefois sur un objet si intéressant pour la religion.

— Le 13 mai 1814, le Roi a écrit la lettre suivante aux archevêques et évêques de son royaume.

M. l'évêque de. . . . . La divine Providence a permis notre retour dans la capitale de nos Etats, où elle nous avoit ménagé les plus douces consolations. Nous y avons retrouvé nos sujets disposés à rentrer dans les principes de respect pour la religion, d'obéissance aux lois et de fidélité au Roi, qui ont, pendant tant de siècles, signalé leurs pères. Nous rapportons un tel et si heureux changement à celui qui tient dans ses mains les destinées des Rois et des peuples, et nous voulons qu'il lui en soit rendu de solennelles actions de grâces. Je vous fais donc cette lettre pour vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez reçue, vous fassiez chanter un *Te Deum*, en actions de grâces, dans toutes les églises de votre diocèse; que vous ayez à y convier les corps et compagnies qui ont droit d'assister aux cérémonies publiques. Cette lettre n'étant à autres fins, je prie Dieu, M. l'évêque de. . . . . . . qu'il vous ait en sa sainte garde.

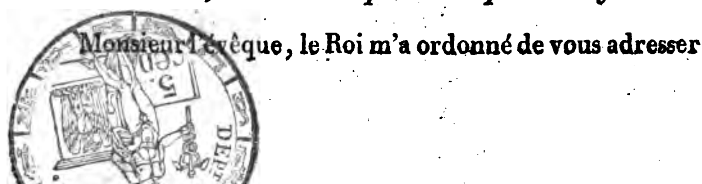
Fait à Paris, le 13 mai 1814. *Signé*, LOUIS.

Et plus bas, Le baron de VITROLLES.

— Le même jour, le ministre provisoire de l'intérieur a adressé aux archevêques et évêques du royaume, la circulaire ci-après:

Lettre circulaire du ministre provisoire de l'intérieur et des cultes, aux archevêques et évêques du royaume.

Monsieur l'évêque, le Roi m'a ordonné de vous adresser



la lettre close ci-jointe, par laquelle S. M. demande des prières en actions de grâces de son heureux retour dans la capitale de son royaume. Cette cérémonie a eu lieu à Paris, et il s'y est développé tout ce que la religion nourrit de sentimens profonds, tout ce que l'antique fidélité à nos Rois peut exciter de mouvemens nobles et touchans. Quatre cents mille François, les yeux baignés de larmes, ont suivi le fils de saint Louis et la fille de Louis XVI jusqu'au pied des autels, dans cette respectable Basilique qui a reçu, depuis tant de siècles, les vœux et les prières de nos pères. Un Roi de France est rentré dans Notre-Dame : cette expression si simple indique seule le retour aux saintes et vieilles mœurs de la France, à ce gouvernement paternel dont le principe fondamental étoit *Dieu et le Roi*, et la devise, *Honneur et courage.*

Rien, M. l'évêque, ne peut rendre le sublime tableau de la fille de Louis XVI, tremblante de ses souvenirs et de ses douleurs, au pied des autels du Dieu qui pardonne, baignant de ses larmes le pavé du temple, invoquant ce Dieu pour les François, pour tous les François qu'elle a retrouvés; ange que le malheur avoit comme élevé au-dessus de la terre, et qui sembloit descendu du ciel pour réconcilier la France avec les mânes de son auguste père et avec la vertu.

Que n'a-t-il été donné à tous les François de contempler ce tableau ! Mais vous pourrez, M. l'évêque, les retracer aux fidèles de votre diocèse, et de reproduire au moins, dans la cérémonie solennelle que le Roi prescrit, le triomphe de la Religion, de la France et de la paix, sur les illusions cruelles qui nous ont si long-temps égarés. Jamais trop de voix ne monteront vers le ciel pour le remercier de ce grand changement. En vain en chercherions-nous les causes dans les froids calculs de la politique ou des combinaisons mondaines; tout ici a été grand, admirable, inespéré. Il faut y reconnoître le doigt de Dieu, et s'écrier avec le Prophète : *Hoc factum est à Domino !*

Le Roi désire, M. l'évêque, qu'à cette occasion, comme dans toutes celles où se manifeste la protection de Dieu pour la France, vous fassiez entendre votre voix au milieu du troupeau qui vous est confié. Il est temps que la terre évangélique reprenne son ancienne et sainte liberté, et qu'on reconnoisse dans les prélats de la France les successeurs des Bossuet, des Massillon, des Bourdaloue, de ces illustres apôtres qui, inflexibles dans leur morale, autant qu'excellens dans leur génie, et invariables comme la foi même, ont toujours tenu le même langage aux Rois et aux peuples, et les ont également cités au tribunal de celui *qui juge les justices*.

Instruisez, exhortez, consolez le troupeau qui vous est confié. Le Roi sait combien ses peuples souffrent; et quoiqu'il soit étranger aux fautes qui ont amené tant de souffrances, son cœur, qui n'a jamais cessé d'être au milieu de nous, n'en est pas moins déchiré. La seule main qui pût sécher tant de larmes étoit celle d'un bon Roi. Bénissons, remercions la Providence; il nous est enfin rendu.

Le ministre provisoire de l'intérieur et des cultes,
BEUGNOT.

— M. de Boulogne, évêque de Troyes, vient d'être désigné par S. M. pour prêcher devant elle le jour de la Pentecôte.

— On assure que l'aniversaire du service expiatoire, qui se célèbre chaque année pour les malheureuses victimes du règne de la terreur, aura lieu, le lundi 23 mai, à Picpus, en la manière accoutumée.

— Enfin, S. Em. M. le cardinal Maury quitte aujourd'hui, 17 mai, le palais de l'Archevêché : on a lieu de croire que ce sera sans retour.

— Au passage du Roi par Saint-Denis, D. Verneuil, ancien prieur de l'abbaye, et actuellement curé de la paroisse, a eu l'honneur de haranguer S. M.

LIÉGE, *2 mai*. Notre cathédrale a célébré hier la

délivrance du souverain Pontife par une messe et un *Te Deum*. Cette fête étoit bien différente des fêtes *napoléoniennes*; il n'y avoit ni ordre ni invitation de se rendre à celle-ci, et cependant, ce que l'on ne vit jamais à celles-là, l'immense vaisseau de Saint-Paul étoit plein. Le soir, le chapitre avoit fait illuminer la façade de son église du côté de la place Saint-Paul, ce qui étoit d'un très-bel effet.

Limoges, *18 avril.* — M. l'évêque a réuni, dans l'église de l'hospice, les prisonniers de différentes nations, pour les engager à témoigner leur reconnoissance au Dieu qui, donnant la paix au monde, les met en liberté et les rend à leur patrie. Une messe solennelle a été célébrée par le prélat. Après l'évangile, il a adressé lui-même la parole aux Espagnols, et leur a fait un discours en leur langue. Ensuite il a prié M. l'abbé Périgord, son vicaire-général, de parler en son nom aux Anglois, et voulant manifester ses sentimens à tous, il a suggéré à un interprète ce qu'il désiroit faire entendre aux Russes et aux Allemands. Toutes ces exhortations ont été écoutées avec une attention et un recueillement rares pour des hommes accoutumés au bruit des armes et au tumulte des camps. Ensuite le prélat a donné la confirmation à plusieurs demoiselles espagnoles, et après leur avoir fait connoître la dignité de ce sacrement et les devoirs qu'il impose, il a fait renouveler aux assistans les engagemens qu'ils prirent en le recevant, et il a profité de cette circonstance pour recommander aux Espagnols d'oublier le passé, et de ne plus former ensemble qu'un cœur et qu'une ame, comme ils ne forment tous qu'une nation. La cérémonie a été terminée par le *Te Deum*, à la fin duquel on a chanté le *Domine, salvum fac Regem nostrum Ludovicum*, et par la bénédiction du Saint-Sacrement.

Ce n'est pas le premier trait du zèle de M. l'évêque de Limoges envers ceux qui ont tout sacrifié pour leur patrie; il ne se passe point de semaine qu'il ne les visite à l'hospice. Plusieurs fois il s'est rendu aux dépôts qui sont

dans la ville, et pour être à portée de leur faire entendre lui-même des paroles de consolation, il étudie le langage de quelques-uns. Plusieurs fois il leur a fait distribuer des secours, et il a eu soin surtout que ceux de la religion ne leur manquassent point, et qu'ils eussent pour cela des aumôniers.

Nouvelles politiques.

LOUIS, par la grâce de Dieu, etc.

Nous avons été affligés d'apprendre que, malgré les adoucissemens apportés dans la perception des droits réunis par l'ordonnance de notre bien-aimé frère, lieutenant-général du royaume, en date du 27 avril, cette perception éprouvoit, dans quelques endroits, des obstacles aussi nuisibles à l'ordre prescrit qu'à l'intérêt des finances;

Ne voulant voir encore dans cette conduite que l'effet d'une impatience irréfléchie, trop prompte à saisir l'espoir d'un soulagement qu'il faut attendre de la loi, nous croyons que, pour ramener à la règle les personnes qui s'en écartent, il suffira de leur expliquer nos intentions. Notre bien-aimé frère, fidèle interprète de notre sollicitude, a pris en considération, autant qu'il étoit en lui, les réclamations élevées contre le régime des droits réunis; mais sachant que ces droits ne pouvoient être abolis sans être immédiatement remplacés par un système mieux entendu, et que cette abolition et ce remplacement devoient être le résultat d'une loi nouvelle, il s'est borné à dégager cette imposition des accessoires circonstanciés qui tenoient le plus évidemment à une fiscalité arbitraire et gênante;

Prétendre plus qu'il n'a pu faire, et vouloir étendre sur le principal la suppression qui n'atteint que l'accessoire, c'est devancer l'autorité de la loi; et le refus de payer un impôt dont on n'est pas affranchi par elle, est une faute sur laquelle nous nous empressons d'éclairer ceux qui la commettent, afin de nous épargner la peine de la faire punir.

L'Etat a des créanciers, des fonctionnaires, des armées dont les intérêts nous sont aussi chers que ceux des contribuables. Le gouvernement a besoin de toutes ses ressources, et ce n'est pas lorsqu'elles sont affoiblies par les malheurs de la guerre, qu'il peut en sacrifier une partie importante sans s'assurer d'un équivalent.

Ainsi le salut de l'Etat exige que toutes les lois sur les impôts existans soient respectées et maintenues, jusqu'à ce que d'autres lois procurent à nos peuples les soulagemens qu'ils réclament, et que les circonstances rendront possibles.

Nous nous proposons de changer, conjointement avec le Corps-Législatif, le système des droits réunis, afin d'écarter de l'impôt tout ce qui lui ôteroit la modération d'une dette sacrée envers la patrie.

Jusque-là, nous espérons que par suite de l'amour et de la fidélité dont nos sujets nous donnent de toutes parts des preuves si touchantes, ils acquitteront exactement et paisiblement tous les impôts directs et indirects actuellement établis; que les employés préposés à leur recouvrement ne seront pas troublés dans leurs fonctions, et que les autorités chargées de les protéger n'auront à réprimer ni à punir aucune atteinte portée contre elles.

Le commissaire provisoire au département des finances, et nos commissaires extraordinaires dans les départemens, feront connoître et afficher la présente proclamation, afin que tous nos sujets connoissent nos voeux pour leur bonheur, et notre confiance en leur soumission et leur dévouement.

Donné au château des Tuileries, le 10 mai 1814.

Signé, Louis.

LOUIS, par la grâce de Dieu, etc.

Voulant donner un témoignage éclatant de notre satisfaction particulière aux gardes nationales de notre royaume, et notamment de notre bonne ville de Paris, ayant une entière confiance dans leur zèle et leur fidélité pour notre personne,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Notre bien-aimé frère, MONSIEUR, comte d'Artois, est nommé colonel-général de toutes les gardes nationales de France. *Signé*, LOUIS.

— Le Roi a nommé :

M. d'Ambray, chancelier de France. (M. de Barentin conservera les honneurs de la charge);

Tous les membres du conseil d'Etat provisoire, ainsi que M. le chancelier et M. Ferrand, ministres d'Etat;

MM. de Talleyrand, ministre et secrétaire d'Etat des affaires étrangères; l'abbé de Montesquiou, ministre et secrétaire d'État de l'intérieur; le général comte Dupont, ministre et secrétaire d'Etat de la guerre; le baron Louis, ministre et secrétaire d'Etat des finances; le baron Malouet, ministre et secrétaire d'Etat de la marine; le comte Beugnot, directeur-général de la police; Ferrand, directeur-général des postes; Bérenger, directeur-général des impositions indirectes.

— Il n'y a plus de préfet de police à Paris : M. Pasquier a quitté hier, 16 mai, cette administration; il est nommé directeur-général des ponts et chaussées.

— Le commissaire autrichien qui accompagnoit Bonaparte jusqu'à l'île d'Elbe, est de retour à Paris. Bonaparte, qui s'étoit embarqué, le 28 avril, est arrivé, le 4 mai. Il est descendu à Porto-Ferrajo, et sur-le-champ a fait arborer sur les murs et les tours de la ville, un drapeau blanc avec un liseret rose, portant trois abeilles sur un fond bleu.

On ne sait point encore comment les habitans de l'île ont pris son arrivée. Bonaparte a donné, assure-t-on, la commission de lui acheter, à Paris, pour cent mille écus de livres : il se propose de se livrer à l'étude, et promet de devenir, dans quelques années, l'homme le plus savant de l'Europe. Que n'a-t-il toujours fait ce métier !

— M. Robert de Saint-Vincent, proviseur du Lycée de Versailles, a adressé aux élèves de cet établissement, un discours très-bien fait, sur la révolution qui vient de s'opérer. Cet ancien magistrat leur a fait sentir les avantages qui en résulteroient pour eux, surtout s'ils s'attachoient à la religion : *Aimez Dieu, la Patrie et le Roi*,

leur a-t-il dit en finissant. M. de Saint-Vincent paroît digne de leur inculquer ces principes de religion et d'honneur, qui sont en effet pour la jeunesse le meilleur préservatif contre les dangers des passions.

SCHAFFHOUSE, *5 mai*. M. le marquis de Bausset, préfet du palais, arriva ici hier matin avec M. le capitaine d'état-major autrichien, comte de Karactochay, pour faire le logement de S. A. I. l'archiduchesse Marie-Louise. Une partie des bagages les suivit de près. Cette princesse arriva vers neuf heures du soir : elle étoit escortée par un détachement des hussards de Kienmayer, et des dragons du canton. S. A. I. a daigné admettre ce matin à son audience les principales autorités civiles et militaires, après quoi elle s'est rendue avec une partie de sa suite à la maison de campagne de M. Winz, pour y voir la chute du Rhin. Cette princesse fera demain une petite excursion à Zurich, d'où elle reviendra ici le soir. Voici son itinéraire jusqu'à Schoenbrunn : S. A. I. partira le 7 pour Constance, employera la journée du 8 à visiter les environs, se rendra le 9 à Waldsée, le 10 à Kempten, le 11 à Reuti, le 12 à Inspruck, où elle s'arrêtera le 13. Elle en repartira le 14 pour se rendre à Saint-Jean, et le 15 à Salzbourg, où elle restera le 16. Elle partira le 17 pour Vallabruck, le 18 pour Ens, le 19 pour Moell, et arrivera le 20 au château de Schoenbrunn.

La suite de S. A. I. et du prince de Parme, son fils, est de soixante-deux personnes; voici les plus remarquables : la duchesse de Montebello; la comtesse de Brignole; la baronne de Hurtault-Castener; Mme. de Rabusson; le général comte Caffarelli, grand écuyer; le marquis de Bausset, préfet du palais; le comte Saint-Aignan, écuyer; le baron de Menneval, secrétaire privé; le baron de Corvisart, médecin; Mme. de Montesquiou, gouvernante du prince; la baronne de Soufflot et sa fille. M. le général comte de Kinsky est chargé de la direction du voyage de S. A. I. Il a pour adjoints les comtes Wrbna et de Tofi.

SARAGOSSE, *9 avril*. Le 6 de ce mois, S. M. don

Ferdinand VII est arrivé dans cette ville, accompagné de l'infant don Carlos, son frère. A deux heures après midi, les salves d'artillerie annoncèrent son approche, et les habitans se livrèrent aux transports les plus vifs. La foule immense qui suivit S. M. depuis le pont de Gallego jusqu'à son logement, n'étoit qu'une nombreuse famille de frères qui pleuroient de joie et faisoient retentir l'air de leurs acclamations.

Le carrosse découvert qu'on avoit préparé pour S. M. étoit traîné par les honorables habitans qui avoient tant contribué à la gloire de cette ville, plus illustrée que Sagonte et Numance. Ceux qui avoient si bien défendu les droits du Roi avoient bien celui de mener en triomphe le prince pour lequel ils avoient si vaillamment combattu. S. M. voulut être accompagnée, dans cet état glorieux, par l'excellentissime seigneur don Joseph Palafox. Les héroïnes de Saragosse, vêtues simplement et avec modestie, aidoient à traîner le char de S. M. avec des rubans qu'on y avoient attachés. La marche étoit ouverte par un escadron des dragons de Madrid; ensuite venoient plusieurs compagnies de fusiliers, formées des défenseurs de cette ville, avec le gouverneur militaire, le lieutenant du roi et autres chefs de la place, le général Vintingham avec son état-major, et autres personnages distingués, tous à cheval.

Après avoir passé le pont de pierre, S. M. suivit le bord de l'Ebre et entra par la porte brûlée, suivant la belle rue Del Coso jusqu'à la maison du comte de Sastago, où son logement étoit préparé.

— La gazette de Madrid annonce que Son Em. le cardinal Louis de Bourbon, président de la régence du royaume d'Espagne, et S. A. R. l'infant don Antonio, frère de S. M. Ferdinand VII, sont arrivés à Valence, le premier, le 5 avril, et le second, le 7 du même mois, et qu'ils ont été reçus tous deux avec les démonstrations de la plus vive allégresse.

— Le Roi est arrivé, le 16 avril, à Valence. Il ne quittera cette ville que le 22, pour se rendre dans sa capitale.

Correspondance authentique de la cour de Rome avec la France, depuis l'invasion de l'État romain, jusqu'à l'enlèvement du souverain Pontife, avec les pièces officielles (1).

SECOND ARTICLE.

Dans un premier article nous avons exposé les commencemens et les progrès de la querelle suscitée à Pie VII par un ennemi ambitieux et violent. Il nous reste à parler de la dernière mesure qui mit le sceau à l'iniquité, et qui consomma l'usurpation. La bulle du 10 juin 1809, avoit vivement irrité celui qui en étoit l'objet. La passion qui l'aveugloit, l'empêchoit de voir qu'il pouvoit bien être permis à un souverain de réclamer contre la violation de ses droits. On ne pouvoit sans doute regarder comme un abus du pouvoir des clefs, une réclamation si légitime, après tant d'outrages : ce n'étoient pas seulement les droits temporels du Saint-Siége qui avoient été méconnus; on avoit aussi attaqué son autorité spirituelle par les violences exercées sur ses cardinaux, ses prélats et ses officiers, et par les entraves mises à l'exercice de ses fonctions pastorales. On l'avoit attaqué par les insultes publiques contenues dans des décrets flétrissans, et dans une gazette rédigée exprès pour avilir le Saint-Siége. On l'avoit attaqué par l'état de capti-

(1) 1 volume in-8°.; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Saintmichel, quai des Augustins, et Adrien Le Clere, même quai, n°. 35.

vité où l'on tenoit le souverain Pontife. Quoi qu'il en soit, le loup ravisseur s'irrita des cris de l'agneau, et l'enlèvement de Pie VII fut résolu. On fit des préparatifs pour exécuter dans l'ombre cette dernière violence. Le saint Père, qui en fut averti, adressa à ses sujets un écrit où il protestoit contre la force, tout en livrant ses mains. Ce fut la dernière fois qu'il put s'adresser à son peuple. La nuit du 5 au 6 juillet 1809, à une heure du matin, des troupes françoises se portèrent vers le palais de Monte-Cavallo, d'où le Pape n'étoit pas sorti depuis l'invasion de Rome. Des soldats franchirent les murs du jardin, tandis que d'autres escaladèrent la partie du palais occupée par les domestiques de sa Sainteté. On parvint ainsi à pénétrer. Les suisses, au nombre de trente-huit, avoient reçu ordre du saint Père de ne point opposer une résistance inutile : on les désarma. Le général Radet monta aux appartemens du Pape, et y entra avec un pelotons de soldats. Il trouva le souverain Pontife à son bureau, revêtu du rochet, du camail et de l'étole. Il paroît que sa Sainteté, instruite de la violence qu'on méditoit, ne s'étoit pas couchée. Pourquoi venez-vous troubler ma demeure? que voulez-vous? dit-elle au général. Celui-ci dit au Pape, qu'il pourroit rester à Rome, s'il vouloit abdiquer sa souveraineté temporelle. Non, reprit vivement le souverain Pontife, je ne rétracterai point ce que j'ai fait. Dans ce cas, répartit le général, j'ai ordre de vous emmener de Rome. Le Pape se leva, et sans prendre autre chose que son bréviaire, il s'avança vers la porte, donnant la main au cardinal Pacca, secrétaire d'Etat, qui s'étoit rendu dans son appartement. On les conduisit à la porte qui avoit été enfoncée. Là se trouva une voiture dans la-

quelle ils montèrent. Il étoit trois heures du matin. La voiture, escortée de soldats, passa par les rues les moins fréquentées. Hors des murs, on prit des chevaux de poste, et les postillons eurent ordre de faire le plus de diligence possible. On tenoit la voiture fermée. Cet enlèvement ressembloit à celui qu'avoit éprouvé Pie VI, onze ans auparavant : c'étoit le même esprit de violence et d'impiété qui présidoit à l'un et à l'autre.

Le jour même du départ, on arriva à Radicofani, premier village de Toscane, à trente-six lieues de Rome. Il fallut s'y arrêter. La fatigue et la chaleur avoient incommodé le Pape, qui fut rejoint en cet endroit par le prince Doria, son maître de chambre, et par quelques personnes de sa maison. Malgré les précautions de ses gardiens, le bruit de son arrivée se répandit : on avoit peine à contenir la multitude qui donnoit des signes d'affliction. On repartit le 7 au soir. On passa par Sienne et Florence. Dans cette dernière ville, sa Sainteté fut séparée du cardinal Pacca, à qui on fit prendre la route de Bologne, tandis qu'on la conduisoit par la route de Pise : elle passa par Chiavari et Alexandrie, et étoit à Turin, le 17 juillet. On ne s'y arrêta pas. Le Pape se trouva mal dans un village voisin, où on voulut bien lui laisser un moment de repos. Le même jour on arriva au Mont-Cénis, et le Pape passa deux jours à l'hospice. Il en repartit, le 20, par la route de Chambéri. En sortant de Montmelian, il lui fut permis de recevoir dans sa voiture le cardinal Pacca, à qui on avoit fait reprendre la même route : ils entrèrent ensemble à Grenoble, le 21 juillet; mais ils furent séparés de nouveau et sans retour. Le peuple s'empressoit pour recevoir la béné-

diction du saint Père, et quelques fidèles furent admis à l'honneur de lui parler : le clergé fut constamment écarté.

Le 1er. août, le cardinal Pacca fut conduit à Fenestrelle, sans pouvoir même faire ses adieux au souverain Pontife, qui fut mené du côté de Valence. On le conduisit par Avignon, Aix et Nice. L'évêque de cette dernière ville vint saluer le Pape. La reine d'Etrurie et son fils, accompagnèrent aussi sa Sainteté, dont l'entrée eut l'air d'un triomphe : le peuple témoignoient, par ses acclamations, la part qu'il prenoit à la situation du chef de l'Eglise. Pendant les trois jours que le Pape passa à Nice, ce fut un concours continuel pour le voir et recevoir sa bénédiction, et il se prêta plusieurs fois aux désirs de cette multitude. Il se remit en route, le 10 août, pour Savone, où il fut logé d'abord chez le maire, puis au palais épiscopal, puis à la préfecture : il étoit gardé par une compagnie de gendarmes, et on ne pouvoit lui parler sans témoin. L'évêque de Savone même n'avoit pas cette liberté. Les cardinaux Doria, en passant par cette ville pour aller à Paris, où on les faisoit venir comme les autres, n'eurent pas la permission d'entretenir sa Sainteté ; ils ne la virent que de la place publique avec la foule. Au mois de septembre, on envoya à Savone un officier de la maison de l'empereur pour tenir la maison du Pape. On offrit au saint Père cent mille écus par mois, un train et des équipages convenables, disoit-on, à sa dignité : il refusa tout ; mais l'envoyé ne resta pas moins à Savone avec les gens qu'il avoit amenés. Peu après arriva un général avec le titre de maître du palais ; il monta avec beaucoup d'appareil une maison pour le Pape. On mettoit beaucoup d'em-

pressement à faire en sorte que le saint Père se prêtât à ces arrangemens, auxquels il resta toujours étranger. On vouloit essayer de gagner, par de l'argent, par de vains honneurs et par le faste, celui qui avoit résisté aux menaces et aux mauvais traitemens; mais il resta inébranlable. En même temps, par une contradiction qui prouvoit les vues perfides de l'auteur de ces vexations, on empêchoit le Pape de parler et d'écrire à qui que ce fût. On le séparoit successivement du peu de serviteurs qui lui étoient restés : on le faisoit garder par un capitaine de gendarmerie, qui ne le quittoit point le jour et la nuit : enfin, on le tenoit dans une contrainte, et on exerçoit sur lui une inquisition qui n'avoit d'autre effet que de faire éclater davantage le courage, la patience et le calme du généreux et intrépide pontife, dans cette guerre de l'ambition et de la violence contre l'honneur, la religion et la vertu.

Tel est le récit abrégé des premières persécutions de Pie VII. Elles font le sujet du volume que nous annonçons, et qui a d'autant plus d'intérêt, qu'il donne textuellement les pièces officielles émanées de la cour de Rome, les notes diplomatiques des ministres de sa Sainteté, et leurs réponses aux allégations et aux reproches de l'ennemi du Saint-Siége. Parmi ces pièces, il en est surtout de précieuses par leur étendue, et par les raisons et les faits qui y sont énoncés. Nous avons remarqué entr'autres une dépêche du cardinal Gabrielli, en date du 19 avril 1808, une autre du 19 mai suivant et une du 30 novembre : elles sont pleines de force et de modération, et elles suffiroient pour montrer de quel côté étoient la justice et le bon droit, s'il pouvoit y avoir, à cet égard, l'ombre d'un doute. Ces

pièces sont d'ailleurs des monumens historiques; ce sont des matériaux pour les annales de la religion, et d'honorables témoignages en faveur des droits de l'Eglise, et de la conduite pure et ferme de son vénérable chef. On y admirera la pieuse constance de cet auguste captif : son courage s'y montre sans ostentation, et sa bonté y paroît sans foiblesse. Il règne dans la simplicité de ses défenses une dignité imposante. On voit dans quelle source il puisoit sa résistance et sa résignation, et on ne peut s'empêcher de remarquer que, prisonnier, opprimé, calomnié, abreuvé d'outrages, il étoit néanmoins plus grand aux yeux du monde même, que son persécuteur entouré de tout l'appareil de la force et de la puissance. La vertu dans le malheur avoit un éclat qui éclipsoit la fausse grandeur de l'injustice sur le trône : c'étoit le sage de Sénèque en proie à la mauvaise fortune, et la domptant par sa noble fermeté, tandis que le coupable oppresseur frémissoit de dépit au milieu de sa toute-puissance, de voir les projets de son ambition contrariés par la résistance passive d'un seul homme.

Ce recueil est donc extrêmement précieux. Nous regrettons qu'il s'y soit glissé des pièces qui, non-seulement n'ont aucun caractère d'authenticité, mais qui sont même fausses. Telle est celle intitulée : *Pie VII aux cardinaux*, et datée du 5 février 1808. Le style en est tout-à-fait étranger à celui de la cour de Rome; et elle contient d'ailleurs de prétendues demandes faites par le gouvernement françois, auxquelles on ne doit ajouter aucune créance. Telle est encore une lettre sur le voyage du Pape, datée de Gênes, le 10 août 1809, et qui se trouve à la page 107 du volume : elle renferme des faits inexacts. Il est fâcheux

qu'on ait mêlé ces pièces apocryphes avec des documens très-authentiques et des notes ministérielles, et il étoit utile d'en prévenir nos lecteurs, afin de leur apprendre à discerner le vrai du faux, et ce qui émane du Saint-Siége, d'avec ce qui est supposé.

Depuis que nous avons donné notre premier article sur la Correspondance, nous avons reçu une lettre anonyme où l'on nous adresse, à ce sujet, quelques reproches que nous ne méritons pas. L'auteur nous blâme d'avoir dit que Napoléon n'étoit pas nommé dans la bulle d'excommunication ; et il cite un bref du 12 juin, envoyé, dit-il, aux évêques de France, et adressé à tous les fidèles, où cet empereur étoit positivement nommé. Mais nous pouvons lui rendre, à cet égard, la leçon qu'il veut bien nous faire. Nous pouvons l'assurer que le bref, dont il s'appuie, est faux et apocryphe : c'est ce que nous a certifié formellement un prélat romain, distingué par son mérite, ainsi que par la part qu'il a eue dans la dernière persécution. Honoré de la confiance du Pape, qu'il a payée de quatre ans de prison, il étoit plus en état que personne de nous donner des lumières sur l'authenticité des pièces qui composent la Correspondance, et il a eu la bonté de lever sur ce point tous nos doutes. Il avoit connoissance de ce faux bref, que l'on trouve, je crois, dans l'édition de Gênes, et qui a été, avec raison, supprimé dans les autres. Son témoignage est une autorité qui doit en imposer à l'auteur de la lettre, lequel a peut-être plus de zèle que de connoissance précise, et plus de bonnes intentions que d'exactitude et de critique. Qu'il prenne des informations, et il verra qu'en voulant nous redresser, c'est lui qui a besoin de l'être. Il est fort attaché aux rè-

gles de l'Eglise ; nous l'en louons, et nous espérons ne pas lui céder en cela : mais nous ne pouvons nous persuader que la circonspection et les ménagemens qu'il nous reproche soient des défauts. La circonspection est toujours une chose louable, et les ménagemens pour les personnes sont conformes à l'esprit de la religion, qui, en même temps qu'elle est inflexible sur les principes, permet, commande même pour les individus l'indulgence et la modération. Le zèle peut avoir ses excès, comme la tiédeur et l'indifférence; et il ne convient point aux simples fidèles de vouloir être plus difficiles que le Pape, et plus sévères que l'Eglise. Nous nous tiendrons constamment à ces autorités imposantes, à ces guides sûrs ; mais nous n'irons pas plus loin, et nous espérons qu'en cela, nous serons approuvés par toutes les personnes sages et religieuses.

Nouvelles ecclésiastiques.

On dit que le Pape a dû faire son entrée à Rome, le 10 de ce mois, avec les membres du sacré collége qui l'avoient rejoint. Partout le saint Père étoit accueilli avec cet empressement et cet intérêt qu'on doit à sa dignité, à sa vertu et à ses longs malheurs. Les peuples accouroient sur son passage A Bologne, sa présence a été célébrée par des fêtes, et cette ville qui avoit été détachée précédemment du domaine du Saint-Siége, a paru revoir avec un nouveau plaisir son ancien maître. On se flatte que dans un moment de restitution générale, le souverain Pontife sera admis à faire valoir ses droits sur tout le patrimoine de l'Eglise. Déjà, on a remarqué que Pie VII étoit allé à Ravenne, quoique cette ville ne se trouvât pas sur sa route ; et les politiques conjecturent que puisque chacun reprend son bien, le chef de l'Eglise ne sera pas seul privé de cet avantage,

et recouvrera tous ses domaines, dont il n'avoit été dépouillé que par l'injustice et la violence.

— Il s'imprime, en ce moment, un Mandement de MM. les vicaires-généraux du chapitre de Paris, qui ordonne qu'il soit chanté, dans toutes les églises du diocèse, une messe solennelle, en actions de grâces, pour la délivrance de N. S. P. le Pape Pie VII, et de son entrée dans ses Etats.

— Le discours prononcé par M. l'abbé Duval, le jour du service funèbre à Notre-Dame, est le même que ce vertueux ecclésiastique prononcera à Saint-Thomas d'Aquin, le lundi 23. Il roule sur les malheurs de la révolution, et renferme des morceaux pathétiques et touchans sur les victimes qu'elle a faites. La sensibilité de l'orateur s'y montre dans des mouvemens nobles et attendrissans, mais on y voit aussi toute sa modération et la charité qui l'anime. Il y fait entendre le langage de la paix, de l'indulgence et de l'oubli des injures. M. l'abbé Duval s'est bien pénétré de l'esprit de l'Evangile, et des sentimens si bien développés par notre dernier Roi dans ce testament simple et sublime, où il s'exprime avec cet abandon, cette clémence et cette résignation qui n'appartiennent qu'à un chrétien. On croit que le désir d'entendre le discours en question, attirera beaucoup de monde à Saint-Thomas-d'Aquin.

— Il est maintenant certain que M. le cardinal Maury a quitté l'archevêché. S. E. a eu quelque peine à déférer aux ordres qu'elle avoit reçus à ce sujet. Elle se mit en route, le mercredi matin, avec des signes non équivoques d'abattement et de chagrin. Elle monta en voiture accompagnée d'un seul valet de chambre. On dit qu'elle se rend à Montefiascone. Le frère, les neveux et les nièces du cardinal sont encore à l'Archevêché, où il n'est pas probable que leur séjour soit fort long. Ils n'ont plus de titre pour résider dans ce palais, qui est destiné, dit-on, à loger provisoirement Mme. la duchesse d'Orléans, douairière, que l'on espère voir bientôt à Paris.

— On dit que l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois redeviendra la paroisse royale, et qu'une nouvelle démarcation lui rendra les Tuileries, qui cesseront d'être de la paroisse de la Magdeleine. La petitesse extrême de cette dernière église a probablement contribué à cette détermination, qui rétablira les choses sur l'ancien pied. S. M. a témoigné, à cet égard, son désir, qui est d'autant plus fondé, que devant se montrer à sa paroisse, en quelques occasions solennelles, elle n'auroit pu, pour ainsi dire, remplir ce devoir dans l'église excessivement étroite de la Magdeleine, autrement dite de l'Assomption.

— On fera, lundi, dans la même église de Saint-Germain-l'Auxerrois, un service solennel, pour les deux Rois et les deux Princesses, victimes de la révolution. M. l'abbé Siret prononcera l'oraison funèbre.

TROYES. Il est assez curieux de faire connoître ce qui se passa ici après la première occupation de cette ville par les alliés, quand Bonaparte y entra à la suite de l'affaire de Montereau. On a su sa cruauté à l'égard d'un chevalier de saint Louis qui avoit porté sa décoration. Mais il étoit occupé à la fois d'objets fort différens. Et cet homme qui avoit alors l'Europe sur les bras, et dont les momens étoient comptés, trouvoit encore le temps de brouiller les affaires de l'Église et de tourmenter ses ministres. Il avoit à cœur que l'ecclésiastique qu'il avoit nommé au siége de Troyes, régît le diocèse en vertu des pouvoirs du chapitre. L'opposition de la meilleure partie du clergé étoit un obstacle à ses désirs. Il entreprit de la vaincre. Il manda successivement plusieurs chanoines, et il entreprit de leur prouver que M. Boulogne ayant donné sa démission, le siége étoit vacant, et le chapitre investi conséquemment des pouvoirs. En vain on lui répondit, qu'une démission donnée sous les verroux étoit nulle, et qu'elle n'avoit point d'ailleurs été acceptée par l'autorité compétente. Il employa tour à tour les caresses, l'artifice et la menace pour ébranler le chapitre. Il retint un des chanoines à dîner. Il se moqua de leurs scrupules. Sur ce

qu'on lui disoit que le siége n'étoit pas vacant tant que M. Boulogne vivroit, il reprit brusquement : *Eh bien, je le ferai fusiller ; le siége sera bien vacant alors.* Cette aimable plaisanterie fut répétée plus d'une fois, et les chanoines de Troyes purent craindre que leur attachement à leur évêque ne fût une raison pour tourmenter, de nouveau, ce prélat, et peut-être pour le faire périr. Le caractère connu du desposte justifioit ces alarmes. Plusieurs chanoines crurent pouvoir céder à l'orage, et une partie du chapitre prit une délibération pour accorder des pouvoirs à l'ecclésiastique qui avoit été nommé l'année précédente à l'évêché de Troyes. Les événemens qui suivirent, rendirent cette mesure aussi nulle par le fait qu'elle l'étoit de droit. M. Boulogne, sorti des cachots où l'avoit retenu la violence, reprit en main l'administration du diocèse auquel on l'avoit arraché. Les divisions dont l'église de Troyes étoit menacée, se calmèrent aussitôt, et l'ivraie que l'homme ennemi y avoit semée, disparut à la voix du pasteur légitime qui rentra dans tous ses droits.

Nouvelles politiques.

Une ordonnance du Roi, du 5 mai, défend aux autorités d'obéir aux contributions ou réquisitions que quelques généraux étrangers se permettroient dans les provinces, contre les intentions des souverains alliés.

— LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre ;

Voulant donner aux Princes de notre sang une marque de notre attachement, et aux armées une preuve de notre satisfaction ;

Sur le rapport de notre ministre de la guerre, le conseil d'Etat entendu,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Notre bien-aimé frère, Monsieur, comte

d'Artois, reprendra le titre de colonel-général des Suisses.

2. Notre cousin, le prince de Condé, reprendra le titre de colonel-général de l'infanterie de ligne.

3. Notre neveu, le duc d'Angoulême, est revêtu du titre de colonel-général des cuirassiers et des dragons.

4. Notre neveu, le duc de Berry, prendra le titre de colonel-général des chasseurs et des chevau-légers lanciers.

5. Notre cousin, le duc d'Orléans, prendra le titre de colonel-général des hussards.

6. Notre cousin, le duc de Bourbon, prendra le titre de colonel-général de l'infanterie légère.

7. Les généraux que le gouvernement précédent avoit nommés aux fonctions de colonels-généraux, auront le titre de premiers inspecteurs-généraux de leurs armes respectives, sous les ordres des princes que nous avons nommés colonels-généraux, et conserveront le traitement, les honneurs et les prérogatives dont ils jouissent en ce moment.

— LOUIS, par la grâce de Dieu, etc.

Sur le compte qui nous a été rendu par notre ministre secrétaire d'État de la guerre, que, par suite d'une fausse interprétation de l'arrêté du gouvernement provisoire, du 4 avril 1814, plusieurs militaires se seroient crus autorisés à quitter leurs drapeaux pour retourner dans leurs familles, sans avoir préalablement obtenu leur congé absolu;

Voulant user de clémence envers eux, et en même temps faire jouir des mêmes avantages ceux qui sont restés fidèles à leurs drapeaux, et qui peuvent être susceptibles, par leur position, d'obtenir des congés absolus;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat de la guerre, notre conseil d'Etat entendu;

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les conscrits de la classe de 1815, qui sont sous les drapeaux, sont autorisés à rentrer dans leurs familles; ceux qui y sont rentrés y sont maintenus.

2. Tous les autres militaires en activité de service qui, par une fausse interprétation de l'arrêté du gouvernement provisoire, du 4 avril 1814, ont quitté leurs drapeaux pour se rendre dans leurs familles, sans en avoir obtenu la permission légale, sont considérés comme étant en congé limité.

3. Notre ministre secrétaire d'État de la guerre se fera rendre compte du nombre de militaires de chaque corps qui sont dans cette position. Il fera délivrer des congés absolus à ceux qui y ont des droits, et il fixera un terme aux autres, pour qu'ils aient à rejoindre leurs corps respectifs.

Signé, LOUIS.

— S. A. R. MONSIEUR est allé, le 16, à l'hôtel royal des Invalides. Il a visité avec le plus grand soin, et en donnant partout les marques du plus vif intérêt, les salles, les dortoires, la bibliothèque, l'infirmerie; il est ensuite entré au réfectoire, où les militaires invalides réunis l'ont salué des cris de *vive le Roi! vive MONSIEUR!* S. A. R. a goûté la soupe, et s'est fait ouvrir le pain dont elle a examiné la qualité. Parvenu à l'extrémité du réfectoire, MONSIEUR s'est fait verser du vin, et de ce ton de franchise chevaleresque qui est son partage, il a bu à la santé des braves invalides. Les acclamations réitérées de ces dignes vétérans, les témoignages de leur profonde émotion, la vive et unanime expression de leur dévouement au ROI et à son auguste maison, ont été leur réponse au toast du Prince, qui a paru extrêmement sensible à l'enthousiasme que sa présence excitoit. Il a daigné promettre de rendre compte au ROI des bons sentimens dont il avoit reçu l'hommage, et s'est

retiré en témoignant sa satisfaction de l'ordre et de la tenue de toutes les parties de l'établissement.

— L'ancien vice-roi d'Italie est arrivé à Paris. On assure qu'il sera fait maréchal de France. Il a eu l'honneur d'être présenté au ROI. La Princesse, son épouse, s'est retirée à Munich.

— Bonaparte est arrivé à l'île d'Elbe. Ce qu'on a dit de ses frayeurs, sur sa route, est parfaitement exact. Ce caractère si énergique a eu peur en plusieurs rencontres. Il avoit alors recours aux commissaires qui l'accompagnoient, et réclamoit leur protection d'un air fort humilié. Il s'est déguisé une fois pour échapper aux fureurs du peuple. Il est curieux de comparer cette poltronnerie avec la jactance et la hauteur qu'il affectoit dans ses discours et dans ses bulletins. Il nous avoit dit que l'adversité ne le trouveroit point au-dessous de lui-même. Il n'avoit pas prévu, sans doute, que l'épreuve dût être si rude et si prochaine. Il a, dit-on, formé le projet de se bâtir un palais dans son île. En attendant, il se contente d'une maison où il a trois pièces seulement. On ajoute que les habitans ne l'ont pas trop mal reçu.

— La princesse Catherine de Wurtemberg, qui avoit été mariée à Jérôme Bonaparte, a passé, le 29 avril, par Neuchâtel, en Suisse. Elle se rend à Berne, auprès de Jérôme, dont elle persiste à partager le sort. Cette princesse a éprouvé plus d'un malheur. Depuis la chute de la famille à laquelle elle étoit alliée, elle a été attaquée, sur la route d'Auxerre, par des hommes apostés, qui lui ont pris son argent et ses bijoux. Laissée dans la détresse, elle a été obligée d'écrire à un souverain magnanime pour réclamer des secours qui la missent en état de continuer sa route. Elle a été reçue avec honneur en Suisse, qui paroît devoir être l'asile de plusieurs membres de cette famille. Joseph est à Lausanne, et Louis à Vevay. Jetés, malgré eux, à ce qu'on dit, dans les routes

de l'ambition, ils se tiendront sans doute tranquilles dans leur retraite, et y trouveront le repos dont ils peuvent jouir avec le magnifique traitement qu'on leur laisse.

— On découvre tous les jours de nouvelles injustices du perturbateur de l'Europe. Il avoit fait enfermer dans un couvent, à Rome, l'infante d'Espagne, veuve du roi d'Etrurie. Il lui avoit ôté ses Etats, en 1807, sans lui donner rien en compensation. Il devoit lui donner, ainsi qu'au prince, son fils, héritier de la branche de Parme, une rente annuelle de 400,000 fr. Il trouva plus expéditif de la mettre, ainsi que son fils, dans un couvent, à Rome, où on laissoit cette malheureuse princesse manquer du nécessaire. Elle ne pouvoit voir personne. Elle est enfin sortie de sa prison, le 29 janvier dernier, au bout de trente mois de détention. C'est le roi de Naples qui a ordonné son élargissement.

TURIN, *10 mai*. Hier et aujourd'hui, il est entré ici beaucoup de troupes autrichiennes, infanterie et cavalerie. M. le général Bubna a fait publier ce matin une déclaration du maréchal prince de Schwartzemberg, au nom des puissances alliées, datée de Paris, le 25 avril, et adressée *aux sujets des Etats de Terre-Ferme de S. M. le roi de Sardaigne au-delà des Alpes, et à ceux du comté de Nice*. On leur annonce qu'ils vont rentrer sous la domination de cette auguste famille, qui, pendant tant de siècles, a fait leur bonheur et leur gloire; qu'en conséquence d'une convention faite avec la France, les troupes autrichiennes vont prendre possession de leur pays au nom de leur souverain légitime, VICTOR-EMMANUEL. En attendant l'arrivée de S. M. sarde, ses Etats seront administrés par un gouverneur militaire chargé de leur défense, et par un gouverneur civil, assisté d'un conseil de régence.

Assemblée de charité,

Malgré les troubles de la révolution, la charité avoit rétabli, dans Paris même, l'ancienne société spécialement chargée de porter aux prisonniers, les secours et les consolations que la piété doit au malheur, et qui, dans ces derniers temps, étoient si souvent devenus nécessaires à la vertu persécutée.

Tolérée par le gouvernement, la société paroissoit presqu'uniquement occupée des détenus pour dettes et de leurs familles. A peine osoit-elle avouer que souvent elle allégeât les souffrances de ces prisonniers, qui n'eurent d'autre crime que trop d'attachement à leurs devoirs. Des François, fidèles à leur Roi; de saints prêtres qui refusèrent de trahir leur conscience; des Espagnols, qualifiés de rebelles, par cela seul qu'ils résistoient à l'usurpation; des prisonniers de guerre lui furent redevables de l'allégement de leurs maux.

Long-temps cette association, à la tête de laquelle on aime à retrouver l'instituteur d'un Roi captif (1), dut s'imposer la réserve la plus grande; mais aujourd'hui il lui est permis de remplir un devoir dont elle avoit toujours été privée.

Dans cette vue, lundi prochain, 23 mai, elle fera célébrer, à midi et demi précis, dans l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, un service solennel pour toutes les victimes de la révolution, et notamment pour les prisonniers morts pendant nos longs malheurs.

Au milieu de la messe, une exhortation analogue à la circonstance sera faite par M. l'abbé Duval.

La cérémonie sera terminée par une quête pour les pauvres prisonniers.

Les détenus pour opinions politiques ont recouvré leur liberté; mais un grand nombre n'ont pu encore se procurer aucune ressource : et les prisonniers pour dettes ne sont pas rendus à leurs enfans.

Les personnes qui, désirant concourir à cette bonne œuvre, ne pourroient pas, le jour de la quête, apporter leur aumône, sont priées de la déposer chez Mme. la comtesse de Gibon, trésorière de la société, rue Neuve-Notre-Dame-des-Champs, n°. 24; ou chez MM. les notaires dont les noms suivent :

MM. Duchesne, rue Saint-Antoine, n°. 200; Robin, rue des Filles-Saint-Thomas, n°. 19; Louveau, rue Saint-Martin, n°. 119; Rendu, rue Saint-Honoré, n°. 317; Boulard, rue des Petits-Augustins, n°. 21; Denis, rue de Grenelle-Saint-Germain, n°. 3.

(1) M. l'abbé d'Avaux, instituteur de Louis XVII.

Sur l'esprit public, les opinions, les alarmes et les critiques.

Au milieu de la révolution mémorable qui vient de nous sauver et qui occupe avec raison tous les esprits, il en est qui conservent je ne sais quelle inquiétude et quelle défiance assez peu raisonnables et assez peu fondées. On entend des gens peureux se plaindre tout bas. L'un trouve qu'on se presse trop, l'autre qu'on ne se presse pas assez. Celui-ci est fâché qu'il n'y ait pas encore de constitution, celui-là trouve mauvais qu'on s'occupe d'en rédiger une. Il y en a qui voudroient proscrire impitoyablement tout ce qui tient au nouveau régime, et il y en a au contraire qui redoutent tout ce qui est du régime ancien. Cette mesure est intempestive, vous dit-on, cette loi est prématurée, cette démarche est imprudente. Enfin au milieu du concert des acclamations, quelques voix discordantes sèment l'alarme, propagent la défiance, font courir des bruits fâcheux. Il règne parmi certaines gens une manie frondeuse dont je crois reconnoître le principe. Comme nous avons vécu long-temps sous des gouvernemens que nous détestions, nous nous sommes accoutumés à en blâmer toutes les opérations. Cette censure étoit, la plupart du temps, fort légitime; mais elle est devenue aussi une affaire de mode, et j'ai peur qu'elle ne survive aux circonstances qui l'ont fait naître et qui l'excusent. Cette habitude de contrôler régnoit dans toutes les classes, parce que toutes les classes souffroient. Chacun vouloit raisonner sur le passé, sur le présent, sur l'avenir, parce qu'en effet sur tous ces points il y avoit de quoi exciter le mécontentement et

l'inquiétude. Cette disposition, je le répète, étoit fondée sous un gouvernement justement haï, mais elle doit cesser sous une administration bienfaisante et paternelle. La frayeur de l'esclave doit faire place à la confiance filiale. Pourquoi donc voit-on encore des esprits soupçonneux semer des plaintes vagues, et affecter des craintes ridicules? Pourquoi continuent-ils à blâmer et à critiquer, tandis que tous devroient se réunir pour approuver et applaudir? Nous ne vivons plus sous un étranger ambitieux dont on pouvoit tout redouter. Nous avons retrouvé un Roi, né parmi nous, issu d'une famille liée depuis long-temps avec nous, par des nœuds étroits, un Prince sage, mûri à l'école de l'adversité, et que le temps, ses réflexions, ses malheurs et de grandes leçons, ont instruit et préparé de longue main pour les importantes fonctions qu'il a à remplir. Quel meilleur garant pouvons-nous avoir de sa sagesse, que les méditations et les études auxquelles il s'est livré dans sa retraite, et les premières démarches par lesquelles il a signalé le commencement de son règne? Reposons-nous donc sur lui du soin de sortir des circonstances difficiles où nous nous trouvons. Faisons taire nos habitudes inquiètes, nos craintes pusillanimes, notre manie de censures et de blâme. Ayons une juste confiance en un Prince qui veut le bien. Secondons-le de tout notre pouvoir, en inspirant aux autres cette confiance, en n'ayant pas l'air de douter du succès. C'est servir la cause du tyran qui n'est plus que de semer des alarmes sur l'avenir et de grossir le mal. Il a des émissaires secrets qui se plaisent à tout envenimer, à tout contrôler, qui ne parlent que d'embarras, de contradictions, d'oppositions, qui jugent tout impossible. Nous sommes, sans nous en douter, les échos de ces gens-là quand nous critiquons aussi ce

qui se fait, ou que nous manifestons des craintes sur ce qui se fera. Ne cédons point à ces impulsions étrangères. Défions-nous de cet esprit frondeur, fruit de la révolution, et qui doit finir quand elle est terminée. Ballotés par l'orage, n'ayons plus la prétention d'être les pilotes, et abandonnons le gouvernail à des mains plus habiles et plus sûres. Il est temps que chacun ne se mêle que de ce qui le regarde, et se défasse de cette prétention de juger tout. Il est temps d'abandonner les hautes discussions de la politique, et le soin des affaires de l'Etat à ceux que leur rang et leurs études appellent à en décider. Rentrons chacun dans les bornes de nos attributions respectives. Attendons tranquillement que des têtes plus mûres sondent nos plaies, et en trouvent le remède. Modérons cette vivacité nationale, cette ardeur qui empiète sur l'avenir, et qui s'inquiète de tout. La sagesse consiste à être calme dans sa prévoyance, à ne vouloir pas jouir trop tôt, et à ne pas troubler, par une agitation intempestive, les premiers momens d'une paix, qui a besoin du temps pour faire sentir partout son influence.

Des gens timides ou soupçonneux, craignent, disent-ils, d'être gouvernés par des prêtres. Comment l'entendent-ils? Croient-ils que ce seroit un si grand malheur que les ministres de la religion eussent quelque influence? Sans doute je ne souhaite point au clergé de devenir puissant. Je ne souhaite point à ses membres des fonctions éclatantes qui les éloigneroient de celles de leur état. Je crois qu'il est utile en général que les ecclésiastiques s'occupent de leur ministère, sans prétendre pourtant priver l'Etat des talens et des services de ceux qui, comme Suger, d'Amboise ou Richelieu, sauroient s'illustrer par de grandes vues politiques et par les soins de l'administration. Mais en même temps

que je désire que les prêtres soient restreints à leurs fonctions naturelles, je souhaite qu'on les environne aux yeux des peuples d'une considération qui tournera moins encore à leur avantage qu'à celui de la société. Le gouvernement qui vient de tomber les tenoit dans l'oppression. Il avoit toujours l'air de les craindre. Il les traitoit avec défiance, il les punissoit avec sévérité. Comme il n'étoit pas religieux, il redoutoit tout ce qui tenoit à la religion. Comme il savoit que le clergé blâmoit sa conduite envers le chef de l'Eglise, il étoit toujours prêt à sévir contre le clergé, et la conscience de ses torts lui en faisoit commettre de nouveaux. Cet état de choses va cesser. La religion sera honorée. On ne la traitera plus comme un objet de politique. Nos Princes la chérissent par sentiment, la pratiquent par conviction, la font respecter par devoir. Ils sentent que nos maux viennent de l'avoir méconnue, et qu'il est de leur intérêt de la protéger franchement. Ils propageront, ils affermiront son empire, ils chercheront à augmenter son influence, à la rendre vénérable aux yeux des peuples, à la rappeler dans les esprits qui l'ont oubliée. Les méchans avoient eu leurs raisons pour la décrier. Ils vouloient faire la révolution, et pour y réussir, il falloit ôter au peuple sa morale et les principes de religion qui en sont la base. De là tant de livres et de pamphlets contre les prêtres. De là ce soin de les rendre odieux ou ridicules; et ces diatribes semées contr'eux jusque dans les campagnes où on redoutoit leur influence. Il est juste et politique de les relever de cet état d'abaissement et d'humiliation. Sans être trop ambitieux, ils peuvent prétendre à jouir du repos et de l'estime qui leur est due. Leurs ennemis leur envieroient-ils cette consolation? Il est temps d'ab-

jurer les petitesses comme les fureurs de l'esprit irréligieux. Il est temps de revenir à des idées plus saines, plus morales, plus sociales. La religion est un besoin de tous les hommes. Tous sont intéressés à ce qu'elle soit honorée et suivie. Un systême contraire tiendroit encore aux idées révolutionnaires, au délire philosophique, à ces temps de vertige et de licence, où l'on vouloit briser tous les liens, et détacher l'homme de toutes ses affections. Ceux qui seroient fâchés de voir le clergé considéré, seroient apparemment les mêmes qui, trompés par leurs préventions, ou égarés par l'esprit des dominateurs d'alors, se consoloient, peut-être, de le voir misérable, proscrit, outragé. Mais les ames honnêtes, mais les cœurs sensibles, mais les têtes sages, doivent souhaiter que les ministres de la religion recouvrent cette influence qui rend leur ministère l'appui du pauvre, la consolation du malheureux, le lien des familles, la sûreté de l'Etat, le nœud sacré qui unit les sujets au souverain, la voix éloquente qui instruit chacun de ses devoirs. Il n'y a rien là qui doive éveiller la jalousie ou inquiéter la prévoyance. Les prêtres voudroient pousser plus loin leurs prétentions qu'ils ne le pourroient pas. Ils voudroient régner qu'ils seroient repoussés par l'opinion générale. On se souleveroit contre leur ambition pour peu qu'ils en manifestassent. Tant de gens se soucient peu de leurs fonctions essentielles, et déclament contre leur influence la plus raisonnable et la plus nécessaire : que seroit-ce si on les voyoit usurper des fonctions qui leur sont étrangères, et aspirer à un pouvoir qui n'est pas de leur ressort? Une pareille tentative donneroit trop beau jeu à leurs détracteurs. Mais cette supposition est chimérique. Les prêtres ne réclament que les droits

et les priviléges qu'on ne peut leur refuser sans injustice. Ils ne demandent qu'une entière liberté de faire le bien, que l'exercice tranquille de leur ministère, que l'espoir d'être encouragés et protégés. Ces avantages, ils ont droit de les attendre d'un Monarque pieux, qui honorera en eux les ministres de la religion qu'il professe et qu'il aime; mais qui en même temps trouvera dans ses lumières acquises, dans son caractère ferme, dans ses intentions pures, tous les moyens nécessaires pour nous gouverner sagement, sans avoir besoin de se laisser dominer lui-même, et de recevoir autre chose que des conseils que sa prudence ne lui fera point négliger, mais qu'il pesera avec discernement, et dont il fera l'usage que lui indiquera son expérience.

Espérons tout d'un Prince, qui, en même temps qu'il a montré pour nous une bonté paternelle et une sensibilité vraie, a déjà, en plusieurs rencontres, déployé pour notre bien une fermeté et une énergie qui doivent nous donner la plus grande confiance. Des bruits qui paroissent fondés, nous ont appris que dans les discussions sur la paix, il a su allier les ménagemens et la vigueur, les égards qu'il devoit à ses nobles alliés et les justes droits de sa couronne, et qu'il a défendu nos intérêts avec cette chaleur et cette force que lui inspirent, et ses sentimens paternels, et son désir de nous rendre heureux. Nous le serons, en effet, si nous consentons à le devenir, si nous calmons cette agitation qui nous tourmente, si nous imposons silence à nos murmures imprudens et à nos alarmes irréfléchies, et si, sortant, enfin, de ce tourbillon qui nous emportoit, libres de cette fermentation intérieure dont nous étions le jouet, nous avons la sagesse de nous laisser conduire au

port, et de souffrir qu'on nous sauve et qu'on nous rende le repos, la liberté, et tous les biens d'une administration stable, juste et paternelle.



Nouvelles ecclésiastiques.

Nous apprenons, par une voie respectable et sûre, que le Pape a envoyé à Montefiascone un vicaire apostolique, chargé de gouverner le diocèse, avec ordre, si M. le cardinal Maury se présentoit dans sa ville épiscopale, de lui signifier qu'il eût à se rendre, au plutôt, à Rome. Nous ne faisons aucune réflexion sur ce fait, nous réservant d'entretenir quelque jour nos lecteurs du détail des griefs nombreux que le Saint-Siége, et particulièrement le Pape régnant, est en droit d'articuler contre un homme qui a semblé prendre plaisir à avilir la pourpre.

— Le souverain Pontife a adressé, le 4 mai, à ses sujets une proclamation datée de Césène. Elle est ainsi conçue :

« Les desseins de la miséricorde divine sur nous se sont enfin accomplis. Précipités de notre siége pacifique avec une violence inouie, arrachés à l'amour de nos chers sujets, traînés de contrée en contrée, nous avons été condamnés à gémir dans les fers pendant près de cinq années. Nous avons versé dans notre prison des larmes de douleur, premièrement pour l'Eglise confiée à nos soins, parce que nous en connoissions les besoins sans pouvoir lui porter secours; ensuite pour les peuples qui nous sont soumis, parce que le cri de leurs tribulations parvenoit jusqu'à nous sans qu'il nous fût possible de leur donner des consolations. Les profondes amertumes de notre affliction et de notre douleur étoient néanmoins tempérées par la ferme confiance où nous étions, que le Dieu très-miséricordieux, justement irrité par nos péchés, s'appaiseroit un jour, et qu'il leveroit son bras tout-puissant pour briser l'arc ennemi tendu contre

nous, et pour rompre les chaînes qui entouroient son vicaire sur la terre. Notre confiance n'a point été trompée; l'orgueil humain qui, dans sa folie, prétendoit s'égaler au Très-Haut, a été humilié, et notre délivrance, qui étoit aussi le but des généreux efforts de l'auguste coalition, s'est opérée par un prodige inattendu.

» Reconnoissant que nous devons tout à cette toute-puissante Providence qui règle souverainement les destinées de l'homme, nous ne nous lasserons jamais de la bénir et de chanter ses louanges.

» Nous avons consacré les prémices de notre liberté au bien de l'Eglise. Cette Eglise, qui a coûté à son divin fondateur le prix de tout son sang, devoit être le premier objet de notre sollicitude apostolique.

» A cet effet, nous avions voulu accélérer notre retour dans la capitale, soit comme étant le siége du Pontife romain, pour nous y occuper des grands et nombreux intérêts de la religion catholique, soit comme étant la résidence de notre souveraineté, pour y satisfaire plutôt l'ardent désir que nous avons d'améliorer le sort de nos bons sujets; mais des raisons plausibles nous en ont empêché jusqu'à présent. Encore un peu de temps, et nous les presserons contre notre sein, comme un tendre père, après un long et pénible pélerinage, serre étroitement ses enfans biens-aimés.

» En attendant, nous nous faisons précéder par un délégué, qui, en vertu d'un écrit spécial de notre main, reprendra pour nous, et respectivement pour le Saint-Siége apostolique, tant à Rome que dans nos provinces, conjointement avec les autres délégués subalternes déjà choisis par nous, l'exercice de notre souveraineté temporelle, si essentiellement liée à notre indépendance et notre suprématie spirituelle. Il procédera, de concert avec une commission d'Etat, par nous nommée, à la formation d'un gouvernement intérieur, et prendra, autant que les circonstances le permettent, toutes les mesures qui pourront contribuer au bonheur de nos très-fidèles sujets.



» Que si, d'après le résultat d'arrangemens militaires concertés, nous ne pouvons reprendre, dès ce moment, l'exercice de notre souveraineté dans toutes les autres possessions de l'Eglise, nous ne doutons pas que nous n'y rentrions au plutôt, non moins plein de confiance dans l'inviolabilité de nos droits sacrés (auxquels nous n'entendons porter la moindre atteinte par le présent acte) que dans la justice éclairée des invincibles souverains alliés, de qui nous avons déjà reçu des assurances positives et consolantes.

» Ministre de paix, nous exhortons tous nos sujets à rivaliser de zèle pour conserver la tranquillité, qui est le vœu le plus cher de notre cœur. Si quelqu'un osoit la troubler, sous quelque prétexte que ce fût, il sera irrémissiblement puni selon toute la rigueur des lois.

» Nous déclarons à nos sujets que, s'il en est parmi eux qui se soient rendus coupables de quelque délit, il n'appartient qu'à notre autorité souveraine d'examiner s'il y a délit, de quelle nature il est, et d'y proportionner la peine. Qu'ils soient donc tous, comme ils doivent l'être, des fils obéissans; qu'aucun d'eux n'ose s'arroger notre autorité paternelle, et que tous soient subordonnés aux lois et à la volonté du commun.

» Dans la confiance où nous sommes que nos bons sujets se conformeront avec fidélité à nos intentions souveraines et paternelles, nous leur donnons de tout notre cœur la bénédiction apostolique.

» A Césène, le 4 de mai 1814, de notre pontificat l'an 15». PIE, P. VII.

— On fait successivement dans toutes les églises de Paris, des services funèbres pour Louis XVI, pour la Reine, pour le Roi leur fils, et pour Mme. Elisabeth. La piété des fidèles s'empresse de prendre part à ces actes de religion, et d'expier, en quelque sorte, par leurs prières, le crime commis envers ces augustes personnages. Des discours analogues ont été prononcés en plusieurs églises.

— M. l'abbé le Hericey, grand-vicaire de Versailles, vient de mourir presque subitement. Il occupoit cette place depuis 1802, et avoit montré dans l'organisation, et ensuite dans l'administration du diocèse, des talens qui justifioient le choix de M. l'évêque, qui lui avoient attiré l'estime.

— Vincennes, qui avoit été, il y a dix ans, le théâtre d'un grande iniquité, devoit, ce semble, donner l'exemple d'une réparation éclatante. Aussi on y a célébré, le lundi 16, un service solennel pour le jeune et vertueux Prince, mis à mort en ce lieu d'une manière si barbare. M. le curé de Vincennes a prononcé son oraison funèbre. On sait que cette malheureuse victime de la tyrannie demanda un confesseur, qui lui fut refusé. Elle n'obtint que quelques instans pour se préparer à la mort.

— Tous les jours, S. M. reçoit de nouvelles députations qui sont admises à lui être présentées. Elle entend leurs discours avec bonté et intérêt, et y répond avec cette présence d'esprit et cette facilité qui la caractérisent. Elle reçut, le 17 mai, les curés de Paris, et leur dit qu'elle savoit combien leur corps méritoit son estime et sa confiance, et qu'elle leur demandoit le secours de leurs prières pour l'aider à faire le bien. La ville de Blois a témoigné le désir de recouvrer son ancien évêque, M. de Thémines, qui étoit exilé en Angleterre. Le Roi a répondu qu'il verroit ce qu'il pourroit faire à cet égard. Il paroît certain que S. M. s'entendra avec le Pape sur les arrangemens à prendre, et il y a lieu de penser qu'il sera rédigé un nouveau Concordat qui limitera moins le nombre des évêchés, et assurera à la religion plus d'avantages. On prendra sans doute un milieu entre l'ancienne circonscription, qui étoit fort inégale, et qui comptoit un grand nombre de diocèses, et la circonscription de 1801, qui n'en admettoit pas assez.

Carcassonne, *5 mai.* Notre ville a été consolée successivement par la présence de plusieurs membres d'une famille auguste. Mgr. l'évêque d'Angoulême étoit ce matin dans nos murs. Il entendit hier la messe dans l'église

cathédrale. M. l'évêque lui servit d'aumônier. S. A. R. est partie aujourd'hui pour Toulouse. Son arrivée dans nos provinces a été la première lueur d'espérance qu'il nous ait été donné d'entrevoir après tant d'orages et de malheurs. Cependant lorsque nous gémissions encore sous la tyrannie, nous avons eu le plaisir de voir ici d'autres Bourbons, non moins respectables et non moins malheureux que ceux qui viennent de nous être rendus. Le 19 mars dernier, le roi d'Espagne, Ferdinand VII, passa par cette ville avec les infans D. Antonio et D. Carlos, son oncle et son frère. M. l'abbé Pinel, curé de Saint-Vincent, leur servit d'aumônier. Après la messe, revêtu encore des habits sacerdotaux, il osa adresser à un Prince opprimé par celui qui régnoit encore, un discours que ce dernier ne lui auroit sans doute pas pardonné, s'il l'avoit connu : « Sire, lui dit-il, vous commandez à une grande nation. Vous allez faire son bonheur, et la récompenser des preuves éclatantes de valeur, d'héroïsme, de fidélité, de dévouement, qu'elle donne depuis six ans à V. M.... Ministre d'un Dieu qui a versé tout son sang sur une croix pour obtenir le pardon de ses bourreaux, qu'il me soit permis, Sire, de conjurer, V. M. de rappeler à ses peuples cette noble générosité qui les caractérise. Inspirez-leur l'oubli des injures, des atrocités, des forfaits inouis, dont des François égarés se sont rendus coupables. Les bons François, et c'est la grande majorité de la nation, en sont aussi émus, aussi indignés que les braves Espagnols ». Ce discours charma le Roi, qui depuis six ans, entouré d'espions, n'étoit plus accoutumé à entendre ce langage. Il s'entretint longtemps avec l'orateur, et lui fit remettre, par son intendant, un rouleau de pièces d'or, dont le montant a été distribué aux pauvres. On a été touché de la piété et de l'affabilité de ce Prince malheureux, et sa présence a contribué à faire paroître plus odieux celui qui l'avoit si indignement traité. On sait que le Roi et les deux autres Princes avoient été successivement privés de la société des Espagnols fidèles qui avoient consenti à partager leur

exil. On leur avoit même ôté leurs aumôniers. L'infant don Antonio a dit la larme à l'œil au même ecclésiastique que nous venons de nommer, que depuis deux ans il n'avoit pu faire ses pâques à Valençay, n'ayant pu y avoir un confesseur qui entendit l'espagnol. Cette inhumanité de leur ennemi mérite de trouver place parmi les autres traits de sa politique impie et méchante.

— Le prince Henri de Reus-Plauen, gouverneur général de Venise, pour S. M. l'Empereur d'Autriche, a publié dans cette ville, le 10 mars, une proclamation curieuse et fort sage sur une matière importante. En voici le texte :

« Depuis que le contrat de mariage a été élevé par la religion catholique à la dignité de sacrement, le sacerdoce a toujours exercé sur le mariage une autorité presqu'exclusive. Les Princes catholiques reconnurent que le sacrement devoit avoir la préférence sur le contrat, et qu'il seroit trop facile d'altérer les maximes de la religion et le dogme, si la puissance séculière exerçoit sur cette matière une autorité exclusive. En conséquence, les autorités civiles, en se conformant aux lois ecclésiastiques, et spécialement à celles du concile de Trente, ont promulgué très-peu de lois sur le mariage.

» Le Code Napoléon, en ne considérant le mariage que sous le rapport du contrat civil, et cherchant toujours à étendre la juridiction séculière, a publié des lois en contradiction avec les lois ecclésiastiques.

» Le même Code a prononcé que pour la légitimité du mariage et des enfans, la célébration du contrat civil suffisoit, et ne s'est occupé en rien de la célébration du sacrément; et quoique la religion catholique réclamât hautement la maxime consacrée par la bouche même de Jésus-Christ : *Quod Deus conjunxit, homo non separet*, il a sanctionné la dissolubilité du mariage pour différentes raisons.

» Ainsi, les lois du Code Napoléon sont en opposition manifeste avec nos coutumes les plus anciennes et nos

lois les plus sacrées. Il est résulté de ce conflit, que la conscience des fidèles et celle des magistrats s'est souvent trouvée exposée aux incertitudes et aux combats les plus pénibles, et que la religion, ce précieux patrimoine des Italiens, a été réduite à gémir sous le poids d'une législation qui semble avoir pour but de réduire le mariage au seul contrat civil, et à le dépouiller de l'auguste caractère de sacrement.

» Une telle contradiction entre les lois civiles et les lois ecclésiastiques, aussi nuisible à la morale sur laquelle repose la félicité des peuples qu'à la sûreté des trônes, ne peut pas exister plus long-temps ».

En conséquence, le gouvernement général, religieux dans ses principes, sage dans ses mesures, voulant réformer le Code Napoléon dans les parties qui ne sont pas conformes à la pureté du dogme catholique et de la morale, a publié le décret suivant :

« Le gouvernement général, civil et militaire actuel, voulant prendre provisoirement quelques dispositions relatives au mariage qui lui ont paru convenables et nécessaires même dans les circonstances, a déterminé ce qui suit : 1°. Indépendamment des publications de mariage, qui, en vertu du Code civil provisoirement en vigueur, doivent être faites par l'officier de l'état civil, devant la porte de la maison commune, il en sera fait trois autres pour les catholiques, dans l'église, par le curé; et pour ceux des autres religions, par leurs papas, leurs pasteurs, leurs rabbins, etc., dans leurs temples respectifs et dans leurs synagogues; 2°. le contrat de mariage entre catholiques, ne sera valide, et les enfans ne seront légitimes, que du moment où ce contrat aura été suivi du sacrement; et, pour ceux d'une autre religion, que du moment où ce même contrat aura été suivi des cérémonies prescrites par leurs cultes respectifs; 3°. le divorce légalement prononcé, pour quelque cause que ce soit, ne produira point, pour les catholiques, la dissolution du contrat de mariage, mais seulement la séparation

personnelle et les effets de cette séparation; 4°. les fils et les filles de deux sexes, auxquels le consentement de leurs ascendans est nécessaire pour contracter le mariage, pourront, en cas de refus, présenter leurs réclamations fondées au gouvernement, qui prononcera. Les présentes déterminations auront leur exécution à compter du 1er. avril prochain ».

Nouvelles politiques.

Une ordonnance du Roi réunit le ministère de la police générale et la préfecture de police de Paris, sous le titre de direction générale de la police du royaume.

— Une autre ordonnance donne aux généraux de brigade l'ancien titre de maréchaux de camp; et aux généraux de division, celui de lieutenant-généraux.

— Mgr. le duc d'Orléans est arrivé à Paris, le 17 mai, et est descendu à l'hôtel Grange-Batelière, en attendant que tout soit disposé pour le recevoir dans le palais de ses pères.

— Mme. la duchesse de Bourbon, née princesse d'Orléans, est arrivée à Perpignan, le 9 mai, venant de Figuières. S. A. a été reçue avec les plus grands honneurs, et le peuple a fait éclater sa joie de voir une personne de cette famille exilée depuis si long-temps, et qui se relève de ses ruines, plus brillante et plus aimée que jamais.

— MM. d'Ambray, de Montesquiou et Ferrand ont été chargés de rédiger un projet de constitution, qu'ils mettront sous les yeux du Roi.

— La commission du Corps-Législatif, nommée par le Roi pour l'examen de la nouvelle constitution, est composée de MM. Lainé, Félix-Faulcon, Chabaud-Latour, de Bois-Savary, Duhamel, Duchesne de Gillevoisin, Faget de Baure, Clauzel de Coussergue et Blancart de Bailleur. Mgr. le chancelier de France a adressé aujourd'hui à chacun de ces membres la lettre suivante:

« Le Roi, Monsieur, vous a nommé pour l'un des membres de la commission destinée à concourir au travail important qui devra être mis sous les yeux du Sénat et du Corps-Législatif, conformément à la déclaration du 2 mai.

» J'ai l'honneur de vous prévenir que la commission se réunira, dimanche 22, à deux heures, à l'hôtel de la chancellerie. Je me félicite, Monsieur, d'être auprès de vous l'organe des volontés du Roi. Je suis persuadé que le corps auquel vous appartenez verra avec plaisir, dans la nomination de la commission, que ce travail préparatoire ne pouvant être fait que par un petit nombre d'individus, le choix de S. M. s'est porté sur des membres qui avoient tous reçu, dans diverses circonstances, des témoignages mérités de la confiance de leurs collègues.

» Recevez l'expression des sentimens avec lesquels je vous suis, Monsieur, bien sincèrement attaché ».

D'AMBRAY.

— La commission de Sénateurs choisie par le Roi pour le même objet, est composée de MM. Barthelemy, Serrurier, Barbé-Marbois, Fontanes, Germain, Garnier, Pastoret, Sémonville, Boissy-d'Anglas et Vimar.

— M. Becquey, conseiller de l'Université, ancien membre de l'Assemblée législative, est nommé par S. M. directeur-général du commerce et des manufactures au département du ministère de l'intérieur.

— L'administration générale de la loterie royale est supprimée. M. Amabert, ancien secrétaire-général du ministère des finances, est nommé directeur-général de cette administration.

— La classe d'histoire et de littérature anciennes de l'Institut, a nommé aujourd'hui M. Vanderbourg, auteur d'une traduction en vers françois des Odes d'Horace, à la place vacante dans son sein par la mort de M. Mercier. Les principaux candidats étoient MM. Etienne,

Quatremère, qui a été balloté; Emeric David, qui a obtenu sept voix; Raoul-Rochette, six, etc.

— Un jeune auteur, qui annonce des talens précoces, et qui, à l'âge où tant d'autres n'ont pas terminé le cours de leurs études, a déjà conquis des connoissances étendues, M. Hippolyte Bérard des Glajeux, a consacré aussi quelques loisirs à chanter l'heureuse restauration d'une famille auguste et chère. Sa pièce de vers nous a paru avoir de l'abandon et de la facilité. Elle commence ainsi :

Tu respires enfin, ô ma chère patrie!
Aux fureurs d'un tyran trop long-temps asservie,
Par tes nobles vainqueurs tu vois briser tes fers,
Et leur bonté te force à bénir tes revers.
Le ciel est satisfait : le poids de sa colère
Assez pour sa justice a pesé sur la terre.
Que ce terrible exemple apprenne à nos neveux
Le succès passager des attentats heureux.
Une nouvelle aurore a brillé sur la France :
La paix, la douce paix ramène l'espérance.
Ah! François, détestant nos funestes erreurs,
A Louis, aux Bourbons courons offrir nos cœurs;
Déposons à leurs pieds, arrosés de nos larmes,
Notre amour, nos regrets, et nos vœux et nos armes.
Race auguste de Rois, dont la tige est aux cieux,
Viens relever le trône où régnoient tes aïeux.

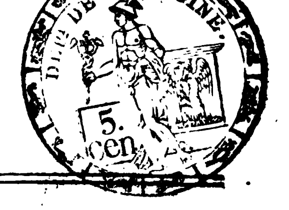
Nous avons remarqué plus bas ce vers heureux :

Qui voudroit se venger lorsque le Roi pardonne?

Enfin la pièce finit ainsi :

Daignez tous agréer le tribut de ma muse :
Mon cœur auprès de vous doit être mon excuse,
Si j'osa, à peine encor dans mon premier printemps,
Aux fils de saint Louis offrir un pur encens.
Quel cœur vraiment françois, dans ces transports d'ivresse,
Pour fêter un bon Roi n'oublieroit sa foiblesse!
Du ciel qui nous le rend célébrons les bienfaits,
Et chantons tous Louis, les Bourbons et la paix.

Nous ne pouvons qu'engager l'auteur à cultiver ses heureuses dispositions, et nous osons lui promettre le succès s'il continue à étudier les bons modèles.



EXTRAITS du discours prononcé à Notre-Dame, le 14 mai, jour du service solennel pour LOUIS XVI et les personnes de sa famille, qui ont péri pendant la révolution.

NOUS avions annoncé à nos Abonnés que nous nous efforcerions de leur procurer le plaisir de lire dans nos feuilles quelques extraits du discours de M. l'abbé Legris-Duval, dans la cérémonie funèbre qui a eu lieu à Notre-Dame, et dont nous avons rendu compte dans notre VIIIe. numéro. Nous nous trouvons aujourd'hui en état de remplir cette espèce d'engagement, l'orateur ayant eu la bonté de céder à nos instances, et sa discrétion n'ayant pu tenir contre l'intérêt du sujet, et contre notre désir de faire jouir nos lecteurs de quelques parties de ce discours. Nous ne donnerons point ici à l'auteur des éloges qu'il prie qu'on lui épargne, et nous n'abuserons point de sa condescendance pour affliger sa modestie. Mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer, moins encore pour l'honneur de cet estimable ecclésiastique que pour l'honneur de son ministère, nous ne pouvons nous empêcher, dis-je, de remarquer l'idée dominante qui règne dans son ouvrage. Il eût été facile sans doute à M. l'abbé Duval, en traitant un tel sujet, de se laisser aller à des mouvemens de véhémence et d'indignation contre les auteurs des crimes qu'il déploroit. Il lui eût été facile d'appeler sur eux les malédictions du ciel et les vengeances de la terre. Il a, au contraire, repoussé toute idée de ce genre. Il a sagement pensé que de tels sentimens ne conve-

noient point à son ministère, et que ce n'étoit point dans une chaire chrétienne, aux pieds de la croix, devant les autels de celui qui a prié pour ses bourreaux, qu'il devoit être question de haine et de rigueurs. Ministre d'un Dieu de miséricorde, il n'a parlé du passé que pour exciter dans les cœurs les sentimens de religion et de piété auxquels doivent nous rappeler nos malheurs, et il s'est conformé en cela, et à l'esprit de l'Evangile, et aux dernières volontés d'une victime auguste, et aux nobles intentions des princes magnanimes qui viennent de nous être rendus, et dont toutes les paroles sont des gages de paix, d'indulgence et de bonté.

Nous ne citerons du discours de M. l'abbé Duval que deux morceaux, l'exorde et le commencement de la deuxième partie. L'un et l'autre nous ont paru dignes d'un sujet si fécond. L'auteur commence ainsi :

« Lorsque la colère de Dieu se fût appesantie, et pour ainsi dire, épuisée sur l'infidèle Jérusalem, le prophète Jérémie s'assit en pleurant sur les ruines de sa patrie, et dans sa douleur il prononça des lamentations solennelles sur le sort de Juda, de son peuple et de ses Rois.

» Après de longues calamités, qui furent aussi l'ouvrage de nos crimes et l'effet de la vengeance du ciel, il me semble voir aujourd'hui, non plus un prophète de Dieu, mais la Religion elle-même, environnée de ses enfans les plus augustes, et pleurant avec eux sur les crimes du peuple et les malheurs des Rois. Assise près des saints autels, sur les débris d'un trône ensanglanté, elle suspend la pompe des saints mystères; elle élève sa voix maternelle : *Peuples de la terre, écoutez tous. Ecoutez et voyez ma douleur. Mes enfans sont perdu. Le Seigneur a ravi du milieu de mon peuple ceux qui faisoient ma force et ma gloire. Il a détruit la beauté de Jacob, il a brisé son sceptre, et ses princes ont disparu.* Polluit regnum ejus et principes ejus.

» A ces tristes accens, à la vue de ce lugubre appareil,

vos cœurs ont tressailli, Messieurs, tous vos souvenirs se réveillent avec vos douleurs, et vous n'avez plus besoin de nos discours. Eh! quel cœur vraiment françois ne se rappelle ici, en gémissant, ce monarque prédestiné du ciel pour épuiser la coupe amère des humiliations et des douleurs, et triompher de toute la fureur des passions humaines par la magnanimité de sa foi et l'héroïsme de sa clémence; et ce jeune Roi, qui n'hérita de sa famille que les malheurs, qui, orphelin et captif même avant de se connoître, n'a pu entrevoir, du fond de sa prison, ce trône de ses aïeux où ses droits l'avoient déjà placé; et cette Reine, toujours si grande, dont la vie fut un jour brillant suivi de la nuit la plus sombre, par la réunion inouie du comble des prospérités avec l'excès de l'infortune; et cet ange mortel, qui ne sembloit apparoître au milieu d'un siècle corrompu, que pour faire entendre la protestation touchante de l'innocence et de toutes les vertus au milieu de tous les désordres et de tous les vices » ?

Au commencement de la seconde partie, l'orateur paraphrase le beau cantique de Davil sur la mort de Saül et de Jonathas, au 1er. chapitre du 2e. livre des Rois :

« *Quomodò ceciderunt fortes?* Comment sont-ils tombés, ces enfans des héros, ces descendans de tant de Rois? Comment a-t-elle été précipitée du trône, cette famille la plus auguste de l'univers? *Quomodò ceciderunt fortes?* O peuple infortuné, lève les yeux et considère tes victimes : *Considera, Israël, pro his qui mortui sunt.* Ils ont péri ces princes si dignes de notre amour par la clémence et la bonté qui distingua leur race auguste entre tous les Rois de la terre, par cet amour pour les François, qu'ils se transmirent avec le sang; ils ont péri, non pas de la main des barbares, non pas au milieu des combats!..... rien n'a pu les sauver, ni la jeunesse, ni l'innocence, ni les grâces, ni les vertus, ni la bonté, ni la justice : *Amabiles et decori.* Et le frère et la sœur, et le fils et la mère, et le monarque et l'héritier, notre crime a tout confondu, et la mort ne les sépara point : *In morte quoque non sunt divisi.* Enfans, pleurez avec vos pères : *Filiæ Israel, flete.* Vous n'eûtes point de part au crime, et déjà vous en

avez porté la peine. Du moins vous allez croître à l'ombre de leur trône, vous vivrez sous leurs lois paternelles. C'est à vous d'acquitter, par votre amour, la dette immense de ceux qui vous ont précédé : *Filiœ Israel, flete.*

» Illustres et trop chères victimes, nous oserons le dire en présence des saints autels. Oui, nous vous avons toujours aimées : *Ego te diligebam.* Ce peuple, susceptible d'aveuglément, ne le fut jamais d'un excès de perversité. Dans ces jours de sang, dont le souvenir sera pour nous une calamité éternelle, dans ces jours où furent exécutés les décrets profonds du ciel, plus encore que les arrêts parricides des hommes, tous les cœurs s'indignoient. Des larmes couloient en secret. Chaque famille célébroit des funérailles domestiques, et jusque dans les places publiques le silence et la consternation protestoient contre des forfaits que des hommes ne pouvoient plus empêcher : *Ego te diligebam.*

» Nous pleurons sur vous, ô la plus infortunée des Reines, des épouses et des mères. Le crime put outrager en vous la majesté de deux nations, mais non pas vous humilier ni vous abattre. La haine et la fureur purent verser le sang des Césars, mais il ne leur fut pas donné de l'avilir. Exemple à jamais déplorable du néant de nos prospérités, vous nous avez surtout appris qu'il n'est point de malheur, point de chute si profonde que ne puisse supporter le chrétien, quand il est consolé par la foi et soutenu par la piété : *Doleo super te.*

» Nous pleurons sur vous, tendre rejeton de nos Rois, qui ne connûtes de la vie que les amertumes et les douleurs. Déjà vous commenciez à croître, semblable à la fleur solitaire qui s'élève au milieu des ruines. Tout à coup vous nous fûtes ravi, le ciel vous rappela dans son amour, et la mort fût pour vous un bienfait : *Doleo super te, decore nimis et amabilis.*

» Nous pleurons aussi sur vous, ô Prince déjà digne des héros dont vous étiez issu, jeune et illustre guerrier, aimable, fidèle et brave comme Jonathas : *Doleo super te, Jonatha.* Moins heureux que le prince d'Israël, vous n'avez point trouvé la mort dans les champs de la gloire, en combattant auprès de ceux qui furent vos pères et vos modèles. Que de larmes vous nous avez coûté, vous qui nous promettiez tant de gloire! *Jonathas occisus est.*

» Et vous, dont l'ame si pure et les célestes vertus sem-

bloient devoir protéger votre royale famille et la France toute entière, vous qui parûtes dans les cachots comme un de ces esprits heureux que le ciel envoie dans sa bonté vers les justes qu'il veut consoler; vous que nous vîmes au jour fatal telle qu'une victime pure et choisie, dont le sang alloit demander grâce pour les coupables qui le versoient, oserons-nous prier pour vous, quand tous les cœurs seroient portés à vous placer sur les autels et à vous invoquer vous-même?

» Et vous enfin, que nous ne sommes plus dignes de nommer; ô le plus vertueux et le plus humain de tous les Rois! les pères raconteront à leurs enfans ce que vous fîtes pour les François, hélas, et ils ne pourront leur taire de quel prix fut payé tant d'amour. Chez un peuple païen, la justice, la clémence, votre constance religieuse et magnanime vous auroient mérité des autels, et chez un peuple chrétien, chez un peuple dont vous fûtes le père, vous n'avez pas même un tombeau, et la première punition de nos forfaits est déjà de ne pouvoir les aller pleurer sur vos cendres. Quels vœux, quels regrets, quels honneurs pourroient nous acquitter envers vous?

» Mais, mes frères, qu'il soit enfin permis de le demander : Est-ce à nous d'intercéder en leur faveur? Jetons les yeux sur nous-mêmes. Grand Dieu! de quels crimes nous sommes souillés! de quel sang nous sommes couverts? Ah! hâtons-nous d'effacer, par des expiations solennelles, un assemblage de forfaits, tel que n'en éclaira jamais le soleil. Que la trompette retentisse dans Sion : *Canite tubâ in Sion.* Indiquez un jeûne religieux : *Sanctificate jejunium.* Convoquez le peuple, assemblez les vieillards, amenez jusqu'aux jeunes enfans : *Parvulos et sugentes ubera.* Que les prêtres pleurent prosternés entre les vestibule et l'autel : que les temples, que la France entière retentissent des gémissement de la douleur la plus juste qui fût jamais. Que toutes les nations connoissent que si nous fûmes capables d'un grand égarement, nous le sommes plus encore d'un grand et généreux repentir. Après avoir appris par nos malheurs comment Dieu punit ces grands scandales qui attentent à sa majesté souveraine dans celle des Rois qui sont ses images, que les peuples apprenent, par notre retour, qu'il est toujours temps de recourir à sa miséricorde. Plût à Dieu qu'il nous fût donné d'effacer par nos larmes ces pages sanglantes de notre his-

toire. Du moins détestons nos erreurs à la face de l'univers. Mes frères, il n'est plus temps de le dissimuler, et vous pardonnerez cette liberté à un ministre de l'Evangile, notre nom doit passer à la postérité chargé des plus tristes souvenirs. Du moins que de nobles et saintes expiations nous préservent un jour de l'horreur de nos neveux et de leur indignation religieuse, si elles ne peuvent nous faire absoudre. Jurons d'effacer tant d'excès par notre zèle pour la foi, par l'indulgence et la concorde mutuelle, et par notre fidélité pour le Roi que le ciel a daigné nous rendre..... ».



Nouvelles ecclésiastiques.

Bordeaux, *1er. mai.* Aujourd'hui, Mgr. l'archevêque a béni, dans l'église cathédrale de Saint-André, les drapeaux de la garde nationale de cette ville. Il a prononcé, dans cette cérémonie, un discours analogue à la circonstance. Ce prélat si respectable par sa piété et par ses vertus épiscopales, l'est aussi par sa fermeté et par son dévouement pour la cause qui triomphe aujourd'hui. On sait qu'il échappa avec peine, il y a trois ans, à une disgrâce que lui avoit mérité son zèle. Il a eu cette année l'honneur d'être le premier évêque françois qui se soit déclaré pour les Bourbons, et cet empressement de sa part lui avoit déjà attiré des notes fâcheuses dans les bureaux d'un ministre qui, heureusement, n'a pas eu le temps de déployer son zèle en cette occasion. Dans le discours prononcé aujourd'hui, Mgr. l'archevêque a donné de justes éloges, et au Prince que nous avons dans nos murs, et aux souverains magnanimes qui ont opéré notre délivrance. On a remarqué entr'autres ce passage où il forme des vœux dignes d'un évêque pour le retour à l'unité catholique de ces Princes généreux auxquels nous devons bien des prières en échange de leurs bienfaits :

« La paix, une paix universelle : tel sera, dans tous les temps, le vœu de l'Eglise. Pourroit-elle, Messieurs, en

former d'autres? A l'égard de cette mère commune, les guerres entre nations deviennent autant de divisions intestines dont ses entrailles sont déchirées. Quand, interrogé par l'épouse d'un célèbre patriarche, le Seigneur répondit qu'elle portoit deux peuples dans son sein : *duœ gentes sunt in utero tuo*, reconnoissons en elle une figure de cette Eglise catholique et sainte qui doit enfanter tous les peuples de l'univers à l'immortalité et au salut. Ceux mêmes qui auroient paru s'éloigner d'elle n'en sont point oubliés. Que de pleurs lui a coûté cette fatale séparation! Et la source n'en est point tarie. Mais ne semble-t-il pas qu'enfin son gémissement soit plus favorablement entendu, et que de grandes consolations lui soient préparées? Oui, j'en crois apercevoir les prémices dans ce concert admirable d'estime, d'égards, de respects pour son chef visible. Car les héritiers de ceux à qui devint odieuse la chaire d'unité, ne négligent rien pour témoigner de la déférence au vénérable Pontife qui l'occupe, et pour le dédommager, en quelque sorte, des outrages sans nombre dont il s'est vu abreuvé. Dès la fin du siècle dernier, leurs armes victorieuses avoient concouru à faciliter et assurer sa promotion; et aujourd'hui ils veulent concourir également à lui rendre ses Etats : Etats trop peu considérables pour qu'une ambition ordinaire cherche à les envahir; mais dont la possession a été depuis long-temps jugée d'une extrême utilité, et presque nécessaire, pour l'exercice d'un ministère essentiellement libre et indépendant. Ah! s'il lui étoit accordé de finir sa pénible mais glorieuse carrière dans les tendres embrassemens de ceux qui déjà ont mérité de lui tant de reconnoissance »!

Autun, 21 mai. Mgr. l'évêque d'Autun, pour se conformer aux pieuses intentions de S. M. Louis XVIII, vient de publier un Mandement, qui ordonne que, dans toutes les églises de son diocèse, il sera chanté un *Te Deum* en actions de grâces des grands et heureux événemens qui rendent à la France son légitime souverain, et lui garantissent une paix solide et durable.

Ce *Te Deum* a été chanté, le 19 du courant, jour de l'Ascension, dans l'église cathédrale. Toutes les autorités constituées, un nombreux clergé, la population entière de la ville s'empressèrent d'y assister dans le plus profond recueillement.

Le samedi suivant, un service funèbre a été célébré dans la même église pour le repos des ames des Rois Louis XVI et Louis XVII, de la Reine Marie-Antoinette et de S. A. R. Mme. Elisabeth. Une affluence non moins considérable, une émotion plus vive encore ont distingué cette seconde cérémonie. Le riche et le pauvre, le noble et l'artisan, le prêtre et le militaire, tous les assistans ne sembloient avoir qu'un cœur et qu'une ame pour concourir à cet acte expiatoire du plus grand des attentats. L'intérieur de l'église offroit des décorations simples et analogues : on remarquoit sur le maître autel et sur la représentation funèbre placée au milieu du chœur, l'écusson de France avec un sceptre et une couronne. Mgr. l'évêque voulant ajouter à des prières si unanimes, un moyen non moins efficace pour toucher le père des miséricordes en faveur des illustres victimes, avoit déposé une somme assez considérable, qui fut distribuée, la veille de la cérémonie, à plusieurs familles d'ouvriers et d'artisans qui, ayant manqué de travail pendant un hiver long et rigoureux, éprouvoient de pressans besoins. Ce secours extraordinaire fut indépendant de ceux que les dames de Charité sont chargées de distribuer et distribuent régulièrement, avec autant de zèle que de discernement, à tous les pauvres de la ville dont l'indigence est réelle et constatée.

Bois-le-Duc, *24 avril.* Nous avons vu arriver aujourd'hui en cette ville un prêtre vénérable long-temps persécuté, M. Van Alphen, vicaire apostolique de Bois-le-Duc. Il avoit encouru la disgrâce du tyran de l'Europe par sa fermeté. Ayant été sommé de faire chanter un *Te Deum* pour l'avénement de Bonaparte au trône de Hollande, avant même la destitution de Louis, il refusa de se prêter à cette démarche, et allégua les ser-

mens qu'il avoit prêtés. Le commandant militaire de Bois-le-Duc, accoutumé à traiter tout militairement, comme son maître, fit arrêter M. Van Alphen, qui fut mis au secret. C'étoit pendant la quinzaine de Pâques, temps où, soit comme vicaire apostolique, soit comme pasteur d'une paroisse particulière, M. Van Alphen étoit plus occupé et plus nécessaire à son troupeau. Mais ces considérations n'arrêtoient guère les agens du despotisme. Le pieux ecclésiastique fut enlevé tout à coup, et transporté mystérieusement à Paris, où on le plaça au donjon de Vincennes, mais sans laisser soupçonner le lieu de sa retraite, et en le privant de toute communication au dehors. Ses amis étoient dans la consternation. Un d'eux, M. Van Gils, supérieur du séminaire de Bois-le-Duc, et attaché par l'estime et l'amitié au vicaire apostolique, partit de Bois-le-Duc, et vint chercher à Paris quelques lumières sur ce respectable captif. Il mit tout en œuvre pour connoître le lieu de sa détention, et trouva des amis zélés qui secondèrent ses démarches. Mais surveillé lui-même par une police inquiète, ce ne fut qu'en s'exposant et en faisant des sacrifices d'argent, qu'il parvint à être instruit du sort de M. Van Alphen, auquel il fit passer quelques adoucissemens. Il essaya même d'intercéder pour qu'on le rendît à la liberté. Mais il échoua entièrement, et on n'eut pas de peine à lui faire comprendre qu'il n'avoit d'autre parti à prendre que de s'en retourner à Bois-le-Duc, et d'abandonner à la Providence le soin de cette affaire. On s'attendoit que M. Van Alphen seroit oublié dans son cachot comme tant d'autres destinés à ne plus revoir la lumière. Un nouveau caprice du maître fit juger qu'on avoit besoin de M. Van Alphen. Bonaparte, qui avoit la manie de tout changer dans l'Eglise comme dans l'Etat, s'avisa de décréter un évêché pour Bois-le-Duc, et il y nomma un ecclésiastique. Mais qui pouvoit donner des pouvoirs à ce nouveau venu? Nous n'avons pas à Bois-le-Duc de chapitre, et depuis la révolution de Hollande, le diocèse étoit administré par un vicaire apos-

tolique, qui tiroit tous ses pouvoirs du Saint-Siége, par lequel il étoit nommé. Il n'y avoit donc que M. Van Alphen qui put suppléer au défaut de juridiction de l'évêque nommé. Le besoin qu'on avoit de lui fit songer à le tirer de prison, et on l'envoya à Malines, où on s'efforça, par toute sorte d'instance, de le déterminer à accorder ses pouvoirs pour Bois-le-Duc à l'ecclésiastique nommé pour ce diocèse. Il s'y refusa constamment, alléguant entr'autres, qu'étant délégué, il ne pouvoit déléguer lui-même. Il est à croire qu'il avoit d'autres raisons, et qu'il ne crut pas pouvoir en conscience user de la même complaisance que les chapitres de France. Ce nouveau refus fit qu'on ordonna à M. Van Alphen de revenir à Paris, où un ministre se donna la peine de lui prouver qu'il devoit se prêter à ce qu'on désiroit de lui. Un théologien du ministère des cultes joignit ses argumens à ceux de son excellence. Ni l'un ni l'autre ne purent persuader celui que Vincennes n'avoit point abattu. Il resta à Paris, où on finit par l'oublier; mais il ne pouvoit entretenir aucune correspondance avec son diocèse, qui ne vient que de jouir de sa présence. Son retour parmi nous a été un jour de fête. Les catholiques se sont empressés d'aller saluer leur pasteur, et on lui a rendu des honneurs que sa modestie auroit voulu refuser, mais qui ont sensiblement touché son cœur. L'attachement de ses ouailles a paru le consoler de tout ce qu'il avoit souffert. Il a retrouvé un peuple fidèle et fort attaché à la religion catholique. Il a retrouvé des amis zélés, et entr'autres ce même M. Van Gils, qui lui avoit donné tant de preuves de dévouement. C'étoit cet ecclésiastique qui gouvernoit le diocèse depuis son exil, et il avoit mérité d'être aussi exilé à son tour. Il fut transporté à Dijon, il y a dix-huit mois, avec un autre prêtre, M. Moors, et il y est resté jusqu'au moment où l'arrivée des troupes alliées a délivré cette ville du joug d'un Corse. Alors M. Van Gils se trouvant libre, est revenu ici par l'Allemagne. Il arriva dans le commencement du carême, et nous trouva aussi affranchis

de la domination de l'étranger. Son retour a été le précurseur de celui de notre vicaire apostolique, et nous espérons que ces excellens prêtres ne nous seront plus enlevés. Il est temps que nous jouissions de la paix, et que la religion catholique soit protégée. Il faut espérer que notre nouvelle constitution nous rendra à cet égard ce que nous n'aurions pas dû perdre.

FLORENCE, *15 mai.* Dans la soirée du 19 avril, un parlementaire, envoyé par le comité du nouveau gouvernement de la Corse, aborda dans la petite île de Capraja. Ce parlementaire réclama, au nom de son gouvernement, auprès du commandant du fort, la mise en liberté de trente-sept ecclésiastiques des Etats romains, détenus depuis dix mois. Le commandant du fort, qui sans doute n'étoit point instruit des grands événemens qui avoient eu lieu en France, après avoir demandé jusqu'au lendemain pour faire connoître sa détermination, fit ce jour-là une réponse négative, et se retira avec sa garnison dans la forteresse. La population, impatiente de voir libres ces innocentes victimes, environne le fort, et s'empare de quelques officiers qui étoient restés dehors. La garnison, qui manquoit de vivres, crut dissiper cet attroupement en lançant des bombes et des grenades; mais ces braves habitans ne furent point effrayés : ils se disposoient à tenter l'assaut, lorsque dans la journée du 21, le commandant consentit à évacuer la forteresse, et à mettre les prisonniers en liberté. Ces respectables ecclésiastiques se rendirent aussitôt à l'église pour rendre grâces à Dieu. *Gazette de Florence.*

NOUVELLES POLITIQUES.

Le Roi a nommé amiral de France, Mgr. le duc d'Angoulême, charge que M. le duc de Penthièvre possédoit avant la révolution. S. A. R. a fait son entrée, le 27 mai, dans la capitale.

— S. M. s'occupe avec activité de l'organisation militaire. Elle a déjà nommé à différentes places dans l'armée.

— Il est plus question que jamais du nouveau traité de paix qui doit rendre le repos à la France et à l'Europe, et on a lieu de croire que les principales conditions en sont arrêtées. Elles sont plus honorables pour la France qu'on ne pouvoit l'attendre après tant de malheurs. Point de stipulations humiliantes, de contributions ruineuses. On ne nous demande point la destruction de nos monumens, ni des garanties inutiles sous le règne d'un prince équitable. La France redevient ce qu'elle étoit en 1790. On parle même d'une augmentation de territoire dans le nord. On nous rend la plupart de nos colonies. Ces arrangemens satisferont sans doute tous les gens sages qui sont revenus de la manie des conquêtes, et qui sentent ce qu'il en coûte de vouloir s'agrandir.

— Mme. la duchesse de Bourbon arriva, le 21 mai, à Paris. Elle étoit reléguée en Espagne depuis dix-sept ans, y ayant été conduite après les événemens de fructidor. On dit que l'acquéreur de Petitbourg s'est empressé de rendre à S. A. cette belle propriété; exemple de restitution qui fait honneur à son auteur, et qui trouvera peut-être des imitateurs.

— M. le marquis de Champcenetz a repris ses fonctions de gouverneur du château des Tuileries. Il occupe un des appartemens du pavillon de Flore.

— Toutes les troupes qui formoient la nombreuse garnison de Hambourg et de l'armée du maréchal Davoust, se mettront en marche, le 30 mai prochain, pour revenir en France.

— Des lettres de Livourne nous apprennent que sous la protection des puissances alliées, le commerce de ce port a repris beaucoup d'activité, et qu'il y a même une surabondance de denrées coloniales.

— La ville d'Anvers a adressé un mémoire au Roi, par lequel elle supplie S. M. de lui rendre les tableaux de Rubens qui ont été enlevés de ses églises.

— Le Roi a décidé que la fleur de lis en argent se-

roit la seule portée, quelles que puissent avoir été les demandes de la fleur de lis d'or et leur obtention, MONSIEUR ayant adopté à son arrivée ce signe honorable de dévouement et de fidélité au Roi, et devant continuer à le porter ainsi.

— S. A. R. le prince d'Orange est en ce moment à Paris. On a remarqué comme une singularité unique dans l'histoire, que cette ville renferme plus de trente souverains ou proches parens de souverains. C'est un spectacle bien imposant que cette réunion de princes venus de si loin pour nous délivrer, et pour travailler ensemble au repos de l'Europe et au bonheur du monde.

— Il paroît que M. le grand-maître de l'Université quittera le palais Bourbon, et qu'il occupera le palais du Temple, qui avoit été destiné à un ministère qui n'existe plus.

— Nous avons reçu aujourd'hui des nouvelles de l'île d'Elbe, en date du 8 mai. Le premier acte par lequel Bonaparte y a signalé son gracieux avénement, a été de doubler les impôts. Des troupes alliées étoient attendues à tout moment dans cette petite île, pour en garder les forts et en protéger les habitans, dont le nombre ne s'élève pas à plus de 9 à 10,000 ames.

MADRID, *12 mai*. L'arrivée de notre Roi dans ce royaume a changé tout à coup la face des choses et la disposition des esprits. Auparavant on ne parloit que de constitutions et de la nécessité de donner des limites à l'autorité monarchique. Chacun imaginoit des théories où l'on garantissoit tout, excepté les devoirs des peuples et les droits du monarque. La rentrée de Ferdinand sur notre sol a donné une autre impulsion à l'opinion. Partout les habitans des provinces ont accouru à sa rencontre, et lui ont témoigné, par des acclamations unanimes, leur joie de le revoir après un si long exil. L'allégresse et l'enthousiasme sembloient s'accroître de jour en jour. Aussi à mesure que ce prince avançoit dans ses Etats, le crédit des

cortès diminuoit sensiblement, leur langage devenoit plus poli, leurs prétentions moins hautes. Ils avoient écrit deux fois au Roi pour l'engager à hâter son arrivée à Madrid. Leurs lettres étoient respectueuses, mais on voit en même temps qu'ils sentoient le besoin d'enchaîner le prince par les promesses qu'ils lui demandoient de faire. Si tel a été leur dessein, ils ont complétement échoué. Agités si long-temps par tant d'orages, les Espagnols ont senti la nécessité d'un centre, d'une autorité souveraine qui fut pour eux comme un port et un abri après la tempête. L'absence de cette autorité avoit fait fermenter dans quelques têtes des idées aristocratiques, car nous ne voulons pas dire révolutionnaires. Il étoit temps de revenir aux principes constitutifs de la monarchie. C'est ce qui vient d'être fait. Le peuple s'est prononcé ouvertement, le 11 mai. Les principaux membres des cortès sont arrêtés ou ont pris la fuite. Les membres de la régence ont été mis au château de Villaviciosa. On croit que les évêques exilés par les cortès vont être rendus à la liberté. L'approche du Roi, dont on attend l'arrivée pour le 14, a donné cette impulsion. S. M. a publié une proclamation pour exhorter ses sujets à l'union et à l'oubli du passé. Il annonce qu'il se propose de donner à ses peuples une constitution telle qu'ils peuvent la désirer. Les cœurs volent tous au-devant de lui. Le clergé, l'armée, le peuple rivalisent de zèle et de dévouement. Quelques généraux et quelques grands seulement que le désir du pouvoir avoit séduits, et qui, dans un temps d'anarchie, s'étoient accoutumés à gouverner, peuvent témoigner encore quelques regrets, qui disparoîtront bientôt devant la volonté générale et devant l'intérêt bien entendu du royaume.

PALERME, *26 avril*. DÉCLARATION. Ferdinand IV, par la grâce de Dieu, roi des Deux-Siciles et de Jérusalem, infant d'Espagne, etc.

Profondément indigné du bruit perfide, répandu par nos ennemis, que nous avons renoncé ou que nous sommes disposé à renoncer à nos droits sur le royaume de Naples, nous croyons qu'il est de notre devoir de faire connoître

la fausseté d'un tel bruit aux puissances nos alliées, à toutes les nations, et particulièrement à nos sujets et enfans très-chéris du royaume de Naples, en déclarant hautement que nous n'avons jamais renoncé, et que nous sommes invariablement résolu à ne jamais renoncer à nos droits légitimes et incontestables sur le royaume de Naples, et que notre volonté constante et immuable est de n'accepter aucune offre d'indemnité, aucune compensation quelconque pour ledit royaume, lequel nous entendons conserver pour nous et transmettre à notre successeur immédiat, ainsi qu'il nous a été transmis par notre père de très-glorieuse mémoire. Toutes les mesures que nous avons prises jusqu'à ce jour, et que nous sommes dans le cas de prendre, l'emploi de nos troupes, leur union avec les forces de nos augustes et anciens alliés, n'ont eu et n'ont d'autre but que de coopérer avec eux au triomphe de la juste cause générale, et de concourir à leurs vues magnanimes, tant de fois manifestées pour le renversement de toutes les usurpations, et pour le rétablissement de la justice et de la légitimité.

Palerme, 24 avril 1814. FERDINAND.

— A travers toutes les conjectures sur les arrangemens futurs, rapportées par les journaux allemands, on remarque qu'ils supposent que le prince qui règne à Naples depuis 1808, renoncera à ce royaume, et recevra en indemnité la Sardaigne, et que le roi de Sardaigne aura une extension de territoire en Italie. Ces bruits n'ont encore aucun caractère d'authenticité.

GÊNES, *11 mai*. Lundi dernier à trois heures après midi, notre port offrit un spectacle des plus imposans et des plus magnifiques, au moment de l'arrivée du roi de Sardaigne. Aussitôt que le vaisseau qui portoit S. M. parut à l'entrée du port, des salves d'artillerie retentirent de tous les bâtimens rangés en ligne. Aux premiers coups de canon, une partie de la population ac-

courut sur les remparts, et l'autre se précipita dans les barques pour jouir de plus près de ce spectacle. Les salves recommencèrent au moment où le Roi sortit de son vaisseau pour monter une barque, qui fut conduite vers le Port-Royal, au milieu des plus vifs applaudissemens de tous les équipages. S. M. fut complimentée par une députation, à laquelle elle répondit dans les termes les plus affectueux. Elle monta ensuite en voiture avec lord Bentinck, le prince Kolowski, ministre russe en Sardaigne, le comte de Roburent, grand-écuyer. Les rues qui furent traversées par le cortége du Roi étoient bordées d'une haie de troupes, la plupart piémontoises. S. M. descendit au palais Carrega, qui avoit été préparé avec beaucoup de magnificence pour le recevoir. Le même jour, le Roi admit à son audience différentes députations, ainsi que les personnes les plus distinguées du Piémont qui étoient venues au-devant de lui.

Oraison funèbre de LOUIS *XVI, Roi de France et de Navarre*, prononcée à Saint-Hélier, île de Jersey, le 21 janvier 1794, au service solennel fait pour l'anniversaire de sa mort, dans la chapelle de M. l'abbé Carron; par M. l'abbé Berlier, docteur de l'ancienne faculté de théologie de Paris, et l'un des réfugiés alors dans cette île. A Paris, chez Adrien Le Clere, imprimeur de N. S. P. le Pape et de l'archevêché de Paris, quai des Augustins, n°. 35; in-8°. : prix, 1 fr. 50 cent. port franc. Nous rendrons compte incessamment de ce Discours, qui nous a paru fort bien écrit.

On vient de publier une petite brochure très-curieuse, intitulée : *La Régence à Blois, ou les Derniers soupirs du Gouvernement impérial.* Elle renferme des détails intéressans qui sont relevés par un air de bonhomie et de simplicité où il règne de la finesse et même quelque malice. Nous en parlerons plus au long.

Les amis de la religion ont vu avec plaisir le Roi montrer, dès son arrivée à Paris, son attachement aux pieux usages de ses prédécesseurs. Il a rétabli les observances antiques de sa maison. Il assiste chaque jour aux saints mystères. Il a voulu que le service de la chapelle se fît comme autrefois; qu'on y chantât l'office; que les jours de fête il y eût une messe solennelle; que la parole de Dieu y fût annoncée; que la cour pût y trouver enfin, comme dans sa paroisse, tous les secours religieux. Celui qui ne faisoit de la religion qu'une affaire de politique, et du culte qu'une parade, se contentoit de suivre à cet égard une vaine étiquette. Il ne croyoit point assez pour se gêner beaucoup sur cet article. Mais un Prince attaché à la foi, le fils aîné de l'Eglise, le Roi très-chrétien devoit suivre d'autres erremens et donner d'autres exemples. Il honore la religion, et se fait un devoir d'en pratiquer les observances. La fête de la Pentecôte a été célébrée dans la chapelle royale avec la solennité convenable au mystère du jour. La messe a été chantée par M. de Bernis, ancien archevêque d'Albi, qui officioit pontificalement suivant le rit romain. Le soir, S. M. a assisté à vêpres et au salut. Avant vêpres, elle a entendu le sermon qui a été prêché par M. l'évêque de Troyes. S. M. étoit pour cela descendue de sa tribune, et s'étoit placée dans le bas de la chapelle. Elle avoit à sa droite, Madame, et à sa gauche, M. le duc d'Angoulême. M. le duc de Berry étoit à côté de Madame. Les grands-officiers de la couronne, les maréchaux de France, les personnes de la cour, plusieurs évêques et un grand nombre d'ecclésiastiques, remplissoient la chapelle. On avoit été attiré par le désir

d'entendre le prélat éloquent, condamné depuis trois ans au silence par la tyrannie, et qui venoit de recouvrer à la fois sa liberté, son siége et sa voix. Le sujet de son discours a été *le Triomphe de la vérité*, sujet analogue à la fête du jour, qui est la manifestation de la vérité, et aux circonstances où se trouve la France, après le temps d'erreur et de mensonge dont nous sortons. Ce double rapprochement a amené la suite d'un bel exorde qu'on va lire, qui a fait verser des larmes d'attendrissement, et que nous avons pu recueillir, grâces à quelque habitude dans ce genre et au débit heureux, à la prononciation nette, et à l'action grave, forte et soutenue de l'orateur, qui paroissoit animé par l'intérêt que lui inspiroit l'attention du Monarque et un aussi auguste auditoire. Nous pouvons garantir la fidélité des morceaux que nous présentons; et nous aimons à croire que M. l'évêque de Troyes nous pardonnera sans doute le larcin que lui a fait notre mémoire :

« Mais s'il est dans l'ordre de célébrer le triomphe de la vérité dans ce jour solennel, où sa prédication fait son premier miracle, et où l'apostolat reçoit sa première consécration, il ne l'est pas moins d'en retracer la force et la beauté dans cette heureuse circonstance où se fait l'inauguration de cette chaire de vérité, et de cette tribune auguste, qui, renversée avec le trône, se relève avec le trône, et qui, depuis si long-temps muette et veuve de tous ses orateurs, va désormais ouvrir un nouveau champ à leurs talens, un nouveau théâtre à leur zèle. Providence éternelle! il est donc vrai ce changement ou ce miracle de la droite du Très-Haut : et nos yeux ne nous trompent point, quand, après tant d'orages, et au sortir d'une si longue nuit, nous voyons briller parmi nous ces lis éclatans des Bourbons, dont la tige superbe, qu'avoit flétrie des mains impies, se relevant plus belle que jamais, remplace majestueusement ces

noirs cyprès dont le funeste ombrage couvroit depuis vingt ans tout le sol de la France. Le descendant de saint Louis, le rejeton auguste de nos antiques Rois, rappelé par le ciel et par notre amour, apparoît au milieu de nous, comme un nouveau soleil dont la présence embellit tout, dont le retour réjouit tout, et tous les cœurs chrétiens et tous les cœurs françois. O jour trois fois heureux! ô jour trois fois béni! Ainsi, après avoir été le dernier qui ait paru dans la chaire royale, j'étois encore destiné à être le premier qui recommençât la carrière, et à paroître de nouveau devant ce vertueux Monarque, qui, jadis, daigna nous écouter avec tant d'attention et d'indulgence. O doux et touchans souvenirs! Non, Sire, il ne s'est point effacé de notre mémoire ce respect profond que portoit Votre Majesté à la divine parole, ni sa constante assiduité aux saintes prédications, qui attestoit si hautement que sa grande ame étoit à la hauteur des vérités célestes que nous lui annoncions. Mais si Votre Majesté, qui n'étoit alors assise que sur les marches du trône, et encore dans l'âge de la dissipation et des plaisirs, donnoit un exemple si rare de piété et d'édification, que sera-ce donc aujourd'hui, où, montée sur le trône même, elle a de plus grands exemples à donner, de plus grands devoirs à remplir, de plus grandes instructions à recevoir? Que sera-ce quand cette habitude des méditations sérieuses, qui vous est si naturelle, et ce goût pour les choses grandes et élevées, qui fait comme le fonds de votre caractère, a été fortifié par une si longue expérience, par un sentiment plus profond de la vanité, de l'instabilité des grandeurs humaines, et par les plus terribles et les plus cruelles leçons qu'aient jamais pu donner l'adversité et l'infortune? Aussi, que d'autres, Sire, louent, dans Votre Majesté, cette profondeur de savoir, cette solidité de jugement, ce tact exquis des convenances, ce génie qui s'élève à tout, et qui descend à tout, cette aptitude merveilleuse à tout apprendre, comme à tout retenir, et ce mélange heureux de bonté et de dignité, de sensibilité et de noblesse, qui fait en vous chérir le père et respecter le Monarque; pour nous, nous

ne voulons voir dans Votre Majesté que l'ami de la vérité, le plus ardent à la rechercher, et le plus digne de l'entendre. Nous ne voulons louer en vous que ce cœur droit et magnanime, qui, convaincu qu'il y a de la grandeur à céder à la vérité, alors même que tout nous cède, semble faire aujourd'hui, par ma bouche, un appel solennel, du haut de cette chaire, à tous les ministres de l'Etat, comme à tous les ministres des autels, de lui dire la vérité, et de lui révéler, sans crainte et sans détour, tout ce qui peut être bon et utile à son peuple »....

Ici l'orateur a adressé aux courtisans et aux flatteurs une leçon forte et pathétique, qu'il a liée habilement à son sujet; après quoi, reprenant une nouvelle ardeur, et d'un ton qui nous a permis de n'en rien perdre, il a fini ainsi son exorde :

« Pour nous, Sire, toujours jaloux de répondre aux nobles et généreuses dispositions de Votre Majesté, nous ne cesserons de la dire cette vérité sainte, dont nous sommes redevables à tous, aux grands comme aux petits, aux princes comme aux peuples; cette vérité, le premier devoir des pasteurs, puisqu'elle est le premier besoin des peuples, et qui, si jamais elle venoit à se perdre sur la terre, devroit se retrouver sur les lèvres d'un évêque, cette vérité redoutable, seul contrepoids de la toute-puissance, et le seul moyen de donner un maître à ceux qui n'en ont point, auxquels les lois n'en donnent point : enfin cette vérité si importune aux rois vulgaires, mais si chère aux bons princes, qui ont le sentiment de leur grandeur et de leur force, et la conscience de tout le bien que la vérité peut faire aux hommes. Nous laisserons, Sire, à ces braves qui environnent votre trône, à ces héros si renommés par leur vaillance, qui ont porté si loin la gloire de nos armes, la tâche honorable de combattre les ennemis de l'Etat, si l'Etat toutefois peut encore avoir des ennemis : pour nous, armés du casque de la foi et du glaive de la parole, nous combattrons des ennemis plus dangereux et plus redoutables encore à Votre Majesté que

le fer et le feu; les ennemis de la morale et de la vérité, dont le cœur desséché par l'impiété, n'aime rien, pas même le Roi, et dont les principes funestes rendroient vains tous les efforts des lois, et impuissans tous les magnifiques desseins qu'a formés votre amour pour le bonheur de cet empire. Heureux, si nous pouvions ainsi honorer notre ministère, comme saint Paul, en consacrant à Dieu, à la patrie et au Roi, le déclin de notre carrière, et les derniers efforts d'une ardeur qui s'éteint et s'évanouit comme tout le reste »....

Nous laissons au lecteur à juger si l'ardeur du prélat est *éteinte*, comme il le suppose, et si ses malheurs ont altéré son talent, et fait *évanouir* la grâce et la force de sa composition. Tout son discours a paru faire une vive impression sur un auditoire si choisi. On a remarqué entr'autres un beau morceau sur l'indifférence, sur cette grande maladie du siècle, que M. de Boulogne a peinte des couleurs les plus énergiques et déplorée avec tout le zèle de son ministère. Enfin, ramené à des images plus consolantes par le grand spectacle qu'il avoit sous les yeux, il a conclu son discours par cette noble et touchante péroraison :

« Mais non, un plus doux avenir se découvre à mes yeux? Je vois un nouveau siècle s'ouvrir avec un nouveau règne. Je vois la vérité évangélique, si long-temps enchaînée et retenue dans l'injustice, reconquérir cette liberté sainte qui fait tout à la fois et son droit et sa force, donner aux mœurs nationales une impulsion nouvelle, réchauffer, par ses leçons divines, tous les cœurs attiédis, ressusciter toutes les ames mortes, et arracher la France à ce léthargique sommeil et à ce marasme moral contre lequel ne peuvent rien, ni la force des lois, ni la force des armes. Je vois tous les enfans de la grande famille se former sur l'exemple de leur vertueux chef. Je vois les Princes de son auguste sang ranimer parmi nous ce feu sacré de l'antique honneur et de la loyauté antique, nobles vertus de nos

ancêtres, sans lesquels il n'y a pas de François. Je vois la fille du Roi martyr, pure et touchante émule de deux ames célestes, de Clotilde et d'Elisabeth, ange de réconciliation que nous donne le ciel comme le gage, l'heureux garant de sa miséricorde, faire de la cour même une école de vertus, y mettre en honneur la piété, et y faire régner la véritable dignité, celle de la modestie, de la simplicité et de la décence. Je vois la paix s'embrasser avec la justice, et descendre, ainsi que parle le Prophète, sur les montagnes et les collines, comme une douce pluie qui les arrose et les féconde. Je vois l'instruction publique débarrassée de tous les alliages qui pourroient en altérer la pureté, s'asseoir de plus en plus sur ses antiques bases, et tendre noblement vers son but, celui de renouveler le sang politique, en renouvelant le sang chrétien. Je vois la philosophie réconciliée avec la sagesse, c'est-à-dire, avec la vérité, sans laquelle il n'y a pas de sagesse, et faisant ainsi l'essai de ce que peut, pour le bonheur du monde, le noble accord de toutes les lumières que le génie peut donner, et de tous les grands sentimens que la religion inspire. Je vois enfin la Providence qui ne fait rien à demi, mettre la dernière main à son ouvrage, confirmer, par de nouveaux prodiges, cette singulière prédilection qu'elle a montrée pour ce royaume; faire un heureux changement au dedans de nous comme elle l'a fait dans l'Etat; purifier les ames, comme elle a changé les esprits; nous rendre dignes de nouveaux bienfaits par des vertus nouvelles, et au miracle d'avoir sauvé le Roi, ajouter encore le miracle de nous sauver nous-mêmes. Ainsi soit-il ».



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le souverain Pontife n'ayant point jugé à propos de se rendre immédiatement dans sa capitale, a nommé pour en prendre possession un des prélats de sa maison, Mgr. Augustin Rivarola, protonotaire apostolique. Ce prélat est arrivé à Rome, le 10 mai, et a reçu du conseiller napolitain, M. Macedonio, l'admi-

nistration de l'Etat romain. Il a été reconnu par toutes les autorités comme délégué du Siége apostolique. Le Pape lui a adjoint pour conseils, Mgr. San Severino, prélat napolitain; le marquis Ercolani; le chevalier Jacques Giustiniani, frère du prince de ce nom; et Mgr. Barberi, procureur-général du fisc. On espère que S. S. fera son entrée ici le 25. Elle y est attendue avec impatience, et les habitans font des préparatifs pour sa réception. Ils se réjouissent d'être rendus à un gouvernement sage et paternel. La misère, l'injustice et l'oppression avoient signalé la dernière usurpation. Rome avoit perdu à la fois, son souverain, ses princes, ses prélats, tous ceux qui lui donnoient de l'éclat et y versoient leurs richesses. Les premières familles avoient été dispersées et bannies. Ses palais déserts n'offroient plus ni des secours à l'indigence, ni des ressources à l'industrie. Tout y étoit mort, et la tyrannie avoit frappé toutes les classes, paralysé tous les états, envahi tous les établissemens. Dans peu cette grande ville n'auroit plus été qu'un désert. Mais la Providence, en nous rendant à notre souverain, rouvre nos cœurs à l'espérance et à la joie. Notre attachement pour lui s'est accru par son absence, par ses malheurs, par les nôtres, et par la noble et religieuse fermeté qu'il a conservée au milieu de ses souffrances. Il vient encore de montrer en dernier lieu son courage pour le maintien de ses droits. A la suite de quelques discussions avec une puissance voisine, il s'étoit décidé à envoyer à Paris, auprès des souverains alliés, un nonce chargé des intérêts du Saint-Siége. M. Della Genga avoit été désigné pour cette commission. Mais il paroît qu'il ne partira pas, les différends s'étant conciliés, et de nouveaux arrangemens ayant été pris. Nous voyons arriver ici chaque jour des bannis, des exilés, des prisonniers qui avoient encouru la disgrâce de l'ennemi du Saint-Siége. Dispersés dans les contrées lointaines, relégués dans les îles, plongés dans les cachots, traités avec inhumanité, ils rentrent dans leurs foyers et dans leurs places, et bénissent la main qui les a délivrés. Le retour des juifs dans leur patrie, après la

captivité de Babylone, n'étoit pas un plus grand bienfait que le retour de tous ceux que la dernière persécution avoit éloignés, et nous pouvons bien, comme les premiers, nous livrer à la joie, et chanter des cantiques d'actions de grâces.

— Le 13 mai, Mgr. Rivarola a publié la proclamation suivante :

« Après une longue suite de vicissitudes les plus douloureuses, notre souverain peut de nouveau faire entendre sa voix à ses peuples biens-aimés, dont il s'est toujours montré le père, plus que le souverain. Il se rappelle avec tendresse les preuves d'amour et de fidélité que son bon peuple de Rome et ceux des provinces lui ont données dans des circonstances difficiles et cruelles. Ce souvenir est un motif de plus, pour sa bonté naturelle, de faire le bonheur de ses sujets. Ce but vers lequel tendent ces sollicitudes paternelles, est l'objet le plus cher à son cœur. L'espérance fondée d'y parvenir commence déjà à bannir de sa grande ame l'affligeante idée des malheurs passés. S. S. croit donc devoir à la prospérité publique, à son amour pour ses sujets et à sa propre gloire, de marquer, par de grands bienfaits, son heureux retour à l'exercice de sa souveraineté dans sa capitale et dans ses anciens Etats ; elle croit devoir les soulager de l'oppression qu'ils ont supportée avec tant de patience et de courage. Chargé par S. S. de la précéder en qualité de son délégué apostolique, nous ordonnons, en conséquence, de publier, sans le moindre retard, les dispositions suivantes :

1°. Le Code civil (Napoléon) et celui de commerce, le Code pénal et celui de procédure, demeurent, dès ce moment, abolis à perpétuité dans tous les domaines de S. S., sans déroger néanmoins au système hypothécaire actuel, qui correspond aux anciennes lois. L'ancienne législature civile et criminelle, telle qu'elle existoit à l'époque de la cessation du gouvernement pontifical, est remise, dès ce moment, en vigueur. Voulant cependant pourvoir, avec plus de maturité, aux difficultés sur les suc-

DE LA SEINE

cessions qui naîtront nécessairement du passage d'une législation à l'autre, on prendra sur cet objet et en son temps les dispositions convenables.

2°. Par suite de la susdite abolition, l'exercice de la juridiction des magistrats civils et criminels cessera. Ils seront remplacés par de nouveaux magistrats italiens, sans que dans l'intervalle les parties puissent souffrir, parce que les causes devront être reprises dans l'état où elles se trouvoient au moment de la cession de la magistrature supprimée.

3°. Le soi-disant état civil est supprimé. En conséquence, tous les livres, papiers et écritures, appartenans aux paroisses, leur seront immédiatement restitués.

4°. Sont pareillement abolis dans toute leur extension les droits et perceptions de l'enregistrement, du timbre et du domaine. Tous les fonds, rentes et droits, de quelque espèce qu'ils soient, à quelque corporation qu'ils appartiennent, seront mis sous l'administration d'une commission spéciale formée d'ecclésiastiques, sous notre suprême intendance.

5°. Cette commission spéciale, antérieurement même à l'examen des droits respectifs et légitimes, restituera, dans le plus court délai, les biens non aliénés et existans encore aux menses épiscopales, aux chapitres, aux paroisses, aux établissemens de piété et à chaque bénéficier.

6°. La même commission est chargée de faire payer aux réguliers de l'un et de l'autre sexe, dans le courant de mai, deux mois de la pension qui leur avoit été assignée; elle devra en outre pourvoir au service de toutes les églises qui étoient précédemment soumises pour cet objet à la commission dite des églises, qui, en vertu des présentes dispositions, demeure dissoute et abolie.

7°. Cette mesure du paiement de deux mois de pension indique d'elle-même que l'intention de Sa Sainteté, qu'elle a daigné nous manifester de vive voix, est qu'aucun des réguliers de l'un et de l'autre sexe ne puisse, du moins en ce moment, se réunir en corporation, ni reprendre l'ancien habit religieux. Le saint Père se réserve à lui-même de prendre à son tour en considération un objet d'une si

grande importance, sous tous les rapports, pour l'Eglise de Jésus-Christ et pour l'édification publique».

N. B. Les dispositions suivantes sont relatives au rétablissement de quelques anciens impôts, à la suppression des titres accordés par le gouvernement précédent, à la défense pour tous ceux qui n'y sont pas obligés par les sacrés canons de porter l'habit ecclésiastique, et enfin à la conservation des franchises locales des puissances accréditées auprès du Saint-Siége, etc. etc.

— Mgr. Della Genga, archevêque de Tyr, nonce extraordinaire de S. S. près le Roi de France, est arrivé à Paris, et a eu, le 31 mai, sa première audience de S. M. très-chrétienne.

Paris. On sait que, lors du Concordat de 1801, le souverain Pontife demanda à tous les évêques de France leur démission. Un grand nombre acquiescèrent à cette mesure qui paroissoit commandée par les circonstances et par l'état fâcheux de l'Eglise. Mais plusieurs refusèrent de se prêter à des arrangemens qu'ils jugeoient contraires à leurs droits et à ceux du Roi. De ce nombre fut M. Amelot, évêque de Vannes, qui cependant annonça assez son intention d'éviter tout schisme, et qui ne conserva de relations dans son diocèse que pour prêcher la soumission et la paix. On nomma à sa place M. de Pancemont, qui avoit concouru avec ardeur à l'exécution du nouveau Concordat. Soit cette raison, soit attachement pour M. Amelot, le nouvel évêque rencontra beaucoup d'obstacles et de préventions dans un pays voisin de la Vendée, et fort attaché à la cause du Roi. Il finit par être victime de cette opposition générale, et périt par suite des mauvais traitemens et des chagrins dont il fut accablé. M. Bausset fut nommé à sa place, et gouverne le diocèse depuis six années. La sagesse de son administration a dû lui concilier les suffrages et l'estime de ses diocésains. Mais la nouvelle démarche qu'il vient de faire, doit le leur rendre plus vénérable encore. Instruit de l'attachement qu'ils conservoient pour leur ancien évêque, il a écrit, dès le 15 avril, à

ce prélat pour l'engager à reprendre son siége, et à revenir au milieu d'un troupeau dont il est aimé. A cette démarche si franche et si loyale, M. de Bausset en a joint une autre qui montre à quel point il pousse le désintéressement et l'amour de la paix. Il a rédigé et signé un acte de démission de l'évêché de Vannes, acte qui a été envoyé à M. Amelot, à Londres. On ignore le parti que prendra ce dernier prélat, qui est, dit-on, affligé d'une incommodité grave et menacé de perdre la vie. Mais il est impossible de n'être pas frappé du procédé noble de son successeur, procédé qui honore l'épiscopat, qui est un gage de paix et de conciliation, et qui nous annonce l'oubli de toutes les divisions, et le concours de toutes les volontés vers le bien de la religion. Il étoit digne d'un premier pasteur de donner cet exemple d'abnégation et de grandeur d'ame, et les fidèles de Vannes, comme tous les catholiques, applaudiront sans doute à ce trait de dévouement, de générosité et de modestie. Un évêque qui renonce à ses droits avec tant d'abandon, se montre bien digne de les conserver, et l'Eglise gallicane, sous de tels pasteurs, ne peut manquer de sortir de ses jours de deuil, et de se relever de ses ruines.

Nous trouvons encore un autre gage de paix dans une lettre qui nous a été communiquée. Elle est d'un ancien évêque retiré depuis long-temps à Vienne, où il étoit honoré d'une mission du Roi. Ce prélat écrivoit de cette ville, le 11 avril dernier, à un ecclésiastique qui avoit été son grand-vicaire pendant la terreur. Sa lettre, dont on nous a permis de prendre copie, nous a paru digne d'un évêque si recommandable. Nous en présentons des extraits qui seront, sans doute, lus avec intérêt.

« Le jour de Pâques, mon cher abbé, a été, de toute manière ici, le jour de la résurrection. Dès le matin, un courrier y a apporté la nouvelle des dernières victoires remportée par les alliés, de leur entrée dans Paris, de la proclamation des droits de Louis XVIII, de la déchéance de Napoléon, etc. Que Dieu soit loué mille fois d'avoir mis enfin, d'une façon si visiblement miraculeuse, un terme

aux calamités de la France, de l'Europe et de l'Eglise ? Le vénérable chef de l'Eglise lui est rendu en même temps que l'auguste maison de Bourbon recouvre un trône qu'elle occupe avec gloire depuis tant de siècles.

» Tout vrai chrétien doit se prosterner et adorer cette ineffable Providence, dont la force irrésistible conduit au but qu'elle a déterminé, tous les événemens humains. Chacun peut dire aujourd'hui, avec le prophète-roi : *Quantas ostendisti mihi tribulationes multas et malas, et conversus vivificasti me.* Je puis ajouter, pour mon propre compte, que j'ai toujours eu la ferme confiance que tôt ou tard viendroient les jours de la miséricorde, et que j'aurois le bonheur de voir le retour à l'ordre légitime.

» Vous penserez aisément, mon très-cher coopérateur, combien mon cœur est impatient de retourner au milieu du troupeau que le Seigneur avoit daigné me confier, de lui montrer un front chargé de vingt-quatre ans d'exil, mais jamais altéré par l'infortune, de consacrer ce qui me reste de force et d'années aux fonctions si long-temps interrompues de mon ministère. Néanmoins, jusqu'ici mon zèle est enchaîné par deux importantes considérations. La première est l'interdiction de toutes fonctions épiscopales prononcée par le Pape contre tous les évêques non démissionnaires, à l'époque du Concordat; la seconde est la commission dont le Roi m'a honoré, depuis vingt ans, et qui m'a constitué son agent à Vienne. Le respect pour le saint Père ne permet à aucun évêque non démissionnaire de se mettre en opposition avec S. S. en allant reprendre le gouvernement de son diocèse, avant qu'il ait été statué à cet égard; il doit nécessairement attendre pour agir que ses mains soient déliées, et surtout éviter avec le plus grand soin, tout ce qui auroit l'apparence de porter atteinte à la docilité filiale et à la vénération, dont tout évêque non démissionnaire n'a jamais cessé d'être pénétré pour le saint Père. En attendant, mon cher coopérateur, j'ai besoin de savoir de vos nouvelles, et de celles du clergé. Dans le précédent ordre de choses, je m'étois fait un devoir rigoureux de ne pas même vous écrire, tant pour ne pas vous compromettre vis-à-

vis d'un gouvernement aussi soupçonneux et aussi arbitraire, que pour ne pas continuer, malgré les défenses du Pape, l'administration de mon diocèse. Mais ce silence, commandé par l'empire des circonstances, ne m'a point empêché de vous porter constamment dans mon cœur, où l'attachement le plus sincère pour vous se lie à toute la reconnoissance que je vous dois pour le zèle infatigable, le courage à toute épreuve, les lumières et la sagesse que vous avez développées dans les fonctions que je vous avois confiées.

✠ A. L. H. de la Fare, *évêque de Nancy.*

Orléans. Le 20 mai, on célébra, dans notre église cathédrale, un service solennel pour les deux rois et les deux princesses que la révolution nous a enlevés. Le chœur de l'église étoit tendu en entier de noir, avec des cartouches aux armes de France. On avoit élevé un catafalque avec tous les attributs de la royauté. Un clergé nombreux des paroisses de la ville, s'étoit réuni au chapitre. M. le préfet et toutes les autorités ont assisté à cette cérémonie funèbre, ainsi que les généraux et officiers des troupes qui se trouvent dans nos environs. Aux quatre coins du catafalque étoient placés quatre chevaliers de saint Louis, vénérables par leur âge et par leurs services. On y voyoit entr'autres avec intérêt un ancien militaire, qui a fait les campagnes de Bohême il y a près de soixante-dix ans, et les jeunes guerriers présens à la cérémonie étoient touchés des honneurs rendus à ceux qui les avoient précédés dans le chemin de la gloire. La messe a été chantée en musique. Un grand nombre d'habitans s'y étoient rendus en deuil, et la cathédrale, quelque vaste qu'elle soit, ne pouvoit contenir la foule de ceux qui venoient joindre leurs prières à celles de l'Eglise. Néanmoins tout s'est passé dans le recueillement que devoit inspirer la sainteté du lieu, et chacun s'unissoit du cœur à cette juste expiation d'un crime affreux, qui a toujours été particulièrement détesté dans une ville recommandable par son excellent esprit, par sa piété, par son

opposition à la tyrannie, et par son attachement au sang de nos rois.

MARSEILLE, *près Beauvais*. M. Vuilhorgne, neveu du célèbre M. Binet, recteur de l'Université, curé de ce bourg, a réuni ses confrères, le 25 mai, pour la célébration des saintes huiles. Après la messe, M. son frère, (proscrit sous le règne de la terreur, et présentement vicaire de Saint-Etienne, à Beauvais), prononça un discours sur le retour du Roi et la délivrance du souverain Pontife. Le psaume *Exaudiat* fut ensuite chanté, et le *Domine, Salvum fac Regem*, et l'officiant récita les oraisons propres.

ZURICH. Dans la diète qui se tient pour la rédaction du pacte fédéral, il a été présenté une note de Mgr. le nonce du Saint-Siége près le corps helvétique. Ce prélat demande que l'assemblée s'occupe de la religion catholique, et lui garantisse les biens nécessaires à l'exercice du culte, et notamment ceux des couvens et des chapitres.

NOUVELLES POLITIQUES.



PARIS. S. A. R. MONSIEUR, est malade depuis quelques jours. La maladie avoit d'abord été assez vive; mais elle paroît n'offrir aujourd'hui rien d'inquiétant, et les bulletins annoncent une amélioration sensible, qui donne l'espoir d'une prompte convalescence.

— Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé, le 27, dans cette ville. On sait que S. A. R. résidoit, depuis plusieurs mois, dans le Midi, où elle avoit été envoyée par le Roi. Elle y a ramené le calme et l'ordre, et a recueilli les témoignages de l'attachement des habitans de ces provinces à la cause royale. Partout, sur sa route, elle a trouvé les esprits réunis et les cœurs satisfaits. Elle arriva, le 26 au soir, à Orléans, où on lui avoit préparé une réception brillante. Il semble que cette ville, si long-temps comprimée dans ses affections les plus chères, ait voulu s'en dédommager dans cette circonstance. Elle a fait éclater l'enthousiasme le

plus vif, auquel le Prince s'est montré très-sensible. Il logeoit à la préfecture, où il y avoit une réunion nombreuse. Il a eu la bonté d'adresser la parole à plusieurs personnes. A dix heures, il est sorti en calèche, et a parcouru, à la lueur des illuminations, les principales rues de la ville. Cette faveur inattendue a transporté tous les habitans. La foule se pressoit sur le passage du Prince, qui a été plus d'une fois obligé de s'arrêter, et qui a témoigné au préfet sa satisfaction et sa sensibilité. Le 27, à cinq heures du matin, S. A. R. alla, à pied, à la cathédrale, où elle entendit la messe, suivant la pieuse coutume de ses pères. Ensuite elle se mit en route pour Paris, où elle arriva sur les six heures. Madame étoit allée jusqu'au Bourg-la-Reine, à la rencontre de son auguste époux, qui a fait son entrée à cheval, ayant à sa droite M. le duc de Berry, et à sa gauche M. le duc d'Orléans. Un nombreux état-major entouroit les Princes, et la garde nationale leur formoit un cortége brillant. Le chemin, qu'ils ont suivi, étoit couvert d'une foule empressée de voir S. A. R., et qui a reconnu avec joie dans ses traits l'air de bonté naturel à sa famille. Le Prince est arrivé aux Tuileries à travers les acclamations du peuple. A la fin du jour, le Roi s'est montré à une des fenêtres de son appartement, ayant à ses côtés M. le duc d'Angoulême et Madame. Il a recueilli de nouveaux applaudissemens, signes et garans de l'allégresse générale. On sembloit lire sur le visage de S. M. sa satisfaction de voir réunis auprès d'elle tous les Princes de sa maison, et nous avons à nous féliciter aussi de voir rassemblés dans nos murs tous les membres de cette famille auguste, qui ont échappé à nos désastres.

— Le *Moniteur* cite un grand nombre de députations qui viennent journellement apporter au pied du trône l'expression des sentimens des provinces. Ces adresses multipliées portent un caractère de joie, de franchise et de dévouement qui atteste assez combien on se trouve heureux par toute la France d'avoir retrouvé un gouvernement paternel, si long-temps souhaité.

— La mère de l'ancien vice-roi d'Italie vient de mourir dans son château de la Malmaison. Sa maladie a été aussi vive que courte. Avertie du danger où elle étoit, elle a eu recours aux secours de la religion, et s'est résignée avec courage aux décrets du ciel. Elle a reçu les sacremens d'une manière édifiante. Elle emporte les regrets de beaucoup de familles auxquelles elle faisoit du bien. Elle étoit bonne et obligeante, et peut-être lui doit-on plus qu'on ne pense. Elle ne s'est jamais servie de son crédit pour faire le mal, et elle a réussi plus d'une fois à l'empêcher.

MADRID. On vient de publier ici une proclamation du roi, datée du 4 mai, où S. M. rend compte de sa conduite, et fait aux cortès de justes reproches. Cette pièce, écrite avec sagesse, et en même temps avec fermeté, achevera de rallier tous les esprits à l'autorité royale, plus nécessaire que jamais après des années de troubles et d'anarchie. On dit que le roi a dû faire son entrée dans sa capitale, le 14, et qu'il y a été reçu avec les plus grandes démonstrations de joie.

TURIN. Notre roi, Victor-Emmanuel (c'étoit l'ancien duc d'Aoste), est arrivé ici le 20 mai. Son entrée a été brillante et marquée par l'allégresse publique. Il a publié une proclamation pour exhorter à la concorde et à l'oubli des injures. Il abolit la conscription, l'impôt sur les successions et le droit de patente, et annonce qu'il statuera dans peu sur les autres objets. Les Piémontois se félicitent du retour d'une maison qui les gouvernoit depuis si long-temps, et qui avoit été dépouillée de ses droits par suite du même systême qui tendoit à l'envahissement de toute l'Europe, à la proscription de toutes les familles régnantes et à l'oppression de tous les peuples.

Bref du Diocèse de Paris, pour l'année 1814. SUPPLÉMENT commençant au dimanche de la Trinité; prix, 50 cent. chez Adrien Le Clere, imprimeur de N. S. P. le Pape et de l'Archevêché de Paris.

Nota. *L'Ordonnance publiée par S. E. M. le cardinal Maury, à ce sujet, est supprimée.*

Sur la conduite de Bonaparte envers l'Espagne.

Dans le second numéro de ce Journal, où nous avons consacré quelques réflexions à l'examen de l'administration intérieure de l'étranger qui s'étoit assis sur le trône de nos rois, nous avions annoncé que nous parlerions aussi de sa conduite au dehors envers des puissances étrangères, et notamment envers deux souverains avec lesquels il étoit lié par des traités. Nous avons rempli notre promesse par rapport au souverain Pontife, en donnant deux articles sur la *Correspondance*, et en entrant, à cette occasion, dans des détails circonstanciés sur les injustices et les violences dont on avoit usé envers le Pape, les cardinaux, les prélats, et les personnes attachées à l'Eglise romaine. Il ne nous reste plus, pour tenir notre parole, qu'à retracer les mesures prises par l'ennemi des rois pour asservir l'Espagne. Presque tout ce que nous allons dire est extrait d'une brochure fort intéressante, publiée par un seigneur espagnol (M. de Cevallos) fidèle à son prince. Nous en eûmes connoissance, il y a quelques années, malgré toutes les précautions d'une police ombrageuse, qui ne se doutoit pas qu'il en existoit de larges extraits à Paris même, dans un dépôt public, où chacun pouvoit les voir et les consulter, et où en effet, nous les lûmes avec intérêt. Nous ne présenterons que la substance de cette brochure, qui fait éclater d'un côté la loyauté, la bonne foi et le courage, et de l'autre côté l'artifice, la fourberie, le mensonge et la perfidie la plus atroce.

L'Espagne, depuis le traité de Bâle, avoit adopté un système de politique qui tenoit moins, sans doute, au sentiment général de la nation, qu'à l'ascendant qu'avoit pris dans les conseils un homme jugé depuis long-temps. D. Manuel Godoy, de simple garde du corps, s'étoit élevé aux premières dignités de l'Etat. Devenu duc d'Alcudia, puis prince de la Paix, jouissant de toute la confiance de Charles IV, premier ministre, généralissime des armées, décoré du titre d'altesse, il étoit maître en Espagne. Mais cette haute fortune ne lui avoit pas concilié tous les esprits. Il étoit aussi peu aimé qu'il étoit puissant. Une élévation si subite, l'orgueil qui en est la suite, l'abus du pouvoir, l'excès de l'ambition, tout avoit contribué à rendre le nouveau prince odieux, et le roi seul ignoroit les sentimens de toute la nation sur son favori.

D. Manuel, qui les connoissoit, chercha un appui extérieur, et ce fut apparemment par calcul qu'il s'attacha à la France, et qu'il conseilla au roi d'Espagne de se lier par des traités avec ce gouvernement voisin. Dès-lors, Charles suivit le système politique de la France, et dans les différens changemens de gouvernement que nous éprouvâmes par suite des orages de la révolution, l'Espagne se ploya aux circonstances, et fit successivement tout ce qu'on exigea d'elle. Elle fut fidèle à ce système quand Bonaparte eut pris les rênes de l'Etat, et elle se résigna aux plus grands sacrifices, plutôt que de rompre une paix que le favori regardoit comme avantageuse pour ses intérêts. Flottes, armées, trésors, tout fut mis à la disposition d'un voisin ambitieux. On se soumit aveuglément à ses volontés, on endura toutes les humiliations qu'il lui plut de faire subir. On ne parut pas se douter qu'en

se livrant ainsi à lui sans réserve, on excitoit son ambition insatiable, et qu'on s'ôtoit les moyens de s'y opposer par la suite.

Il venoit de dicter la paix à Tilsitt, et il sembloit avoir fixé la fortune et être l'arbitre de l'Europe. L'Allemagne et l'Italie lui étoient asservies. Il ne fut pas satisfait de cette excessive puissance, et il songea à se rendre maître de l'Espagne. Déjà il avoit fait sortir de ce royaume une division considérable de l'armée espagnole, qu'il avoit envoyée dans le nord de l'Europe sous je ne sais quel prétexte. Il suscita des divisions dans la famille royale, par l'entremise du favori qu'il dirigeoit à son gré. L'Espagne apprit avec étonnement l'emprisonnement du prince des Asturies, qui ne partageoit pas l'engouement de ses parens pour D. Godoy. Elle ne fut pas moins indignée du décret royal rendu sur cette affaire, et qui parut suggéré par l'ambitieux ministre, et elle regarda comme extorquées par la violence les lettres publiées alors au nom du prince des Asturies.

Tel étoit l'état des choses, lorsqu'on apprit qu'un traité avoit été conclu à Fontainebleau, le 27 octobre 1807, entre Duroc, au nom de l'empereur, et D. Izquierdo, au nom du roi d'Espagne. Cet Izquierdo étoit l'agent secret du prince de la Paix à Paris. Par ce traité, on se partageoit le Portugal. La partie septentrionale devoit former un petit royaume pour la reine d'Etrurie, à laquelle on enlevoit la Toscane. L'Alentejo et les Algarves étoient accordés au prince de la Paix en toute souveraineté. Le reste devoit rester en dépôt jusqu'à la paix générale. On se proposoit de partager également les îles et les colonies. Par-là Bonaparte se ménageoit un prétexte pour entrer en Espa-

gne, et en effet, il y faisoit passer successivement des troupes. Il se rendoit maître, par surprise ou par adresse, des forteresses importantes de Barcelonne, de Pampelune, de Saint-Sébastien et de Figuières; mesure qui ouvrit les yeux des Espagnols, et qui excita leur indignation contre celui qui annonçoit assez par là où il vouloit en venir.

Il avoit fait presser le prince des Asturies de lui demander pour épouse une princesse françoise. La demande avoit été faite; mais il ne s'étoit pas pressé d'y répondre. Il laissoit la cour d'Espagne dans l'incertitude de ses projets. Il vouloit l'effrayer. Il ne donnoit de réponse positive sur rien, et il trouvoit partout des sujets de plaintes. Il étoit évident qu'il cherchoit des motifs ou plutôt des prétextes de querelle. Enfin il envoya en Espagne, avec beaucoup de mystère et de précipitation, un agent qui étoit chargé d'effrayer le vieux roi, et de l'engager à passer en Amérique. Cet agent (c'étoit Izquierdo) arriva inopinément à Aranjuez, et communiqua au roi les terreurs dont on l'avoit rempli lui-même à dessein. Le favori étoit gagné. Charles IV intimidé, forma donc le projet d'abandonner l'Espagne. On s'aperçut de ses préparatifs de départ, et les Espagnols, dont les soupçons étoient éveillés par tout ce qui se passoit sous leurs yeux et par le mystère même qu'on affectoit, les Espagnols se soulevèrent. Leur mécontentement produisit les scènes tumultueuses d'Aranjuez, des 17 et 19 mars. Le résultat en fut, que le prince de la Paix, généralement détesté, fut mis en prison, et le roi abdiqua en faveur de son fils, qui prit le nom de Ferdinand VII.

L'ennemi de l'Espagne n'avoit garde de ne pas profiter de ces dissentions. Il eut l'air de regarder l'abdi-

cation comme forcée, et de plaindre le même roi, que peu auparavant il avoit voulu forcer à l'exil. Il ne reconnut point le nouveau monarque, et annonça son départ pour l'Espagne, où il jugeoit les différends comme arbitre. Il donna ordre en même temps au grand-duc de Berg d'avancer avec son armée, de s'approcher de Madrid, et de tirer parti des circonstances. Pendant que Ferdinand faisoit son entrée dans la capitale au bruit des acclamations de la foule, on s'apprêtoit à renverser le fils, par les mêmes artifices que l'on avoit employés pour se débarrasser du père. Les agens de l'étranger affectèrent de protéger le favori que toute l'Espagne détestoit. Ils répandoient le bruit de l'arrivée de Napoléon à Madrid même. On lui prépara des appartemens. On pressoit Ferdinand d'aller à sa rencontre, et en même temps on engageoit le vieux roi à protester contre son abdication. Le général Savary arriva à Madrid. Sa mission ostensible étoit de complimenter le nouveau roi; mais il étoit chargé secrètement de l'engager à venir à Bayonne. Pour cela, il annonça que l'empereur étoit en route pour Madrid, et qu'il convenoit d'aller au-devant de lui, S. M. I. pouvant arriver d'un moment à l'autre. Le roi se décida à partir à sa rencontre. Il alla jusqu'à Burgos, où il ne trouva point l'empereur. Nouvelles sollicitations de la part du général pour aller jusqu'à Vittoria, où Napoléon étoit sans nul doute. La bonne foi de Ferdinand y fut trompée. Il partit pour Vittoria où il ne trouva personne : seulement des troupes françoises, répandues dans les environs, faisoient des mouvemens qui sembloient indiquer le projet d'empêcher le roi de rétrograder. Il reçut là une lettre de son astucieux ennemi, qui l'invitoit, dans les termes les plus pressans, à

se rendre à Bayonne. Il hésita quelque temps ; mais il étoit écrit que la ruse et la perfidie l'emporteroient sur la confiance et la candeur. Le jeune roi partit, malgré les conseils de quelques ministres fidèles. Il eut bientôt lieu de reconnoître qu'il étoit joué. Le jour même de son arrivée à Bayonne, après quelques vaines démonstrations d'amitié, on lui signifia que les Bourbons ne devoient plus régner en Espagne, et qu'il falloit renoncer au trône en faveur de la dynastie de Bonaparte. Celui qui lui apporta cet insolent message, étoit le même qui l'avoit décidé, par les promesses les plus trompeuses et les protestations les plus mensongères, à s'éloigner de sa capitale. Le jeune roi resta confondu de tant de perfidie. Il s'en suivit une négociation dans laquelle la hauteur et la violence triomphèrent de la bonne foi. Ferdinand, prisonnier, menacé, traité sans aucun égard, céda à la terreur. Il signa, le 1er. mai 1808, une abdication de la couronne en faveur de son père. Celui-ci avoit aussi été amené à Bayonne par des artifices à peu près semblables à ceux qu'on avoit employés pour s'assurer de la personne du fils. On fit venir également les infans D. António, D. Carlos et D. Francisco, la reine d'Etrurie et son fils. Le peuple de Madrid ayant voulu s'opposer à leur départ, ce fut alors qu'on eut recours à une cruauté horrible. Le canon et la mitraille firent une boucherie des habitans de la capitale, et les Espagnols apprirent à connoître leur nouveau maître.

Le reste est connu. Les princes prisonniers furent contraints de signer, à Bayonne, leur renonciation au trône. Napoléon, à qui le nom des Bourbons étoit odieux, s'empara de leurs droits, et nomma, pour régner en Espagne, un de ses frères. Un simulacre

de junte fut provoquée, à Bayonne, pour sanctionner l'usurpation. Mais le caractère espagnol se montra dans toute son énergie. Cette nation, qu'on prétendoit abâtardie, se réveilla pour maintenir son indépendance. Tandis que des peuples plus éclairés, ou du moins qui avoient la prétention de l'être, rampoient sous le joug d'un ambitieux, une nation religieuse et loyale conserva seule une attitude honorable. Elle se leva toute entière pour la défense de sa liberté, de sa religion, de son honneur. Elle déploya une constance et un courage invincibles. Chaque province, chaque ville, chaque village même devint un camp. Chaque Espagnol se fit soldat. Les cruautés, le pillage des campagnes, le saccagement des villes, le meurtre, le bannissement furent en vain employés pour les réduire. On osa appeler des brigands des hommes généreux qui défendoient leurs droits, leur religion, leurs princes, tout ce qu'ils avoient de cher et de sacré. Cette lutte dura plus de cinq ans. Des milliers d'hommes furent sacrifiés à cette odieuse querelle, détestée de tous les partis, et entreprise par l'ambition et la cupidité d'un seul. L'Espagne fut plongée dans le deuil et la désolation; mais elle eut du moins la gloire d'avoir donné le signal à l'Europe, et d'avoir montré que le courage, la patience et la loyauté pouvoient triompher de l'orgueil, de la force et de la tyrannie. Puisse-t-elle recueillir la récompense de son noble dévouement, montrer autant de sagesse et de modération après son affranchissement, qu'elle a fait voir de valeur et de persévérance pour y parvenir, et jouir enfin d'un repos qui lui donne le moyen de guérir ses blessures, de se relever de ses ruines et de réparer ses pertes!

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. Della Genga, archevêque de Tyr, et nonce de S. S. en France, est le même qui a été précédemment revêtu du même titre en Allemagne, et qui passa, il y a quelques années, par Paris, en retournant à Rome. Un journal croit qu'il vient pour complimenter le Roi sur son retour, et qu'il n'est chargé d'aucune négociation relative aux affaires de l'Eglise, *étant certain*, ajoute-t-il, *que le Pape, qui est à peine à Rome, n'a pu reprendre l'administration générale de l'Eglise d'après les formes accoutumées*. Nous ne voyons pas ce qui empêcheroit le Pape de s'occuper des affaires de l'Eglise avant d'être arrivé à Rome, et nous ne savons pas quelles sont ces *formes accoutumées* qu'il n'a pas encore remplies. Le saint Père peut envoyer un nonce de Césène comme de Rome. Il peut, quelque part qu'il soit, reprendre le soin et la sollicitude de toutes les églises, que la violence seule l'obligeoit de suspendre; et il paroît certain, en effet, que M. Della Genga ne vient point seulement pour féliciter S. M., et que sa mission a un autre but plus important. On donne même à ce sujet des détails qui semblent positifs, mais qu'il ne nous convient pas de publier. Il faut attendre patiemment du temps et de l'autorité ce que l'on jugera à propos de nous apprendre.

— S. E. Mgr. le cardinal Consalvi vient d'arriver à Paris.

AMIENS. M. l'évêque a adressé, le 20 mai, au clergé et aux fidèles de son diocèse, un Mandement sur l'heureux retour du Roi dans ses Etats. Ce Mandement respire l'amour de la religion et l'attachement à une famille auguste, deux qualités dont cet estimable prélat a donné plus d'une preuve. Nous en citerons le passage suivant :



« Mais, N. T. C. F., comment s'est opéré ce grand changement que nous n'osions nous promettre, lorsque tout présageoit l'accroissement de nos malheurs, lorsque la folle résistance opposée aux armées étrangères, devoit naturellement enflammer leur rage, leur rappeler le douloureux souvenir des horreurs commises dans leurs contrées, les porter à user de représailles envers nos villes et nos campagnes, et à faire de notre superbe capitale, un amas de ruines, de cendres et de cadavres? Que n'avions-nous pas encore à craindre du désespoir d'un homme aussi irrité de ses défaites multipliées, qu'il avoit été enivré de ses succès, et qui, pour conserver une couronne prête à s'échapper, ne balançoit pas de sacrifier la fortune et la vie d'une grande partie de ses peuples, et de proscrire les honnêtes citoyens soupçonnés de ne pas applaudir à ses violences, à ses moyens destructeurs? Nous étions donc menacés de toutes parts; nous avions également à redouter, et ceux qui étoient armés pour nous défendre, et ces guerriers accourus du nord, moins pour nous combattre, que pour étouffer l'hydre si funestre à l'Europe. En nous déclarant pour les uns, nous encouragions l'indignation des autres, et nous pouvions être tour à tour la proie du vainqueur et du vaincu. Dans cette cruelle perplexité, l'heure de notre délivrance s'est fait entendre; la vérité a percé le nuage épais dont l'esprit de mensonge cherchoit à l'envelopper, pour l'empêcher de parvenir jusqu'à nous. Tout à coup la renommée a publié l'entrée triomphale des souverains alliés dans Paris, non en ennemis victorieux, mais en héros généreux et magnanimes, apportant la paix et le bonheur; les acclamations d'un peuple immense, qui, se pressant autour d'eux, leur prodiguoit les témoignages les plus éclatans de la joie, de l'amour, de la reconnoissance; les cris de *vive Louis XVIII! vivent les Bourbons!* s'élançant de tous les cœurs, et répétés par toutes les bouches; la chute de cette puissance colossale, fondée sur l'injustice, ac-

quise au prix du sang et des larmes de tant de millions d'hommes, et qui en demandoit encore des torrens, pour se soutenir et se consolider; le rappel, en un mot, de cette auguste dynastie qui, régnant sur la France depuis plus de huit siècles, l'avoit élevée au plus haut degré de gloire et de prospérité. A ces nouvelles consolantes, promptement répandues dans nos provinces, tout François digne de ce nom a tressailli d'allégresse, et l'a manifestée avec cette effusion extraordinaire que produit le sentiment d'une félicité inespérée. Dès ce moment, tous les regards se sont fixés vers cette île hospitalière, où la Providence gardoit le dépôt précieux destinés à rétablir notre antique monarchie, et à nous réconcilier avec la terre et avec le ciel..... ».

Bayeux. Notre évêque vient aussi de publier un Mandement sur les heureux événemens qui nous ont rendu les Bourbons. Il nous a paru avoir saisi, sous leur véritable point de vue, ces grands et mémorables changemens où le doigt de la Providence éclate d'une manière si visible :

« Il nous seroit impossible, dit-il, N. T. C. F., de vous faire part de toutes les réflexions qui se présentent en foule à notre esprit. En voyant s'écrouler dans un instant cette puissance colossale, qui effrayoit l'univers, nous nous sommes écriés avec David : *Si le Seigneur ne bâtit une maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la bâtissent;* et nous avons dit en nous-mêmes : *La sagesse vaut mieux que la force.* La force a vu en un clin d'œil briser ses arcs, ses boucliers et ses flèches; la sagesse, accompagnant Louis XVIII dans son exil, l'a soutenu dans l'adversité, l'a consolé dans ses disgrâces, et le conduit aujourd'hui à l'heureux terme de nos espérances. Assise avec lui sur le trône, cette même sagesse sera l'ame de ses conseils. Comme ses illustres ancêtres, il soutiendra l'honneur et la gloire de la nation françoise, et la fera respecter des nations étrangères,

non pas en portant chez elles le fer et le feu, la dévastation et la mort; mais par des voies plus douces, plus raisonnables et plus sûres, par un gouvernement juste, ferme et vraiment paternel. Nous paroîtrons moins puissans, mais nous serons plus heureux; nous ne vous réunirons pas si fréquemment dans nos temples pour y célébrer des victoires, mais nos cantiques d'allégresse ne seront plus interrompus par les cris perçans, les larmes et le sanglot de tant de mères désolées, qui, nouvelles Rachel, demandoient au ciel leurs enfans, qui étoient inconsolables, *parce qu'ils n'étoient plus*... ».

CHANTILLY. Il est juste de publier ce que nous devons à la maison de Condé, qui a tout fait, non-seulement pour embellir Chantilly, mais pour y être utile aux habitans. Le grand Condé avoit ordonné, par son testament, d'y bâtir une église paroissiale, et il avoit légué pour cela 150,000 fr. Son fils remplit et dépassa même ses intentions, en dépensant pour cet objet 300,000 fr. M. le Prince de Condé actuel donna à cette église un revenu de 15,000 fr., et la pourvut de tout ce qui étoit nécessaire. Il avoit aggrandi l'hôpital fondé par ses ancêtres, et lui avoit donné de nouveaux domaines. Mme. l'abbesse de Remiremont, sa fille, se faisoit un plaisir d'y servir les malades, et de se mêler aux sœurs de la Charité dont elle prenoit volontiers l'habit. La rentrée des deux Princes qui restent encore de cette noble maison, a répandu la joie dans Chantilly. Les habitans ont restauré d'eux-mêmes le petit château, l'ont orné de leurs plus beaux meubles, et ont député huit d'entre eux, à Compiègne, pour offrir aux Princes ce modeste asile, comme un témoignage de leur respect et de leur reconnoissance. Leurs altesses ont accueilli cet hommage, et ont promis d'aller visiter cet ancien patrimoine de leur famille. Nous les attendons, et nous nous disposons à leur faire une réception digne d'eux. Leur malheureux fils nous étoit cher à plus d'un titre. Il étoit né parmi nous en 1772. Il avoit été baptisé ici, et sa fin funeste a été déplorée ici

plus qu'ailleurs. Nous avons même cru qu'il nous convenoit de rendre un hommage particulier à sa mémoire. Le 24 mai, il a été célébré pour lui un service solennel. On y avoit convoqué les curés voisins, les anciens officiers des régimens et des maisons des Princes et les notables des environs. Un catafalque avoit été dressé dans l'église, et un ecclésiastique a prononcé un discours analogue à la circonstance, après lequel il a été fait une quête pour les pauvres. Puissent ces secours, nos prières et nos larmes expier, en quelque sorte, un grand crime! Puissent des Princes, à qui nous devons tant, être sensibles à l'expression de notre douleur, et agréer nos vœux et nos hommages!

Gien. Cette ville, qui s'est toujours distinguée par son bon esprit, a pris aussi sa part à la joie générale qu'a ressentie toute la France des heureux événemens dont elle vient d'être le théâtre. Le 8 mai, on y a chanté un *Te Deum* pour notre délivrance. M. Vallet, curé de Saint-Louis, et ancien député de l'assemblée constituante, prononça un petit discours, où il récapitula tous les bienfaits de la Providence envers nous, et célébra le retour du Roi et le rétablissement de cette monarchie, si long-temps florissante et si cruellement renversée. Il exhorta ses auditeurs à la concorde, à l'amour du Prince, et aux sentimens de paix et de religion, dont il donne de si beaux exemples. M. Hirn, évêque de Tournay, étoit présent à la cérémonie. On se rappelle, que lors du concile de 1811, ce prélat fut enveloppé dans la disgrâce des évêques de Gand et de Troyes. Il fut enfermé avec eux à Vincennes, d'où il ne sortit qu'au mois de décembre suivant. Après lui avoir arraché un acte de démission, on le fit partir pour Gien, où il arriva, le 18 décembre, et où il étoit resté jusqu'à ce jour. Il logeoit chez M. Vallet, qui s'étoit empressé de lui offrir un asile chez lui, et de lui rendre les égards dus à son caractère et à sa position. Depuis ce temps il étoit toujours resté dans notre ville, qui se félicitoit d'avoir un tel hôte. Rendu à la liberté, il s'est joint à

nous pour remercier le ciel. C'est lui qui a entonné le *Te Deum* et donné la bénédiction du saint Sacrement. Les autorités constituées de la ville, ainsi que les généraux, officiers et soldats de l'ancienne garde que nous avons dans nos murs, assistoient à la cérémonie, et chacun a fait éclater sa joie. On a arboré le drapeau blanc à la porte de la municipalité. Ç'a été un jour de fête où tout le monde a pris part. Le 16 mai, M. l'évêque de Tournay s'est mis en route pour Rome, où il va rendre ses devoirs à S. S.

LORGUES, *département du Var*. Nous pouvons dire que notre ville a toujours montré un vif attachement à la religion et à la cause de nos rois. Elle a été, dès le commencement de la révolution, le refuge de plusieurs proscrits, qui venoient y chercher l'obscurité et le repos. Ses prêtres, et surtout les membres du chapitre, n'échappèrent point à la persécution; ce qui ne les empêcha pas d'être les premiers dans le diocèse de Fréjus, qui exercèrent publiquement le culte, malgré la présence de l'évêque constitutionnel qui s'y étoit établi. On prétend que nous avions eu l'honneur de déplaire à l'usurpateur, que nous appréciions en effet très-bien. Sa chute a produit chez nous une grande joie. Nous avons voulu célébrer, d'une manière particulière, cet heureux événement et le retour du Roi dans ses Etats. On a désigné un jour de la semaine pour cette fête. Les travaux ont été suspendus. Toute la ville s'est rendue à l'église, d'où on est allé en procession à la chapelle de Saint-Ferréol. On y a chanté la messe. La musique, des drapeaux blancs, des devises, le *Te Deum*, et le soir des illuminations et des réjouissances dans toute la ville, tels ont été les signes de l'allégresse publique, qui continue à se manifester par tous les moyens qu'elle peut imaginer.

Nouvelles politiques.

Paris. On répandoit depuis quelques jours que la paix étoit signée. Cette heureuse nouvelle s'est confirmée. Elle a été annoncée, le 31 mai au soir, par le canon des Invalides, et proclamée, le 1er. juin, dans les rues de la capitale, avec beaucoup de solennité, par des héraults d'armes, précédés et suivis de détachemens de la garde à cheval, ainsi que de la garde nationale. La joie publique a éclaté à la vue de ce cortége, et en entendant cette proclamation. Nous allons enfin jouir de cette paix, dont nous ne connoissions plus les douceurs. Nous allons avoir, non plus de ces trèves dictées par la force, qui abusoit de ses succès, et rompues bientôt après par des prétentions nouvelles, non plus de ces traités humilians et onéreux, qui ne satisfaisoient même pas un vainqueur ambitieux, mais une paix sage, raisonnable, permanente, fondée sur des intérêts mutuels, et qui par-là même qu'elle remet chaque chose à sa place, nous offre une garantie pour l'avenir. La magnanimité d'une part, la prudence et la fermeté de l'autre, ont souscrit des conditions honorables pour chacun. Plus de ces secousses violentes, si funestes à l'Etat et aux particuliers. Une heureuse stabilité va nous réconcilier avec l'Europe, et nous laisser, dans notre intérieur, les moyens de nous livrer au commerce, à l'agriculture, aux sciences, aux lettres, aux arts, suivant nos goûts et nos besoins. En attendant que nous fassions connoître les clauses de la paix, nous pouvons dire que la France acquiert une nouvelle lisière dans le nord, une communication entre l'Alsace et Landau, et quelques districts de la Savoie. On nous rend la plupart de nos colonies. Il nous semble que nous ne pouvions raisonnablement en espérer davantage. Nous sommes des gens échappés du naufrage, et nous sommes fort heureux de nous sauver avec tout ce qui nous appartenoit. Nous n'avons perdu que ce que nous avions pris. Nous pouvons nous en consoler. La France sera encore grande, forte et puissante.

— L'état de S. A. R. Monsieur, est fort tranquillisant. Il n'y aura plus de bulletins.

— La séance royale du Sénat et du Corps-Législatif, qui devoit avoir lieu, le 31 mai, est remise à samedi.

— Le 29 mai, S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans a reçu la croix de saint Louis de la main du Roi, conformément au cérémonial établi. Le Roi étoit debout, l'épée nue à la main; M. le duc à genoux devant S. M. : S. Exc. le ministre de la guerre a lu la formule du serment de l'ordre, et ce serment a été prêté par S. A. Le Roi lui a ensuite donné l'accolade dans les formes accoutumées de la chevalerie : au moment où S. M. relevoit M. le duc pour l'embrasser, S. A. s'est inclinée de nouveau, et a baisé respectueusement la main de S. M.

Le même jour, ont été admis à prêter serment entre les mains de S. M. :

M. le comte de Blacas, grand-maître de la garde-robe, nommé au ministère de la maison du Roi;

M. de la Besnardière, ancien conseiller d'Etat, en qualité de directeur des travaux politiques au ministère des affaires étrangères;

M. le baron de Reinhard, en qualité de directeur des chancelleries du même ministère.

— L'empereur Alexandre a passé, le 30 mai, la revue de toutes ses troupes, qui se disposent à quitter Paris. Cette revue avoit attiré un concours immense. Le duc d'Angoulême, le duc de Berry, le duc d'Orléans, et un grand nombre de généraux et d'officiers françois y ont assisté.

— L'empereur Alexandre part samedi pour l'Angleterre. On dit que S. M. l'empereur d'Autriche part, de son côté, pour retourner dans ses Etats.

— S. M. l'empereur de Russie a dîné, le 31 mai, au palais des Tuileries. LL. MM. l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse y avoient dîné la veille.

— Les troupes alliées qui sont à Paris ont commencé à se mettre en route le 31 mai. Celles qui étoient dans les provinces sont aussi en marche sur beaucoup de points, et se dirigent sur le Rhin. Quelques-unes l'ont même déjà passé.

Turin, *24 mai.* Voici le préambule d'un édit royal qui vient d'être publié :

Victor-Emmanuel, par la grâce de Dieu, roi de Sardaigne, de Chypre, de Jérusalem, duc de Savoie, prince du Piémont, etc.

La paix, qui, par une grâce spéciale de la Providence, et par les magnanimes et généreux efforts des puissances alliées, a été rendue à l'Italie et à l'Europe entière, nous ayant mis à même de reprendre l'exercice de notre souveraineté dans nos Etats de Terre-Ferme, nous avons jugé, dans notre paternelle sollicitude, que nous devions d'abord nous occuper des moyens qui, après un bouleversement total de l'ordre politique et civil, pouvoient être les plus propres à ramener le bonheur, qui est l'unique but de nos intentions souveraines; et que nous avons vu depuis si long-temps banni de nos provinces désolées. Convaincu que le systême de gouvernement, établi par les rois nos prédécesseurs dans l'administration publique, dans les dicastères politiques, militaires, économiques et judiciaires, étoit, d'après l'expérience de plusieurs siècles, le plus convenable à la constitution du pays, aux mœurs, coutumes des habitans, et au bien général de nos peuples, nous avons résolu de rétablir toutes choses dans l'état où elles étoient à la première époque de la révolution, nous réservant de faire, après un mûr examen, les changement nécessités par le temps et les circonstances..... En conséquence, d'après l'avis de notre conseil, nous ordonnons qu'à dater de la publication du présent édit, on n'observera dans nos Etats d'autres constitutions et d'autres lois que les constitutions de 1770, et les lois émanées de nos prédécesseurs jusqu'au 23 juin 1800, etc. etc.

Madrid. L'arrivée de notre roi a produit la plus vive sensation. Le 15 mai au soir, il a parcouru à pied toute la capitale. La joie du peuple a éclaté sur son passage. Le 16, il a été chanté un *Te Deum* dans l'église de Sainte-Marie. Le roi a adressé une circulaire dans les provinces, pour recommander l'ordre, et défendre les voies de fait et les émeutes. Il y en a eu en plusieurs endroits, mais qui venoient plutôt d'un excès de zèle, et qui n'ont pas eu de suites bien fâcheuses. Cordoue et Séville avoient rétabli l'inquisition. Le roi a prescrit d'attendre ses ordres à cet égard. Le cardinal de Bourbon, archevêque de Tolède, a reçu l'injonction de se rendre dans cette ville. S. M. montre la fermeté qui convient à sa dignité et à notre position. Les esprits se rallient d'eux-mêmes à son autorité tutélaire.

DE LA SEINE 5 cen

Séance royale du 4 juin.

L'importance de cette séance et l'intérêt des matières qui y ont été traitées, nous obligent à entrer dans les détails suivans, extraits textuellement du *Journal Officiel*. Nos lecteurs, et surtout ceux des provinces, auroient à se plaindre de ne pas trouver dans notre feuille des faits, des discours et des déclarations qui excitent une si juste curiosité, qui doivent être consignés dans l'histoire, et qui sont des monumens durables de l'amour et de la sagesse du Prince que le ciel nous a rendu. Nous aurons soin de les dédommager, dans les numéros suivans, du peu de place que nous sommes forcés de donner ici aux matières qui sont plus particulièrement de notre ressort.

Le Roi s'est rendu, le 4, avec son cortége, au palais du Corps-Législatif.

Des salves d'artillerie ont annoncé, à deux heures et demie, l'arrivée de S. M.

Le marquis de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies de France, le marquis de Rochemore, maître des cérémonies, et MM. de Watrouville et de Saint-Félix, aides des cérémonies, précédés par cinq députés des départemens, ont été recevoir S. M. au bas de l'escalier du grand portique.

Le Roi, après s'être reposé quelques instans dans son appartement, s'est rendu dans la salle des séances. A l'entrée de S. M. l'assemblée entière s'est levée aux cris mille fois répétés de *vive le Roi! vivent les Bourbons!* proférés avec un enthousiasme et une énergie qu'il seroit impossible d'exprimer et de décrire.

S. M. s'est placée sur son trône, ayant à sa droite S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême; à sa gauche S. A. R. Mgr. le duc de Berry; à droite de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans; à gauche de S. A. R. Mgr. le duc de Berry, S. A. S. Mgr. le prince de Condé; M. le chan-

celier étoit assis sur son siége à bras, le grand-maître, le maître et les aides des cérémonies de France à leurs places accoutumées.

Deux de MM. les pairs ecclésiastiques, et six de MM. les pairs laïcs, MM. les ministres secrétaires-d'Etat, le ministres d'Etat, MM. les maréchaux de France et premiers inspecteurs-généraux; une députation des grands-cordons et des grands-officiers de la Légion d'Honneur; une députation de MM. les lieutenans-généraux et maréchaux de camp étoient placés sur des banquettes au-dessous et de chaque côté du trône; MM. les sénateurs, MM. les membres de la chambre des pairs, qui avoient reçu des lettres closes de S. M., et MM. les députés des départemens, étoient placés en face du trône circulairement.

L'assemblée étoit debout et découverte. Le Roi s'est assis et couvert, et, par un signe, a invité chacun à s'asseoir. Un profond silence a régné....

S. M. a pris la parole, et a dit :

« Messieurs, lorsque, pour la première fois, je viens dans cette enceinte m'environner des grands corps de l'Etat, des représentans d'une nation qui ne cesse de me prodiguer les plus touchantes marques de son amour, je me félicite d'être devenu le dispensateur des bienfaits que la divine Providence daigne accorder à mon peuple.

» J'ai fait avec l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse, une paix dans laquelle sont compris leurs alliés, c'est-à-dire, tous les princes de la chrétienté. La guerre étoit universelle; la réconciliation l'est pareillement.

» Le rang que la France a toujours occupé parmi les nations n'a été transféré à aucune autre, et lui demeure sans partage. Tout ce que les autres Etats acquièrent de sécurité accroît également la sienne, et par conséquent, ajoute à sa puissance véritable. Ce qu'elle ne conserve pas de ses conquêtes ne doit donc pas être regardé comme retranché de sa force réelle.

» La gloire des armées françoises n'a reçu aucune atteinte; les monumens de leur valeur subsistent, et les chefs-d'œuvre des arts nous appartiennent désormais, par des droits plus stables et plus sacrés que ceux de la victoire.

» Les routes de commerce, si long-temps fermées, vont être libres. Le marché de la France ne sera plus seul ouvert aux productions de son sol et de son industrie. Celles dont

l'habitude lui a fait un besoin, ou qui sont nécessaires aux arts qu'elle exerce, lui seront fournies par les possessions qu'elle recouvre. Elle ne sera plus réduite à s'en priver ou à ne les obtenir qu'à des conditions ruineuses. Nos manufactures vont refleurir; nos villes maritimes vont renaître; et tout nous promet qu'un long calme au dehors, et une félicité durable au dedans, seront les heureux fruits de la paix.

» Un souvenir douloureux vient toutefois troubler ma joie. J'étois né, je me flattois de rester toute ma vie le plus fidèle sujet du meilleur des rois; et j'occupe aujourd'hui sa place! Mais, du moins, il n'est pas mort tout entier; il revit dans ce testament qu'il destinoit à l'instruction de l'auguste et malheureux enfant auquel je devois succéder. C'est, les yeux fixés sur cet immortel ouvrage; c'est, pénétré des sentimens qui le dictèrent; c'est, guidé par l'expérience, et secondé par les conseils de plusieurs d'entre vous, que j'ai rédigé la chartre constitutionnelle dont vous allez entendre la lecture, et qui asseoit sur des bases solides la prospérité de l'Etat.

» Mon chancelier va vous faire connoître, avec plus de détail, mes intentions paternelles ».

Il seroit aussi difficile de dire avec quelle émotion profonde, avec quel sentiment d'attendrissement et de reconnoissance le discours de S. M. a été entendu, que de donner une juste idée de l'expression noble et touchante à la fois, de l'accent paternel, du ton pénétré, et de la sensibilité communicative avec laquelle ce discours a été prononcé. Les acclamations réitérées de l'assemblée, et de nouveaux cris de *vive le Roi!* ont éclaté de toutes parts.

Le Roi a ordonné au chancelier de France de donner communication de la chartre constitutionnelle : alors la séance a pris un autre caractère; la nation alloit connoître ses droits et ses devoirs. Le plus profond silence a régné de nouveau.

M. le chancelier a pris la parole, et a dit :

« Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés des départemens,

» Vous venez d'entendre les paroles touchantes et les intentions paternelles de S. M.; c'est à ses ministres à vous faire les communications importantes qui en sont la suite.

» Quel magnifique et touchant spectacle que celui d'un Roi qui, pour s'assurer de nos respects, n'avoit besoin que de ses vertus, qui déploie l'appareil imposant de la royauté pour

apporter à son peuple, épuisé par vingt-cinq ans de malheurs, le bienfait si désiré d'une paix honorable, et celui, non moins précieux, d'une ordonnance de réformation, par laquelle il éteint tous les partis, comme il maintient tous les droits!

» Il s'est écoulé bien des années depuis que la Providence divine appela notre Monarque au trône de ses pères. A l'époque de son avénement, la France, égarée par de fausses théories, divisée par l'esprit d'intrigue, aveuglée par de vaines apparences de liberté, étoit devenue la proie de toutes les factions, comme le théâtre de tous les excès, et se trouvoit livrée aux plus horribles convulsions de l'anarchie. Elle a successivement essayé de tous les gouvernemens, jusqu'à ce que le poids des maux qui l'accabloient l'ait enfin ramenée au gouvernement paternel, qui, pendant quatorze siècles, avoit fait sa gloire et son bonheur.

» Le souffle de Dieu a renversé ce colosse formidable de puissance qui pesoit sur l'Europe entière; mais sous les débris d'un édifice gigantesque, encore plus promptement détruit qu'élevé, la France a retrouvé du moins les fondemens inébranlables de son antique monarchie.

» C'est sur cette base sacrée qu'il faut élever aujourd'hui un édifice durable, que le temps et la main des hommes ne puisse plus détruire. C'est le Roi qui en devient plus que jamais la pierre fondamentale; c'est autour de lui que tous les François doivent se rallier. Et quel Roi mérita jamais mieux leur obéissance et leur fidélité! Rappelé dans ses Etats par les vœux unanimes de ses peuples, il les a conquis sans armée, les a soumis par amour; il a réuni tous les esprits en gagnant tous les cœurs.

» En pleine possession de ses droits héréditaires sur ce beau royaume, il ne veut exercer l'autorité qu'il tient de Dieu et de ses pères, qu'en posant lui-même les bornes de son pouvoir.

» Loin de lui l'idée que la souveraineté doive être dégagée des contre-poids salutaires, qui, sous des dénominations différentes, ont constamment existé dans notre constitution. Il y substitue lui-même un établissement de pouvoirs tellement combinés, qu'il offre autant de garanties pour la nation que de sauvegardes pour la royauté. Il ne veut être que le chef suprême de la grande famille dont il est le père. C'est lui-même qui vient donner aux François une chartre constitu-

tionnelle, appropriée à leurs désirs comme à leurs besoins, et à la situation respective des hommes et des choses.

» L'enthousiasme touchant avec lequel le Roi a été reçu dans ses États, l'empressement spontané de tous les corps civils et militaires, ont convaincu S. M. de cette vérité si douce pour son cœur, que la France étoit monarchique par sentiment, et regardoit le pouvoir de la couronne comme un pouvoir tutélaire nécessaire à son bonheur.

» S. M. ne craint donc pas qu'il puisse rester aucun genre de défiance entre elle et son peuple ; inséparablement unis par les liens du tendre amour, une confiance mutuelle doit cimenter tous les engagemens.

» Il faut à la France un pouvoir royal protecteur sans pouvoir devenir oppressif ; il faut au Roi des sujets aimans et fidèles, toujours libres et égaux devant la loi. L'autorité doit avoir assez de force pour déjouer tous les partis, comprimer toutes les factions, en imposer à tous les ennemis qui menaceroient son repos et son bonheur.

» La nation peut en même temps désirer une garantie contre tous les genres d'abus dont elle vient d'éprouver les excès.

« La situation momentanée du royaume, après tant d'années d'orage, exige enfin quelques précautions, peut-être même quelques sacrifices ; pour appaiser toutes les haines, prévenir toutes les réactions, consolider toutes les fortunes, amener, en un mot, tous les François à un oubli généreux du passé et à une réconciliation générale.

» Tel est, Messieurs, l'esprit vraiment paternel dans lequel a été rédigée cette grande chartre, que le Roi m'ordonne de mettre sous les yeux de l'ancien Sénat et du dernier Corps-Législatif. Si le premier de ces corps a, pour ainsi dire, cessé d'exister avec la puissance qui l'avoit établi ; si le second ne peut plus avoir, sans l'autorisation du Roi, que des pouvoirs incertains et déjà expirés pour plusieurs de ses séries, leurs membres n'en sont pas moins l'élite légale des notables du royaume : aussi le Roi les a-t-il consultés, en choisissant dans leur sein les membres que leur confiance avoit plus d'une fois signalés à l'estime publique. Il en a, pour ainsi dire, aggrandi son conseil, et il doit à leurs sages observations plusieurs additions utiles, plusieurs restrictions importantes.

» C'est le travail unanime de la commission, dont ils ont fait partie, qui va être mis sous vos yeux, pour être ensuite porté

aux deux chambres créées par la constitution, et envoyé à tous les tribunaux comme à toutes les municipalités.

» Je ne doute pas, Messieurs, qu'il n'excite parmi vous un enthousiasme de reconnoissance, qui, du sein de la capitale, se propagera bientôt jusqu'aux extrémités du royaume ».

Après ce discours, M. le chancelier a remis à M. Ferrand, ministre d'Etat, la déclaration du Roi, concernant la chartre constitutionnelle.

M. Ferrand en a fait lecture; en voici le texte:

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux que ces présentes verront, salut:

La divine Providence, en nous rappelant dans nos Etats, après une longue absence, nous a imposé de grandes obligations. La paix étoit le premier besoin de nos sujets; nous nous en sommes occupé sans relâche, et cette paix, si nécessaire à la France, comme au reste de l'Europe, est signée. Une chartre constitutionnelle étoit sollicitée par l'état actuel du royaume; nous l'avons promise et nous la publions. Nous avons considéré que, bien que l'autorité toute entière résidât, en France, dans la personne du Roi, nos prédécesseurs n'avoient point hésité à en modifier l'exercice suivant la différence des temps; que c'est ainsi que les communes ont dû leur affranchissement à Louis-le-Gros, la confirmation et l'extension de leurs droits à saint Louis et à Philippe-le-Bel; que l'ordre judiciaire a été établi et développé par les lois de Louis XI, de Henri II et de Charles IX; enfin, que Louis XIV a réglé presque toutes les parties de l'administration publique par différentes ordonnances dont rien encore n'avoit surpassé la sagesse.

Nous avons dû, à l'exemple des Rois nos prédécesseurs, apprécier les effets du progrès toujours croissant des lumières, les rapports nouveaux que ces progrès ont introduits dans la société, la direction imprimée aux esprits depuis un demi-siècle, et les graves altérations qui en sont résultées. Nous avons reconnu que le vœu de nos sujets pour une chartre constitutionnelle étoit l'expression d'un besoin réel; mais en cédant à ce vœu, nous avons pris toutes les précautions pour que cette chartre fût digne de nous et du peuple auquel nous sommes fier de commander. Des hommes sages, pris dans les premiers corps de l'Etat, se sont réunis à des commissaires de notre conseil, pour travailler à cet important ouvrage.

En même temps que nous reconnoissions qu'une constitution libre et monarchique devoit remplir l'attente de l'Europe éclairée, nous avons dû nous souvenir aussi que notre premier devoir envers nos peuples étoit de conserver, pour leur propre intérêt, les droits et les prérogatives de notre couronne. Nous avons espéré qu'instruits par l'expérience, ils seroient convaincus que l'autorité suprême peut seule donner aux institutions qu'elle établit, la force, la permanence et la majesté dont elle est elle-même revêtue; qu'ainsi, lorsque la sagesse des Rois s'accorde librement avec le vœu des peuples, une chartre constitutionnelle peut être de longue durée; mais que quand la violence arrache des

concessions à la foiblesse du gouvernement, la liberté publique n'est pas moins en danger que le trône même. Nous avons enfin cherché les principes de la chartre constitutionnelle dans le caractère françois et dans les monumens vénérables des siècles passés. Ainsi nous avons vu, dans le renouvellement de la pairie, une institution vraiment nationale, et qui doit lier tous les souvenirs à toutes les espérances, en réunissant les temps anciens et les temps modernes. Nous avons remplacé par la chambre des députés ces anciennes assemblées des champs de Mars et de Mai, et ces chambres du tiers-Etat qui ont si souvent donné tout à la fois des preuves de zèle pour les intérêts du peuple, de fidélité et de respect pour l'autorité des rois. En cherchant ainsi à renouer la chaîne des temps, que de funestes écarts avoient interrompue, nous avons effacé de notre souvenir, comme nous voudrions qu'on pût les effacer de l'histoire, tous les maux qui ont affligé la patrie durant notre absence. Heureux de nous retrouver au sein de la grande famille, nous n'avons su répondre à l'amour dont nous recevons tant de témoignages, qu'en prononçant des paroles de paix et de consolation. Le vœu le plus cher à notre cœur, c'est que tous les François vivent en frères, et que jamais aucun souvenir amer ne trouble la sécurité qui doit suivre l'acte solennel que nous leur accordons aujourd'hui.

Sûr de nos intentions, fort de notre conscience, nous nous engageons, devant l'assemblée qui nous écoute, à être fidèle à cette chartre constitutionnelle, nous réservant d'en jurer le maintien avec une nouvelle solennité devant les autels de celui qui pèse dans la même balance les rois et les nations.

A ces causes, nous avons volontairement, et par le libre exercice de notre autorité royale, accordé et accordons, fait concession et octroi à nos sujets, tant pour nous que pour nos successeurs, et à toujours, de la chartre constitutionnelle qui suit :

Droits publics des François.

Art. 1er. Les François sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.

2. Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'Etat.

3. Ils sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires.

4. Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu'elle prescrit.

5. Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient, pour son culte, la même protection.

6. Cependant la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat.

7. Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine, et ceux des autres cultes chrétiens, reçoivent seuls des traitemens du trésor royal.

8. Les François ont le droit de publier et de faire imprimer leurs

opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté.

9. Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle nationales, la loi ne mettant aucune différence entr'elles.

10. L'Etat peut exiger le sacrifice d'une propriété pour cause d'intérêt public légalement constaté, mais avec une indemnité préalable.

11. Toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la restauration, sont interdites. Le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens.

12. La conscription est abolie. Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi.

Formes du gouvernement du Roi.

13. La personne du Roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables. Au Roi seul appartient la puissance exécutive.

14. Le Roi est le chef suprême de l'Etat; commande les forces de terre et de mer; déclare la guerre; fait les traités de paix, d'alliance et de commerce; nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les réglemens et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'Etat.

15. La puissance législative s'exerce collectivement par le Roi, la chambre des pairs et la chambre des députés des départemens.

16. Le Roi propose la loi.

17. La proposition de la loi est portée, au gré du Roi, à la chambre des pairs ou à celle des députés, excepté la loi de l'impôt, qui doit être adressée d'abord à la chambre des députés.

18. Toute loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux chambres.

19. Les chambres ont la faculté de supplier le Roi de proposer une loi sur quelque objet que ce soit, et d'indiquer ce qu'il leur paroît convenable que la loi contienne.

20. Cette demande pourra être faite dans chacune des deux chambres, mais après avoir été discutée en comité secret.

Elle ne sera envoyée à l'autre chambre, par celle qui l'aura proposée, qu'après un délai de dix jours.

21. Si la proposition est adoptée par l'autre chambre, elle sera mise sous les yeux du Roi; si elle est rejetée, elle ne pourra être représentée dans la même session.

22. Le Roi seul sanctionne et promulgue les lois.

23. La liste civile est fixée pour toute la durée du règne, par la première législature assemblée depuis l'avénement du Roi.

De la chambre des pairs.

24. La chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative.

25. Elle est convoquée par le Roi en même temps que la chambre des députés des départemens. La session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre.

26. Toute assemblée de la chambre des pairs qui seroit tenue hors

du temps de la session de la chambre des députés, ou qui ne seroit pas ordonnée par le Roi, est illicite et nulle de plein droit.

27. La nomination des pairs de France appartient au Roi. Leur nombre est illimité; il peut en varier les dignités, les nommer à vie ou les rendre héréditaires, selon sa volonté.

28. Les pairs ont entrée dans la chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente ans seulement.

29. La chambre des pairs est présidée par le chancelier de France, et, en son absence, par un pair nommé par le Roi.

30. Les membres de la famille royale et les Princes du sang sont pairs par le droit de leur naissance; ils siégent immédiatement après le président; mais ils n'ont voix délibérative qu'à vingt-cinq ans.

31. Les Princes ne peuvent prendre séance à la chambre que de l'ordre du Roi, exprimé, pour chaque session, par un message, à peine de nullité de tout ce qui aura été fait en leur présence.

32. Toutes les délibérations de la chambre des pairs sont secrètes.

33. La chambre des pairs connoît des crimes de haute-trahison et des attentats à la sûreté de l'Etat, qui seront définis par la loi.

34. Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la chambre, et jugé que par elle en matière criminelle.

De la chambre des députés des départemens.

35. La chambre des députés sera composée des députés élus par les colléges électoraux, dont l'organisation sera déterminée par des lois.

36. Chaque département aura le même nombre de députés qu'il a eu jusqu'à présent.

37. Les députés seront élus pour cinq ans, et de manière que la chambre soit renouvelée chaque année par cinquième.

38. Aucun député ne peut être admis dans la chambre s'il n'est âgé de quarante ans, et s'il ne paie une contribution directe de 1000 fr.

39. Si néanmoins il ne se trouvoit pas, dans le département, cinquante personnes de l'âge indiqué, payant au moins 1000 francs de contributions directes, leur nombre sera complété par les plus imposés au-dessous de 1000 francs, et ceux-ci pourront être élus concurremment avec les premiers.

40. Les électeurs qui concourent à la nomination des députés ne peuvent avoir droit de suffrage s'ils ne paient une contribution directe de trois cents francs, et s'ils ont moins de trente ans.

41. Les présidens des colléges électoraux seront nommés par le Roi, et de droit, membres du collége.

42. La moitié au moins des députés sera choisie parmi des éligibles qui ont leur domicile politique dans le département.

43. Le président de la chambre des députés est nommé par le Roi, sur une liste de cinq membres présentée par la chambre.

44. Les séances de la chambre sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'elle se forme en comité secret.

45. La chambre se partage en bureaux pour discuter les projets qui lui ont été présentés de la part du Roi.

46. Aucun amendement ne peut être fait à une loi, s'il n'a été proposé en comité par le Roi, et s'il n'a été envoyé et discuté dans les bureaux.

47. La chambre des députés reçoit toutes les propositions d'impôt; ce n'est qu'après que ces propositions ont été admises qu'elles peuvent être portées à la chambre des pairs.

48. Aucun impôt ne peut être établi ni perçu, s'il n'a été consenti par les deux chambres et sanctionné par le Roi.

49. L'impôt foncier n'est consenti que pour un an. Les impositions indirectes peuvent l'être pour plusieurs années.

50. Le Roi convoque chaque année les deux chambres; il les proroge et peut dissoudre celle des députés des départemens; mais dans ce cas, il doit en convoquer une nouvelle dans le délai de trois mois.

51. Aucune contrainte par corps ne peut être exercée contre un membre de la chambre durant sa session, et dans les six semaines qui l'auront précédée ou suivie.

52. Aucun membre de la chambre ne peut, pendant la durée de la session, être poursuivi ni arrêté en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, qu'après que la chambre a permis sa poursuite.

53. Toute pétition à l'une et à l'autre des chambres ne peut être faite et présentée que par écrit. La loi interdit d'en apporter en personne et à la barre.

Des Ministres.

54. Les ministres peuvent être membres de la chambre des pairs ou de la chambre des députés. Ils ont en outre leur entrée dans l'une ou l'autre chambre, et doivent être entendus quand ils le demandent.

55. La chambre des députés a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la chambre des pairs, qui seule a celui de les juger.

56. Ils ne peuvent être accusés que pour fait de trahison ou de concussion. Des lois particulières spécifieront cette nature de délits et en détermineront la poursuite.

De l'ordre judiciaire.

57. Toute justice émane du Roi; elle s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et qu'il institue.

58. Les juges nommés par le Roi sont inamovibles.

59. Les cours et tribunaux ordinaires, actuellement existans, sont maintenus. Il n'y sera rien changé qu'en vertu d'une loi.

60. L'institution actuelle des juges de commerce est conservée.

61. La justice de paix est également conservée. Les juges de paix, quoique nommés par le Roi, ne sont point inamovibles.

62. Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels.

63. Il ne pourra en conséquence être créé de commissions et tribunaux extraordinaires. Ne sont pas comprises sous cette dénomination les juridictions prévôtales, si leur rétablissement est jugé nécessaire.

64. Les débats seront publics en matière criminelle, à moins que cette publicité ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs; et, dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement.

65. L'institution des jurés est conservée; les changemens qu'une plus longue expérience feroit juger nécessaires, ne peuvent être effectués que par une loi.

66. La peine de la confiscation des biens est abolie et ne pourra être rétablie.

67. Le Roi a le droit de faire grâce et celui de commuer les peines.

68. Le Code civil et les lois actuellement existantes qui ne sont pas contraires à la présente chartre, restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé.

Droits particuliers garantis par l'Etat.

69. Les militaires en activité de service, les officiers et soldats en retraite, les veuves, les officiers et soldats pensionnés conserveront leurs grades, honneurs et pensions.

70. La dette publique est garantie : toute espèce d'engagement pris par l'Etat avec ses créanciers est inviolable.

71. La noblesse ancienne reprend ses titres; la nouvelle conserve les siens. Le Roi fait des nobles à volonté; mais il ne leur accorde que des rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société.

72. La Légion-d'Honneur est maintenue. Le Roi déterminera les réglemens intérieurs et la décoration.

73. Les colonies seront régies par des lois et des réglemens particuliers.

74. Le Roi et ses successeurs jureront, dans la solennité de leur sacre, d'observer fidèlement la présente chartre constitutionnelle.

Articles transitoires.

75. Les députés des départemens de France qui siégeoient au Corps-Législatif lors du dernier ajournement, continueront de siéger à la chambre des députés jusqu'à remplacement.

76. Le premier renouvellement d'un cinquième de la chambre des députés aura lieu, au plus tard, en l'année 1816, suivant l'ordre établi entre les séries.

Nous ordonnons que la présente chartre constitutionnelle, mise sous les yeux du Sénat et du Corps-Législatif, conformément à notre proclamation du 2 mai, sera envoyée incontinent à la chambre des pairs et à celle des députés.

Donné à Paris, l'an de grâce dix-huit cent quatorze, et de notre règne le dix-neuvième.

Signé, LOUIS.

Cette lecture, entendue avec le recueillement le plus parfait, étoit à peine terminée, que de nouveau, les cris de *vive le Roi* ont retenti de toutes parts. L'expression de l'enthousiasme de l'assemblée a été si vive et si prolongée, que la séance est restée quelque temps comme suspendue.

Lorsque le silence a été rétabli, M. le chancelier a été de nouveau prendre les ordres du Roi; M. Ferrand a alors développé en peu de

mots les motifs, et donné lecture de quatre déclarations, dont nous donnerons, dans le numéro prochain, la substance.

Après cette communication, M. le chancelier a donné lecture de la liste des personnes appelées, par le choix du Roi, à composer la chambre des pairs, et aussitôt les pairs de France ont été ensemble appelés au serment à prêter entre les mains du Roi. Ils ont entendu, la main élevée, la formule de ce serment, et ont répondu : *Nous le jurons !*

La même prestation a eu lieu dans les mêmes formes de la part des membres de la chambre des députés des départemens. Les cris de *vive le Roi!* et des acclamations réitérées ont suivi ces actes solennels.

Le Roi a repris alors la parole, et a donné l'ordre aux membres de la chambre des pairs de se rendre au palais du Luxembourg pour y former immédiatement cette chambre. S. M. a également donné à la chambre des députés l'ordre de se former immédiatement, sous la présidence provisoire de M. Félix-Faulcon, M. de Trion-Montalembert faisant les fonctions de questeur, pour s'occuper de la formation des listes de candidats à présenter à S. M.

Le Roi, aussitôt après, est descendu de son trône, accompagné du cortège qui l'avoit précédé et suivi à son entrée; il s'est retiré au milieu des signes les plus éclatans et les plus unanimes des sentimens qu'avoient inspirés, et les paroles émanées du trône, et cet acte social si digne d'être présenté à des François, par le plus sage et le plus éclairé des princes.

S. M. est rentrée au château des Tuileries à trois heures. La garde nationale formoit la haie. Malgré une pluie très-abondante, une foule immense couvroit la terrasse du château, le Pont-Royal, les quais; elle a fait constamment entendre des acclamations qui, sur le passage du Roi, avoient eu l'accent de la confiance la plus douce dans les intentions paternelles de S. M., et qui, au retour, ont pris l'expression qui appartient à des vœux satisfaits, et à une allégresse portée au dernier degré d'enthousiasme. *(Extrait du Moniteur.)*



Nouvelles ecclésiastiques.

Le samedi, 4 juin, veille de la Trinité, il y a eu dans l'église de Saint-Sulpice une ordination pour le diocèse de Paris. C'est la première qui ait eu lieu depuis la délivrance de l'Eglise et de l'Etat. Elle étoit composée de quelques prêtres, de plusieurs diacres et sous-diacres. M. l'évêque de Troyes a fait la cérémonie, pendant laquelle il a adressé aux ordinans un discours analogue à la circonstance. Ses instructions paternelles, auxquelles son caractère, son talent et son zèle donnoient un nouveau poids, ont été entendues avec intérêt et recueillement par les jeunes lévites qui l'entouroient,

et qui, formés à une excellente école, connoissent le prix de la parole divine, et ont le goût de la piété. On a remarqué que ce prélat s'est rendu processionnellement du séminaire à l'église de Saint-Sulpice. Les ordinands étoient avec les habillemens de leur ordre, et M. l'évêque en habits pontificaux. On chantoit en allant le *Veni Creator*, et au retour le *Te Deum*. La nouveauté du spectacle avoit attiré un peuple nombreux, qui se montroit touché de ce triomphe de la religion, qui se prosternoit avec respect devant la croix, et qui recueilloit avidement les bénédictions du prélat. On voyoit que la piété étoit plus satisfaite encore que la curiosité par cet éclat extérieur qui réjouit les fidèles, et par cette pompe qui contribue plus qu'on ne pense à élever l'ame vers Dieu.

— MM. les vicaires-généraux du dioeèse de Paris viennent de publier un Mandement sur la paix. Il renferme d'excellentes pensées sur la Providence, et sur la reconnoissance que nous devons à Dieu pour les bienfaits dont il nous comble (1).

— Les troupes alliées qui étoient dans la capitale l'ont quittée, et se sont mises en route pour se rendre dans leurs États respectifs. On a vu avec intérêt, pendant leur séjour ici, un grand nombre de soldats fréquenter nos églises. Nous en avons remarqué plusieurs qui ne manquoient pas le dimanche d'assister à la grand'messe dans la paroisse voisine de leur caserne. Ils s'y tenoient dans l'attitude la plus convenable, et la plupart avoient des livres sur lesquels ils suivoient l'office. Le jour de la Pentecôte entr'autres, ils y étoient en si grand nombre qu'on eût dit que toute la caserne s'y étoit transportée. Toujours debout ou à genoux, ils n'avoient point l'air évaporé ou distrait, ne causoient point entr'eux, et paroissoient tout occupés à prier. La piété de ces bons Allemands étoit un sujet d'édification pour nous. On en voyoit même quelques-uns assister à la messe dans le courant de la semaine, et montrer par tout leur extérieur que ce n'étoit point une vaine curiosité qui les attiroit dans nos églises. Rien, à notre avis, n'est si touchant que la piété dans un militaire. On se sent disposé à respecter l'homme loyal et courageux, qui dans un état semé de dangers, pratique sa religion sans en rougir. Je parierois aisément, sans le connoître, qu'un soldat que je

(1) On le trouve au bureau du Journal; prix, 50 cent. franc de port.

vois à l'église occupé à prier, a un caractère ferme, et qu'il remplit tous ses devoirs au régiment. Sa piété est pour lui un motif de plus d'être exact, obéissant, observateur de la discipline. Avant la révolution, c'étoit les soldats religieux qui étoient les plus estimés dans leurs corps par les chefs, et sur lesquels on pouvoit compter le plus pour le maintien de l'ordre. De pareils gens ne sont point querelleurs, indisciplinés, sujets à des vices qui troublent la raison et ôtent la santé. Soumis, rangés, ils donnoient l'exemple aux autres. On peut être sûr que ce ne sont point les moins braves et les moins dévoués dans une affaire.

— Le 3 juin, on a célébré dans l'église Saint-Louis de la Chaussée-d'Antin, un service solennel pour M. Gault, si cruellement fusillé à Troyes. C'étoient ses collègues, MM. les chevaliers de Saint-Louis, qui avoient fait rendre cet honneur à sa mémoire. Ils assistoient en grand nombre à cette cérémonie, où avoient été invités également des gentilshommes, des personnes de toutes les classes, des étrangers, des dames, qui se sont fait un devoir d'aller joindre leurs prières à celles de l'église pour cette honorable victime de la barbarie. M. le curé de Saint-Louis a parlé sur ce sujet avec une effusion de cœur qui a touché son auditoire, et chacun, en déplorant la fin funeste d'un militaire loyal, s'est retiré en bénissant celui qui a daigné mettre un terme à tant de violences, d'injustices et de cruautés, et qui a renversé le superbe, l'homicide et l'impie.

— M. l'évêque de Mende a eu l'honneur de présenter au Roi la députation de la ville de Mende, et de lui adresser un petit discours où il peint à S. M. la joie de ses diocésains et leurs vœux pour les descendans de saint Louis.

— S. E. Mgr. le cardinal Consalvi, chargé d'une mission de S. S., et Mgr. Mazio, prélat romain, sont partis pour Londres. Ils seront de retour à Paris très-prochainement.

— Le *Te Deum* pour la paix sera chanté dans la Métropole, jeudi 9 juin, jour de la Fête-Dieu, à trois heures précises. Les autorités départementales y assisteront.

Lettre circulaire de Messieurs les vicaires-généraux du chapitre de l'église de Paris, à Messieurs les curés de Paris.

Paris, le 7 juin 1814.

Monsieur le curé, vos paroissiens apprendront, comme vous, avec une pieuse satisfaction, que S. M. permet, et

qu'elle aura même pour agréable, que les processions du très-saint Sacrement se fassent hors de l'enceinte des églises. Cette permission ne pouvant pas parvenir assez promptement partout pour qu'on prépare, avant jeudi, les décorations extérieures et religieuses qui conviennent à cette solennité, les processions resteront fixées, cette année, au dimanche dans l'octave et au dimanche suivant. L'octave et les saluts commenceront jeudi.

Le zèle du Roi pour la religion saisit et prévient même toutes les occasions de la faire honorer, et d'en inspirer, par la puissance de l'exemple, les sentimens à son peuple, dont il veut être le modèle comme il en est le père.

La présente lettre sera publiée et affichée dans les églises de Paris.

Par Mandement de MM. les vicaires-généraux,

ACHARD, *chanoine-secrétaire.*

En conséquence, la procession de la Métropole sortira à neuf heures précises, et passera par les rues Notre-Dame, le Marché-Neuf, le quai des Orfèvres, etc.

NOUVELLES POLITIQUES.

Le 30 mai, le traité de paix a été signé à Paris entre la France et les puissances alliées. Sa longueur nous empêche de l'insérer ici. Il suffira à nos lecteurs d'en savoir les principales dispositions. La France conserve les limites qu'elle avoit au 1er. janvier 1792. Elle acquiert de plus dans le département de Jemmapes, les cantons de Dour, Merbes-le-Château, Beaumont et Chimai; dans le département de Sambre-et-Meuse, les cantons de Valcourt, Florennes, Beauraing et Gédinne; quelques portions de territoire au nord du département de la Moselle; dans le département de la Sarre, les cantons de Saarbruck et d'Arneval, et une partie de celui de Lebach; du côté de Landau, les cantons de Weissembourg et Bergzabern; du côté de Genève, la plus grande partie des cantons de Frangy, Reignier et la Roche; et en Savoie la sous-préfecture de Chambéri et celle d'Annecy. On assure à la France, Avignon, le comtat Venaissin, le comté de Montbéliard et toutes les enclaves en Alsace. La Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, recevra un accroissement de territoire; mais il est stipulé que le titre de l'exercice de la souveraineté n'y pourront appartenir à un prince portant ou appelé à porter une cou-

ronne étrangère. Les Etats de l'Allemagne seront indépendans et unis par un lien fédératif. La Suisse sera également indépendante. L'Italie, hors les pays rendus à l'Autriche, sera composée d'Etats souverains. Malte est cédée à l'Angleterre. Celle-ci nous rend nos colonies et établissemens, sauf Tabago, Sainte-Lucie, l'Ile-de-France, Rodrigue et les Séchelles. Les deux tiers de la flotte d'Anvers nous sont cédés. Nul dans les pays cédés ne sera inquiété pour ses opinions ou sa conduite passée. Les biens acquis dans les Pays-Bas par des François leur sont conservés. Dans deux mois toutes les puissances enverront des plénipotentiaires à Vienne pour y régler, dans un congrès, le sort de chaque Etat. Les traités faits par l'ancien gouvernement sont annullés. Le Roi s'engage à abolir la traite des nègres dans cinq ans. La France rend aux Anglois les biens qu'ils pouvoient avoir en France et qui ont été confisqués. Ce traité est signé pour la France, par M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères; pour l'empereur d'Autriche, par MM. de Metternich et de Stadion; pour la Russie, par M. de Rasoumoffski; pour l'Angleterre, par les lords Castelreagh, Aberdeen et Cathcart, et par l'honorable Charles-Guillaume Stewart; et pour la Prusse, par MM. de Hardenberg et de Humbolt. Chacune de ces puissances s'est engagée par un traité séparé. On remarque dans la plupart des clauses et articles le désir de faire oublier les maux passés et les divisions précédentes, et de réparer les injustices commises par suite de la révolution, ou par l'ambition d'un seul homme. Ainsi l'Angleterre renonce à l'indemnité qui lui seroit due pour l'entretien des prisonniers François, quand on aura rendu aux Anglois leurs propriétés en France. On renonce réciproquement à toute réclamation pour contrats, avances et fournitures. Espérons que l'esprit qui a dicté ce traité subsistera pour le repos de l'Europe et pour notre bonheur, à nous qui avons été en proie à tant de divisions, qui avons vu périr tant de nos frères dans des guerres ruineuses, et qui avons besoin de la paix pour la restauration de notre commerce, pour le raffermissement de notre corps social, et pour le rétablissement des principes moraux et religieux dont la révolution nous a si fort écartés.

— Le Roi a rendu, le 12 mai, cinq ordonnances qui déterminent la forme et l'organisation de l'armée pour le pied de paix. Par cette mesure l'armée se trouve composée de deux cents et quelques mille hommes.

Eloge historique et funèbre de Louis XVI, par M. Montjoie (1).

La haine et la calomnie n'ont qu'un temps; la justice et la vérité reprennent tôt ou tard leur empire. Louis XVI, méconnu pendant son règne par la malveillance ou la légèreté; accablé, lors de la révolution, de chagrins et d'injures; condamné enfin à la prison et au supplice des scélérats, doit aujourd'hui recevoir le prix tardif de ses qualités estimables. Il est temps de lui rendre ce que d'ingrats contemporains lui ont refusé; et sans parler ici de sa mort funeste, crime horrible à tous les yeux, et dont ceux même qui l'ont commis cherchent actuellement à se laver, il est temps de montrer aux détracteurs de ce Prince quels furent son mérite, ses vertus et ses bienfaits. Il ne suffit pas d'effacer de notre histoire ces odieuses et absurdes dénominations de despote, de tyran, si ridiculement prodiguées au plus modéré des rois, et si cruellement démenties par les faits. Il faut encore montrer que ce Prince, qu'on a peint sous de si fausses couleurs, avoit une ame droite, un jugement sain, des connoissances étendues, un vif amour pour ses peuples, un grand désir de les rendre heureux. Il faut rappeler la régularité de ses mœurs, la pureté de sa vie, son attachement à la religion, sa

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Plancher, rue de la Harpe, n°. 26; et chez Adrien Le Clere, quai des Augustins, n°. 35.

bonté, son affabilité, son envie de faire le bien et de se concilier l'attachement de ses sujets. Ce dernier sentiment étoit poussé chez lui à un excès dont on s'est servi pour l'entraîner dans des mesures fatales. On savoit qu'on obtiendroit tout de lui en le flattant de la reconnoissance des François et de l'approbation générale, et on a abusé de ce prix qu'il attachoit à l'opinion, pour le perdre par des démarches qu'on lui représentoit comme sollicitées par la majorité de la nation. Ainsi, on tourna successivement contre lui toutes les qualités qu'il avoit en partage, sa modestie, sa modération, son amour de l'ordre, son économie, sa répugnance pour les mesures violentes et arbitraires, son horreur pour le sang; et on peut bien dire de lui qu'il fut malheureux parce qu'il avoit été trop bon, et qu'il périt parce qu'il avoit été trop humain.

Tel est le Prince qu'on avoit déprimé et travesti, tantôt en homme ignorant et pusillanime, et tantôt en tyran. Ceux qui vouloient le renverser, avoient intérêt à le perdre dans l'opinion, et de-là les bruits absurdes répandus sur lui, bruits qu'on se rappelle avoir entendu circuler au moment de la révolution, et dont on n'a reconnu que depuis les motifs et les auteurs. Il est juste de substituer à ces rapports trompeurs des notions plus exactes sur le compte d'un Prince qui paroît avoir été toujours dévoué au malheur. C'est la tâche qu'a entreprise M. Montjoie. Il s'est attaché à nous faire connoître Louis XVI, non point d'après les inculpations de perfides ennemis, mais d'après des renseignemens moins suspects et plus sûrs. Il interroge les faits, il invoque les témoignages de ceux qui ont approché ce Roi, et il le suit dans toutes les circonstances de sa vie, depuis le berceau

jusqu'à cet échafaud ignominieux que lui dressa notre barbarie; et partout il le montre bon, sensible, modeste, ami de l'ordre, sage, disposé personnellement à tous les sacrifices, ne se comptant pour rien lui-même, et ne voyant que le bien de l'Etat. Mais c'est surtout dans sa disgrâce qu'éclate le noble et religieux caractère de Louis. C'est à la révolution qu'on le voit calme dans le danger, patient au milieu des outrages, résigné dans l'excès de l'infortune. On admire tout son courage dans la journée du 20 juin 1792, lorsqu'il étoit entouré de factieux, qui déjà faisoient leur apprentissage, et en vouloient à sa vie. Il ne perdit point, au milieu de leurs cris, son sang froid et sa tranquillité. Quel homme dans sa prison! quelle constance, quelle sérénité, quel esprit de religion! Il partageoit son temps entre la lecture et la prière, observant avec exactitude les règles de l'Eglise sur l'abstinence et le jeûne, récitant l'office divin, ne se plaignant jamais ni de ses ennemis, ni de la manière indigne dont on le traitoit, s'occupant de ses enfans tant qu'il lui fut permis de les voir, et donnant ses soins à l'instruction de ce jeune Prince, auquel il n'avoit à transmettre que des droits impuissans et des malheurs sans remède, la captivité et la mort. Il rencontra quelquefois dans son cachot des ames honnêtes et sensibles, mais qui ne pouvoient alléger sa position. On exerçoit d'ailleurs, envers lui, la tyrannie la plus odieuse. Entouré d'espions, ne pouvant parler à personne, manquant même des choses les plus nécessaires; privé, à la fin, de toute communication avec sa famille; toujours placé sous les yeux de surveillans barbares, qui interrogeoient tous ses gestes, et ne répondoient pas à ses questions les plus sim-

ples, il se vit périr lentement, et présagea de bonne heure le sort qui l'attendoit. Ce fut dans cette disposition qu'il rédigea ce testament, si éloquent dans sa simplicité, où il rendoit compte, avec un si touchant abandon, de tous les sentimens de son ame; monument précieux de la magnanimité la plus rare, de la constance la plus héroïque, du détachement le plus chrétien, de la piété la plus vraie; monument que nous avons tous trempé de nos larmes, et qui passera à la postérité comme une preuve de ce que peuvent la foi et la religion pour consoler l'homme plongé dans la plus profonde infortune. Tout le détail des derniers momens de Louis offre un tableau douloureux et attendrissant. On ne peut le parcourir sans être ému à la fois d'indignation et de respect, de honte et d'admiration, et sans être tenté d'invoquer cette auguste victime de sa bonté et de notre scélératesse. Mais il est temps de revenir à l'ouvrage de M. Montjoie.

Cet écrivain montre un attachement très-louable pour la mémoire de Louis XVI. Il ne parle de lui qu'avec l'accent de la vénération. Il rapporte avec complaisance les moindres détails de sa vie, et tout ce qui peut faire honneur à ce vertueux Prince. Il répond même aux reproches qui lui ont été faits, et discute les jugemens qu'on a portés sur quelques-unes de ses actions. Ainsi, il ne croit point que ce soit un tort d'avoir convoqué les Etats généraux, de n'avoir point voulu passer à Varennes, et de s'être refugié, le 10 août, au lieu des séances de l'Assemblée législative. M. Montjoie pense que, dans ces diverses occasions, Louis XVI n'avoit d'autre parti à prendre que celui qu'il a effectivement pris. On peut, sur ces points,

avoir une opinion différente de la sienne; mais on doit, au moins, rendre hommage à la pureté de ses motifs, et on sera même forcé de convenir qu'il donne des raisons assez plausibles pour étayer son sentiment.

La partie la plus intéressante de l'ouvrage est, sans contredit, celle qui peint Louis XVI dans sa prison, n'opposant à ses malheurs que sa constance et sa piété. L'auteur paroît avoir eu des secours particuliers pour cette partie de son travail. Il n'a pu nommer les sources où il a puisé; il n'y auroit plus d'inconvénient à les faire connoître aujourd'hui, et nous croyons qu'il seroit utile de révéler des noms et des circonstances qui ajouteroient un nouveau poids à des récits importans.

Des observateurs pointilleux pourroient se plaindre de quelques longueurs dans l'ouvrage, de quelques digressions inutiles. Ils pourroient reprendre un ton un peu monotone, et le retour trop fréquent des mêmes apostrophes et des mêmes plaintes lorsqu'il s'agit du crime que l'auteur avoit à retracer. Mais quand on est profondément affecté d'un sentiment, il est difficile de n'y pas revenir, et nous sommes fort portés à excuser M. Montjoie, et à trouver qu'un bon François, écrivant à l'époque où cet ouvrage a été fait, dans un temps où l'horreur pour un crime récent étoit dans toute sa force, pouvoit bien n'être pas maître de son indignation. Peut-être qu'actuellement, si on réimprimoit l'ouvrage, il seroit à propos d'y faire quelques légers retranchemens. Mais dans l'état où il est, il ne peut manquer d'être lu avec intérêt et attendrissement par les ames sensibles qui pleurent encore une grande injustice, et pour lesquelles tout ce qui rappelle l'objet de leur douleur est précieux.

Pensées philosophiques, traduites de l'anglois, par un ami des rois et des peuples (1).

Je suis bien persuadé que l'auteur de ce livre a les meilleures intentions. Je le crois philosophe, moral, religieux. Mais je ne puis me dispenser de lui dire qu'il n'a pas fait un bon ouvrage. Il n'avoit point de plan, et il a l'air d'avoir jeté ses idées au hasard. Il erre de sujets en sujets sans ordre et sans liaison. De la métaphysique, de la morale, de l'histoire, tout cela est mêlé et confondu. Un chapitre *sur l'origine des langues* est après celui qui traite de *Dieu*. Une espèce d'abrégé de l'ancien Testament, précède un article *sur les auteurs*, et un autre *sur le monde intellectuel*. Le *néologisme* et l'*amitié* sont à côté l'un de l'autre. D'autres disparates non moins choquantes coupent le fil, déroutent le lecteur et altèrent l'intérêt. J'en suis fâché; car l'auteur paroît, non-seulement avoir d'excellentes vues, mais être instruit. Il doit avoir beaucoup lu, et il a profité de ses lectures. Mais il devoit savoir aussi que l'ordre, la méthode et la liaison sont des qualités essentielles à toute composition, et que les choses les plus sensées perdent de leur prix quand elles portent sur des sujets décousus, et qu'elles n'ont point d'harmonie entr'elles. C'est beaucoup d'être exact et judicieux dans ce qu'on avance. Mais il faut y joindre le goût, la régularité, la suite et l'ensemble. Il ne faut point promener sans cesse son lecteur à travers des matières diverses, passer brusquement de l'histoire

(1) 1 vol. in-12; prix, 3 fr. A Paris, chez Mame, frères, rue Pot-de Fer, n°. 14.

ancienne à la moderne, effleurer vingt sujets et ne rien approfondir. Il y a dans ces pensées des chapitres qui ne sont pas sans mérite et sans utilité. Je regrette que l'auteur ne se soit pas donné le temps d'y mettre plus d'arrangement, de coordonner les matières, et d'imprimer à ses pensées ce caractère de précision, de vivacité, de chaleur et d'ensemble qui donne la vie à un ouvrage, et en assure le succès et l'utilité.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Nous attendons ici S. S. pour le 24 mai, et les habitans font à l'envi des préparatifs pour rendre son entrée aussi pompeuse qu'il est possible. Le saint Père a déjà été précédé ici par beaucoup de prélats et d'ecclésiastiques qui avoient été bannis comme lui, et par attachement pour lui. Il paroît que le Pape a dû partir de Macerata, le 16 mai, et qu'il sera à Spolète le 21. Dans tous les lieux où il passe on s'empresse à lui rendre les honneurs dus à sa haute dignité, et que ses vertus et ses souffrances rendent encore plus légitimes et plus touchans. Ce n'est pas seulement en Italie que son retour a répandu la joie. Le reste de la chrétienté a pris part à un événement si intéressant pour toute l'Eglise. Nous apprenons qu'à Vienne il a été chanté un *Te Deum*, pour célébrer la délivrance du souverain Pontife. Dans plusieurs autres endroits de l'Allemagne, en Suisse, on a fait des fêtes en l'honneur de son rétablissement. Des princes, même protestans, se sont unis, à cet égard, aux souverains catholiques. On dit que d'après un ordre du roi de Wurtemberg, du 9, il y a eu dans les églises catholiques de ses Etats des actions de grâces solennelles pour le retour du chef de l'Eglise.

MODÈNE, *5 mai*. Depuis quelques jours notre ville

sert de passage à un grand nombre d'ecclésiastiques romains qui ont recouvré leur liberté, et qui retournent dans la capitale du monde chrétien. Ils sortent des prisons d'Alexandrie, de Fenestrelle, de Pignerol, de Corse, ou reviennent de divers lieux de France où ils étoient exilés. Il s'est formé ici une société pour leur procurer les secours dont ils ont besoin. On ne peut voir sans attendrissement ces généreuses victimes de la persécution. Leurs fronts sillonnés par l'âge ou la douleur, portent néanmoins le caractère du courage, du calme et de la sainteté. On voit qu'ils ont souffert, mais ils n'en parlent qu'avec réserve et sans amertume. Nous nous empressons de les recevoir, et de leur procurer des moyens de transport. Toute la ville est occupée d'améliorer leur sort. Leur grand nombre et le dénuement où ils sont pour la plupart, auroient suffi pour rendre odieux l'auteur de leurs maux. Mais ils ne veulent voir que le bienfait de la Providence, qui les a délivrés, et qu'ils nous engagent à bénir et à remercier avec eux.

Gand. Cette ville a vu avec une grande joie revenir dans son sein, le 24 mai, notre évêque, M. de Broglie, qui avoit, comme on sait, encouru une honorable disgrâce par sa conduite lors du concile. Il fut mis à Vincennes, exilé ensuite à Beaune, puis envoyé aux îles Sainte-Marguerite et ramené l'année dernière à Beaune. On arracha de lui un simulacre de démission, et on tourmenta son clergé pour le forcer d'y obtempérer. La violence fut employée pour confirmer une première injustice. La plus saine partie du clergé ayant refusé de se soumettre à un acte dicté dans les cachots, éprouva, à son tour, les ressentimens de celui qui avoit juré de troubler toute l'Eglise. Des ordres rigoureux furent envoyés à Gand. L'appareil militaire fut substitué aux règles de l'Eglise. Des hommes complaisans, que nous ne voulons pas désigner ici, se rendirent les instrumens ou même les provocateurs de ces mesures odieuses. On lança des interdits arbitraires contre des prêtres respectables par

DE LA SEINE

leur zèle et leur fidélité. On mit tout un diocèse en feu pour servir l'ambition de l'ennemi du Saint-Siége. On sévit surtout contre des jeunes gens qui montroient un vif attachement pour leur évêque, et un éloignement marqué pour celui qui étoit venu s'asseoir à sa place. On traita de fanatisme leur constance et leur dévouement, et par une barbarie que l'impiété seule pouvoit concevoir, on les fit enlever tous comme des criminels, et on conduisit ces malheureux jeunes gens à Wesel, au dépôt des conscrits réfractaires. Il y avoit ordre de les traiter avec rigueur, et de désoler leur patience, comme autrefois celle des prêtres sous le directoire. C'est ainsi que ces jeunes élèves du sanctuaire consacroient à Dieu, par leurs souffrances, les prémices de leur vocation. Parmi eux étoient plusieurs diacres et sous-diacres. Tous avoient été enveloppés dans cette *dragonnade*. Plusieurs ont péri des suites des mauvais traitemens. Ceux qui ont survécu ont été renvoyés à Gand, où leur sort avoit excité le plus grand intérêt, et où ils ont été reçus comme d'honorables victimes de leur zèle. Le clergé de Gand respirent comme eux, et nous nous félicitons tous d'être délivrés, à la fois, de la tyrannie politique, et de la persécution religieuse.

Paris. Les vicaires-généraux de Paris ont adressé à MM. les curés du diocèse, la circulaire suivante :

« Monsieur, des pétitions nombreuses nous sont adressées pour obtenir des dispenses d'empêchemens au mariage. Presque toutes sont précédées de la publication des bans faites aux prônes des messes paroissiales. La concession de toute dispense ne devant pas être présumée, mais attendue, il est important d'éviter ces publications prématurées, qui ont le grave inconvénient d'exposer les parties à compter sur une alliance, qu'il ne sera pas toujours possible d'autoriser. Nous vous prions, en conséquence, Monsieur, et nous vous recommandons de ne point publier de bans de mariage, sans avoir, avant tout, fait aux parties intéressées les

interrogations nécessaires, pour découvrir les empêchemens, s'il y en a, et dans le cas où il y en auroit, de suspendre toute publication».

Metz. Un grand nombre d'excellens prêtres étoient morts victimes de leur dévouement pour les malades attaqués de l'épidémie qui a régné ici, et dans tout le diocèse. Plusieurs paroisses manquoient, depuis ce temps, de pasteurs. Heureusement que ces brêches viennent d'être réparées dans l'ordination des Quatre-Temps de la Trinité. Il a été ordonné ici quarante prêtres, nombre vraiment prodigieux pour les temps où nous nous trouvons. A l'ordination de septembre, il y aura cinquante sous-diacres. Cette abondance de sujets est due aux établissemens qu'a su former ici le zèle de notre évêque, et pour lesquels il a été secondé par la charité des fidèles. S'il a réussi à pourvoir à nos besoins dans des temps si difficiles, et sous un gouvernement si peu favorablement disposé, que ne pouvons-nous point espérer de ses efforts sous un Prince qui aime et honore la religion, et qui veut tout ce qui peut la faire fleurir? M. l'évêque a publié, le 18 mai, un Mandement en actions de grâces du retour du Roi. Il nous y montre ce Prince se formant, dans la retraite et l'adversité, aux fonctions importantes qu'il a à remplir aujourd'hui : puis passant à la cérémonie qui eut lieu à Notre-Dame le jour de son entrée, il dit : « Pourquoi la nation entière n'étoit-elle pas là pour apprendre de son Roi et de ses Princes comment il convient à l'homme, au jour de sa prospérité, de se souvenir de ses jours malheureux, et comment il sied aux monarques de la terre, de s'humilier devant le Roi des Rois et le Seigneur des Seigneurs, pour se glorifier eux-mêmes aux yeux de leurs peuples. Nous voudrions surtout vous peindre, s'il étoit possible, l'attitude touchante du Roi, des Princes, de la Princesse, prosternés à genoux dans le cœur de la Basilique; l'Europe debout, en quelque sorte, devant eux pour être la spectatrice de leur profession de foi. Rien,

néanmoins, d'affecté dans les sentimens et l'expression de leurs prières. C'étoit le tribut de la piété même, celui d'une reconnoissance sans bornes. Il sembloit qu'on entendoit le Roi demander à Dieu, comme Salomon, la sagesse pour assistante sur le trône, pour que son règne fût celui de la justice et de la paix. Les Princes paroissoient unir leurs pensées à celles du Roi, pour remercier Dieu, le louer, le bénir et l'adorer en ce jour de clémence, de bénédiction et de salut. Mais, MADAME, fille de Louis XVI, combien son ame devoit s'élancer avec ardeur vers le ciel dans cette prière ! Combien elle réunissoit de souvenirs, elle sollicitoit de grâces, et elle présentoit de vœux pour le Roi, pour la France, pour elle-même ! Quand on a dit, Nos très-chers Frères, qu'un ange du ciel sembloit prier en sa personne, on a exprimé le sentiment qu'a fait naître, dans toutes les ames, la vue d'une telle piété, jointe à l'idée d'une telle vertu. Mais c'est-là ce que seront toujours les princesses pieuses, placées sur le trône ou sur les marches du trône, les anges de leur nation »......

MONTMORENCY. Pendant la révolution, à Montmorency, comme ailleurs, l'asile sacré des tombeaux avoit été violé. On avoit enlevé les cercueils de plomb où reposoient les cendres des Montmorency, et on avoit jeté dans une même fosse du cimetière tout ce qui restoit de leurs corps. Le sage et vaillant connétable de Montmorency avoit été trouvé entier, et son grand nom n'avoit pu le préserver de l'outrage. Depuis le Concordat, notre curé, animé d'un respect religieux pour la mémoire des anciens défenseurs de la monarchie et des bienfaiteurs de cette paroisse, osa établir un service expiatoire en leur honneur. Ce service se célébroit, chaque année, le 24 mai, jour du décès de Guillaume de Montmorency, restaurateur de l'Eglise, qui conserve sa tombe au milieu du chœur. On n'avoit pu comprendre dans cette réparation solennelle celle qui étoit due aux corps de la maison de Condé, également profanés. On auroit craint d'éveiller

par là les ressentimens de celui qui avoit frappé cette noble famille d'un deuil irréparable, et on se contentoit de prier pour sa victime dans ce chef-lieu du duché d'Enghien. Cette année, sur l'invitation ordinaire de M. le curé, MM. le baron de Montmorency et son fils, le prince de Tancarville, les comtes Matthieu et Adrien de Montmorency, mesdames de Rohan, de Tancarville, de Mortemart, et autres respectables personnages de cette maison, se sont rendus à Montmorency, et ont assisté au service avec la piété qui convient aux premiers barons chrétiens. Le curé, dans un petit discours, a payé le tribut à la mémoire de ces preux de l'honneur et de la religion, et n'a pas oublié de célébrer, devant leurs dignes héritiers, notre heureuse délivrance et le rétablissement de cette monarchie, dont les Montmorency furent un des principaux appuis, et dont l'histoire se lie avec la leur.

Nouvelles politiques.

S. M. a accordé la croix de Saint-Louis à seize de MM. les maréchaux de France et à plusieurs généraux.

— M. le général Sacken a cessé ses fonctions de gouverneur de Paris.

— Le Roi a écrit la lettre suivante au général baron de Sacken, en lui envoyant son portrait placé sur une superbe boîte enrichie de diamans. Les expressions pleines de bonté du Roi ont comblé de bonheur le général de Sacken; elles sont pour lui le plus auguste témoignage, qu'en secondant les intentions magnanimes de son souverain en faveur de la ville de Paris, il a fait du bien et et son devoir.

Paris, le 3 juin 1814.

« Monsieur le général baron de Sacken, sachant apprécier la conduite que vous avez tenue envers ma bonne ville de Paris, et le soin que vous avez pris d'alléger,

autant que possible, les fardeaux qu'avoient à supporter mes sujets, je désire vous transmettre ici les témoignages de ma haute estime, de ma satisfaction, et l'assurance de tous mes sentimens pour vous. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le général baron de Sacken, en sa sainte garde ». *Signé*, LOUIS.

— La ville de Paris, voulant témoigner au général de Sacken toute sa reconnoissance pour le bon ordre qui a régné dans la capitale pendant qu'il en a eu le gouvernement, lui a offert une épée à poignée d'or, enrichie de diamans, une carabine et une paire de pistolets garnis en or : ces armes sont des chefs-d'œuvre.

— L'empereur de Russie, partit de Paris, le 2 juin, à six heures du matin, pour Boulogne. Il a été rejoint par S. M. le roi de Prusse, qui est parti de la capitale le 4. LL. MM. sont attendues à Boulogne par le duc de Clarence, qui les accompagne en Angleterre. Ces deux souverains ont résidé parmi nous l'espace de deux mois.

— S. M. l'empereur d'Autriche a quitté aussi la capitale. Pendant son séjour à Paris, ce souverain, soit dans les grands intérêts à la discussion desquels il a pris part, soit dans les relations qu'il a permis d'établir avec sa personne, a su faire reconnoître ses vertus publiques et privées, la pureté de ses intentions, la modération de son caractère, et la modestie qui a présidé à toutes ses démarches, comme la sagesse à ses entretiens. On n'oubliera pas ces belles paroles émanées de sa bouche, que *les peuples les plus heureux ne sont pas ceux dont les souverains ont le règne le plus brillant* : paroles dignes d'un monarque qui gouverne ses sujets avec le même amour qu'il porte à son auguste et nombreuse famille. La nation françoise comptera toujours au nombre des motifs de son respect et de sa gratitude pour le prince, son abnégation de tout sentiment qui auroit pu mettre obstacle au grand œuvre de la paix générale, et surtout l'attachement dont il a donné une si grande preuve à la maison de Bourbon, et les efforts par lesquels il a contribué à son rétablissement sur le trône.

— M. le ministre de la guerre a annoncé qu'il seroit payé un troisième mois de solde à toute l'armée.

— Les troupes françoises ont commencé à arriver dans la capitale, le 6 juin. Elles y feront le service avec la garde nationale.

— La santé de MONSIEUR se fortifie de jour en jour. S. A. R. a commencé à recevoir quelques personnes, et l'on espère que la belle saison hâtera son parfait rétablissement.

— On organise les gardes du corps de S. M. Ils formeront six compagnies, de quatre cents hommes chacune. Le travail doit être fini le 15 de ce mois. On nomme plusieurs des seigneurs qui doivent les commander.

— Des quatre déclarations royales, publiées à la séance du 4 juin, la première a pour objet le traitement des sénateurs conservés, et même de ceux qui, parmi les nouveaux pairs, n'ont pas assez de fortune pour soutenir convenablement leur dignité. A cet effet, S. M. réunit les dotations du Sénat au domaine de la couronne, à l'exception des biens confisqués par les lois révolutionnaires, ces biens devant être rendus à leurs légitimes propriétaires. Le traitement des pairs est fixé à 36,000 fr.; leurs veuves pourront obtenir de S. M. des pensions de 6000 fr.

Par la seconde, S. M. donne à la chambre des pairs le palais et le jardin du Luxembourg. Les revenus et les dépenses de la chambre des pairs seront sous la direction d'un grand référendaire, nommé par le Roi, révocable à volonté; S. M. nomme grand référendaire M. le comte Sémonville.

Par la troisième, S. M. conserve aux députés des départemens en activité le traitement dont ils ont joui jusqu'à ce jour, et ordonne que provisoirement la partie du palais Bourbon, actuellement à l'usage du Corps-Législatif, reste provisoirement affectée à la chambre des députés de la manière qui sera déterminée par le Roi avec M. le prince de Condé.

En vertu de la quatrième ordonnance de S. M., et conformément aux anciennes constitutions françoises, aucun étranger ne pourra siéger, à compter de ce jour, ni dans la chambre des pairs, ni dans celles des députés, à moins que par d'importans services rendus à l'Etat, il n'ait obtenu du Roi des lettres de naturalisation vérifiées par les deux chambres.

— Voici la liste des membres que S. M. a nommés à vie pour composer la chambre des pairs de France :

Messieurs l'archevêque de Reims ; l'évêque de Langres ; l'évêque de Châlons ;

Le duc d'Uzès ; le duc d'Elbœuf ; le duc de Montbazon ; le duc de la Trémouille ; le duc de Chevreuse ; le duc de Brissac ; le duc de Richelieu ; le duc de Rohan ; le duc de Luxembourg ; le duc de Grammont ; le duc de Mortemart ; le duc de Saint-Aignan ; le duc de Noailles ; le duc d'Aumont ; le duc d'Harcourt ; le duc de Fitz-James ; le duc de Brancas ; le duc de Valentinois ; le duc de Fleury ; le duc de Duras ; le duc de la Vauguyon ; le duc de Praslin ; le duc de la Rochefoucauld ; le duc de Clermont-Tonnerre ; le duc de Choiseul ; le duc de Coigny ;

Le prince de Bénévent ;

Le duc de Croy ; le duc de Broglie ; le duc de Laval-Montmorency ; le duc de Montmorency ; le duc de Beaumont ; le duc de Lorges ; le duc de Croï d'Havré ; le duc de Polignac ; le duc de Lévis ; le duc de Maillé ; le duc de Saulx-Tavanne ; le duc de la Force ; le duc de Castries ; De Noailles, prince de Poix ; le duc d'Oudeauville ; le prince de Chalais ; le duc de Serent ;

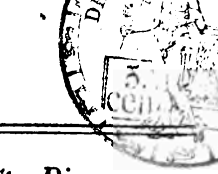
Le duc de Plaisance ; le prince de Wagram ; le maréchal duc de Tarente ; le maréchal duc d'Elchingen ; le maréchal duc d'Albufera ; le maréchal duc de Castiglione ; le maréchal comte de Gouvion-Saint-Cyr ; le maréchal duc de Raguse ; le maréchal duc de Reggio ; le maréchal duc de Conegliano ; le maréchal duc de Trévise ;

Le comte Abrial ; le comte de Barral, archevêque de Tours ; le comte Barthelemy ; le cardinal de Bayanne ;

le comte de Beauharnais; le comte de Beaumont; le comte Bertholet; le comte Bourlier, évêque d'Evreux; le duc de Cadore; le comte de Canclaux; le comte Casa-Bianca; le comte Chasseloup Laubat; le comte Cholet; le comte Clément de Ris; le comte Colaud; le comte Colchen; le comte Cornet; le comte Cornudet; le comte d'Aboville; le comte d'Aguesseau; le maréchal duc de Dantzick; le comte d'Avoust; le comte Demont; le comte de Croix; le comte Dedeley d'Agier; le comte Dejean; le comte Dembarrère; le comte Depère; le comte Destutt de Tracy; le comte d'Harville; le comte d'Haubersaert; le comte Hédouville; le comte Dupont; le comte Dupuy; le comte Emmery; le comte Fabre de l'Aude; le comte Fontanes; le comte Garnier; le comte Gassendi; le comte Gouvion; le comte Herwin; le comte de Jaucourt; le comte Journu Aubert; le comte Klein; le comte Lacépède; le comte de Lamartillère; le comte Lanjuinais; le comte Laplace; le comte de la Tour-Maubourg; le comte Lecoulteux-Canteleu; le comte Lebrun de Rochemont; le comte Legrand; le comte Lemercier; le comte Lenoir-Laroche; le comte de l'Espinasse; le comte de Malleville; le comte de Montbadon; le comte de Montesquiou; le comte Pastoret; le comte Péré; le maréchal comte Pérignon; le comte de Pontécoulant; le comte Porcher de Richebourg; le comte Redon; le comte de Sainte-Suzanne; le comte de Saint-Vallier; le comte de Ségur; le comte de Sémonville; le maréchal comte Serrurier; le comte Soulès; le comte Shée; le comte de Tascher; le comte Thevenard; le comte de Valence; le maréchal duc de Valmy; le comte de Vaubois; le comte Vernier; le comte de Villemanzy; le comte Vimar; le comte Volney;

Le comte Maison; le comte Dessolle; le comte Latour-Maubourg; le duc de Feltre; le comte Belliard; le comte Gurial; le comte de Vioménil; le comte de Vaudreuil; le bailli de Crussol; le marquis d'Harcourt; le marquis de Clermont-Gallerande; le comte Charles de Damas.

(Extrait du Moniteur).



Sur les processions de la Fête-Dieu.

Il a été rendu deux ordonnances de police, qui méritent, par l'esprit qui les a dictées et par les dispositions qu'elles renferment, d'être mises sous les yeux de nos lecteurs. Ils sentiront assez d'eux-mêmes, sans que nous ayons besoin de le leur faire remarquer, la sagesse qui a présidé à ces réglemens, si différens de ceux qu'on voyoit naguères sous le même titre, et qui tendoient tous à comprimer la religion ou à tourmenter ses ministres, tandis que ceux-ci rendent à l'une les honneurs qui lui sont dus, et aux autres la liberté qui convient à leur ministère. Qui pourroit se plaindre ici de voir restituer à notre foi le même hommage que lui rendoient nos aïeux, de la voir entourée de nouveau de l'éclat, de l'appareil, de la solennité dont elle avoit joui si long-temps parmi nous? Non-seulement les ames religieuses et fidèles, mais les gens sages, justes, impartiaux, trouveront qu'il étoit convenable, équitable et salutaire de rétablir le catholicisme dans ses droits antiques, de l'environner de ce culte extérieur dont on ne l'avoit dépouillé que par des sophismes maladroits et une haine insensée, de le rendre vénérable aux yeux des peuples par cette pompe qui parle à nos sens plus qu'on ne pense, de lier la religion à l'Etat par une protection sagement calculée, d'apprendre enfin à tous que le souverain la respecte, loin de s'en défier; l'honore, loin de la comprimer; la pratique, loin de la voir d'un œil de mépris. Qui pourroit, encore une fois, voir

avec regret ce retour aux anciens usages? Seroit-ce les athées avec leur désolant système? Mais y a-t-il des athées, et leur opinion, s'il y en a, peut-elle arrêter les vues sages d'un gouvernement religieux? Seroit-ce la classe, un peu plus nombreuse, des indifférens, de ceux qui ne voient dans la religion que l'ouvrage de la politique, de ceux qui s'affranchissent d'un joug incommode, des esprits trop hauts pour s'abaisser à croire avec Bossuet et Pascal, des penseurs qui ont tout lu, excepté les apologies de la religion, des philosophes, pour dire le mot, qui dédaignent une foi antique et respectée, qui se rient de nos dogmes, qui blâment la pompe de nos cérémonies, qui trouvent cela bon pour le peuple, mais qui n'en veulent point pour eux-mêmes? Mais si cette foi est bonne pour le peuple, qu'ils permettent donc au peuple de la suivre, qu'ils l'honorent même aux yeux du peuple, et qu'ils n'apprennent point, par leur exemple, à la mépriser ou à l'enfreindre. Ah! une assez triste expérience ne leur a-t-elle pas appris combien il en coûte d'avoir fait oublier au peuple ses sentimens religieux, et ne sentiroient-ils pas combien il est important et utile de rattacher les esprits à cette colonne sacrée, à cette ancre solide? Quelle morale remplacera pour le peuple celle de la religion? Quel frein aura-t-il dans ses écarts? Qu'ils nous laissent donc des consolations puissantes, des motifs élevés, des secours nécessaires qu'aussi bien ils ne savent comment remplacer. Qu'ils condescendent à notre foiblesse, et qu'ils daignent nous laisser un appui dont nous aimons à reconnoître que nous avons besoin. Qu'ils ne nous envient pas cette pompe qui nous plaît et nous élève à Dieu. Seroit-ce les protestans qui

seroient choqués de cette faveur qu'on nous rend? Non, ils sont sans doute contens de ce qu'on leur accorde, et ils ne nous envient pas ce qui nous est dû par notre ancienneté, par notre longue possession, par notre nombre. Cette solennité, que nous réclamions depuis long-temps, n'est point contraire à une sage tolérance. Elle n'ôte rien aux non-catholiques de leurs droits; elle ne fait que nous rendre les nôtres. C'est une restitution qui ne les lèse en aucune manière; c'est un acte de justice qui ne les prive d'aucun de leurs priviléges. Après ce préambule, voici les deux ordonnances :

Ordonnance de la direction générale de la Police, concernant l'observation des dimanches et fêtes.

Paris, le 7 juin 1814.

Nous, directeur-général de la police du royaume,

Considérant que l'observation des jours consacrés aux solennités religieuses est une loi commune à tous les peuples policés, qui remonte au berceau du monde, et qui intéresse au même degré la religion et la politique; que l'observation du dimanche s'est maintenue avec une pieuse sévérité dans toute la chrétienté, et qu'il y a été pourvu pour la France en particulier par différentes ordonnances de nos Rois, des arrêts des cours souveraines, et, en dernier lieu, par le réglement du 8 novembre 1782; que ces lois et réglemens n'ont point été abrogés, qu'ils ont seulement été perdus de vue durant les troubles; mais qu'ils ont été implicitement rappelés par les lois des 18 et 20 germinal an 10, qui ont rétabli l'observation du dimanche et des fêtes réduites à un très-petit nombre, et qu'il est nécessaire aujourd'hui de rappeler explicitement ces mêmes réglemens pour attester à tous les yeux le retour des François à l'ancien respect de la religion et des mœurs, et à la pratique des vertus qui peuvent seules fonder pour les peuples une prospérité durable;

Ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les travaux seront interrompus les dimanches

et les jours de fêtes. En conséquence, il est défendu à tous maçons, charpentiers, couvreurs, terrassiers, menuisiers, serruriers, et généralement à tous artisans et ouvriers, de travailler à aucuns ouvrages de leur profession, et à tous marchands de faire un commerce, ni débit de marchandises les dimanches et les jours de fêtes. Il leur est ordonné de tenir leurs ateliers, boutiques et magasins exactement fermés, à peine de 200 francs d'amende pour chaque contravention dont les maîtres seront responsables pour leurs garçons, ouvriers et domestiques.

2. Il est également défendu à tout porte-faix et hommes de journée de travailler de leur état les dimanches et jours de fêtes. Les charretiers et voituriers ne pourront faire aucuns chargemens ni charrois à peine d'une amende de 100 francs, pour la sûreté de laquelle les chevaux et harnois, charrettes, voitures ou traîneaux seront mis en fourrière jusqu'à consignation.

3. Ne pourront les particuliers, pendant ces mêmes jours, employer à des travaux aucuns artisans, ouvriers et gens de journée, à peine d'être personnellement responsables des amendes que ces ouvriers auroient encourues.

4. Il est également défendu à tous marchands de menue mercerie, quincaillerie, tabletterie, férailles, etc., à tous les revendeurs et revendeuses, marchands d'estampes, d'images ou de vieux livres, et à tous les étalagistes sans exception, de colporter leurs marchandises, ni de les exposer en vente les dimanches et les jours de fêtes à peine de saisie des marchandises et de 100 francs d'amende.

5. Il est expressément ordonné aux marchands de vins, maîtres de café, ou de lieux dits *estaminets*, marchands d'eau-de-vie, de bierre ou de cidre, maîtres de paulme ou de billard, de tenir leurs boutiques, cabarets, ou établissemens fermés les dimanches et les jours de fêtes pendant le temps de l'office divin, depuis huit heures du matin jusqu'à midi; ils refuseront l'entrée à tous ceux qui se présenteroient chez eux dans cet intervalle pour y manger, boire ou jouer, à peine de 300 francs d'amende.

6. Il est défendu à tous les saltimbanques, faiseurs de tours, maîtres des curiosités, chanteurs ou joueurs d'instrumens d'exercer leur métier dans leurs salles ou sur la voie publique, les dimanches et les jours de fêtes avant cinq heures de l'après-midi, sous peine d'interdiction.

7. Nulle réunion pour la danse ou pour la musique n'aura lieu avant la même heure, dans aucun établissement ouvert au public, à peine de 500 francs d'amende contre le maître de l'établissement.

8. Pourront tenir leurs boutiques entr'ouvertes, les dimanches et jours de fêtes, les pharmaciens et les herboristes, les épiciers, les boulangers, les bouchers, les charcutiers, les traiteurs et les pâtissiers, mais il leur est défendu d'exposer ou étaler leurs marchandises.

9. Les défenses présentes par notre présente ordonnance ne sont pas applicables aux ouvriers employés par les cultivateurs aux travaux de la moisson, et des récoltes que l'état de la saison ou la crainte des intempéries rendroient urgens.

10. La même tolérance aura lieu pour les travaux que des particuliers seroient obligés de faire faire dans des cas de péril imminent; mais ils ne pourront les faire exécuter qu'après en avoir obtenu la permission d'un officier de police.

11. Les contraventions aux dispositions de la présente ordonnance seront constatées par des procès-verbaux.

Il sera pris envers les contrevenans telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contre eux par les tribunaux.

12. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée partout le royaume.

13. MM. les préfets et sous-préfets, et sous leurs ordres les commissaires de police, les officiers de paix sont chargés de tenir la main à son exécution.

Donné en notre hôtel, à Paris, le 7 juin 1814.

Le directeur-général, signé le comte BEUGNOT.

Ordonnance de la Police du département de la Seine, concernant les processions de la Fête-Dieu.

Nous, directeur-général de la police du royaume,

Vu les ordonnances et réglemens rendus pour la solennité de la Fête-Dieu, et notamment celles des 10 juin 1702, 18 mai et 10 juin 1720, et les divers arrêtés des cours souveraines intervenus sur cette matière; voulant pourvoir à ce que cette solennité, généralement réclamée, reprenne avec l'ordre et la pompe qui l'ont dès long-temps caractérisée;

Ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Dimanche prochain, 12 juin, jour de la Fête-Dieu, et le dimanche suivant, jour de l'octave, la voie publique sera balayée avant six heures du matin, et débarrassée à sept heures au plus tard; le service de l'arrosement sera terminé à la même heure.

2. La circulation et le stationnement des voitures sont interdits depuis huit heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi. Sont seuls exceptés les courriers de la malle, les diligences et les voitures des personnes qui se rendront au palais des Tuileries.

3. Il est ordonné à tous les particuliers de tendre ou faire tendre le devant de leurs maisons, dans toutes les rues par lesquelles doivent passer les processions du saint Sacrement. Il ne commenceront à détendre ou faire détendre qu'une demi-heure après que les processions seront entièrement passées.

4. Les anciennes défenses de tirer des pétards, boîtes, et autres pièces d'artifices pendant le passage des processions, sont particulièrement renouvelées. Les pères et mères et les chefs de maisons sont civilement responsables des faits de leurs enfans et de leurs ouvriers ou domestiques.

Le directeur-général, signé le comte Beugnot.

En conséquence de cette dernière ordonnance, les processions de la Fête-Dieu ont eu lieu dimanche dans toutes les paroisses. On s'est disposé à les rendre d'autant plus brillantes et plus pompeuses, qu'on avoit été privé pendant plus long-temps de ce spectacle religieux. Qu'on dise, si l'on veut, que, pour la plupart, ce n'est qu'un objet de curiosité. Cela est possible. Mais cet appareil est un grand hommage rendu à la religion. Il réjouit les ames pieuses, il frappe, il remue quelquefois les plus indifférens. La marche imposante de ce cortége, l'attitude recueillie de ces ministres, la pompe qui éclate autour du Roi de gloire, ces encensemens mesurés, ces fleurs jetées de toutes parts, ce

peuple qui se prosterne, tout cela parle à l'ame, et j'avoue, pour mon compte, que j'en ai été fréquemment touché. Je crois même qu'il auroit été difficile au plus indifférent de ne pas être un peu ému du spectacle imposant de cette cérémonie si majestueuse. Je n'ai pas vu toutes les processions de Paris, il s'en faut; mais ce que j'en ai ouï dire se rapporte si bien avec ce que j'ai vu, que je crois qu'elles ont dû faire éprouver le même sentiment qu'elles ont fait naître en moi. Partout on s'est porté avec empressement à tendre, chacun suivant ses moyens, les lieux par où devoit passer le cortége. Des reposoirs nombreux ont été dressés et ornés à l'envi. Enfin, quoiqu'on n'eût pas eu beaucoup de temps pour s'y préparer, on y a suppléé par le zèle et l'ardeur, et tout s'est trouvé prêt pour l'heure indiquée. On avoit annoncé, la veille, quelles étoient les rues que chaque procession devoit parcourir. Plusieurs paroisses ont fait un tour fort long, comme pour se dédommager de n'avoir pu, depuis vingt ans, satisfaire leur piété. La procession de la Métropole, dont il convient de parler la première, n'a pas parcouru un cercle fort étendu, mais elle s'est fait remarquer par l'ordre et la régularité. M. l'abbé de la Myre portoit le saint Sacrement sous un dais fort beau. Les chanoines étoient en chapes. La procession de Saint-Eustache brilloit par son dais ou arche, qui est d'une grande beauté et d'une grande richesse d'exécution. La procession de Saint-Roch étoit une des plus pompeuses. Elle est allée jusqu'à la chaussée d'Antin. M. le duc de Plaisance et plusieurs personnes qualifiées suivoient le saint Sacrement. Mais il n'est peut-être pas de procession qui fût aussi imposante et surtout aussi nombreuse que celle de Saint-Sulpice. Le grand sémi-

naire y assistoit, et relevoit l'éclat de la cérémonie par le recueillement de ses élèves. Ils paroissoient ravis à la fois, et de se retrouver sous les yeux des maîtres vénérables qu'on leur a rendus, et de concourir à un triomphe nouveau pour eux. Ils étoient distribués en deux bandes, les uns se relevant pour encenser le Saint des Saints, les autres jetant des fleurs sur sa route. Leur modestie et leur piété frappoient tous les regards. En tête de la procession étoient de jeunes filles vêtues de blanc, des élèves des pensions, et ces Sœurs de la Charité qui justifient si bien cette belle dénomination, et qu'on aimoit à voir là avec leurs novices, avec le costume de leur état, et avec le maintien le plus propre à édifier. Un clergé nombreux, et rangé avec beaucoup d'ordre, chantoit lentement les louanges du Très-Haut. Immédiatement avant le dais marchoient six prélats qui avoient assisté à la grand'messe, et qui avoient désiré orner aussi ce cortége. C'étoient MM. l'ancien archevêque d'Albi, l'ancien évêque de Quimper, et les évêques de Casal, de Trèves, de Metz et de Troyes. Derrière le dais étoient plusieurs pairs et présidens de cour, dans le costume convenable à leur dignité. Le dais étoit porté par des ecclésiastiques même qui se relevoient. Le curé de la paroisse portoit le saint Sacrement dans un soleil magnifique, et étoit assisté de deux prêtres également sous le dais. Des troupes bordoient la haie, et sembloient prendre part aussi à ce triomphe et à cette fête. La garde nationale et la troupe de ligne étoient également décentes et respectueuses. Un reposoir avoit été dressé à la grande porte du Luxembourg, vis-à-vis la rue de Tournon. La façade du palais étoit masquée par des tapisseries des Gobelins. Le reposoir lui-même

avoit été fait avec beaucoup de magnificence et de goût, et offroit même du bas de la rue de Tournon, un très-beau coup d'œil. C'étoit la chambre des pairs qui l'avoit fait disposer. Deux autres reposoirs avoient été préparés dans des chapelles de maisons religieuses. La procession n'est rentrée qu'à deux heures et demie, après avoir parcouru la rue de Tournon, la rue de Vaugirard, la rue du Regard, la rue du Cherche-Midi et la rue du Vieux-Colombier. Elle a été constamment suivie par beaucoup de personnes pieuses, qui joignoient leurs prières à celles de l'Eglise, et qui sans doute remercioient Dieu de notre délivrance, et de cet éclat rendu à nos solennités. Parmi ces personnes on distinguoit avec plaisir de grands noms, depuis long-temps chers à l'Eglise et précieux à l'Etat, qui sont encore aujourd'hui l'espérance de l'une et de l'autre, et qui nous paroissoient là d'autant plus grands, qu'ils étoient plus recueillis, et qu'ils se confondoient dans la foule des simples fidèles. Permis à eux de se cacher; mais il est bon que l'on sache que les plus anciennes familles comptent, aujourd'hui comme autrefois, des chrétiens dignes de ce nom, qui servent Dieu avec autant de fidélité que le Roi, et que l'on voit assidus dans nos temples, où leur exemple confond l'indifférence, la présomption, le respect humain et les fausses défaites de ceux qui n'ont pas le courage de les imiter. Ils se sont empressés de concourir, par leur présence, à cette solennité, qui étoit bien aussi la fête de l'Etat. La France, en ce jour, a semblé se consacrer de nouveau à ce Dieu qu'elle avoit si long-temps méconnu. Elle lui a rendu un hommage éclatant, et les honneurs que l'orgueil lui avoit refusés. Elle s'est replacée, en quelque sorte, sous sa

protection par cette pompe publique et par cette juste reconnoissance de sa grandeur et de ses droits. Puisse ce grand acte religieux avoir fait sur tous l'impression convenable! Il paroît que partout on a saisi avec empressement cet heureux retour aux usages du christianisme. On nous mande qu'à Orléans la procession s'est faite avec beaucoup de pompe. On l'a faite le jeudi même, jour de la fête, qui, sans doute, sera rétablie. Un évêque, qui étoit venu faire l'ordination de la Trinité, y a officié, et les cordons du dais étoient portés par quatre généraux. Cette ville, plus heureuse que Paris, avoit repris, depuis plusieurs années, l'usage des processions, et les paroisses rivalisoient de zèle pour la pompe et l'éclat. Elles avoient surtout des dais magnifiques. Ceux de la cathédrale et de Saint-Paterne attirent toujours l'admiration par leur grandeur et leur richesse, et ne seroient pas déplacés dans les paroisses les plus riches de la capitale, où cette sorte de luxe étoit inconnu en ces derniers temps, à cause du secret et de l'obscurité à laquelle le culte étoit condamné.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Et nous aussi, nous avons retrouvé notre Souverain! et nous aussi, nous avons eu notre fête de famille! La France, l'Espagne, le Piémont, viennent de célébrer le retour de leurs rois, et ce qu'on nous racontoit de leur joie augmentoit notre impatience et notre désir. Il vient enfin d'être satisfait, et la capitale du monde chrétien a vu rentrer dans ses murs ce Pontife auguste, ce Souverain généreux qu'on en avoit arraché avec tant de violence. La barque de Pierre est encore une fois rentrée dans le port. Les vues des ennemis de la re-

ligion sont encore déjouées. Les portes de l'enfer n'ont point prévalu, l'Eglise triomphe de nouveau, et celui qui commande aux vents et aux orages, a fait sortir le calme du sein de la tempête. Les détails de cette grande révolution fixeront quelque jour les regards de l'histoire. Aujourd'hui nous n'avons à rendre compte que de notre bonheur. Il a été au comble. Mgr. Rivarola, délégué apostolique, ayant fait annoncer l'arrivée du souverain Pontife pour le 24 mai, ce jour même avant le lever du soleil, on s'occupa à achever les préparatifs pour l'entrée de S. S. Toutes les rues se remplirent de peuple. Chacun s'étoit mis dans ses habits de fête, et la population des environs s'étoit jointe à celle de la ville. Le concours étoit immense. Pour la plus grande commodité des spectateurs, on construisit, de chaque côté des rues que devoit traverser le saint Père, de vastes amphithéâtres, qui s'étendoient depuis Pontemole jusqu'à la porte del Popolo, et de-là jusqu'au Vatican et au Quirinal. Dès dix heures du matin ces amphithéâtres étoient couverts de monde. Les fenêtres, les balcons étoient occupés. Les maisons étoient tendues de tapisseries et ornées de guirlandes de fleurs. On vit sortir les carosses des cardinaux, des seigneurs et des prélats qui se rendoient au-devant de S. S. La garde pontificale, les suisses, les troupes autrichiennes et napolitaines prirent les postes qui leur avoient été assignés. Des orchestres de musiciens exécutoient des concerts, et charmoient l'attente du peuple par leurs chants. S. M. le roi d'Espagne, Charles IV, qui résidoit depuis long-temps dans cette capitale, se rendit au-devant de S. S. à la Villa-Justiniana, où elle devoit s'arrêter. Il étoit accompagné de la reine son épouse, de l'infant D. Francisco son fils, de la reine d'Etrurie, et de toutes les personnes de sa maison. Lorsque le souverain Pontife arriva à la Villa, Leurs Majestés se trouvèrent à la descente de voiture, et le félicitèrent, avec l'accent de la joie la plus vive, au milieu des applaudissemens d'une foule émue à ce spectacle. Elles mon-

tèrent ensuite dans les appartemens avec Sa Sainteté, et s'entretinrent pendant une demi-heure avec elle. Elles repartirent ensuite pour Rome. Beaucoup de personnes en dignité furent présentées au Pape à la même Villa. On y a remarqué entr'autres deux Anglois, MM. Doddle et Fagan, que le saint Père reçut avec bonté. Après avoir pris quelque repos, Sa Sainteté donna sa bénédiction au peuple, qui remplissoit les environs du château, et elle continua son voyage jusqu'à Pontemole, où se trouvoit la commission d'État et le cortége. Elle y trouva aussi M. le chevalier Lesbzeltern, envoyé extraordinaire de l'empereur d'Autriche, M. le chevalier Pinto, ministre de Portugal, et beaucoup de personnages distingués de la cour pontificale. Le saint Père descendit de voiture, reçut leurs hommages, et leur donna sa main à baiser. Un incident donna ici un nouvel essor à la joie publique. Au moment où le drapeau du souverain Pontife fut arboré sur la nouvelle tour de Pontemole, le château Saint-Ange le salua d'un coup de canon. A ce signal toute la foule poussa un cri de joie qui se propagea jusqu'à Rome. L'émotion étoit universelle. Chacun agitoit son chapeau, et témoignoit son contentement par tous les moyens possibles. Le saint Père monta dans le Casino, qui est auprès de Pontemole, et y quitta son costume de voyage. Elle y reçut quelques personnes. Elle descendit ensuite, et entra dans le carrosse de cérémonie où elle devoit faire son entrée. Ce carrosse lui avoit été offert par S. M. catholique. Il fut traîné par des jeunes gens qui s'étoient préparés et habillés pour cela. Le cortége étoit ouvert par la commission d'Etat dans ses voitures. Elle étoit suivie de la cavalerie autrichienne et napolitaine. Le clergé de Rome, en procession, précédoit la voiture du saint Père, où étoient avec lui le cardinal Mattei, doyen du sacré collége, et le cardinal Pacca, secrétaire d'Etat, tous deux recommandables par leur zèle, leur dévouement et leurs malheurs. Les géneraux autrichiens et napolitains étoient à

droite et à gauche de la portière. Le peuple faisoit retentir les airs d'acclamations vives et réitérées. A la porte del Popolo, se trouva le sénat romain, qui harangua S. S. par l'organe de M. Rinaldo de Bufalo. La réponse du souverain Pontife mérite d'être rapportée. « Je remercie le sénat romain, dit-il, des témoignages qu'il me donne au nom du peuple. Rien cependant ne doit s'adresser à moi, mais tout à Dieu ». Après cette réponse si digne du chef de l'Eglise, le cortége entra dans la ville, qui étoit livrée à l'enthousiasme le plus vif. On se pressoit pour mieux voir le Pape. On le saluoit par de grands cris de joie. On lui demandoit sa bénédiction. Beaucoup ne pouvoient retenir leurs larmes. Quelle différence de cette entrée triomphale avec l'enlèvement furtif et la violence commise, il y a cinq ans, sur ce vertueux Pontife ! Ce rapprochement se présentoit à tous les esprits. Le saint Père traversa la ville au milieu des acclamations universelles. Il se rendit d'abord à la basilique de saint Pierre pour y remercier le Tout-Puissant. Le roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel, qui a abdiqué il y a déjà plusieurs années, et qui vit ici dans la retraite, attendoit S. S. sous le portique de ce premier temple de la chrétienté. Il se précipita aux pieds de Pie VII, qu'il vouloit embrasser; mais le saint Père lui tendit les bras, et entra avec lui dans l'immense basilique, où étoient aussi la reine d'Etrurie, S. A. R. Mme. la duchesse de Chablais, belle-sœur du roi de Sardaigne, les prélats, les seigneurs, et une foule de peuple. Après des actions de grâces rendues à l'arbitre des empires et au protecteur suprême de la religion, S. S. se remit en route pour se rendre à ce même palais Quirinal, d'où elle avoit été arrachée de nuit par les agens de la tyrannie. Elle n'y arriva que fort tard, et fut encore obligée, pour satisfaire un peuple nombreux, de paroître à plusieurs reprises à son balcon pour y donner sa bénédiction. Ainsi s'est passée cette journée mémorable, qui tiendra sa place dans les annales de la religion, et qui a consa-

cré le triomphe de cette puissance antique, qui, par la seule force de la prière a vaincu les ruses de la politique, les efforts de l'impiété, les violences d'un usurpateur, et la haine d'un ennemi perfide. Elle est donc bien solide cette chaire qui a résisté à tant de secousses, et il est bien aveugle celui qui se flatteroit encore de la renverser et de l'abattre.

— Nous recevons à l'instant une lettre de Rome, qui nous mande que le Pape vient de faire emprisonner quatorze individus, convaincus d'avoir favorisé la violence commise sur sa personne, en prêtant secours aux François qui vinrent violer son asile, et l'enlever par les fenêtres de son appartement, dont le saint Père lui-même avoit fait baricader les portes.

La même lettre nous mande que D. Francisco, un des fils du roi d'Espagne, doit être promu au cardinalat. S. S. a nommé camerlingue du saint Siége, S. Em. le cardinal Mattei; grand-pénitencier, le cardinal di Pietro; prodataire, S. Em. le cardinal Galeppi; et grand-archidiacre de Saint-Jean de Latran, le cardinal della Somaglia.

— Il a été célébré, le 8 juin, à Saint-Roch, un service solennel pour les Princes et les Princesses, victimes de la révolution. Mme. la duchesse d'Angoulême s'y est rendue en grand deuil, accompagnée de ses dames d'honneur et de ses officiers de service, également en habit de deuil. S. A. R. étoit placée dans le banc des marguilliers en face de la chaire. M. de Chabot, ancien évêque de Saint-Claude, a officié pontificalement. Le sermon a été prononcé par M. l'abbé de Quélen, dont l'élocution, pleine de sensibilité, a fait plusieurs fois répandre des larmes à l'auguste princesse, modèle de piété filiale et de toutes les vertus. Il y avoit dans le chœur un grand nombre de personnes de distinction, entr'autres, M. le comte de Blacas, ministre de la maison du Roi, et plusieurs évêques.

CHARTRES, *le 1er. juin.* Un service solennel pour les deux Rois et les deux Princesses que nous avons perdus, a eu lieu aujourd'hui dans l'église Notre-Dame,

cette vaste basilique, qui a été, pendant plusieurs siècles, la cathédrale du diocèse le plus étendu du royaume de France, avoit été disposée pour la cérémonie, par les soins de MM. les administrateurs de la fabrique : au milieu de l'enceinte du chœur, qui étoit tendu en noir, décoré des armes de France, avec le chiffre de S. M., et des armes de l'antique patrone de l'église, s'élevoit un beau catafalque, autour duquel brûloient un grand nombre de cierges.

Toutes les autorités et les corps civils et judiciaires ont assisté au service; sept à huit cents hommes habillés de noir, parmi lesquels ont distinguoit plusieurs chevaliers de Saint-Louis et un grand nombre de dames en habit de deuil, MM. les officiers et autres militaires qui se trouvoient à Chartres, ayant tous un crêpe au bras, et une foule immense de citoyens de tous états, remplissoit l'église.

M. l'abbé Letourneur a prononcé un discours, dans lequel, en représentant à tous les François les crimes qui ont causé la mort de Louis XVI et d'une partie de la famille royale, il a rappelé la bonté, les vertus et l'innocence des illustres victimes.

Cette triste cérémonie avoit attiré plus de monde que les plus brillantes solennités, et tous les assistans paroissoient pénétrés d'un recueillement religieux.

Avis à nos Abonnés.

Nous recevons fréquemment des pièces, des relations, des discours que des Abonnés ont la bonté de nous envoyer et dont nous les remercions. Mais il ne nous est pas toujours possible de les mettre dans leur entier. Il y a tel de ces articles qui rempliroit seul une de nos feuilles. Nous devons consulter l'intérêt commun, et le désir général. Nous sommes donc obligés, quoiqu'à regret, de faire des retranchemens dont nous croyons qu'on ne peut nous savoir mauvais gré, puisqu'ils ont pour objet de faire ce que nous jugeons plus utile et plus agréable à la pluralité de nos lecteurs. Sans doute, il nous seroit commode d'insérer en entier des pièces toutes faites, et qui nous épargneroient un travail. Mais nous nous devons à tous ; et dans la quantité de pièces que nous recevons, nous ferions encore plus de mécontens si nous voulions les insérer dans leur entier, puisqu'alors nous serions obligés d'en négliger plusieurs, faute de place. C'est donc

servir les uns et les autres que de réduire chacune de ces relations. De cette manière elles trouveront toutes leur place, un peu plutôt, un peu plus tard.

C'est aussi le lieu de répondre à un autre reproche qu'on nous a adressé de quelques endroits. Des Abonnés se sont plaints que nous copiions les autres journaux, dans des articles où précisément c'étoient eux qui nous copioient. Nous en avons une preuve toute récente. Dans notre numéro XV, nous avions parlé d'une cérémonie qui a eu lieu à Montmorency, et dont la relation nous avoit été adressée. Ce numéro a paru, à Paris, le samedi 11 de ce mois. Les journaux du lendemain nous ont fait l'honneur de copier cet article. Nous ne leur reprochons pas; mais nous sommes bien aises de le faire remarquer à nos Abonnés pour notre justification. Plusieurs de nos Abonnés de provinces chez lesquels la poste ne va pas tous les jours, recevront notre numéro plus tard, et croiront que nous avons puisé chez les autres, ce que les autres, au contraire, ont puisé chez nous. Il est juste que chacun revendique son bien, et se fasse honneur de ce qui lui appartient. Que l'on consulte les dates, et l'on verra que nous ne méritons pas le reproche que l'on nous adresse. Les Abonnés de Paris ne nous le feroient pas, parce que recevant notre Journal dès qu'il paroît, ils y trouvent, dès le jour même, ce qu'on juge à propos de nous emprunter le lendemain. Le *Journal des Débats* a eu une seule fois la délicatesse de nous citer à la fin d'un article copié textuellement de notre feuille; c'est l'extrait du sermon de M. l'évêque de Troyes. Il a rapporté, mot pour mot, notre préambule et nos réflexions, et a eu l'honnêteté de mettre que cet article étoit *extrait de l'Ami de la Religion et du Roi*. Mais il ne se croit pas toujours obligé à nous nommer. Dans la même feuille, du 2 juin, où se trouve cet extrait, il y a un article de Rome, qui est aussi entièrement copié de notre numéro XII, qui avoit paru la veille. Seulement on en a retranché le commencement et la fin. Mais le milieu est absolument semblable. De même, dans le *Journal des Débats*, du 5 juin, on a copié notre article de la veille, daté de Paris, au commencement des nouvelles ecclésiastiques. Nous n'attachons pas à cette priorité plus d'importance qu'elle ne mérite; mais puisqu'on nous reproche de suivre les autres, il est bon de montrer que nous avons, au contraire, sur eux l'initiative. Nous nous flattons que, pour la partie des nouvelles ecclésiastiques, nous serons les premiers à donner ce qu'il y a de plus intéressant, à cause de nos relations et de notre correspondance, qui nous mettent à même de satisfaire, à cet égard, l'empressement du lecteur. Nous regardons cette partie comme la plus importante de nos attributions, et nous y donnerons toujours l'attention, le soin et le zèle qu'elle mérite.

Le portrait de sa Sainteté Pie VII, gravé par M. Courbe, fait d'après nature, en 1814. Cette estampe réunit à la ressemblance un travail soigné. A Paris, chez l'auteur, Montagne Sainte-Geneviève, n°. 23; Girard, place Saint-Sulpice; et Ad. Le Clere, que des Augustins; prix, 2 fr., et 3 fr. avant la lettre.

La Régence à Blois, ou *les derniers momens du Gouvernement impérial, recueillis par un habitant de Paris, réfugié à Blois.*

C'est un spectacle toujours curieux pour un observateur que le passage d'un ordre de choses à un autre. Mais quand la révolution est subite, quand elle frappe des dominateurs détestés, qu'elle relève une famille auguste, et qu'elle se fait d'ailleurs avec le moins de désastres possible, alors l'intérêt s'accroît, et les plus petites particularités excitent la curiosité et deviennent précieuses pour l'histoire. Alors on doit désirer qu'elles soient recueillies par un témoin calme, attentif, exact, qui raconte simplement ce qu'il a vu. C'est le service que vient de rendre l'auteur de l'écrit que nous annonçons. Transporté par les événemens loin de la capitale, il a vu se dissoudre à Blois cette machine colossale qui avoit épouvanté le monde. Il a recueilli les derniers soupirs d'un gouvernement bruyant et dévastateur. Son écrit doit entrer dans les matériaux de nos annales, et sera consulté par ceux qui rédigeront notre histoire. Il est plein d'art, d'esprit et de mesure. L'auteur ne se permet ni reproche, ni réflexions amères contre ceux dont il a vu la chute. Il raconte les faits, et est fort sobre d'accessoires. Il a su donner à son écrit une forme très-piquante en ayant l'air du calme, de l'impartialité, et même du respect. Ainsi, quand il parle des ministres et des per-

sonnes les plus élevées en autorité sous ce régime expirant, c'est toujours avec les formules qui convenoient à leurs dignités passées. Il ne manque jamais de nommer *leurs excellences*, *leurs altesses*, *leurs majestés*. Il ne parle qu'avec une réserve amusante de leur frayeur, de leur embarras, de l'incertitude de leurs démarches. Les égards qu'il montre pour eux, relèvent l'éclat de leur disgrâce. Il n'a point l'air de vouloir s'égayer à leurs dépens, et n'en est que plus plaisant quand il rapporte, avec une apparente bonhomie, leur empressement à fuir, le soin qu'ils prirent de se distribuer le trésor, et tout à coup leurs soumissions auprès d'un général allié, et leur langage humble et *obséquieux*, si différent de celui qu'ils tenoient la veille. Nulle part l'observateur n'insulte à leur chute, mais il ne leur en épargne aucun détail. Il est sobre dans ses réflexions, mais ses traits n'en font que plus d'effet. Sa réserve n'est pas sans malice, et sa simplicité n'est pas sans finesse. Ainsi, ce petit écrit, outre le merite de l'à-propos et l'intérêt du sujet, se recommande par sa forme, par la modération qui y règne, et en même temps par des tournures pleines d'esprit et de sel. On peut conjecturer, en le lisant, que l'auteur est en état de s'appliquer à des ouvrages plus importans.

Cette relation marquera dans la liste des brochures éphémères que la circonstance a fait éclore, et que le même jour souvent a vu naître et mourir.

Oraison funèbre de Louis XVI, Roi de Navarre, prononcée à Jersey, le 21 janvier 1794, par un ecclésiastique, réfugié dans cette île (1).

Lorsqu'arriva l'affreux attentat qui nous arrache encore des larmes, la France, courbée sous le joug, ne put ni faire éclater son deuil, ni laisser entendre ses plaintes douloureuses. Muets de terreur, nous fûmes contraints de soupirer en secret, et on ne pouvoit parler tout haut d'un crime atroce que pour y applaudir. Ce ne fut que sur une terre étrangère que les bons François, les ames religieuses et sensibles, purent manifester librement leur tristesse et leur indignation. Ce ne fut que là qu'il fut permis d'adresser des hommages publics à la mémoire du meilleur et du plus malheureux des rois, et d'appaiser, par des expiations solennelles, la colère du ciel, offensé par la plus grande des iniquités.

Ce discours, dont nous avons parlé, fut prononcé dans l'île de Jersey, qui étoit alors le refuge de plusieurs milliers de prêtres et d'émigrés. Presque tout le clergé, et la noblesse de Bretagne et de Normandie étoient rassemblés dans cette île, et se flattoient encore d'un retour prochain dans leur patrie. Les prêtres y avoient érigé des chapelles où ils faisoient l'office, prêchoient et donnoient les secours de la religion, non-seulement à leurs compatriotes, mais encore aux habitant de l'île, dont plusieurs se firent catholiques.

(1) Brochure in-8°.; prix, 1 fr. 50 c. port franc. Au bureau du Journal.

Là étoit M. l'abbé Carron, si célèbre par son zèle charitable, son dévouement et ses bonnes œuvres. Ce fut lui qui conçut, le premier, l'idée de faire un service pour le Roi, et qui engagea un ecclésiastique à composer le discours que nous présentons. Ce discours fut très-goûté, et l'auteur le prononça dans plusieurs occasions pareilles, soit à Jersey, soit à Londres, où il se rendit depuis. Il ne s'est pas nommé en tête de son oraison funèbre, et nous respecterons la modestie qui lui a fait cacher son nom. Nous devons dire néanmoins que son discours nous a paru sage et chrétien. L'auteur y a mis, sinon de la chaleur, au moins de l'intérêt, et en même temps la modération qui convenoit à la chaire. Il déplore, comme il le devoit, un malheur affreux, mais sans y mettre d'amertume ni de vengeance. Il appelle, au contraire, les miséricordes du Seigneur sur cette terre de sang, et il invite tous les François à rouvrir leurs cœurs à la voix de la religion et au cri de la vertu.

Ce discours pourra être lu avec fruit par les fidèles, et surtout par les ecclésiastiques qui auroient à parler sur ce sujet, et qui trouveront ici des sentimens et des pensées propres à leur en inspirer d'autres et à leur faciliter leur travail.

---

*Aux Rédacteurs de l'*Ami de la Religion et du Roi (1).

Monsieur, voulez-vous bien donner place dans votre Journal aux observations suivantes :

---

(1) Nous donnons cette lettre telle que nous l'avons reçue, et en avouant même que nous ne partageons pas entièrement l'opinion de l'auteur, au moins dans toute son étendue.

S. M. vient d'ordonner que les usages romains fussent substitués à ceux de Paris, et exclusivement employés pour le service de la chapelle royale. En prenant cette détermination, S. M. donne un exemple qu'il seroit bien à désirer de voir incessamment imiter par toutes les églises du royaume. En effet, depuis un demi-siècle environ (1), des intentions pieuses, sans doute, mais qui peut-être n'avoient point été suffisamment examinées, ont porté un certain nombre de prélats et de chapitres diocésains à abandonner les usages romains qui subsistoient en France depuis l'origine de la foi, pour y substituer une liturgie et des rits particuliers. Cette opération a produit un inconvénient bien sensible, c'est une diversité d'usages fort incommode, et qui véritablement ne semble pas parfaitement conforme à l'esprit de l'Eglise, qui n'a qu'une même foi, qu'un même baptême, qu'un même sentiment, qu'un même langage.

En effet, en supposant même que, dans la réforme des bréviaires, ont ait réussi à faire disparoître certains défauts de détails qui se rencontroient dans quelques parties de la liturgie romaine; que l'on soit parvenu à avoir des hymnes de meilleur goût, quelques leçons mieux choisies, quelques applications plus ingénieuses des textes de l'Ecriture, ces avantages peuvent-ils se comparer à ceux qui résultent de cette unanimité de sentimens et d'expressions qui naissent

---

(1) Cela n'est pas exact. Il y a bien plus long-temps qu'on avoit commencé, en France, à s'occuper de liturgies nouvelles, et l'auteur nous paroît déprécier trop les travaux des hommes estimables et savans qui s'y étoient livrés.

(*Note des Rédacteurs.*)

de la seule unité de liturgie? Qui peut remplacer auprès d'une ame fidèle l'impression profonde que produit cette seule réflexion : ce que je demande en ce moment au Seigneur, lui est demandé en ce même instant par tous les chrétiens répandus sur toute la surface de la terre; et quelle ferveur ne résulte pas d'une semblable pensée? Mais, indépendamment de cette considération, les avantages même dont nous venons de parler sont compensés par des défauts bien réels dont sont attaquées toutes les liturgies nouvelles; c'est qu'il y règne généralement une sorte de prétention à l'esprit, à la profondeur, à l'érudition; et qu'en général, celles mêmes qui sont les plus parfaites sont bien éloignées d'avoir l'onction qui règne dans la liturgie romaine. Cette liturgie, ouvrage de la primitive Eglise, possède un caractère de sainteté qui atteste son origine. Corrigée lentement, de siècle en siècle, elle n'offroit que de légères imperfections de détail qu'il étoit facile de faire disparoître, et ces défauts, légers en eux-mêmes, étoient bien compensés par les sentimens d'une piété profonde qu'on éprouvoit en la méditant.

Il faut donc espérer que successivement les divers diocèses du royaume sentiront la nécessité de se rapprocher, sur ce point même, de l'unité qu'il est si désirable de conserver dans toutes les parties de la religion. Une circonstance décidera tôt ou tard ce retour : c'est l'épuisement des livres propres aux usages particuliers. Au reste, cette uniformité n'est point si éloignée que l'on pourroit le croire : les usages romains sont encore aujourd'hui en vigueur dans un grand nombre de diocèses. On sait, par exemple, que sur les soixante, tant évêchés qu'archevêchés,

compris en de-çà des Alpes, vingt-deux suivent le romain, vingt le parisien, et dix-huit des usages particuliers; ceux-ci reviendront naturellement les premiers à l'usage romain par la cause que nous venons d'indiquer : les autres pourroient y revenir par une seule opération.

Nous ne terminerons point ces observations sans faire mention d'un petit écrit que nous avons sous les yeux, et qui a pour titre : *Considérations sur la nécessité de rétablir le chant de l'Eglise de Rome dans toutes les Eglises de la France*; par M. Choron, correspondant de l'Institut. L'auteur de ce petit ouvrage, publié il y a quelques années, n'envisage la question que par rapport au chant dont il annonce s'être particulièrement occupé. Il assure que les chants de l'Eglise de Rome méritent la préférence, premièrement, à cause de leur supériorité sur tous les autres, qui n'en sont que des imitations généralement défectueuses; secondement, à cause de leur origine, vu qu'ils sont le seul reste de la musique des Grecs et des Romains, reste très-précieux, quoique très-défiguré; troisièmement, enfin, à cause de l'utilité dont ils sont à l'art musical, ayant été l'objet des travaux de tous les compositeurs du seizième siècle, les plus savans qui aient jamais existé. Nous renvoyons les amateurs en ce genre de discussion, à ce petit ouvrage, qui se fait lire avec intérêt (1).

---

(1) 15 pages d'impression : 1811; prix, 60 cent. A Paris, chez l'auteur; et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Cette ville est encore dans le mouvement de joie et d'enthousiasme qui suit un événement aussi heureux que celui dont elle vient d'être témoin. Un concours nombreux de peuple remplit encore les places et les rues, et témoigne sa joie du retour de notre souverain. S. S. a passé la journée du 25 dans son palais. Elle avoit besoin de prendre un peu de repos après les fatigues de la veille et après un si long voyage. On est toujours étonné que sa santé ait pu résister à tant de secousses. Le 25, S. S. a reçu à Monte-Cavallo la visite du roi Charles IV et de la reine son épouse. On a remarqué qu'ils étoient accompagnés de leur ancien ministre, qui du moins leur est resté fidèle dans leur retraite. S. M. le roi Charles-Emmanuel de Sardaigne est aussi venu au palais du saint Père, avec lequel il a eu une longue conférence. Enfin le soir, le Pape a reçu M. Lucien Bonaparte, qui arrivoit d'Angleterre, et qui avoit donné, il y a quelques années, avec tant de courage, des preuves de son attachement à la cause pontificale. Le 26, S. S. est sortie, à la grande satisfaction du peuple avide de revoir le chef de l'Eglise. Elle s'est rendue, suivant l'ancien usage, à l'église des pères de la congrégation de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri. C'étoit le jour de la fête de ce saint. Il y a eu chapelle pontificale, et la messe solennelle a été célébrée par le cardinal Pacca, assisté des cardinaux Ruffo, Caracciolo et Litta. S. S. entendit ensuite une messe basse dans la chapelle de Saint-Philippe de Néri. On l'a vue avec plaisir signaler son rétablissement dans sa capitale en reprenant les pieux usages de ses prédécesseurs. On s'attend à une promotion de cardinaux, devenue d'autant plus nécessaire, qu'il y a long-temps que le sacré collége n'a été réduit à un aussi petit nombre.

Madrid. Notre révolution politique peut bien être

appelée aussi une révolution religieuse. L'ennemi de l'Espagne avoit travaillé avec ardeur à y détruire la religion par les violences commises sur le clergé séculier et régulier. On sait, ou plutôt on ne sait pas quelle énorme quantité de prêtres et de religieux furent enlevés de leurs paroisses et de leurs couvens, traînés en France, réduits à la misère, privés de tous secours. Un grand nombre ont péri dans cet exil honorable; car quel que soit le jugement que l'on se permette de porter sur la conduite particulière de ces malheureux proscrits, la résistance qu'ils opposèrent à l'oppression ne leur sera plus sans doute imputée à crime. Ils partagèrent l'esprit et l'enthousiasme général de la nation, ils soutinrent ses efforts par les moyens que leur donnoit leur ministère. Ils ne méritent pas plus pour cela le nom de fanatiques, que les autres Espagnols n'ont mérité celui de rebelles, qu'on leur donnoit si ridiculement. Nous ne parlons pas de ceux qui ont pris les armes, mais de ceux qui, par leurs discours, ont pu contribuer à soutenir le courage de leurs compatriotes. Quoi qu'il en soit, l'intérêt général aujourd'hui est d'ensevelir tous les torts dans l'oubli, et en même temps d'honorer tous les services. Aussi il paroît que le clergé va reprendre sa portion légitime d'influence et de considération. Déjà le roi, dans sa proclamation du 4 mai, a payé un tribut d'hommages à la conduite loyale du saint et respectable évêque d'Orense, de ce prélat digne des premiers siècles par la pureté de ses principes, par la noble fermeté de son caractère, et par son attachement inviolable à la foi et au sang de ses maîtres. Il avoit refusé de reconnoître les nouveaux cortès, et l'exemple d'un prélat si pieux et si vénéré n'a pas peu contribué peut-être à renverser l'édifice informe qu'on vouloit élever. S. M. vient de prendre diverses mesures qu'elle a jugées conformes à l'intérêt et au désir de ses peuples. Elle a donné deux décrets, l'un sur la restitution des biens vendus, l'autre sur la rentrée des religieux des différens ordres dans leurs

couvens. En applaudissant à ces réglemens, on s'attend qu'on admettra dans leur exécution les modifications et les tempéramens les plus propres à tout concilier. On peut s'en reposer, à cet égard, sur la bonne volonté d'un prince qui paroît animé du désir de terminer nos malheurs, et de nous rendre le repos. Il sentira mieux que personne la nécessité d'imposer un frein à l'exagération d'un faux zèle, et de pacifier tous les différends par une sage condescendance. Il y a eu, à cet égard, des excès qui ont besoin d'être réprimés. Après une si grande tourmente, il est difficile qu'il ne reste pas un peu d'agitation. Ces jours derniers tous les chefs des couvens et autorités ecclésiastiques ont salué S. M. et les infans. Ces princes les ont accueillis avec une distinction qui a été remarquée. Le roi a permis que les religieux lui baisassent la main, et a promis de s'occuper de leurs affaires avec un intérêt particulier. On ne doute pas que S. M. ne s'entende avec la cour de Rome, et ne cherche à concilier à la fois les intérêts de la religion, les ménagemens qu'exigent les circonstances, et ce besoin de concorde et de paix que nous sentons tous.

LEYDE. On a publié dans cette ville et dans toutes les Provinces-Unies la nouvelle constitution, décrétée pour notre pays, et sanctionnée le 29 mars dernier. Elle renferme un grand nombre d'articles. Ceux qui regardent la religion, ont particulièrement fixé l'attention de toutes les communions religieuses. Il est dit, chapitre VIII, article 133, que la religion protestante est celle du souverain. Les articles suivans accordent une égale protection à toutes les religions existantes, la tolérance de tout culte public, le paiement par l'Etat du culte dominant, et la jouissance des subsides accordés précédemment aux autres établissemens religieux. Ces articles ne nous ont pas étonnés. Nous nous attendions bien que la croyance dominante seroit favorisée de préférence. Mais l'article 139 a jeté l'alarme parmi les catholiques. Il est ainsi conçu : *Le prince souverain, indépendamment et sans*

préjudice du droit et de l'obligation d'exercer sur toutes les communions religieuses telle surveillance qui sera trouvée utile aux intérêts de l'Etat, a en outre le droit de connoître et de régler les institutions de celles de ces communions qui, en vertu d'un des articles précédens, jouissent de quelque paiement ou subside du trésor public. Cet article, de la manière dont il est rédigé, se concilieroit difficilement avec les principes de l'Eglise catholique. Les catholiques ne pourroient reconnoître dans un prince le droit de régler leurs *institutions*. Cette expression *institutions* est générale, et semble renfermer aussi le spirituel. Si c'est-là le sens qu'on lui donne, cet article attribueroit au souverain une suprématie qui ne peut appartenir à un laïc, encore moins à un protestant. Aussi il inquiète et afflige extrêmement les catholiques. Depuis plus de deux siècles ils avoient été exclus de tout emploi et dignité civile. Ils étoient très-gênés pour la forme, la grandeur, et les autres accessoires du local destiné à l'exercice de leur religion. Ils payoient de fortes contributions annuelles pour obtenir la permission d'avoir des prêtres, et de pratiquer leur croyance sans trouble. Mais du moins ils jouissoient dans l'intérieur de leurs églises d'une pleine liberté, et le gouvernement ne se mêloit pas de leurs *institutions* religieuses. Il seroit bien étonnant qu'on fût moins favorisé aujourd'hui, qu'il est tant question de tolérance, et que la puissance civile prétendît régler les rits, la doctrine ou la discipline catholiques. Car, voilà ce que l'on craint, et une expression générale et indéterminée paroît motiver ces alarmes. On met les prêtres dans l'alternative, ou de reconnoître ce droit dans le souverain en acceptant quelque chose de l'Etat, ou de renoncer à tout avantage temporel, et de vivre d'aumônes, comme la plupart ont fait depuis deux siècles. Les laïcs qui ont quelque charge, ou quelque fonction publique, et qui sont attachés à la religion, sont embarrassés. Peuvent-ils prêter serment d'obéissance et de fidélité à une constitution qui consacreroit un principe

contraire aux leurs? Voilà ce qui agite les esprits. Il faut espérer, au surplus, que sous un prince doux et modéré, comme le nôtre, il n'y aura point de procédés rigoureux ni de réglemens incompétens sur nos *institutions*. Mais il seroit digne d'un souverain si équitable de ne pas laisser subsister une loi dont on peut abuser, qui effarouche les consciences, et qui, au moment d'une heureuse révolution, en diminue pour nous les douceurs et suspend l'effusion de notre joie. Nous espérions une entière liberté de conscience, et il seroit triste que notre affranchissement d'un joug étranger, que notre délivrance civile, dont nous nous sommes tant félicités, devint l'époque d'une plus grande gêne dans l'exercice de la religion.

Nouvelles politiques.

Le Roi a nommé M. le comte Etienne de Durfort, capitaine-lieutenant de sa compagnie de gendarmes de la garde; M. le comte Charles de Damas, capitaine-lieutenant de celle des chevau-légers; M. le comte de Nansouty, capitaine-lieutenant des mousquetaires gris; M. le comte de La Grange, capitaine-lieutenant des mousquetaires noirs; M. le duc de Mortemart, capitaine des cent suisses; M. le comte de la Roche-Jacquelin, commandant des grenadiers à cheval; et M. le comte de Vergennes, commandant des gardes de la porte. MM. de Durfort, de Damas et de La Grange, ont remercié hier le Roi à son passage pour la messe.

— Sur la présentation de candidats pour la présidence et la questure de la chambre des députés, le Roi a nommé M. Laisné, président, et MM. Maine-Biran et Calvet de Madaillan, questeurs.

— Le 10 juin 1814, S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a reçu, comme chevalier de Saint-Louis, dans les formes d'usage, M. le marquis Eugène de Montmorency, à qui le Roi, étant à bord du *Royal-Georges* à Douvres, le 24 avril dernier, en avoit accordé le titre, avec permission d'en

porter la décoration, en attendant la possibilité de cette réception.

— Mgr. le duc d'Orléans est parti sans suite, la nuit du 10 au 11, pour Londres, où S. A. S. ne restera que quinze jours. Ce prince repassera par Paris, d'où il se rendra à Toulon. Il s'y embarquera sur une frégate françoise qui le conduira à Palerme. Après un court séjour, S. A. S. reviendra en France avec Mme. la duchesse d'Orléans, sa femme, ses deux fils, et sa sœur Mlle. d'Orléans.

— La santé de MONSIEUR, frère du Roi, est beaucoup meilleure. S. A. R. est partie, le 14 de ce mois, pour Saint-Cloud, où elle se propose de passer quelques jours. On espère que l'air de la campagne, et particulièrement la situation de ce beau lieu, contribueront à rétablir entièrement les forces du Prince, et qu'il pourra revenir bientôt à Paris, jouir de la joie que nous donne le retour de sa santé. Avant son départ, S. M. est allé lui faire une visite.

—S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a été visiter le château et le parc de Versailles, le grand et le petit Trianon. S. A. a témoigné reconnoître, avec les sentimens d'une vive satisfaction, ces beaux lieux, témoins de son enfance, où tout lui inspiroit un touchant et doux souvenir. Animés par un juste retour des mêmes sentimens, les habitans de Versailles se sont empressés d'accourir autour de S. A. R., qui a accueilli leurs hommages et leurs vœux avec une extrême bienveillance.

— Les journaux anglois sont pleins des détails de l'arrivée et du séjour des deux souverains qui nous ont quittés pour aller visiter l'Angleterre. L'empereur de Russie et le roi de Prusse s'embarquèrent à Boulogne, le 6 juin, au bruit de l'artillerie de tous les forts. Une flotte angloise étoit allée à leur rencontre. Ils débarquèrent à Douvres le même jour, à six heures du soir. LL. MM. furent reçues par trois seigneurs que le prince régent avoit envoyés au devant d'elles. Le lendemain matin, à neuf heures, elles se mirent en route pour Londres. Une population immense couvroit les chemins. Les premières voitures de suite arrivèrent à Londres à neuf heures. L'empereur Alexandre y arriva à deux heures et demie dans le plus grand incognito, ayant trompé tous les yeux qui le

cherchoient, et ayant voyagé dans une voiture du comte Lieven, son ambassadeur. Il descendit à l'improviste à l'hôtel Pulteney, quand on le cherchoit encore sur la route; mais il dédommagea le peuple en se montrant plusieurs fois à son balcon. Il alla ensuite faire visite au prince-régent. Le roi de Prusse et ses fils arrivèrent vers trois heures. Mais rien n'égale la réception que le peuple de Londres a faite au maréchal Blucher. Il a témoigné une admiration et une estime extraordinaires pour ce brave général. Les jours suivans les deux souverains sont sortis plusieurs fois pour visiter la reine, les princes et princesses, et pour voir les monumens de la capitale. Le peuple se presse sur leur passage, et leur témoigne sa joie par les acclamations les plus bruyantes et les plus vives. Ainsi, ces princes recueillent partout le plus noble prix de leurs généreux efforts, le cri de l'admiration et l'hommage de la reconnoissance.

— Il a été publié par M. le directeur général de la police, une circulaire qui mérite d'être connue par l'esprit de sagesse et de mesure avec lequel elle est rédigée.

Paris, le 2 juin 1814.

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser une expédition de l'ordonnance rendue par S. M., le 16 du mois dernier, et portant création d'un directeur-général de la police du royaume, qui réunit les présentes attributions du ministre de la police générale et du préfet de police de Paris.

» Honoré, par la confiance du Roi, de cette mission importante, j'ai besoin, pour n'être pas effrayé de la tâche qu'elle m'impose, de songer que les premiers magistrats sont appelés à m'aider de leurs efforts et de leurs lumières. J'espère qu'avec une telle assistance, et en y joignant le tribut de quelque zèle, je parviendrai à satisfaire S. M.

» Ce qui doit surtout nous rassurer, Monsieur, c'est que le Roi ne demandera jamais de nous des services qui puissent coûter un scrupule à notre conscience, ni une hésitation à notre honneur. Trop long-temps la police a été l'instrument aveugle de la tyrannie; elle est enfin rendue à sa primitive et salutaire destination, celle de prévenir les délits pour se dispenser de les punir, et de défendre la société contre les maux secrets que les lois ne peuvent pas toujours atteindre.

» Il vous sera facile de détruire, dans l'esprit de vos administrés, ces préventions qui naguère étoient attachées au seul mot de *police*; aisément vous leur ferez entendre que cette institution prend son caractère dans celui du souverain; et que désormais, confidente assidue des volontés d'un bon Roi, elle ne se fera reconnoître que par les bienfaits d'une surveillance protectrice de l'ordre et des plus chers intérêts de la société.

» Ainsi, la police n'aura plus d'autre but que de veiller à la sûreté des particuliers, au maintien des mœurs, au respect de la religion, au repos de l'Etat; et, par des moyens inaperçus, elle tendra sans cesse à tourner les esprits vers ce qui est honnête et bon. Personne ne sera donc plus en droit d'accuser ses mesures ou de flétrir ses intentions. Tous les amis de l'ordre, au contraire, deviendront ses amis naturels, et même au besoin ses auxiliaires.

» Si la police, ainsi dirigée et secondée, trouvoit encore des détracteurs, ne craignons pas de le dire, ce ne seroit que dans les ennemis de tout gouvernement, dans ces hommes tourmentés du besoin, toujours renaissant, de troubler l'ordre général, dans lequel ils ne peuvent jamais trouver leur place. Mais nous saurons envelopper leurs démarches de la plus active surveillance, et, s'ils se livrent à des manœuvres ou à des tentatives criminelles, nous nous armerons contre eux d'une inflexible sévérité, et ils n'échapperont point à la répression.

» Quel magistrat pourroit donc désormais balancer à seconder la police dans la tâche qui lui est imposée, et se prévaloir encore des excès du passé, pour opposer ou la tiédeur ou le blâme aux espérances de l'avenir! Insistons, Monsieur, sur les différences qui séparent l'ancienne police de la nouvelle, afin de réhabiliter celle-ci dans la réconciliation qui lui est due, et préserver sa marche du plus fâcheux de tous les obstacles, la méfiance ou la haine des gens de bien.

» Préposée à la sûreté d'un gouvernement qui avoit tout à craindre, la police devoit tout comprimer; placée dans un continuel état de guerre contre les plus nobles sentimens et les plus douces affections, elle ne pouvoit se défendre qu'en employant les vices opposés.

» Mais aujourd'hui, au lieu de contraindre les esprits par

de secrètes persécutions, elle cherchera à les ramener par des persuasions paternelles.

» Au lieu de comprimer la pensée, elle lui laissera son essor, et n'arrêtera que les écarts de l'esprit qui pourroient blesser les mœurs ou troubler la paix de la société.

» Au lieu de répandre la terreur et la haine du gouvernement, elle fera aimer le Prince en le faisant connoître, et son secret sera de n'en avoir aucun.

» Au lieu de violer, dans l'ombre des nuits, l'asile des citoyens, elle veillera autour de leurs demeures pour protéger leur sommeil.

» Enfin, au lieu d'attenter, par une effrayante légèreté, à la sûreté individuelle, elle sera la première à défendre les citoyens de ces attentats; et si le maintien de l'ordre exige qu'un particulier soit arrêté, elle ne perdra jamais de vue que, dans ce cas extrême, toute rigueur inutile est un délit, tout défaut de consolation un tort envers l'humanité.

» Bornée à diriger les esprits vers des idées saines, les mœurs vers des habitudes paisibles, les sentimens vers l'amour du Roi et de la patrie, elle trouvera tout préparé chez le François pour d'aussi nobles impressions, et n'aura qu'une tâche facile à remplir. Heureux de l'inutilité de nos efforts, nous ne regrettons point cette pénible contention qui jadis étoit nécessaire sous un gouvernement contre lequel étoient armés tant de sentimens secrets, tant de haines invétérées.

» Loin de fatiguer le Prince par d'inutiles révélations, et ses sujets par des investigations importunes, que la police soit désormais tolérante, protectrice, discrète et paisible; enfin que, semblable à la goutte d'huile introduite dans les ressorts d'une machine compliquée, elle s'insinue doucement entre les rouages de la société, pour en faciliter les mouvemens, et qu'on jouisse de ses effets sans qu'on s'aperçoive et sans même qu'on lui en sache gré. Tel est son but, et tel sera son résultat; car je ne doute pas que MM. les préfets, les sous-préfets et les maires ne partagent sincèrement mes intentions et mes efforts pour servir le Roi selon ses vues paternelles.

» Je vous prie, Monsieur, de m'accuser réception de la présente, et d'agréer l'assurance de ma considération très-distinguée ». *Le comte* Bruɢɴoᴛ.

Sur le retour du Pape à Rome.

L'ÉVÉNEMENT heureux qui vient de rendre à l'Eglise son chef, et à Rome son souverain, est si prodigieux, si important, si digne des méditations du sage et du chrétien, que nous avons cru qu'on nous permettroit d'y revenir encore, et de faire, à cet égard, quelques réflexions sur l'admirable conduite de la Providence dans cette protection signalée qu'elle accorde à son Eglise. Déjà deux fois l'orgueil humain s'étoit flatté d'abattre cette colonne antique, et de briser cette roche sacrée, et deux fois l'orgueil humain s'est brisé lui-même sur cette pierre. Deux fois l'impiété, en moins de vingt ans, a frappé le pasteur, dispersé le troupeau, enlevé les ornemens du sanctuaire, et livré la ville sacerdotale à la confusion, au vol, au pillage et à la violence. Deux fois le protecteur de l'Eglise a soufflé sur cette œuvre d'iniquité et sur ses auteurs, et a confondu, à son tour, leurs projets insensés. Les papiers publics ont rendu compte de la joie et de l'enthousiasme du peuple romain, à l'aspect de ce vénérable Pontife qui vient encore de lui être rendu. Cette joie est aisée à comprendre par la nôtre, et par l'état où ce peuple étoit réduit. Dans la première révolution, on lui avoit fait cadeau des droits de l'homme, des impôts, des réquisitions, des pasquinades républicaines, des apothéoses de Brutus, et des consuls qui n'avoient pas tout-à-fait la majesté des anciens, et il avoit eu la simplicité de regretter ses tableaux et ses statues qu'on lui avoit enlevés en attendant mieux, ses palais déserts, ses princes ban-

[library stamp]

nis, son souverain expulsé, toutes les richesses taries, toutes les bourses épuisées. Cette fois-ci la révolution avoit pris une autre forme, et n'en avoit pas été plus douce. Le nouvel empereur valoit presque les Tibère et autres princes magnanimes, à la place desquels il s'étoit mis. Sa jactance et ses rodomontades étoient aussi ridicules que les facéties révolutionnaires. Que n'avoit-il pas fait pour Rome? Il lui avoit accordé l'honneur insigne de la déclarer la seconde ville de l'empire. Il avoit daigné lui donner son fils pour roi. Il en avoit fait un chef-lieu de préfecture. En dédommagement de ces avantages signalés, il y avoit introduit le régime militaire, les impôts sous toutes les formes, les droits réunis, et cette conscription si sage, si douce, si équitable. Eh bien! par une horrible ingratitude, le peuple romain s'est montré insensible à tant de bienfaits. Il osoit témoigner encore quelques regrets de se voir enlever un gouvernement sous lequel il ignoroit les exactions, les levées d'hommes, et les mesures arbitraires et fiscales du despotisme militaire. Il osoit se plaindre qu'on lui eût ravi son souverain, ses cardinaux, ses prélats, ses ministres, ses seigneurs, et cette foule de gens riches qui employoient son industrie, et lui assuroient un travail et des secours. Il osoit se plaindre de la dispersion de ces couvens où on lui prodiguoit tant d'aumônes, et de la solitude de ces palais où il étoit accoutumé à trouver une occupation utile. La tyrannie n'avoit pu le séduire. Fidèle à son prince, il avoit vu l'usurpation avec horreur, et ses agens avec mépris. L'histoire dira la fidélité de ces gardes que les caresses et les menaces n'ont pu ébranler, le dévouement de ces prélats doublement attachés à leurs devoirs comme sujets et comme chargés de fonctions particulières, l'attachement cons-

tant de ces cardinaux, de ces princes traités avec tant d'indignités, le zèle enfin de tout ce que Rome comptoit de bon, d'honnête et de respectable. Elle dira comment ils furent exilés, emprisonnés, bannis, traînés d'un lieu à un autre, frappés d'amende, privés de leurs biens, plongés dans l'indigence, uniquement parce qu'ils refusoient de reconnoître l'usurpateur, et de violer la foi qu'ils avoient jurée. Et comment, disoit naguère une voix éloquente, comment auroient-ils pu cesser d'être attachés à ce Pontife-Roi, qui, titulaire passager d'une dignité éternelle, et revêtu de la double lieutenance de la souveraineté unique de Dieu, réunit en lui tout ce qui peut inspirer le respect, la confiance et l'amour? Comment auroient-ils pu ne pas aimer un gouvernement dont l'économie est la base, dont la paix est le fruit, dont la douceur paternelle est le caractère distinctif; où les deux puissances réunies dans les mêmes mains ne peuvent jamais être rivales; où on ne parle pas de liberté, mais où il y a plus que partout ailleurs liberté de parler : où l'égalité n'est pas décrétée, mais où elle est réalisée; où on n'établit point de droit qu'il n'y a de distinction que celle des talens et des vertus, mais où de fait les vertus et les talens conduisent à toutes les distinctions, et où il n'y a pas jusqu'au fils de l'artisan et jusqu'au pauvre pâtre qui ne puisse devenir un Sixte-Quint? Qu'avoient-ils donc mis à la place de ce gouvernement tutélaire qui, depuis mille ans, fait le bonheur et la gloire de Rome? qu'avoient-ils mis ces rêveurs politiques et ces fabricateurs de pactes sociaux, qui jusqu'ici n'ont réussi à faire que des châteaux de cartes, aussitôt détruits qu'élevés, et en dernier lieu, ce fanfaron de gloire, qui sembloit se croire appelé à conquérir, à immoler et à détruire tout l'uni-

vers? Les premiers pensoient-ils remplacer par les fêtes républicaines et par les facéties à la Brutus, ces cérémonies si imposantes et ces solemnités sacrées où la religion déploie toute sa pompe; et le second se flattoit-il de faire oublier, avec sa police, ses exactions et ses baïonnettes, le régime le plus doux et le plus paternel qui fût jamais? Que seroient devenus, sous la domination des uns, comme sous celle de l'autre, ces monumens, ces palais, ces basiliques augustes, élevés par la piété, modèles constans du goût, magnifiques ornemens de la ville éternelle? N'étoit-il pas évident qu'ils auroient dépéri, et que la capitale du monde chrétien n'auroit plus été bientôt qu'un vaste désert, où l'on n'auroit trouvé que l'ignorance, la misère et les ruines? N'étoit-il pas évident que Rome perdoit tout en perdant le chef de l'Eglise? Veuve de son prince et de son pasteur, elle voyoit du même coup ses honneurs détruits, ses richesses enlevées, le silence envahissant ses rues, et la détresse et la faim gémissans dans ses maisons croulant de toutes parts.

On se rappelle quels cris de joie poussa l'impiété lors de la première de ces révolutions. Comme on se félicitoit d'avoir brisé enfin le trône des prêtres! C'étoit le dernier coup porté au fanatisme. On osoit appeler le triomphe de la raison, ce qui n'étoit évidemment que l'ouvrage de la terreur et de la violence. Un message arrogant et menteur fut envoyé, à cet effet, par le Directoire aux Cinq-Cents. L'impiété se croyoit sûre de son fait. Elle avoit, dans cet écrit, rassemblé toute son audace, toute sa fureur, tous ses mensonges. Les tribunes de deux Conseils retentirent des mêmes accens, et tous les échos de l'impiété les répétèrent avec un redoublement d'allégresse et de jactance. Un auteur, que nous nommerons parce qu'il

est mort, Bourgoing, dans ses *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI*, n'eût pas honte de prendre aussi le ton de la dérision et de l'insulte. Qui leur eût dit alors que leur joie seroit si courte et leur triomphe si vain, et qu'au bout de deux ans, le successeur du pontife martyr de leur intolérance, retourneroit paisiblement dans sa capitale délivrée, et reprendroit son rang parmi les souverains ?

Ce premier essai n'avoit pas réussi. On espéra être plus heureux dans une seconde tentative, dont se chargea un conquérant farouche, formé à l'école du Directoire. Il eût aussi la fantaisie de régner dans Rome. Il décida qu'un prêtre ne pouvoit être souverain, et que *les principes de l'empire* ne le permettoient pas. Il déclara nulle la donation de Charlemagne, dont il étoit incontestablement l'héritier; et dans des décrets formels, il accusa d'ambition, d'opiniâtreté et de hauteur le pontife le plus modeste et le plus doux qui fut jamais. C'est exactement la fable du Loup et de l'Agneau. Mais dans cette nouvelle entreprise, on crut avoir été bien plus habile et adroit que dans la première. Dans celle-ci, on avoit commis la faute de laisser les cardinaux libres, de sorte qu'ils avoient pu se réunir après la mort de Pie VI, et élire un nouveau Pape. On s'arrangea pour prévenir un semblable inconvénient. Le sacré collége partagea le bannissement et les disgrâces du souverain Pontife. Tous les cardinaux qui purent supporter la route, furent amenés en France, et on ne laissa précisément en Italie que ceux que leur âge très-avancé ou leurs infirmités rendoient peu redoutables; encore exigea-t-on qu'ils se retirassent chacun dans leur patrie. De cette manière, toutes les précautions étoient prises. La prudence humaine n'avoit manqué à rien, et tous les in-

conveniens étoient prévenus. Le sacré collége alloit s'éteindre dans l'exil, comme son chef. Plus de Pape, plus de moyens d'en avoir.

Mais illusions et chimères! que les pensées des hommes sont vaines, et combien leurs efforts sont impuissans! Voilà que tous ces projets insensés sont de nouveau confondus. Le Pape rentre dans sa capitale. Les compagnons de son exil et de ses souffrances sont rendus à la liberté. Rome recouvre son maître, ses prélats, ses princes, ses fidèles et généreux habitans. Le chef de l'Eglise est reçu aux acclamations unanimes d'un peuple opprimé pendant six ans. Quelle force l'a ainsi ramené sur son trône? Est-ce les armes à la main qu'il a reconquis ses Etats? a-t-il publié une croisade pour conquérir la ville sainte? a-t-il appelé tous les chrétiens à le venger ou à le défendre? Non; il a prié. Il a fait monter vers le ciel, comme Abel, le cri de l'innocence opprimée. Il a levé les bras, comme Moïse. Il a représenté à Dieu les maux de l'Eglise, les ravages de l'homme ennemi, les ruines du sanctuaire. Il lui a dit avec le Psalmiste : *Levez-vous, Seigneur, et agissez.* Et le Seigneur a entendu la voix de son Pontife, et il s'est levé, et il s'est chargé de le défendre. Comment méconnoître ici son action puissante? Elle est empreinte dans cette révolution en caractères qui frappent les plus aveugles. Quelle autre que la Providence auroit appelé des deux bouts du nord les instrumens de ses desseins? Jadis elle vit venir les *barbares du nord* pour châtier Rome païenne; aujourd'hui elle les amène pour délivrer Rome chrétienne. Elle rassemble pour ce but le Moscovite et l'Anglois. Elle fait marcher des légions étonnées de se trouver ensemble. Voilà deux fois qu'elle donne ce spectacle au monde. Voilà deux fois qu'elle relève son

Eglise par les mains de ceux qui ne reconnoissent point son Eglise. Elle arme l'hétérodoxe et le schismatique pour venir au secours du Saint-Siége ; présage heureux d'une plus grande faveur encore. Elle n'inspire à tous les souverains que des pensées de paix et de modération. Elle leur fait sentir la nécessité de s'unir pour récréer ce qui étoit détruit, pour renouer les liens rompus, pour raffermir ce qui étoit ébranlé. Elle leur montre qu'il est de l'intérêt de l'Europe entière de conserver ce pouvoir éminemment moral et religieux, de rétablir ce père commun de la grande famille chrétienne, de le rendre indépendant pour le repos même de l'Europe, de reconnoître ses droits sur ses Etats, droits aussi réels au jugement de Voltaire lui-même, que ceux des autres monarques sur les leurs ; de lui restituer enfin ces biens qu'on n'a pu lui ravir sans injustice, et qu'on ne pourroit lui retenir sans une égale injustice dans un moment où on rend à chacun ce qui lui appartient, où chacun est admis à faire valoir ses titres, et où il est de l'intérêt de tous de substituer le règne de l'équité, les égards, la reconnoissance des droits réciproques et la réparation des injures, aux excès de l'arrogance, de la force et de l'ambition. Ainsi, le Saint-Siége recouvrera non-seulement ses honneurs, non-seulement son autorité spirituelle qu'on ne sauroit lui ôter, mais aussi ses domaines temporels, dont la possession est consacrée par le temps, et garantie par l'utilité commune. Ce qui s'est fait à cet égard, est l'annonce de ce qui doit se faire encore. Déjà maître de Rome, le souverain Pontife le sera bientôt du reste de ses Etats, et même de ces légations qui lui appartiennent à aussi juste titre que telle et telle province à la puissance qui les recouvre aujourd'hui. Nous avons un gage de cette restitution

dans l'esprit de justice, de sagesse, de modération et de magnanimité qui a présidé à la dernière révolution, et qui paroît diriger les vues des cabinets et la conduite des souverains. Ils ne laisseront pas leur ouvrage imparfait, et ils consommeront le grand œuvre de la pacification générale par une mesure qui y mettra le sceau, et qui achevera de mettre en évidence la pureté de leurs intentions, et la loyauté de leurs efforts.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome, *3 juin*. Les promotions faites par S. S. et qui ont été rapportées dernièrement, doivent être rectifiées ainsi. Le cardinal Pacca la dignité de camerlingue; le cardinal Litta a été fait prélat de la Propagande; le cardinal di Pietro, grand-pénitencier; le cardinal Mattei, prodataire; le cardinal Consalvi, reprend sa place de secrétaire d'Etat; le cardinal Galeffi est secrétaire des requêtes; le cardinal della Sommaglia est archiprêtre de Saint-Jean de Latran, et le cardinal Scotti, de Sainte-Marie-Majeure. On a remarqué que dans la distribution de ces places et de ces titres, le saint Père a récompensé spécialement ceux qui ont montré plus de dévouement pour la cause de l'Eglise durant la dernière persécution, et on n'a pu qu'applaudir à ce juste prix de leur zèle et de leurs services.

S. S. a jugé à propos de destituer de tous ses titres Mgr. Maury, neveu du cardinal de ce nom, qui étoit prélat et chanoine de saint Pierre, et qui, soit lors de l'enlèvement du Pape, soit depuis, en plusieurs occasions, s'est montré un des agens de la tyrannie. La même punition a été portée contre huit autres prélats et chanoines de la même église, au nombre desquels sont MMgrs. Collicola, Nicolai et Vergani, lequel avoit accepté une place dans le Corps-Législatif. Ils sont ac-

cusés d'avoir favorisé les attentats et l'usurpation de l'ennemi du Saint-Siége. Le souverain Pontife a donné des ordres pour qu'on ne laissât pas approcher de son palais les ducs Braschi, Cesarini, Sforza et quelques autres seigneurs romains, qui ont pris part à l'usurpation. Il est même question de poursuivre des sous-préfets et autres, tels que MM. Marescotti, Palombi, Borgia, Vincenti, Piranesi, que l'on regarde comme plus coupables. On en a arrêtés quelques-uns. Des professeurs du collége romain ont été destitués de leurs places. S. S., dont tout le monde connoît la douceur et la modération, a jugé néanmoins ne pouvoir se dispenser de faire respecter son autorité, qui avoit été si fort méconnue dans les derniers troubles. Il est tout simple qu'elle ne confie ses grâces qu'à ceux qui lui ont été fidèles. Les autres doivent s'attendre à en être privés. C'est la moindre peine à laquelle ils seront soumis, et au total leur châtiment paroît jusqu'ici s'être borné là.

La même lettre de Rome, qui nous donne ces détails, ajoute que, vers la fin de mai, les troupes d'une puissance voisine continuoient à ravager les parties de l'Etat de l'Eglise qu'elles occupoient encore. S. S. s'étoit plaint et de cette occupation prolongée et de ces ravages, mais elle n'avoit pu obtenir encore justice. La même lettre articuloit plusieurs excès commis par les agens de la même puissance. Dans la province de Pérouse, deux subdélégués du Pape, envoyés pour prendre possession du pays, ont été emprisonnés. Il faut espérer que ces violences seront réprimées. Tous les souverains ont intérêt à ce que tout rentre dans l'ordre, et à ce que chacun respecte les limites qui lui sont assignées.

PARIS. Pendant toute l'octave de la Fête-Dieu, S. M. a assisté au salut qui se célébroit à cinq heures du soir. Le jeudi, jour de l'octave, il y a eu aux Tuileries une messe plus solennelle. Le service de la chapelle royale se fait avec beaucoup de régularité. Il se dit tous les matins plusieurs messes, à différentes heures, pour la commodité des personnes du château, et on assure qu'à ces

messes, qui précèdent celle du Roi, et où le public n'est pas admis, assistent quelquefois de grands personnages qui se dérobent à la foule pour satisfaire leur piété, et qui y participent, dans quelques solennités, à ce que la religion a de plus auguste. Si, comme on ne peut en douter, l'impiété a fait tous nos malheurs, quelles espérances de sagesse et de calme ne peut-on pas concevoir sous une famille auguste qui honore la religion, et qui montre le désir de la faire refleurir?

— On s'est porté partout avec empressement, dès qu'il a été possible de le faire, à acquitter la dette que nous avions contractée envers les personnes augustes sacrifiées aux fureurs des partis. L'exemple qu'a donné, à cet égard, la Métropole, a été promptement imité, et chacun s'est joint avec zèle à ce concert de regrets, d'hommages, d'expiations et de prières que réclamoit le sang illustre qui avoit été versé. Dans toutes les paroisses de la capitale on a fait des services en leur honneur, et un grand nombre de fidèles ont regardé comme un devoir d'y assister en habits de deuil. D'autres églises ne se sont pas moins empressées de payer ce tribut. L'hôpital de la Salpétrière a célébré aussi un service. Le chœur étoit tendu de noir. Un catafalque, un clergé nombreux, une oraison funèbre, prononcée par M. Menessier, la présence des administrateurs de l'hospice, un grand concours de fidèles, tout a contribué à rendre cette cérémonie attendrissante pour un François et pour un chrétien. On nous mande de Bayeux qu'elle n'y a pas été moins imposante. Toutes les autorités de la ville se sont empressées de s'y rendre sur l'invitation de M. l'évêque, et de s'y joindre au clergé des paroisses, qui avoit été convoqué par le prélat dans sa cathédrale. Une nombreuse réunion de fidèles s'y étoit aussi portée, et unissoit leurs prières au chant de l'Eglise. A Caen, qui est du même diocèse, on a fait le même jour un service solennel dans l'église de Saint-Etienne, qui étoit précédemment une abbaye de Bénédictins, et où s'étoit réuni le clergé des autres paroisses. Toute la ville a pris part

à cette pompe funèbre. Cette portion du royaume n'a pas été une des moins prompte à témoigner sa joie du nouvel ordre de choses ou plutôt de ce retour à l'ordre. Nous apprenons de Tonnerre qu'il y a été célébré aussi, le 6 juin, un service pour le même objet. Le curé a prononcé un discours qui a fait verser des larmes, et quatre chevaliers de saint Louis étoient placés aux coins du catafalque. Les habitans de cette petite ville ont dû applaudir d'autant plus à la restauration d'une famille auguste, qu'ils ont plus souffert d'une guerre dont son retour seul pouvoit arrêter les calamités. Ils furent pillés au commencement d'avril, à la suite des désordres commis par les agens de la tyrannie, et ils ont chanté le *Te Deum* avec enthousiasme quand ils ont appris la chute de l'insensé qui opéroit notre ruine en courant à la sienne.

— Dimanche dernier, parmi les processions que le temps incertain et pluvieux n'a pas empêché de sortir, celle de Sainte-Valère a offert un spectacle curieux et édifiant. A l'entrée du Palais-Bourbon, qui se trouve sur cette paroisse, LL. AA. le prince de Condé et le duc de Bourbon attendoient la procession à genoux sur des prie-Dieu qu'on leur avoit préparés (1). Après avoir reçu une première bénédiction, les deux Princes accompagnèrent le Saint-Sacrement, chacun un cierge à la main, jusqu'au reposoir qu'ils avoient fait élever au bout de la longue avenue plantée d'arbres qui aboutit à leur palais. A la droite de l'autel, que couvroit une très-belle tente, on voyoit LL. AA. toujours à genoux pendant les cantiques qui s'y chantèrent. La station finie, elles voulurent encore accompagner la procession jusqu'à la sortie de leur palais, et y recevoir, de nouveau, la bénédiction. La piété de ces Princes, pendant tout ce trajet, a frappé et ému les spectateurs.

---

(1) Un journal a dit que M. le prince de Condé avoit assisté à la procession de Saint-Sulpice. C'est une erreur. S. A. demeure fort loin de cette paroisse.

AURAY. Qui peut avoir perdu le souvenir des horribles suites de la malheureuse affaire de Quiberon? De généreux François qui s'y étoient ralliés sous les drapeaux de l'honneur et du devoir tombèrent au pouvoir des républicains, et furent impitoyablement massacrés. Depuis cette affreuse époque, les ossemens desséchés d'une partie de ces honorables victimes étoient abandonnés dans un pré situé à un quart de lieue de l'établissement des Sourds-Muets de la Chartreuse d'Auray. Personne n'osoit réclamer pour eux les honneurs de la sépulture ecclésiastique; mais à peine apprit-on que LOUIS XVIII alloit enfin s'asseoir sur le trône de ses ancêtres, qu'on s'occupa des moyens de remplir cette obligation sacrée. Notre respectable prélat, M. Bausset de Roquefort, et M. Deshayes, curé d'Auray, eurent, à ce sujet, une conférence, dont le résultat fut l'ordre donné par M. l'évêque de déterrer ces restes précieux, dont la translation dans l'église de l'institution des Sourds-Muets fut fixée au 15 mai.

Le jour marqué, les habitans de la ville d'Auray et des communes environnantes, se rendirent en foule au lieu vulgairement connu sous le nom de Champ des Martyrs. Avant le départ du convoi, M. Deshayes fit un discours analogue à la circonstance. Le clergé étoit suivi des personnes les plus marquantes, dont vingt-huit avoient été choisies pour porter les cordons des draps mortuaires. La garde nationale marchoit ensuite, précédant une population immense.

Tel fut l'ordre du convoi jusqu'à la belle église de l'institution des Sourds-Muets, où une autre cérémonie funèbre aura lieu le 21 de ce mois. Mgr. l'évêque de Vannes y célébrera un service solennel pour ces intrépides défenseurs de l'autel et du trône, dont les ossemens seront déposés dans un mausolée, revêtu d'une inscription qui rappellera le souvenir de leur généreux sacrifice.

Si cette pieuse cérémonie rappelle d'affreux souvenirs, elle doit aussi faire couler les douces larmes de la reconnoissance. On sait que beaucoup d'habitans d'Auray rendirent des services aux malheureux pris à Quiberon. Ils

favorisèrent l'évasion de plusieurs. Ils donnèrent aux autres des secours et des consolations malheureusement peu efficaces, mais dont l'humanité doit leur savoir gré.

Le 29 avril, Mgr. l'évêque de Vannes fit un service dans la même église pour Louis XVI et quelques membres de son auguste famille. Cette pompe funèbre n'avoit pas encore frappé les yeux des fidèles Bretons.

— Les religieuses des Pays-Bas reprennent l'habit de leur ordre. On écrit de Grave, que les capucins de Velpe sont rentrés dans leur couvent. Des religieuses s'empressent aussi de se réunir dans celles de leurs maisons qui ont échappé à la destruction.

Nouvelles politiques.

M. Conen de Saint-Luc, neveu de l'évêque de Quimper, du même nom, et fils d'un ancien président au parlement de Rennes, a été nommé préfet du Finistère, en remplacement de M. Abrial fils. M. René de Brosses, membre de la cour royale de Paris, est nommé préfet de Limoges; M. le Boutillier, préfet du Var; M. de Gher, préfet de la Mayenne; M. Gamot, préfet de la Lozère, passe à la préfecture de l'Yonne. On donne encore pour certaines les nominations suivantes : à la préfecture de Dijon, M. Terray Desrozières; à celle de Montauban, M. Alban de Villeneuve, ex-préfet de Lérida; à celle de Bourbon-Vendée, M. Fremin de Beaumont, ex-préfet du département des Bouches-du-Rhin; à celle d'Angoulême, M. Milon; et à celle de Marseille, M. d'Albertas.

— La division d'infanterie des quatre régimens du Roi et de la Reine; celle de cavalerie, de même des quatre régimens du Roi et de celui de Berry, destinées à former la garnison de Paris, ont fait, le 16, leur entrée dans la capitale. Ces divisions, à leur arrivée, ont été passées en revue aux Champs-Elysées par LL. AA. RR. les princes duc d'Angoulême et duc de Berry, accompagnés de S. Exc. le ministre secrétaire d'Etat de la guerre. Lorsque les troupes sont arrivées, une députation des officiers-généraux et supérieurs de

la garde nationale de Paris, de cette belle troupe qui a rendu de si grands services, est venue recevoir ces braves destinés à partager le service honorable, mais pénible, qu'elle a fait dans la capitale depuis l'éloignement des troupes de lignes. M. de Montesquiou, en l'absence de M. le général Dessolles, commandant en chef, a adressé à MM. les officiers-généraux et supérieurs de la ligne, le discours suivant :

« Messieurs, la garde nationale de Paris nous a chargés de vous témoigner la joie que lui fait éprouver le retour si désiré de ces braves défenseurs de la France, qui, dans leurs triomphes, ont obtenu l'admiration de l'Europe, et, dans leurs malheurs mêmes, n'ont pas cessé de mériter la reconnoissance de leurs concitoyens, et l'estime de leurs ennemis.

» Aucune époque ne pouvoit, Messieurs, nous rendre votre présence plus chère ; vous remplacez, enfin, dans la capitale, les troupes étrangères que des fautes, qui ne vous appartiennent pas, y avoient conduites. La garde nationale s'empressera de seconder votre zèle pour le service du Roi et de la patrie ; elle s'enorgueillira d'être considérée par l'armée comme son auxiliaire ; de recevoir d'elle l'exemple d'un dévouement et d'une fidélité sans bornes, et de pouvoir répéter avec elle ce cri si cher aux François : *Vive le Roi* » !

Les officiers-généraux et supérieurs de la ligne ont accueilli avec le plus vif plaisir les expressions d'estime et d'affection de la garde nationale par les cris de *Vive la garde nationale parisienne!* Le général en chef comte Maison a répondu au discours de M. de Montesquiou de la manière suivante :

« Messieurs, les troupes de ligne, appelées par la confiance de S. M. à former la garnison de Paris, sont extrêmement flattées de l'honneur que vous leur faites ; elles s'efforceront de mériter, par leur discipline et leur exactitude dans le service, l'estime et l'affection des habitans de la capitale ; nous ambitionnerons surtout celles de la garde nationale, dont tout bon François a su apprécier les services, et admirer la conduite pendant les grands événemens qui viennent de se passer.

» Messieurs, nous sommes tous de la même famille, réunis, reconstitués sous le meilleur des Rois ; citoyens et soldats, tous nos sentimens, tous nos vœux seront pour la gloire et le bonheur de notre souverain, de son auguste famille, qui assurent à jamais la prospérité de notre belle patrie. *Vive le Roi* ».

Une circonstance remarquable, et qui a causé une vive sensation aux nombreux spectateurs, a été de voir Mgr. le duc de Berry recevoir, à la tête de son beau régiment, le prince son frère, et ensuite défiler devant lui, à la tête des chasseurs du Roi, comme colonel-général de l'arme. Toutes les troupes qui ont défilé devant LL. AA. ont obtenu l'honneur de porter la décoration du lis.

ORDRE DU JOUR.

Paris, le 16 juin 1814.

Le ministre de la guerre, après avoir pris les ordres de LL. AA. RR. Mgr. le duc d'Angoulême et Mgr. le duc de Berry, fait connoître, en leur nom, aux corps qui sont entrés aujourd'hui dans la ville de Paris, et dont les Princes ont passé la revue aux Champs-Elysées, que LL. AA. RR. sont entièrement satisfaites de la belle tenue et de l'excellent esprit qui les distinguent.

S. M., daignant apprécier la fidélité et le dévouement de tous les braves qui composent les régimens d'infanterie de ligne *du Roi* et de *la Reine*, d'infanterie légère *du Roi* et de *la Reine*, de cuirassiers *du Roi*, de dragons *du Roi*, de chasseurs *du Roi* et *de Berry*, et de hussards *du Roi*, autorise les militaires qui composent ces corps à porter la décoration du lis, qui leur sera remise par MM. leurs colonels respectifs.

La même autorisation est accordée à MM. les officiers-généraux et officiers d'état-major de ces deux divisions, comme une marque de la satisfaction de S. M.

Le ministre et secrétaire d'État de la guerre,

Comte DUPONT.

— On assure que M. le comte de Vaugiraud, cordon rouge, et lieutenant-général de la marine royale, est nommé vice-amiral et gouverneur de la Martinique. Cet officier n'a point quitté nos Princes depuis le moment de leur départ de France. Il se distingua dans la fatale expédition de Quiberon, et fut chargé du commandement de l'île d'Yeu, en 1795, sous les ordres de MONSIEUR, comte d'Artois. Son fils unique est mort à la fleur de son âge dans la guerre de la Vendée ; son frère, le marquis de Vaugiraud, a péri dans les massacres de septembre, victime de sa fidélité pour son Roi. On dit également

que le contre-amiral Linois est nommé gouverneur de la Guadeloupe.

— La première compagnie des gardes du corps, dite *la compagnie Ecossoise*, a été présentée à S. M. dans la nouvelle galerie qui conduit à la chapelle. S. M. a témoigné à ce corps toute la confiance qu'elle mettoit dans sa fidélité; elle a rappelé les preuves de dévouement qu'elle avoit reçues des anciens gardes qu'elle voyoit encore dans leurs rangs. Les gardes du corps sont descendus dans le portique du rez-de-chaussée du côté de la chapelle; M. le prince de Poix y a été envoyé aussitôt par S. M. pour faire prêter le serment. Cette cérémonie a été précédée d'un discours que le major de cette compagnie lui a adressé. Le ton franc, noble et dévoué de ce brave officier a pénétré dans toutes les ames; les larmes couloient de tous les yeux; les cris de *Vive le Roi!* sont partis de toutes les bouches. Rien ne sauroit exprimer l'élan et l'enthousiasme avec lesquels ont été prêtées les diverses parties du serment. Les gardes du corps ont juré d'être fidèles à S. M. : de ne jamais servir de prince étranger à la maison de Bourbon : de prévenir tous les complots qui seroient formés contre le Roi; enfin de vivre et de mourir pour lui. Les cris de joie et d'amour, poussés avec ivresse, ont attiré le public de toutes les parties du jardin; on montoit sur les balustrades, sur les grilles, pour voir ce spectacle intéressant. Les militaires mêlés dans la foule joignoient leurs vœux et leurs applaudissemens à ceux des gardes. Lorsqu'ils se sont séparés, on s'empressoit autour d'eux, on les félicitoit de leur zèle, et du bonheur qu'ils alloient avoir de servir un maître si aimé, et si digne de l'être.

AVIS.

Les Abonnés dont la souscription est expirée le 20 juin, et celles qui expireront au 20 juillet prochain, sont priés de vouloir bien renouveler, s'ils ne veulent point éprouver de retard : nous les prions, en conséquence, de nous faire passer en même temps une des adresses qui sert à envelopper chaque numéro. Cette attention de leur part nous évitera des recherches et des erreurs auxquelles la parité des noms et l'indication inexacte des lieux de poste donnent lieu. Il faut avoir soin de charger les lettres qui renferment des valeurs. Celles qui contiennent des reconnoissances doivent être affranchies, ainsi que le port de l'argent payé : *toutes celles qui ne le seroient pas ne seront pas retirées de la poste.*

De l'état religieux.

Après vingt-cinq années de révolution, au moment où, éclairés par tant d'expériences malheureuses, nous abjurons les maximes des novateurs pour retourner à nos vieilles institutions, il est permis de jeter un regard douloureux sur ces monumens que la sagesse de nos pères avoit établis pendant un si grand nombre de siècles, et qu'un moment de folie a renversés. Dans l'impuissance dans relever toutes les ruines, il est permis du moins de recueillir ce que nous en pouvons retrouver de débris précieux. Arrêtons-nous un moment sur une des œuvres les plus antiques de la piété et de la sagesse humaine, sur l'état monastique.

Long-temps l'objet de la vénération des peuples, les ordres religieux devoient être en butte à toute la fureur de la philosophie. On leur chercha des crimes, et surtout des ridicules : ils répondirent par des raisons à des sarcasmes, et succombèrent. Aux railleries succédèrent bientôt des déclamations : des abus leur furent reprochés comme des vices; ce qui étoit bon fut calomnié; on dissimula les services qu'ils rendoient à la société ; ceux qu'ils rendoient à l'Eglise furent produits comme de nouveaux titres de proscription. Quelques ministres, séduits ou intimidés, prêtoient l'oreille à leurs accusations; et malheur à qui osoit élever la voix pour les défendre.

A cette époque, deux jeunes ecclésiastiques entreprirent de répondre à tant d'imputations injustes ou exagérées, dans un ouvrage publié, en 1784, et inti-

tulé : *De l'Etat religieux*. Les auteurs remontoient à l'origine des ordres monastiques, en suivoient l'histoire jusqu'à nos jours, en observant le but de leurs premiers fondateurs, l'objet et l'esprit de leurs institutions, et le tableau des bienfaits qu'en avoient reçus la religion et la société

Nous voyons les premiers cénobites fuir le monde, d'où les chassoient les persécutions des empereurs et le scandale des mœurs païennes, et chercher la solitude pour y pratiquer, sans crainte et sans distraction, les vertus évangéliques. De ce nombre sont saint Paul et saint Antoine. Au 4e. siècle, saint Pacôme est le premier qui trace une règle aux solitaires, et les réunit en congrégation. Bientôt l'Orient se peuple de pieux anachorètes. Des monastères s'établissent en Palestine, en Syrie, en Egypte, et jusque dans les déserts les plus reculés de l'Afrique. Enfin, cette profession se propage dans tout l'Occident, et saint Martin pose les fondemens du premier monastère en France.

« Aimez Dieu, votre prochain; priez sans cesse; » mortifiez vos sens; soyez humbles »; telle étoit d'abord la règle commune, la règle unique de tous les religieux; et telle fut ensuite la base éternelle de tous les statuts monastiques.

Quelle étoit l'existence de ces premiers solitaires? Voués aux plus rudes exercices de la pénitence, séparés non-seulement du monde, mais, en quelque sorte, de la nature, ils avoient choisi pour asiles des terres incultes et inhabitables; et le premier tribut qu'ils payèrent à la société, dont ils ne recevoient aucun secours, fut de faire prospérer l'agriculture dans des lieux où des hommes moins patiens et moins endurcis au travail, n'auroient pu obtenir de la terre aucune production. Cependant leur sobriété leur lais-

soit encore un superflu, et ils pouvoient remplir tous les devoirs de la charité : car, selon l'expression de saint Augustin, « les moines, qui semblent se passer » du reste des hommes, ne peuvent se passer de les » aimer ».

A mesure que les établissemens religieux se perfectionnèrent, ils se rapprochèrent des villes, et des rapports plus immédiats s'établirent entr'eux et le monde : ce fut alors que leurs travaux et leurs services devinrent plus importans. Qui peut ignorer ce que doit aux moines la civilisation? Qui ne sait que, lors de l'invasion des peuples du Nord, ils recueillirent tous les monumens des beaux génies de l'antiquité; qu'ils cultivoient les sciences, les lettres et même les beaux-arts, quand le reste des hommes étoit plongé dans l'ignorance la plus profonde; et qu'enfin, ces lumières dont nous sommes si fiers, et dont nous avons fait contre la religion un si funeste usage, s'étoient réfugiées au fond des cloîtres?

Les auteurs de l'ouvrage dont nous parlons entrent dans des développemens que les bornes étroites de cet article ne nous permettent pas de suivre : ils nous montrent les religieux édifiant l'Eglise par l'exemple de leurs vertus, la soutenant par leur constance à éclaircir les mystères de la théologie, à maintenir la doctrine chrétienne dans toute sa pureté, à combattre les hérésies, enfin par leur zèle à propager les lumières de l'Evangile; ils nous les représentent servant l'Etat par des travaux d'une autre nature. Des congrégations se forment pour se consacrer à des professions dont quelques-unes semblent même incompatibles avec la vie religieuse : de ce nombre sont les ordres militaires, tels que les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, depuis chevaliers de Malte, les Tem-

pliers, les religieux de l'ordre Teutonique, ceux de Saint-Jacques et d'Alcantara en Espagne. D'autres communautés, qu'il seroit même trop long de nommer, se partageoient entre les pratiques du cloître et les soins de la charité, soit en rachetant les chrétiens captifs des Musulmans, soit en se vouant au service des hôpitaux, soit en ouvrant des asiles aux pauvres et aux orphelins. Mais parmi tant de bienfaits que la société a reçus des moines, la France ne devoit-elle pas voir avec reconnoissance les soins qu'ils donnoient à l'éducation de la jeunesse? Avons-nous oublié que de tant de grands hommes dont nous avons admiré le génie, et dont nous honorons la mémoire, la plupart étoient sortis de leurs écoles? Voilà pourtant ceux que nous avons proscrits comme ennemis de toute institution sociale. On les a tous exterminés ou chassés; on s'est emparé de leurs dépouilles : en avons-nous été plus riches et plus heureux? Y avons-nous même gagné *des idées plus libérales*?

Mais quoi, dira-t-on, faut-il donc rétablir les corporations religieuses? Eclairés et civilisés comme nous le sommes, ne devons-nous pas regarder la mission des moines comme terminée parmi nous? Long-temps dépositaires des monumens des sciences et des lettres, ils ont administré ce précieux héritage de l'antiquité comme des tuteurs habiles et intègres : mais nous sommes enfin sortis d'une enfance qui a duré tant de siècles; nous connoissons le prix des biens qu'ils nous ont conservés, donnons des éloges à leur zèle et à leur patience; mais ne leur demandons plus des travaux dont nous n'avons plus besoin.

Une pareille objection seroit bien légère, si les intérêts de l'Eglise étoient mis dans la balance; mais à ne considérer que le bien de l'Etat, sans parler même

des devoirs de la charité, si mal remplis par la froide *bienfaisance*, quelle ample matière les lettres et l'instruction publique n'offriroient-elles pas au zèle des religieux? Que de découvertes à faire, que d'obscurités à éclaircir dans la littérature ancienne, dans l'histoire moderne, dans celle des peuples du Nord, et dans nos propres annales? La raison et l'expérience démontrent que les sciences d'érudition sont le partage exclusif des moines. Les gens du monde ne peuvent se livrer avec assez d'ardeur à des travaux arides qui ne leur promettent ni gloire ni fortune. La seule suppression de la savante congrégation de Saint-Maur prive les lettres de plusieurs grandes entreprises, de plusieurs collections importantes auxquelles ce corps travailloit dans le silence de la retraite, et que nous n'avons plus d'espérance de voir terminer.

Et qui sait jusqu'à quel point l'esprit humain auroit rétrogradé, s'il avoit suivi long-temps encore la funeste impulsion qui lui étoit donnée depuis vingt ans? Déjà les premiers symptômes de la barbarie s'étoient déclarés : un nouvel Attila menaçoit l'Europe entière; chaque jour le caractère et les mœurs nationales s'altéroient visiblement : encore une génération écoulée sous l'influence d'un pareil régime, et nous perdions peut-être tout ce que l'imprimerie ne nous conservoit pas. Quelle reconnoissance n'aurions-nous pas due alors à des hommes qui se seroient réunis pour sauver une seconde fois l'Europe d'un tel avilissement! Pendant des temps si malheureux, quelques amis de la religion et des lettres ont entretenu parmi nous la tradition des mœurs de nos pères. Rendons grâce surtout à ceux qui ont veillé à l'éducation de la jeunesse. Mais en louant leurs efforts, observons les obstacles qui bien souvent se sont opposés à leurs succès.

Ne peut-il pas être permis de faire remarquer ce qu'il y a nécessairement de défectueux dans les études dirigées par des laïcs isolés, et même par les ecclésiastiques séculiers, qui ne sont point astreints à une règle commune; voyons enfin quels avantages elles ont perdu, lorsque les écoles ont cessé d'être soumises à des corps. Cette question sera peut-être de quelque intérêt, et pourra mériter l'attention du gouvernement, dans un moment où l'on veut réparer les erreurs du passé. Déjà on a remarqué avec intérêt que dans la chambre des Députés, un orateur judicieux, après avoir fait l'éloge d'un de ses confrères, ancien doctrinaire, a émis son vœu pour le rétablissement de ces anciennes congrégations formées au nom de la religion, et qui, consacrées à l'éducation, n'étoient pas moins utiles à l'Etat qu'à l'Eglise. Nous pourrons une autre fois donner quelques idées sur ce sujet.

Assurément l'abbé de Torné n'étoit ni prophète ni enfant de prophète. Le ciel n'avoit pas, on peut le croire, favorisé de ce don merveilleux un homme dont on loua toujours plus les talens que la piété, et qui se déshonora depuis complétement par le rôle impie et abject qu'il joua dans la révolution. Il se livra avec fureur au parti dominant, se traîna dans les clubs, devint évêque constitutionnel du Cher, donna le premier, dans l'Assemblée législative, le scandale de renoncer au costume ecclésiastique, se maria enfin, et se souilla de toute la fange révolutionnaire. Il fut trouvé mort dans son lit, à Tarbes, le 12 mars 1797, étant alors âgé de 70 ans; ce qui rend ses écarts plus ridicules et moins excusables encore. Tel est le prédicateur dont nous allons citer quelque chose. On pourra s'é-

tonner que nous allions fouiller dans ses écrits. Mais le passage que nous avons à rapporter de lui, nous a paru si précis, que nous avons cru pouvoir passer par-dessus l'opprobre dont l'auteur s'est couvert. On jugera de lui, si l'on veut, comme de l'ânesse de Balaam, que Dieu force à lui rendre un hommage étonnant et inattendu. Le passage en question se trouve dans le sermon du dimanche des Rameaux, sur l'humanité des souverains. Il y a plusieurs morceaux qui s'appliquent fort bien à l'ambitieux étranger qui dominoit sur nous il y a peu; mais la plupart de ces morceaux sont plutôt raisonnables et sensés que frappans. Nous nous bornerons donc à ce dernier, qui nous a semblé avoir ce dernier mérite.

« Ce n'est pas que je prétende ici justifier ces conquérans odieux qui sont nés pour le malheur de l'humanité, que la fureur d'étendre leur empire a rendus les fleaux de la terre, et qu'un amour ardent de la gloire a comme altérés du sang humain. Ce sont des monstres dans la religion, dans la saine politique et dans la nature. Si quelque nation, éblouie de leur fausse grandeur, se passionne pour leurs succès, et envie de tels maîtres, exaucez-la, ô mon Dieu, dans votre fureur. Mais puisse le Dieu protecteur de la France, préserver à jamais cet empire d'un souverain né avec une valeur bouillante, qui ne respire que les combats, qui ne désire que les conquêtes, qui n'aime que l'art de la guerre, dont l'ambition se trouve trop resserrée dans les limites de ce vaste empire, et dont l'impétuosité ne juge pas d'entreprise impossible ! O ma patrie, je vous présage alors une foule de calamités. Ce règne belliqueux sera le règne des misères publiques (1) ».

---

(1) Sermons de Torné, en 3 volumes, 1765, tome........, page 362.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Les journaux ont annoncé la mort de M. Charles Palissot, conservateur de la bibliothèque Mazarine. Il est décédé à Paris, la semaine dernière, à l'âge de 84 ans. Il a conservé jusqu'au dernier moment une tête saine et un jugement parfait. Averti du danger de son état, il a senti se réveiller en lui cette foi dont il avoit reçu autrefois les premiers principes, mais que le tourbillon du monde et la séduction des mauvaises doctrines lui avoient peut-être un peu fait perdre de vue. M. Palissot avoit combattu autrefois les philosophes, sans être fort religieux lui-même. Par une inconséquence qu'il n'a sentie que tard, il se moquoit des principes pernicieux de ces écrivains, sans avoir lui-même des principes bien sûrs. On voit avec chagrin, par ses ouvrages, qu'il étoit indécis et indifférent sur les grandes questions qui importent le plus à l'homme et à la société, et son langage se ressent trop de l'esprit général de son siècle. Quoi qu'il en soit, l'âge et la réflexion l'ont ramené, dans ses derniers jours, à des pensées plus justes et plus sérieuses. Il a senti le besoin de la religion, et lui a consacré du moins la fin de sa longue carrière. Réconcilié avec Dieu et avec lui-même, il a demandé les sacremens. Son curé, qui l'a administré, et qui lui a adressé les exhortations convenables, a été touché de la vivacité de la foi de ce vieillard, qui l'a remercié de ce dernier service de la manière la plus affectueuse. Les confrères et les amis du mourant, qui ont assisté à cette cérémonie, ont admiré sa religieuse résignation. Nous donnons comme très-authentiques ces particularités édifiantes, que nous tenons de la bouche même du pasteur qui a vu M. Palissot dans ses derniers jours. On peut publier aujourd'hui de semblables détails, et on n'a plus à craindre de choquer celui qui ne vouloit pas qu'on parlât des dispositions chrétiennes des mourans. Il est permis de citer ceux sur qui la religion reprend son empire. Un peu avant M. Palissot, étoit mort aussi un autre homme de

lettres qui avoit joui quelque temps d'une sorte de célébrité, et chez qui la foi s'est aussi réveillée. M. Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris* et de plusieurs autres ouvrages, où il y a plus d'originalité et d'imagination que de goût et même de raison; M. Mercier, à qui ses paradoxes avoient donné quelque renommée, est aussi revenu, dans sa vieillesse, à des sentimens chrétiens. Il n'a pas même attendu, pour cela, ses derniers jours; et à une époque où il n'avoit rien perdu de ses facultés, il s'est jeté dans les bras de la religion avec cette vivacité, cette franchise et cette effusion de cœur qui tenoient à son caractère. Il mettoit dans ce retour l'expression animée de l'enthousiasme, et il a rempli tous ses devoirs avec zèle, mais sans ostentation. Nous aimons à consigner ici ces détails consolans pour les ames pieuses, et honorables pour la religion. Elles se plairont à la voir ainsi reprendre son ascendant sur les consciences, et faire entendre sa voix puissante à ceux qui l'avoient oubliée. Nous pourrions même citer d'autres faits de ce genre, qui ne sont ni moins éclatans, ni moins sûrs. L'année dernière, mourut à Paris un homme qui avoit aussi fait quelque bruit par ses ouvrages. L'abbé Soulavie avoit été éditeur de beaucoup de compilations. Il avoit publié, sur les deux derniers siècles, des Mémoires qu'il mettoit sans façon sur le compte des noms les plus célèbres. Les Mémoires du duc de Richelieu, du duc d'Aiguillon, de Massillon, etc., sont dans ce genre. Ces ouvrages sont mauvais de tous points. On n'y trouve ni goût, ni style, ni intérêt, ni jugement, ni exactitude. Ce sont de misérables recueils où l'ignorance, l'ineptie, la fausseté se disputent la palme. L'auteur avoit la manie d'écrire, et le besoin le portoit à rédiger à la hâte ces compilations informes. Ce ne fut même pas là le seul de ses torts. La révolution l'égara comme tant d'autres. Prêtre, il oublia son état, et contracta des engagemens scandaleux, et sa conduite participa, comme ses écrits, au délire du temps. On voit que nous ne dissimulons pas ses fautes. Mais du moins nous dirons, avec plaisir, qu'il les reconnut. Averti par

une longue maladie, il a témoigné beaucoup de regrets de ses torts, et s'est réconcilié avec l'Eglise. Il n'a pu, sans doute, rendre ses écrits meilleurs; mais il a manifesté hautement son repentir du langage qu'il y avoit tenu, et des calomnies qu'il avoit avancées. Il a même voulu conférer avec un ecclésiastique estimable, et fort connu de la capitale, qui l'avoit autrefois réfuté, et il l'a rendu témoin de la vivacité de ses regrets et de la sincérité de son repentir. Il s'est soumis à tout ce qu'on a exigé de lui pour la réparation du passé, et il est mort dans les sentimens de pénitence qui convenoient à sa conduite. Il seroit à souhaiter qu'on pût consigner cette anecdote en tête de tous ses écrits, qui heureusement sont tombés dans un grand discrédit. Nous ferons connoître quelque jour un acte plus important encore. C'est la rétractation très-précise d'un homme bien au-dessus de tous ceux que nous venons de nommer, d'un savant estimable, qui n'a pas attendu la maladie pour se déclarer chrétien, et qui a vécu, pendant plusieurs années, dans les pratiques de la piété. Nous citerons une déclaration fort curieuse qu'il a laissée, et qu'on nous a communiquée. C'est une pièce qui pourra servir à l'histoire de la philosophie.

— On sait qu'il avoit paru, il y a quelques années, un Catéchisme pour toutes les églises de France. Ce Catéchisme avoit été rédigé par des ecclésiastiques qui avoient pris pour base de leur travail le Catéchisme donné autrefois pas Bossuet à son diocèse. On y avoit fait différens changemens. On avoit interverti l'ordre des matières et partagé l'ouvrage en trois parties, le dogme, la morale et le culte; division qui n'existoit point dans la rédaction de l'évêque de Meaux. On se permit quelques suppressions qui n'étoient pas sans importance, et on fit d'un autre côté quelques additions, dont la plus considérable est l'article de la soumission aux puissances. Il est probable que le rédacteur ne fut pas tout-à-fait maître dans cette partie de son travail. On y insista, non-seulement sur la soumission due à l'autorité existante, mais sur

l'amour que nous devions, disoit-on, à celui qui régnoit alors; et nos devoirs à cet égard furent présentés avec une affectation qui prêtoit au ridicule. Néanmoins ce Catéchisme fut sanctionné par l'autorité, et envoyé dans tous les diocèses avec l'obligation de l'enseigner. Dans plusieurs lieux ont eut à surmonter bien des répugnances. Le nouveau Catéchisme, indépendamment des inconvéniens que nous venons de remarquer, parut moins à la portée du peuple. On trouva qu'il manquoit de développemens, surtout dans la partie morale. Toutefois on a eu tort de dire, en dernier lieu, que ce Catéchisme posoit pour dogme principal l'*obéissance aveugle* aux volontés de Napoléon. Ces mots n'y étoient point, et la religion met des bornes à l'obéissance même envers un souverain légitime, en nous enseignant qu'il ne faut point faire ce qu'il nous commanderoit contre la loi de Dieu. C'est une exception qui est de droit, et que les personnes chargées de l'enseignement n'ont sans doute pas manqué de rappeler. Quoi qu'il en soit, ce Catéchisme, repoussé de tous côtés par l'opinion, va probablement cesser d'être en vigueur. Déjà les vicaires généraux de Paris ont rétabli celui qui étoit précédemment en usage dans le diocèse (1). Plusieurs évêques en ont agi de même: il paroît juste, en effet, de les laisser rentrer dans leur droit naturel de donner un Catéchisme à leurs diocésains, suivant la connoissance qu'ils ont des personnes et des localités, et suivant le besoin des temps. Ils peuvent savoir mieux que personne quelles sont les vérités les plus nécessaires à inculquer à leur troupeau, et quelles sont les erreurs qu'il importe le plus de combattre.

— Il se répand que M. Cortois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, est désigné pour ambassadeur de France à Rome. Un tel choix sera approuvé par tous ceux qui ont été à portée d'apprécier les lumières et les excellentes qualités de ce prélat.

---

(1) Ce Catéchisme vient d'être réimprimé, et se trouve au bureau du Journal; prix, 50 cent.

— M. l'abbé Desjardins, qui avoit été emprisonné et exilé, il y a quelques années, est arrivé à Paris, le 21 juin. Curé des Missions-Etrangères, il avoit encouru la disgrâce de l'irascible empereur pour quelque correspondance avec l'étranger. Il fut question de le fusiller. Le clément monarque daigna commuer la peine. M. Desjardins fut successivement envoyé à Fenestrelle, dans l'Etat de Parme, et en dernier lieu à Verceil. Son retour à Paris a été un jour de joie pour sa paroisse et ses amis. On s'est empressé d'aller féliciter cet homme estimable, qui à une piété vraie joint une amabilité rare, et qui semble doué des qualiés les plus propres à faire respecter la religion par ceux qui ont le malheur de ne la pas connoître.

— Il sera célébré, le samedi 25, dans l'ancienne église des Jésuites de la rue Saint-Antoine, aujourd'hui paroisse Saint-Paul-Saint-Louis, un service pour les généraux Pichegru et Moreau, pour le malheureux Georges, et pour les autres fidèles royalistes qui ont péri avec lui. Leurs parens et leurs amis, ainsi que tous ceux qui portent intérêt à leur mémoire, sont invités à se rendre dans l'église à dix heures et demie.

LIMOGES. Ce diocèse vient de perdre M. Joseph Defénieux, vicaire-général. Il étoit né d'une famille noble et ancienne : ses parens, dans sa jeunesse, l'envoyèrent à Paris faire ses cours d'Université; agrégé à la maison et société de Sorbonne, il fit sa licence de la manière la plus distinguée, enseigna la philosophie pendant quelques années au collége du Plessis-Sorbonne, et reçut ensuite le grade de docteur en théologie. Il fut alors nommé chanoine et grand-vicaire de Rennes : ce fut la première récompense accordée à son mérite. S'étant fait connoître avantageusement aux Etats de Bretagne, il fut nommé commissaire pour la navigation intérieure, et ses services lui valurent peu après une pension de 3,000 liv. sur l'abbaye de Brières, au diocèse de Vannes. Les affaires de la province ayant exigé qu'elle fit une députation au Roi dans des circonstances délicates, il fut choisi pour en être membre. Durant la révolution, qui suivit

de près, son attachement à la religion et au trône le fit déporter sur les vaisseaux de Rochefort, où il fut prisonnier pendant quinze mois. Dès qu'il eut recouvré sa liberté, son zèle et sa piété lui firent exercer le saint ministère avec beaucoup de fruit à Château-Poinsac, sa patrie, malgré les dangers auxquels il étoit continuellement exposé. Lors de l'organisation du clergé, il fut replacé à Rennes comme chanoine et grand-vicaire; mais le désir de se rapprocher de sa famille, et l'invitation de Mgr. l'évêque de Limoges, l'engagèrent peu de temps après à quitter ces avantages, pour venir occuper, d'abord la cure de Guéret, et ensuite la place de vicaire-général. A cette dernière époque de sa vie, il s'est livré tout entier aux devoirs de son état, et s'est borné à faire usage des profondes connoissances qu'il avoit acquises dans la théologie, tant dogmatique que morale, et dans le droit canon. Sa correspondance, pour les affaires du diocèse, occupoit une grande partie de son temps; et le clergé, dans les relations habituelles qu'il avoit avec lui, a également admiré sa science, sa prudence, sa douceur et sa modestie.

Nouvelles politiques.

Paris. Le Roi a reçu, le 21 juin, après la messe, dans la salle du Trône, le corps diplomatique, qui a été conduit à l'audience de S. M. par M. de Lalive, introducteur des ambassadeurs : M. Dargainaratz, secrétaire du Roi à la conduite des ambassadeurs, précédoit.

A cette audience étoient présens :

MM. le comte de Pozzo di Borgo, aide-de-camp général de S. M. l'empereur de Russie, et son ministre plénipotentiaire; sir Charles Stuart, ministre plénipotentiaire, et envoyé extraordinaire de S. M. britannique; le comte de Goltz, général-major au service de S. M. le roi de Prusse, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, et le comte de Bombelles, chargé d'affaires d'Autriche, accrédités pour résider à la cour de France.

MM. le marquis de Marialva, grand-écuyer de la cour de Portugal, envoyé extraordinaire; le comte de Balbe, chambellan de S. M. le roi de Sardaigne; l'avoyer de Merlinen, de Monad et Aloya de Reding, députés de la Confédération suisse; et le comte de Riede, colonel, aide-de-camp de S. A. R. Mgr. le prince souverain des Provinces-Unies, envoyé pour complimenter le Roi.

MM. le comte de Stadion, conseiller-privé de S. M. I. et R. apostolique, ministre plénipotentiaire; le comte de Stedingk, grand-maréchal de Suède, ministre plénipotentiaire, et le baron de Waterstadt, chancelier de Suède, chargés de pouvoirs pour les négociations de la paix.

MM. les envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires désignés ci-dessus, avoient eu déjà leur audience particulière du Roi, et avoient présenté leurs lettres de créance à S. M.

Après l'audience du Roi, le corps diplomatique a été conduit à l'audience de Mme. la duchesse d'Angoulême.

— S. M. a nommé aux fonctions de préfet dans les départemens suivans :

Ain, M. Capelle, ancien préfet du Léman; *Allier*, M. Frondeville, membre de l'Assemblée Constituante; *Ardèche*, M. Dindy, sous-préfet de Bagnères; *Ardennes*, M. de Roussy, sous-préfet d'Annecy; *Arriège*, M. de Nicolaï, ancien préfet de la Doire; *Bouches-du-Rhône*, M. d'Albertas, ancien premier président de la chambre des comptes; *Charente*, M. de Milon, ancien sous-préfet de Porentruy; *Côtes-du-Nord*, M. de Goyon, ancien préfet de l'Aveyron et de la Méditerranée; *Dordogne*, M. Rivet, préfet de l'Ain; *Finistère*, M. de Saint-Luc; *Landes*, M. de Carrère, membre du conseil d'arrondissement de Mont-de-Marsan; *Lozère*, M. de Barrin, sous-préfet de Castres; *Basses-Pyrénées*, M. d'Antin; *Tarn*, M. Devismes, sous-préfet de Soissons; *Tarn et Garonne*, M. de Villeneuve-Bargemont, ancien préfet des Bouches-de-l'Elbe et de Sambre-et-Meuse; *Haute-Vienne*, M. de Brosses, conseiller à la cour royale de Paris; *Vendée*, M. Fremin de Beaumont, ancien préfet des Bouches-du-

Rhin; *Yonne*, M. Gamot, préfet de la Lozère. On y ajoute, dit-on, M. Germain, pour la préfecture de Saône-et-Loire, et M. Tocqueville, pour celle de Maine-et-Loire.

— Le 20, S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a couché à Dreux, où le prince a été reçu avec tous les honneurs dus à sa personne et à son rang.

— On assure que MONSIEUR va partir pour prendre les eaux de Vichy.

— On parle dans le public d'une organisation de grands commandemens militaires, d'après laquelle M. le duc de Tarente auroit le commandement du Berry; M. le maréchal Jourdan, celui de la Normandie; M. le maréchal Massena, celui de la Provence; M. le maréchal duc de Castiglione, celui du Lyonnois; et M. le maréchal duc d'Albufera, celui du Bordelois.

— La compagnie de gardes du corps, commandée par M. le duc de Grammont, s'est réunie dernièrement, à midi, dans une des galeries du rez-de-chaussée des Tuileries; et a été passée en revue aux cris redoublés de *vive le Roi! vivent nos officiers!* En ce moment même, S. M. revenant de la messe, s'est montrée au balcon, ainsi que Mme. la duchesse d'Angoulême. Un grand nombre de personnes qui s'étoient rassemblées dans le jardin les ont accueillis par les acclamations qui signaloient toujours leur présence.

— Le 16, Mgr. le duc d'Angoulême a été visiter l'institution des Quinze-Vingts. S. A. R. a examiné jusque dans les moindres détails ce précieux établissement, et s'est plu à donner des éloges aux hommes habiles qui le dirigent, et aux élèves remarquables qui ont profité d'une manière si étonnante des leçons de leurs maîtres. Au moment où le prince est entré dans la salle de réception, une musique harmonieuse a fait retentir les voûtes de l'air de famille : *Vive Henri IV!* et l'une des élèves de l'établissement a chanté avec une voix franche et pure des couplets analogues à la circonstance. S. A. R. est entrée, avant de se retirer, dans l'église, où le saint Sacrement

étoit exposé, pour y faire sa prière. Lorsqu'elle est remontée en voiture, mille voix ont crié : *Vive le duc d'Angoulême! vivent les Bourbons!*

— L'empereur d'Autriche est arrivé, le 13 juin, à Vienne. L'archiduchesse Marie-Louise, sa fille, a fait prendre possession, en son nom, des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla. Les journaux allemands sont remplis de conjectures sur le sort futur de plusieurs Etats de l'Allemagne. Nous ne répétons point ces bruits, qui n'ont aucun caractère d'authenticité.

— On écrit de Turin, que le souverain vient de faire publier deux édits importans, datés du 10 de ce mois, et de la 5e. année de son règne. Par le premier, S. M. abolit l'usage de la torture, qui ne pourra plus être appliquée dans aucun cas. Elle accorde une amnistie entière et complète à ceux qui ont été condamnés, soit à des peines corporelles ou afflictives, ou à des amendes et confiscations, avant le 21 mai de la présente année : sont exceptés de cet indult les assassins, les incendiaires, les faux monnoyeurs et les faussaires, et autres grands criminels. Par le second, le roi défend toute espèce d'associations secrètes, sous peine contre les délinquans, s'ils sont fonctionnaires publics, d'être privés de leurs emplois, et d'être déclarés incapables d'en posséder à l'avenir, et en outre d'être condamnés à deux années de prison, et, s'ils n'occupent aucune charge, d'être condamnés à cinq ans de prison, etc.

— Le ministère anglois sollicitoit depuis long-temps le prince-régent de Portugal de revenir dans sa capitale. D'après les dernières nouvelles de Rio-Janeiro, il a consenti à laisser partir son fils et la princesse douairière pour le Portugal; mais il persistoit à refuser d'y revenir lui-même. La raison qu'on en donne dans des lettres particulières, c'est qu'il ne veut pas se décider à se séparer d'une mère âgée de quatre-vingt ans, qui est incapable de soutenir une seconde traversée aussi longue que celle de l'Océan atlantique, et qu'en se séparant d'elle, il faudroit qu'il lui dît un éternel adieu.

Mémoire *pour le Cardinal Maury*. Brochure in-8°. de 30 pages.

Monsieur le cardinal Maury jouissoit, il y a vingt-quatre ans, d'une brillante renommée. Il luttoit alors avec courage contre les ennemis de l'autel et du trône. Il combattoit leurs nouveautés, il repoussoit leurs sophismes, il dénonçoit leurs complots. Son zèle et son dévouement lui méritèrent alors de nombreux applaudissemens, une extrême faveur, et les bontés des souverains. Les deux puissances s'unirent pour combler de grâces un homme qui leur paroissoit dévoué. Pie VI appela M. l'abbé Maury à Rome. Il lui prodigua les dignités, et le fit successivement prélat de sa maison, archevêque de Nicée, son nonce à Francfort, cardinal, évêque de Montefiascone, etc. La famille royale, dont M. le cardinal Maury avoit défendu les droits, ajouta tout ce qu'elle pouvoit donner de faveurs et de titres à cette haute fortune. On assure que Louis XVIII le fit son ambassadeur à Rome et protecteur des églises de France, et qu'il le chargea de tous ses intérêts dans cette cour. M. le cardinal Maury étoit au comble des honneurs où pût aspirer un simple particulier. Il avoit tout ce qui peut flatter l'ambition ou satisfaire la cupidité, et on le croyoit enchaîné par les liens les plus étroits aux puissances augustes qui l'avoient élevé, décoré et enrichi. Aujourd'hui, il est accusé d'avoir trahi à la fois ces deux puissances. Il a essayé de se justifier dans un Mémoire qu'on vient de publier. Nous allons examiner cette pièce, et chercher si on y trouve une apologie bien puissante, ou du moins des excuses assez plausibles.

M. le cardinal Maury suppose, au commencement de son Mémoire, qu'on ne lui reproche que deux choses, sa lettre à Bonaparte, en 1804, et son administration

capitulaire. C'est sans doute un oubli de S. E., qui ne peut ignorer qu'on articule contre elle bien d'autres griefs non moins graves. On lui reproche, dit-on, non seulement son administration en général, mais la manière dont il s'en acquittoit, mais ses hauteurs avec le clergé, et la conduite bizarre, fantasque, arbitraire et despotique par laquelle il s'étoit fait, dans son genre, l'imitateur de son idole. On lui reproche ce honteux asservissement à toutes les volontés de son héros, ces basses adulations qu'il lui prodiguoit dans ses Mandemens, ces mensonges publics où il célébroit les vertus et la piété de l'ennemi de la religion, ces paraphrases scandaleuses des Bulletins, ces comparaisons fastueuses où il nous présentoit son Attila comme une seconde Providence, comme l'envoyé de Dieu, comme chargé d'une mission céleste, ce travestissement dérisoire des passages de l'Ecriture, cette profusion enfin de la louange la plus servile, la plus exagérée, la plus indigne d'un évêque. On lui reproche non-seulement d'avoir loué bassement le spoliateur de l'Eglise, mais de lui avoir servi même en quelque sorte d'instrument dans la guerre qu'il faisoit à la religion, d'avoir été son agent dans les mesures de rigueur prises contre tant d'ecclésiastiques estimables; d'avoir sollicité lui-même ces rigueurs, et d'avoir entr'autres conduit dans la voiture à la police un grand-vicaire du diocèse de Paris, à l'emprisonnement duquel on l'accusa d'avoir contribué. On lui reproche sa conduite avec les cardinaux ses collègues, la légèreté avec laquelle il insultoit à leur disgrâce, ses propos peu mesurés sur leur compte, et son empressement à aggraver leur sort. On lui reproche enfin, et ce reproche nous paroît le plus grave et le plus déshonorant, on lui reproche de s'être joint à l'ennemi du Saint-Siége pour accabler encore un pontife auguste et malheureux, de l'avoir obsédé de sollicitations importunes et de représentations indiscrètes, de l'avoir même menacé, et d'avoir tellement fatigué l'illustre captif, que celui-ci, qui ne demandoit jamais rien, demanda, dit-on, comme une grâce dans sa prison, d'être délivré de ses

visites, de ses remontrances, et de l'excès d'un zèle si singulier, si tenace et si déplacé. Voilà les autres reproches qu'on fait à M. le cardinal Maury, et qu'il a passés sous silence. Ce sera apparemment la matière d'un nouveau Mémoire.

En attendant, discutons les deux seuls griefs dont M. le cardinal Maury ait daigné faire mention, la lettre et l'administration. La lettre, à ce qu'il assure, lui fut commandée par le Pape lui-même. Nous n'en savons pas assez, à cet égard, pour décider si le Pape a réellement prescrit cette démarche aux cardinaux, ou s'il n'a fait que les y inviter. Mais sans doute le souverain Pontife n'avoit pas dicté à M. le cardinal Maury, sa lettre telle qu'il l'a écrite. Il ne lui avoit pas dit de la rendre si forte, si précise, si complaisante. Il ne lui avoit pas dit d'y insérer des expressions qui annonçoient un dévouement si absolu au nouvel empereur, ni un abandon si formel des droits du Prince dont M. le cardinal Maury étoit l'agent à Rome (1). C'est de sa pleine volonté que celui-ci se livra entièrement à une cause où peut-être il entrevoyoit de nouveaux honneurs, et qu'il en abandonna une où il n'espéroit plus rien. Il crut sans doute

(1) Nous joignons ici cette lettre, que M. le cardinal Maury n'a pas citée :

« Sire, c'est par sentiment autant que par devoir, que je me réunis loyalement à tous les membres du sacré collége, pour suppléer V. M. I. d'agréer avec bonté et confiance, mes sincères félicitations sur son avénement au trône. Le salut public doit être, dans tous les temps, la suprême loi des esprits raisonnables. Je suis François, Sire ; je veux l'être toujours. J'ai constamment et hautement professé que le gouvernement de France étoit, sous tous les rapports, essentiellement monarchique. C'est une opinion à laquelle je n'ai cessé de me rallier, avant que la nécessité de ce régime nous fût généralement démontrée par tant de désastres, et que les conquêtes de V. M., qui ont si glorieusement reculé nos frontières, eussent encore augmenté, dans un si vaste empire, le besoin manifeste de cette unité de pouvoir. Nul François n'a donc plus que moi le droit d'applaudir au rétablissement d'un trône héréditaire dans ma patrie, puisque j'ai toujours pensé que toute autre forme de gouvernement ne seroit jamais pour elle qu'une intermittente et incurable anarchie. Je me trouve ainsi, à la fin de notre révolution, sur la même ligne des principes que j'ai défendus au fré-

avoir bien calculé, au moins pour sa fortune. Il a le malheur d'avoir appris, à ses dépens, que ce qui n'est pas noble n'est pas long-temps utile, et que l'honneur et la conscience ont plus de prix qu'un peu d'argent.

Quoi qu'il en soit, quelque temps après la lettre, M. le cardinal vint à Paris. Il ne nous dit point pourquoi il quitta son diocèse sans autorisation, et vint se montrer à Paris sans nécessité. Il prétend qu'il y fut appelé par des offres, et qu'on le prévint. Mais il étoit libre de déférer ou non à ses offres, et le rôle qu'il avoit joué si long-temps, sembloit lui faire une loi de rester loin d'un théâtre où il ne pouvoit plus paroître avec honneur s'il changeoit de langage, ou avec sûreté s'il persévéroit dans son zèle pour les droits du trône. Il paroît que M. le cardinal n'hésita pas sur le parti qu'il avoit à prendre. Il fit sa cour au nouvel empereur, et passa assez long-temps à Paris, où on ne le voyoit pas tout-à-fait du même œil qu'auparavant. Au bout de plusieurs mois, dit-il, il voulut s'en aller. Il n'avoit pas demandé au Pape la permission de quitter l'Italie; mais il crut avoir besoin

---

quent péril de ma vie depuis le premier jour de son origine et durant tout son cours. Je sens vivement, Sire, dans ce moment surtout, le bonheur de n'être que conséquent et fidèle à mon invariable doctrine, en déposant aux pieds de V. M. I. l'hommage de mon adhésion pleine et entière au vœu national qui vient de l'appeler à la suprême puissance impériale, et d'assurer solidement la tranquillité de l'avenir en assignant à son auguste famille un si magnifique héritage. Un diadême d'empereur orne justement et dignement à mes yeux le front d'un héros qui, après avoir été si souvent couronné par la victoire, a su se soutenir, par son rare génie, dans la législation, dans l'administration et dans la politique, à la hauteur de la renommée toujours croissante, en rétablissant la religion dans son empire, en illustrant le nom François dans tous les genres de gloire, et en terrassant cet esprit de faction et de trouble qui perpétuoit les fléaux de la révolution en la recommençant toujours.

» Je suis avec le respect le plus profond, Sire, de V. M. I., le très-humble, très-obéissant, très-dévoué et très-fidèle serviteur, Jean-Sifrein, cardinal Maury, évêque de Montefiascone et de Corneto.

Montefiascone, 12 août.

(*Journal des Débats du* 28 *septembre* 1804.)

de la permission de son nouveau maître pour quitter la France. On lui dit de rester; il s'y soumit avec une parfaite résignation. On lui accorda un traitement en argent, auquel il ne paroît pas avoir été insensible. Enfin, plus tard, en 1810, on le nomma archevêque de Paris.

Il faut se rappeler quelle étoit alors la situation de l'Eglise. Le Pape, confiné à Savone depuis plus d'une année, avoit perdu, non-seulement ses Etats, mais sa liberté. On l'avoit séparé de ses cardinaux, de ses prélats, des officiers de sa maison, des personnes mêmes qui lui étoient les plus nécessaires. On ne lui permettoit aucune communication au dehors, aucune correspondance. Il étoit captif dans toute l'étendue de ce mot, et privé de l'exercice de ses droits les plus essentiels. Ne pouvant gérer les affaires de l'Eglise, il refusoit les nominations d'évêques qu'on lui présentoit. Il n'avoit pas même un secrétaire pour expédier des bulles. D'ailleurs, il avoit lancé l'année précédente une bulle d'excommunication contre son persécuteur. Il le regardoit dès-lors comme déchu de tous ses droits, et il pensoit apparemment qu'un ennemi déclaré, l'oppresseur du Saint-Siége, le perturbateur de l'Eglise, celui qui avoit déclaré lui-même que le Concordat étoit rompu, n'avoit plus de titres à présenter des sujets pour l'épiscopat. Il pouvoit conjecturer, sans beaucoup de noirceur, qu'après avoir autrefois forcé la cour de Rome à priver tant d'évêques de leur juridiction, cet esprit brouillon vouloit alors se servir des évêques pour anéantir l'autorité du Pape, comme il vouloit aussi se servir des chapitres pour se passer, au besoin, des évêques. C'est dans ces circonstances que M. le cardinal Maury fut nommé à l'archevêché de Paris. Il fit part de sa nomination à S. S. qui lui répondit aussitôt, par le bref du 5 novembre, par lequel il lui ordonnoit de quitter l'administration du diocèse de Paris. Le saint Père jugea, et tout le monde jugera sans doute de même, que M. le cardinal Maury lui devoit des marques spéciales d'attachement, d'obéissance et de soumission. Né sujet du Saint-Siége, com-

blé de faveurs par Pie VI, élevé au cardinalat, membre par conséquent d'un corps uni par des nœuds si étroits avec le souverain Pontife, lié par des sermens particuliers, évêque dans un pays d'obédience et aux portes de Rome, M. le cardinal Maury devoit se regarder, à tant de titres, comme particulierement voué à la cause du Pape. Il ne pouvoit décemment invoquer les libertés de l'Eglise gallicane, en supposant qu'elles fussent contraires à ses devoirs comme cardinal. Il n'étoit point évêque françois; et ce que la cour de Rome avoit fait pour lui, méritoit bien en retour qu'il fit quelque chose pour la cour de Rome. Elle devoit s'attendre à trouver en lui un défenseur, un appui, et non un infracteur de ses règles et un contempteur de ses décrets; et elle avoit bien plus de raisons de se plaindre de lui, si elle le voyoit abandonner ses intérêts, et se séparer de ses collègues pour servir les vues perfides de l'ennemi de l'Eglise. L'état de captivité du souverain Pontife, en rendant sa cause plus auguste et plus sacrée, rendoit donc les devoirs d'un cardinal plus impérieux et plus indispensables, et le zèle et le dévouement des autres membres du sacré collége faisoient ressortir la foiblesse de celui qui, oubliant ses sermens, se tournoit du côté de la force et de la fortune, et méconnoissoit la voix de son chef.

M. le cardinal Maury dit dans son Mémoire, que le bref du 5 novembre ne lui est jamais parvenu. S. E. a été mal servie ici par sa mémoire. Il est possible que ce bref ne lui soit pas parvenu *officiellement*, comme on dit. Le Pape encore une fois étoit captif; il n'avoit aucun moyen de correspondance, et il étoit réduit à user de voies particulières pour faire parvenir ses dépêches. M. le cardinal Maury n'a pas été des derniers, sans doute, à connoître le bref. Il l'a connu par le bruit public. On se rappelle quel éclat fit alors cette affaire, et quelle fut la colère du despote à la nouvelle du bref. Il mit toute sa police en mouvement pour en rechercher les distributeurs. On arrêta plusieurs ecclésiastiques très-connus accusés seulement d'avoir vu le bref. Les emprisonnemens,

les menaces et les interrogatoires, tout fut mis en usage par les agens de la police. On ne lui fera point l'injure de croire qu'habile comme elle l'étoit, elle n'eût point réussi à trouver le bref, et il n'est pas plus possible de penser que M. le cardinal Maury, par ses relations intimes avec elle, ait ignoré ce qu'elle auroit découvert. C'étoit pour lui que se faisoit tout ce bruit; c'étoit pour venger son administration que tout étoit en rumeur à la police, et qu'on alloit fouillant partout, emprisonnant à tort et à travers, questionnant, menaçant, répandant la terreur. M. le cardinal Maury a été même fortement accusé, par la voix publique, d'avoir pris une part active à cette petite guerre qu'on faisoit en son honneur, et d'avoir provoqué des mesures de rigueur contre des chanoines et des prêtres de Paris. On ne peut supposer, après cela, sans absurdité, qu'il ait ignoré le bref qui lui étoit adressé, ni celui au vicaire-général de Florence, qui fit aussi tant d'éclat.

M. le cardinal Maury prétend tirer un grand avantage de ce qui se passa sous Louis XIV relativement aux nominations d'évêchés. Mais il est exact sur ce point, comme sur le reste. Il prétend que ce fut Bossuet qui conseilla à Louis XIV de nommer aux évêchés, comme à l'ordinaire, pendant sa dispute avec le Saint-Siége, et de faire donner des pouvoirs par les chapitres. Il n'existe nulle trace d'un semblable conseil donné par Bossuet. M. le cardinal Maury ne cite point où il a trouvé ce prétendu conseil, et on seroit étonné de le voir avancer un semblable fait, si on ne savoit qu'il a souvent ainsi à point nommé des traditions que personne ne connoît, et que surtout il aime à faire parler et agir Bossuet, et à en raconter des anecdotes que lui-même a composées. Les Conversations de M. le cardinal, et son *Essai sur l'Eloquence de la Chaire*, en offrent plus d'un exemple. Il dit encore, dans son Mémoire, qu'il y avoit lors de l'accommodement entre Innocent XII et Louis XIV, 59 siéges vacans en France; ce qui est une nouvelle

preuve de la légèreté avec laquelle M. le cardinal recueille les faits. Il n'y en avoit pas 40.

Au surplus, le plus ou le moins ne fait rien à l'affaire. L'essentiel est de montrer qu'on ne peut établir aucune comparaison entre ce qui se passa du temps de Louis XIV, et ce qui est arrivé de nos jours. De quoi s'agissoit-il sous Louis XIV? De l'extension de la régale, des franchises des ambassadeurs, de l'affaire de Charonne et d'autres sujets de brouillerie, qui n'étoient ni fort graves ni fort alarmans. Les droits de la religion n'étoient pas méconnus. L'autorité du Saint-Siége n'étoit pas anéantie. L'Eglise romaine subsistoit dans tout son éclat, et le souverain Pontife gouvernoit paisiblement la chrétienté. De nos jours c'étoit précisément le contraire. Celui qui régnoit avoit bien l'intention formelle de tout bouleverser dans l'Eglise : il avoit déjà commencé à exécuter ce funeste projet. Il avoit envahi Rome, enlevé de nuit le souverain Pontife, dispersé les cardinaux et les prélats, empêché tout exercice de l'autorité spirituelle. Il tenoit actuellement le Pape à Savone, ne lui permettant aucune correspondance, lui refusant les secours les plus nécessaires, et le privant journellement de ses plus fidèles serviteurs et de ses domestiques. Voilà ce qu'il ne faut point perdre de vue dans cette question. Louis XIV n'avoit que des démêlés de peu d'importance avec le Pape. L'autre étoit un persécuteur déclaré, un ennemi ouvert, un usurpateur violent. Louis ne s'écarta jamais, dans son langage, des égards qu'il devoit au chef de l'Eglise, et s'il eut tort dans quelques procédés, on ne sauroit assimiler ces torts avec l'esprit de haine, de barbarie et d'impiété, qui présidoit à toutes les démarches d'un furieux. L'un, au milieu même de ses différends, étoit un fils respectueux; l'autre étoit un oppresseur farouche. Mais ne pressons pas ce parallèle, et convenons de bonne foi que les deux époques ne se ressemblent pas plus que les deux souverains. La querelle de la régale n'avoit pu priver Louis XIV de son droit de nomination. Est-il bien sûr

DÉP. DE LA SEINE

que l'usurpateur eût conservé le sien après tant de violences et d'injustices, après cette guerre faite à l'Eglise, après son excommunication, après qu'il avoit déclaré lui-même le Concordat rompu, le Concordat qui faisoit son titre pour la présentation aux évêchés?

M. le cardinal Maury ne peut donc se prévaloir en sa faveur de ce qui se passa sous Louis XIV. Ils est dans un cas particulier, et sa nomination ne peut être assimilée aux autres. Cardinal, lié au Saint-Siége par des sermens étroits, toutes sortes de raisons lui faisoient un devoir de déférer aux ordres positifs et pressans du chef de l'Eglise. Il les a, au contraire, méconnus. D'autres diroient même qu'il les a bravés. Je conclus que son Mémoire ne le justifie pas. Il ne le justifie pas aux yeux des personnes éclairées. Je doute qu'il le justifie mieux aux yeux de la cour de Rome. C'est-là son tribunal naturel, et je crois que S. E., quand elle y paroîtra, n'a rien de mieux à faire que de renoncer à une apologie inutile et impuissante; elle n'a d'autre ressource que la clémence de son juge. (*Article communiqué*).



Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. Nous craindrions de nous répéter si nous prétendions extraire seulement toutes les relations qui nous arrivent des provinces sur les cérémonies religieuses, et les services d'expiation décernés à la mémoire de Louis XVI et des personnes de sa famille, qui ont subi le même sort que lui. Nous ne pouvons toutefois passer entièrement sous silence ce qui s'est passé, à cet égard, dans quelques villes où ces cérémonies paroissent avoir eu un caractère particulier d'intérêt. A Poitiers, le service a été célébré, le 2 juin. Toute la ville y a assisté. Un chanoine de la cathédrale a prononcé l'oraison funèbre. On nous en a adressé quelques extraits, que nous sommes fâchés de ne pouvoir mettre sous les yeux du lecteur. Les sentimens et le style nous en ont paru convenables, et au sujet, et à la chaire

chrétienne. A l'Orient, M. l'abbé de Saint-Pierre a prononcé l'oraison funèbre de Louis XVI devant les autorités civiles et militaires réunies dans l'église de Saint-Louis. Son discours étoit fait pour émouvoir. La même cérémonie a eu lieu à Gien, le 26 mai. M. le curé y a prononcé une oraison funèbre, dans laquelle il a su entremêler des éloges pour l'ancienne garde, dont une partie est en garnison dans cette ville, et s'y est toujours conduite de manière à mériter l'estime des habitans. Les processions de la Fête-Dieu s'y sont faites avec une pompe dont cette même garde a relevé l'éclat. Des généraux et colonels portoient les cordons du dais. On a célébré aussi un service à Arques, dans ce lieu bien connu par l'histoire, et qui rappelle le souvenir du bon et sage Henri. Les campagnes rivalisent même, à cet égard, avec les villes. On nous a envoyé une relation de Champeaux, dans le Perches, où M. de Greuthe, ancien chanoine régulier, qui a constamment porté l'habit de son ordre, a fait un service et prononcé un discours. A Desne, dans le Jura, le curé a célébré également un service. Pour oraison funèbre, il a lu le Testament de Louis XVI, qui a touché ses bons paroissiens, et il n'a pas cru pouvoir mieux faire que de lire les détails de sa mort, tels qu'ils sont rapportés dans les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le 18e. siècle*; 2 vol. in-8°. (1). Nous ne reviendrons plus sur ces services; il nous suffira d'avoir montré l'esprit général et l'empressement qu'on a eu partout à offrir des prières et un sacrifice expiatoire pour d'augustes proscrits. Cet empressement témoigne que la nation est ranimée par les mêmes sentimens, et qu'elle sent le besoin d'effacer et de couvrir, par des démarches solennelles, des crimes qui ont affligé toutes les ames honnêtes et tous les cœurs chrétiens.

— On annonce l'arrivée de M. le cardinal Consalvi, de retour de sa mission à Londres. Plusieurs évêques

(1) Il ne reste qu'un très-petit nombre d'exemplaires de cet ouvrage, et leur rareté en a beaucoup haussé le prix. Se trouve au bureau du Journal; prix, 30 francs.

françois qui étoient en Angleterre, sont, depuis quelques jours, à Paris. On nomme parmi ces prélats M. de la Laurencie, évêque non-démissionnaire de Nantes; M. de Bethisy, d'Uzès; M. de Caux, d'Aire; et M. de Vintimille, de Carcassonne. M. d'Agoult, évêque de Pamiers, étoit arrivé depuis assez long-temps. On croit que les autres arriveront successivement. Ces prélats sont en tout au nombre de onze.

SÉEZ. Le chapitre de cette ville vient de prendre une mesure qui a fait du bruit dans ce diocèse. M. l'abbé Baston, ancien chanoine et grand-vicaire de Rouen, avoit été nommé, l'année dernière, à l'évêché de Séez, et le chapitre lui avoit accordé des pouvoirs par ses délibérations des 30 avril et 27 août 1813. Néanmoins son administration n'avoit pas réuni tous les suffrages. Beaucoup de curés et d'ecclésiastiques répugnoient à reconnoître son autorité, et les élèves du séminaire avoient refusé de prendre les ordres en vertu de ses démissoires. On lui reprochoit de vouloir tout diriger despotiquement dans le diocèse. Ces plaintes, auxquelles les circonstances donnoient une nouvelle force, ont engagé le chapitre à s'assembler, le 11 juin dernier, et là, malgré l'opposition de trois chanoines, les autres membres du chapitre, au nombre de cinq, ont proposé et adopté la révocation des pouvoirs de M. l'abbé Baston. Cette délibération lui a été notifiée, et envoyée à tous les curés du diocèse, où il ne paroît pas qu'il soit fort regretté. On s'accorde à dire qu'il auroit dû prendre son parti de lui-même, et se retirer, ainsi que l'ont fait plusieurs des nommés aux évêchés, qui ont eu le bon esprit et la sagesse de renoncer, dès qu'ils l'ont pu, à leurs nominations.

GENÈVE. Lors du Concordat de 1801, et de l'organisation des cultes protestans en France, on exigea, par réciprocité, que la ville de Genève donnât une église aux catholiques. Cela paroissoit assez juste. Toutefois il y eut beaucoup de difficultés. Des protestans, qui apparemment n'étoient pas assez avancés dans leurs idées de tolérance, répugnoient à une concession qu'ils regar-

doient comme un scandale. Ils ne se rendirent qu'à l'autorité, et cédèrent avec peine, et pour cinq ans seulement, la petite église de Saint-Germain, que les catholiques s'empressèrent de disposer convenablement. Le gouvernement donna 5,000 francs pour cet objet. Un François d'un grand nom, qui se trouvoit dans le voisinage, et dont le zèle et la piété sont bien connus, contribua pour la même somme. Le préfet de Genève donna les ornemens de la chapelle du résident François, dont il occupoit l'hôtel. Les catholiques qui sont établis à Genève, au nombre de plus de trois mille, virent avec joie s'ouvrir une église où ils pussent exercer librement leur religion, et à l'expiration des cinq années, ils continuèrent à jouir d'un édifice où ils avoient fait de la dépense. On dit qu'aujourd'hui, quelques calvinistes ardens parlent de leur ôter cette église, et de laisser ainsi leurs compatriotes catholiques privés de l'exercice de leur culte. On se flatte que le gouvernement et les plus sages protestans adopteront un autre plan. Il seroit assez étrange que, tandis que les protestans obtiennent tant d'avantages en France, les catholiques fussent condamnés chez nous à des prohibitions rigoureuses. On ne reconnoîtroit point là cette tolérance dont on parle tant, et qui ne seroit plus qu'un jeu, si ceux qui la réclament avec tant d'instance pour eux-mêmes, étoient assez peu conséquens pour la refuser aux autres. Plus de trois mille catholiques valent bien la peine qu'on ne leur envie pas une très-petite église dans une ville où la religion dominante a toutes les autres.

Dublin. Le lord lieutenant d'Irlande ayant ordonné la dissolution du comité catholique, cette mesure a occasionné de vives plaintes de la part des catholiques, et surtout des membres du comité. Ils se sont assemblés dans cette ville, le 18 juin, sous la présidence de M. Th. French. Parmi les résolutions adoptées, on remarque celles qui suivent :

« 1°. Nous nions formellement que le comité catholique soit une assemblée illégale, soit qu'on en juge d'a-

près les stipulations de l'*acte de convention* ou autrement ; et en cela nous nous fondons spécialement sur l'*acte de convention* lui-même, portant : « Qu'il est pourvu à ce » qu'aucune de ses dispositions ne soit interprétée de » manière à entraver ni restreindre le droit inconte- » table qu'ont les sujets de S. M. partout le royaume, » d'adresser des pétitions aux deux chambres du parle- » ment ensemble, ou en particulier à l'une d'elles, pour » les redressemens de tous griefs publics ou particuliers ».

» 2°. S. Exc. le lord lieutenant ayant jugé convenable d'interdire les réunions de ce comité, dans un moment où la discussion de nos réclamations auprès du parlement doit être regardée comme prochaine, et où, par conséquent, il est le plus important et le plus nécessaire pour nous de communiquer avec nos nobles et honorables avocats des deux chambres, il est évident qu'une telle prohibition est, de sa nature et par ses inévitables conséquences, calculée pour entraver et restreindre, de diverses manières, les succès de nos humbles démarches près de l'autorité législative, pour les traverser par mille difficultés ; que ces procédés ne sont justifiés par aucune circonstance connue de nous ; qu'ils sont contraires à l'esprit de la constitution angloise : que ces difficultés tendent évidemment à nous interdire, pendant la durée d'une session entière, le droit de pétition, ou à en rendre les effets inefficaces et dérisoires.

» 3°. Nous avons résolu que la présente assemblée soit ajournée au 24 juin courant, pour prendre alors en considération la forme d'une pétition, par laquelle le parlement sera prié de faire jouir les catholiques d'Irlande, pendant la durée des lois pénales et prohibitives, du bienfait de l'article de la constitution, qui donne aux étrangers un juri composé moitié d'étrangers ».

Nouvelles politiques.

Le Roi a été, le 25, à Saint-Cloud pour voir Monsieur. Le Prince s'est trouvé assez bien pour aller à pied au-devant de S. M., et l'a reconduite de même au moment de son départ.

S. M. est passée, en allant, par le pont d'Jéna; elle est revenue au château des Tuileries par l'allée des Veuves et la rue Saint-Honoré.

Le même jour, à neuf heures, MM. les gardes du corps ont relevé la garde nationale dans les postes des appartemens du château des Tuileries, et ont commencé le service pour lequel ils sont institués. M. le duc de Grammont a, par ordre du Roi, remercié MM. de la garde nationale du zèle et du dévouement avec lequel ils avoient bien voulu faire ce service. Il a ajouté que quand il avoit été prendre l'ordre et la consigne, le Roi avoit daigné répondre que le seul ordre à donner à ses gardes du corps, étoit de continuer le service comme il avoit été établi par la garde nationale dont S. M. ne pouvoit trop louer l'honorable conduite.

— S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême est partie aujourd'hui, à deux heures, pour les eaux de Vichy. S. A. R. a été accompagnée, suivant l'ancien usage, jusqu'à la première poste, par un détachement de gardes du corps.

— Le dimanche 26 juin, de nombreux corps d'infanterie et de cavalerie, formant la garnison de Paris, ont été réunis à midi dans la cour du château des Tuileries.

Ces troupes se composoient d'infanterie de ligne, d'infanterie légère, des cuirassiers du Roi, des dragons du Roi, des hussards du Roi, et d'un corps de vétérans.

Mgr. le duc de Berry a passé ces troupes en revue. S. A. R. a été très-satisfaite de leur tenue, de leur instruction, et du bon esprit qui les anime.

Les divers corps ont défilé devant le Roi : ils ont manifesté un enthousiasme bien prononcé; les cris de *vive le Roi!* se faisoient entendre à la fois dans tous les rangs, et ils étoient répétés, avec une égale énergie, par la foule immense que ce beau spectacle avoit attiré.

Le Roi a été vivement touché de ces témoignages éclatans d'amour et de fidélité : S. M. a adressé à l'état-major ces paroles, qui ont été de suite transmises aux braves militaires, recueillies par eux, et répétées, dans leurs rangs, avec la plus vive allégresse et la plus profonde reconnoissance.

« Messieurs, a dit le Roi, je suis très-content : dites aux troupes que je les ai vues avec autant de satisfaction que de confiance ». (*Moniteur.*)

— S. M. le roi de Prusse est attendu à Paris; mais on

assure que ce souverain désire garder l'*incognito* durant le séjour qu'il fera dans cette capitale, et qu'il arrivera sous le nom de comte de Reppin.

— Le corps du jeune Louis-Napoléon, déposé depuis plusieurs années dans une des chapelles de Notre-Dame, en attendant les honneurs de la sépulture, a été transféré ces jours derniers au château de Saint-Leu, dans la vallée de Montmorency.

— On donne comme certaines dans le public les nominations suivantes : M. Adrien de Montmorency est nommé ambassadeur à Madrid ; M. d'Osmond, à Vienne ; M. le comte de la Châtre, à Londres ; M. le comte de Choiseul-Gouffier, à Constantinople ; M. Victor de Caraman, à Berlin ; et M. Gouverney de la Tour-du-Pin, à La Haye.

VIENNE. La Gazette de la cour a publié, sur la paix, un article qui est remarquable par la sagesse et la modération qui l'ont dicté :

« Le traité avec la France est un des plus importans et des plus décisifs qui aient jamais été conclus pour le rétablissement de la tranquillité générale en Europe ; il est le premier résultat de ces plans bien combinés et de ces efforts héroïques qui répandront une gloire immortelle sur les grandes armées de l'âge moderne. Par ce traité, la France rentre dans ses limites, et se trouve placée dans un juste équilibre avec les autres principales puissances de l'Europe ; elle conserve, en renonçant à d'injustes avantages, le degré de puissance et de force dont elle a besoin pour avoir une influence bienfaisante sur le systême général de l'Europe. Ce grand ouvrage est terminé. Qui pourroit maintenant ne pas envisager avec confiance ce qui reste à faire ? Qui pourroit ne pas considérer l'avenir avec sécurité. Les espérances et les vœux du monde seront remplis. Le bien présent et les maux passés nous garantissent des temps encore plus heureux. Il n'y a pas un Etat en Europe qui n'ait de profondes plaies à guérir. Les premières causes de ces plaies ont été la rage des innovations, la recherche téméraire d'une perfection imaginaire, et le mépris de principes immuables qui ne furent jamais impunément violés. Des passions violentes, des attentats audacieux, des méprises déplorables, une suite de revers, auxquels aucune sagesse ni aucune force humaine ne pouvoient parer, firent empirer l'état des choses d'une manière horrible. Cepen-

dant l'excès du mal en a amené la fin. Grâces en soient rendues aux princes qui, également éloignés d'une vaine gloire et d'une cruauté pusillanime, d'une haine aveugle et d'une indigne foiblesse, de l'arrogance et du désespoir, ont cherché et trouvé, dans une heureuse réunion de leurs forces, les moyens de leur délivrance commune! Grâces aux peuples qui, par leur dévouement et leur fidélité, par des sacrifices généreux de toute espèce, ont fait triompher la bonne cause! Grâces aux braves armées, qui ont prouvé, avec une noble émulation, ce que peuvent la réunion des volontés et des efforts, la résolution à tout entreprendre lorsqu'il est question du plus grand des intérêts, le mépris de tout danger, un vif sentiment d'honneur et une constance inébranlable »!

---

*A MM. les Rédacteurs de l'*Ami de la Religion et du Roi (1).

Paris, 26 juin 1814.

Monsieur, malgré mon désir ardent de remettre, le plutôt possible, à mon respectable ami et anti-prédécesseur, le gouvernement de la paroisse dont j'avois été forcé de me charger pendant les dix-huit derniers mois de son honorable exil, craignant que la remise, que je viens de le forcer à mon tour d'en accepter, ne soit confondue avec certaines mutations occasionnées par les heureux événemens de cette année, je vous prie d'ajouter à l'article inséré hier dans votre Journal, et auquel je souscris de tout mon cœur, que dès le moment du retour de M. l'abbé Desjardins, je pris le parti de lui écrire pour l'engager à m'accompagner à l'archevêché, où nous avons été hier à midi, et qu'après six semaines qu'il m'a demandées pour rétablir entièrement sa santé, il s'est engagé, en présence d'un des MM. les vicaires-généraux, et sur mes vives instances, à reprendre sa chère paroisse des Missions-Etrangères, trop petite pour nous garder tous deux, comme les bons paroissiens l'auroient désiré.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

ABEIL, curé des Missions jusqu'au 15 août prochain.

---

(1) Nous donnons cette lettre telle que nous l'avons reçue, et en laissant à chacun le soin de remarquer le sentiment noble et généreux qui l'a dictée. La démarche de M. l'abbé Abeil n'étonnera point ceux qui connoissoient son caractère loyal et désintéressé; mais elle l'honore infiniment, et sans doute elle ne restera pas sans récompense.

De l'Importance d'une religion de l'Etat, pour servir de suite au Traité de la Réunion des Cultes; *par M.* TABARAUD (1).

Ce ne sont pas d'heureux temps que ceux où l'on se trouve obligé de traiter une pareille question. « Il falloit, dit avec raison l'auteur de cette brochure, une révolution qui a ébranlé tout l'édifice de la société, et qui en a déplacé toutes les bases pour la faire naître». Jusque-là on avoit pensé, et heureusement c'est encore l'avis de tous les bons esprits, que sans une religion regardée comme *divine*, ni la morale, ni les empires n'avoient de solides fondemens. La France, depuis quatorze siècles, tenoit pour telle la religion catholique, et même, excepté dans de courts temps d'orage, elle y avoit été exclusive.

Une grande partie des cahiers dont étoient porteurs les députés aux derniers Etats-Généraux, exprimoient le vœu que, dans les réglemens à faire, la religion catholique fût déclarée la religion de l'Etat. Si d'autres cahiers n'en parloient point, c'est que la chose étoit tellement reconnue, qu'on ne croyoit pas nécessaire d'en faire la demande, et qu'on n'imaginoit pas qu'on pût disputer au catholicisme cette qualité. Bientôt cependant on la lui disputa, ou du moins on cher-

(1) Deuxième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée. A Paris, chez Egron, imprimeur-libraire, rue des Noyers, n°. 57; et Adrien Le Clere, quai des Augustins, n°. 35; prix, 2 fr., et 2 fr. 50 cent. franc de port.

cha à mettre la religion protestante sur le même pied, en lui faisant partager les priviléges et prérogatives dont jusque-là le catholicisme avoit joui exclusivement. Ce fut le ministre Rabaud de Saint-Etienne qui en fit la demande, dans un discours où il cherchoit à établir la nécessité et la justice d'un tolérantisme indéfini.

Qu'on ne gêne point les consciences, qu'on laisse à chacun la faculté de servir Dieu comme il l'entend, pourvu que cela se passe en particulier, et ne trouble ni le culte établi, ni l'ordre public; qu'on ne persécute point surtout; que même lorsqu'une religion nouvelle a pris une certaine consistance, et se trouve professée par un nombre de citoyens assez considérable, on leur permette le culte qu'ils ont adopté, et des temples dans l'intérieur desquels ils l'exercent; qu'on ne souffre point qu'on les y trouble, voilà, ce semble, tout ce que pourroient demander les partisans les plus zélés de la tolérance; mais qu'on admette avec les mêmes droits, les mêmes prérogatives, et sans aucune préférence pour l'une d'elles, plusieurs religions, c'est annoncer qu'on les regarde toutes comme également bonnes, c'est les réduire à la condition d'inventions humaines, d'institutions politiques; c'est leur ôter leur nerf; c'est se priver des avantages de leur influence sur les mœurs publiques, qui elles-mêmes en ont tant sur le bonheur et la tranquillité des Etats. Il paroît que Rabaud de Saint-Etienne ne dénioit pas les premières de ces conséquences, et qu'elles ne l'effrayoient point. Elles sont pourtant effrayantes quand on songe, et on l'a éprouvé, qu'elles amènent nécessairement les dernières.

Il ne faut pas croire néanmoins que ce funeste plan

du nivellement des religions ne fut appuyé que par les églises réformées. Le catholicisme avoit à redouter des ennemis plus puissans, et auxquels on doit dire que sont dus les terribles échecs qu'il a eu à essuyer. Ces ennemis étoient les partisans des doctrines si improprement nommées *philosophiques*.

Ce parti ne tarda point à agir. On vouloit ébranler la monarchie, on regardoit le catholicisme comme un de ses remparts; il falloit commencer par le renverser. D'abord on ne se montra point à découvert. Sur la demande qui fut faite, que la religion catholique fut déclarée religion de l'Etat, l'assemblée ne pouvant, disoit-elle, « avoir à exercer aucun pouvoir sur les consciences et les opinions religieuses », et sous l'apparence hypocrite d'un profond respect envers le culte catholique, pour lequel, disoit-on encore, « son attachement ne pouvoit être mis en doute au moment où ce culte alloit être mis à la première place dans les dépenses publiques », déclara qu'elle ne pouvoit ni ne devoit délibérer sur la motion. Elle faisoit en même temps travailler à la constitution civile du clergé, qui renversoit les principaux fondemens du catholicisme. On ne connoît que trop les événemens désastreux qui furent la suite de cette conduite, et qui, pendant huit ans, laissèrent la France exposée à tous les maux qu'entraînent après eux l'anarchie et l'oubli de tout principe religieux.

Lorsqu'en 1801 on en revint à organiser un gouvernement, on sentit qu'il avoit besoin de l'appui d'une religion. On jugea bien qu'on ne pouvoit se flatter d'en introduire une à volonté, et l'essai qu'on avoit fait de la ridicule *théophilanthropie* n'avoit pas eu assez de succès pour laisser l'espoir de faire adopter

des idées nouvelles. On en revint donc au catholicisme; mais si on ne pouvoit le défigurer tout-à-fait, il falloit du moins l'entraver, il falloit surtout le dépouiller de sa prépondérance, et c'est ce que l'on fit par le Concordat, où à la qualification si simple de *religion de l'Etat*, qui, à tant de titres, étoit due à ce culte, on s'opiniâtra à substituer celle de *religion professée par la grande majorité de la nation*; majorité, *grande*, en effet, puisqu'elle n'est pas évaluée à moins que les vingt-neuf trentièmes des François. Que résulta-t-il de cette convention? La religion fut-elle favorisée? reprit-elle son utile influence? L'enseignement de l'Évangile, c'est-à-dire, de la plus parfaite des morales, et de la seule morale parfaite, refleurit-il? Non. Le chef de l'Eglise fut persécuté, les ministres des autels tenus dans l'avilissement, et une grande partie du peuple des campagnes laissée sans instruction, faute de pasteurs.

Il suit de là, que tous les gouvernemens qui se sont succédés en France, depuis le commencement de la révolution, n'ont jamais montré que des vues hostiles contre le catholicisme, sous lequel néanmoins cette belle France prospéroit depuis 1400 ans. C'étoit, ce semble, un assez puissant préjugé en sa faveur, et un assez bon titre pour être conservé. Mais c'est bien plus l'intérêt du moment qui guidoit le gouvernement françois en faisant le Concordat, que des intentions pures, et le retour à l'ordre et aux principes religieux. Aussi voit-on dans sa rédaction une réserve extrême, des restrictions continuelles, l'envie bien prononcée d'accorder le moins possible, et presque même la résolution de ne point tenir ce qu'on avoit accordé. C'est ce que prouvent les lois organi-

ques dont on l'a fait suivre, et ce qu'a mieux prouvé encore la conduite du gouvernement à l'égard du culte catholique.

La première édition de la brochure, qui fait l'objet de cet article, parut en 1803. Le Concordat étoit établi, et le mal, contre lequel l'auteur cherche à y prémunir, étoit fait; il pouvoit cependant être utile de montrer les inconvéniens du parti qu'on avoit pris. Dans cette brochure, qui, aujourd'hui, reparoît à une époque bien plus favorable, l'auteur y prouve qu'une constitution politique ne peut être bien organisée sans une religion *de l'Etat*. Il montre que tous les philosophes, anciens et modernes, se sont accordés en ce point, et qu'ils « ont regardé comme un dogme essentiel à l'unité du systême social, l'unité du culte national »; il fait voir qu'il en est de même chez les peuples modernes. Il est, selon lui, de l'essence de la religion dominante de jouir de prérogatives particulières, et surtout de l'exercice public de son culte à l'exclusion des religions tolérées, dont le culte doit être renfermé dans l'intérieur de leurs temples. Seule, elle a droit d'être salariée par le gouvernement; seule, elle doit jouir, sous la protection des lois, de toute la considération et de tout le respect convenables, « et il faut, en conséquence, que toutes les autres religions soient contenues de manière à ne point rivaliser avec elles ». En agir autrement, c'est-à-dire, accorder une tolérance indéfinie qui auroit pour base l'égalité absolue de toutes les religions et de tous les cultes, ce seroit en neutraliser l'influence, et conduire à un indifférentisme, lequel, dit l'auteur, « ne seroit pas moins contraire à une liberté raisonnable, et au maintien de la morale, qu'à une saine philosophie.

Il cite en faveur de ces principes, outre l'exemple des peuples anciens, et l'autorité des plus célèbres philosophes de l'antiquité, les témoignages des grands écrivains modernes ; celui de Montesquieu et du fameux Burke ; ceux même d'Harrington, de Schaftesbury, de milord Bolingbroke, de Jean-Jacques Rousseau, témoignages d'autant moins suspects, qu'il est bien connu que tous ces personnages n'étoient pas portés à favoriser, outre mesure, les principes religieux.

A l'autorité des grands écrivains se joint l'exemple constant des peuples de l'Europe, et entr'autres celui des gouvernemens où domine la religion protestante. Dans ces gouvernemens le culte protestant est le seul qui s'exerce publiquement, et le seul qu'on paie. Il y existe même bien plus de restrictions à l'égard des catholiques, qu'il n'en a jamais existé, en France, à l'égard des protestans.

L'auteur conclut enfin, qu'il n'y a qu'en France où l'on se soit jamais avisé de ranger toutes les religions sur la même ligne, et de les soumettre au nivellement philosophique.

Au reste, en revendiquant pour le catholicisme le titre de religion de l'Etat, et les prérogatives qui doivent y être attachées, l'auteur ne sera point accusé d'intolérance. Persuadé que la liberté des consciences peut très-bien s'accorder avec une religion dominante, il trouve juste qu'on laisse aux communions dissidentes la liberté de leur culte, et que quant aux droits civils, il n'y ait aucune différence entre elles et les autres citoyens. C'est une opinion qu'il a déjà manifestée ailleurs, et qui lui est commune avec la plupart des publicistes modernes.

Cet ouvrage, écrit sagement, et où le principe de

la nécessité d'une religion nationale, et celui de la préférence à donner pour cela à la religion catholique parmi nous, sont appuyés de preuves démonstratives, n'est pas, à beaucoup près, hors de propos dans les circonstances. Quoiqu'une triste expérience, et la crise dont nous sortons soient bien propres à nous faire revenir des théories politiques qui nous ont conduit à de si tristes résultats, et que la majeure partie de la nation en soit désabusée, on a pu s'apercevoir, même depuis notre délivrance, qu'il reste encore des esprits prévenus de ces idées d'une fausse liberté, et qui ont fait ce qu'ils ont pu pour les reproduire. Il est donc encore nécessaire de les combattre; le livre de M. Tabaraud contient tout ce qu'il faut pour ramener à des sentimens plus justes, sur la question qu'il traite, les gens de bonne foi. Pour ceux qui ne tiennent au systême opposé que par haine ou par indifférence pour la religion, rien ne les convaincra.

L.

Histoire de la naissance, de la vie privée et militaire, et de la fin tragique du duc d'Enghien (1).

Quelques larmes sur le tombeau de M. le duc d'Enghien, par M. Roger, curé de Vincennes.

Nous réunissons ces deux écrits qui ont rapport au même événement. Le premier paroît traduit de l'allemand, et fut, dit-on, publié dans cette langue. Il contient quelques renseignemens sur la vie et la fin déplorable d'un Prince qui avoit toujours montré le

---

(1) 40 pages in-8°., avec son portrait; prix, 1 fr. 25 c., et 1 fr. 50 c. franc de port. A Paris, rue des Marais, n°. 18, faubourg Saint-Germain, et au bureau du Journal.

courage et la loyauté héréditaires dans sa noble maison, et qui ne devoit pas s'attendre à un sort aussi affreux. On se rappelle encore l'horreur générale qu'excita le crime qui le ravit à la vie. Les ames sensibles se récrièrent contre un tel attentat. Les politiques le blâmèrent comme imprudent, inutile, et propre à exaspérer les esprits contre son auteur. Chacun se réunit pour plaindre un Prince malheureux, enlevé à la fleur de l'âge, et pour maudire celui qui se frayoit un tel chemin au trône.

Cette vie ne contient pas un grand nombre de faits. C'est cependant ce qu'on a publié de plus complet sur M. le duc d'Enghien. Les détails de son exécution sont-ils bien authentiques? C'est ce que nous ne prononcerons pas. On semble dire qu'on lui accorda un confesseur. D'autres relations portent le contraire. A qui faut-il croire? J'avoue que je serois disposé à ajouter plus de foi à la dernière version.

Le second écrit est une espèce d'Oraison funèbre de M. le duc d'Enghien. Elle paroît avoir été prononcée dans un service qui fut célébré pour ce Prince dans le lieu même où il a péri. M. Roger y raconte rapidement les actions du jeune Prince et sa triste fin. Il croit aussi qu'on lui refusa les secours de la religion.

Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, étoit né à Chantilly, le 2 août 1772. Il fut exécuté le 22 mars 1804. Sa condamnation peut être regardée comme une des causes qui ont le plus contribué à rendre son bourreau odieux, soit en France, soit dans les pays étrangers; et tout ce qu'on a raconté de ses derniers momens indigne et soulève l'ame.

DEP DE LA SEINE

Nouvelles ecclésiastiques.

Milan. La régence impériale a pris, le 15 juin, un arrêté remarquable; il contient les dispositions suivantes :

« Les articles du Code civil qui permettent le divorce sont abrogés à l'égard des catholiques qui ont validement contracté mariage devant l'Eglise. Il est défendu aux tribunaux d'accueillir aucune demande pour divorce entre époux catholiques ci-dessus désignés, et l'on déclare supprimées les procédures pendantes en cette matière. Dans le cas où les tribunaux auroient déjà autorisé le divorce par une sentence définitive, il est interdit à l'officier civil de le prononcer; et, quand même il l'auroit déjà prononcé, il est encore défendu à l'un des époux divorcés de contracter un autre mariage tant que l'autre vivra. On maintient les dispositions du Code concernant les simples séparations. Les dispositions du Code relatives au divorce pourront avoir leur effet, même entre catholiques mariés, devant la seule autorité civile; il leur sera néanmoins permis de contracter entr'eux un nouveau mariage valide. Le mariage pour les catholiques n'aura d'effet civil que lorsqu'il aura été célébré devant l'Eglise selon toutes les formes prescrites par leur culte; mais les curés ne pourront bénir les époux catholiques qu'après qu'ils auront présenté l'acte de l'officier civil ».

Madrid. Notre Roi continue à prendre les mesures qu'il juge les plus propres à réparer les maux passés. Il a rétabli les anciennes formes du gouvernement espagnol, les tribunaux, les conseils, etc. Il a écrit dans les provinces pour réprimer quelques excès qui y avoient été commis, et pour annoncer qu'est c'est à lui seul à rechercher les coupables et à punir les fautes. On ne peut se dissimuler qu'en quelques endroits le zèle a été trop loin, et qu'en général on s'occupe trop du passé. Il seroit plus sage, ce semble, de fermer les yeux sur la foiblesse ou la complaisance de quelques hommes qui ont cru devoir céder au torrent, et ce seroit allumer

les passions et réveiller bien des haines, que d'autoriser des enquêtes sur la part que tels ou tels personnages ont pu prendre à nos malheurs. On espère que notre jeune Roi, dont les intentions sont excellentes, et qui a le plus grand désir de faire le bonheur de l'Espagne, écoutera, à ce sujet, des conseils de modération et de prudence, et qu'il tiendra un milieu entre la mollesse et la sévérité. Une de ses dernières circulaires est rédigée dans ce sens. Il condamne les emprisonnemens arbitraires, et les recherches dictées par l'esprit de parti. Tout le monde a applaudi à un décret du 24 mai, qui défend les associations secrètes, et qui ordonne aux évêques d'y tenir la main. D'après ce décret, il n'y aura plus en Espagne de loges de francs-maçons, et il n'y a pas grand mal à cela. Nous ne voyons pas trop ce que nous y aurions gagné, et il est fort à craindre que nous n'y eussions perdu. Le Roi, par ce même décret, recommande aux évêques de veiller sur les mauvaises doctrines, et de ne conférer les bénéfices qu'à des hommes de principes sûrs. Toutes ses démarches annoncent l'intention de rendre à la religion son autorité et son influence. Le 19 mai, il a nommé à l'archevêché de Séville le vénérable évêque d'Orense, qui méritoit cette distinction par son zèle, ses talens et sa piété. Ce prélat, qui jouissoit depuis longtemps de l'estime générale, a encore accru sa réputation par la conduite noble et épiscopale qu'il a tenue au milieu de nos orages politiques. Il a résisté avec fermeté à toutes les insinuations qu'il a jugées contraires à ses devoirs, et n'a ployé ni devant le tyran de l'Espagne, ni devant les cortès. Sa vie pieuse, austère même, est consacrée aux soins de son troupeau. Il forme lui-même ses prêtres par ses instructions et ses exemples, et il est habituellement au milieu d'eux. Lors de la révolution françoise, il accueillit, dans son palais, les prêtres fugitifs, et exerça envers eux une généreuse hospitalité. Il retrace, dans son diocèse, les vertus d'un Ambroise et d'un Borromée. Théologien éclairé, modeste, humble, simple, frugal, chari-

table, M. Pierre de Quevedo y Quinsano, gouverne le diocèse d'Orense depuis 1776. Il naquit en 1736, à Villa-Nueva di Fresno, et fut fait, à quarante ans, évêque de ce siége, qui est en Galice, et suffragant de Compostelle. Il s'appliqua dès-lors avec zèle aux fonctions de son ministère, visitant son troupeau avec assiduité, et lui distribuant le pain de la parole. Il alloit souvent en Portugal; car sa juridiction s'étend sur quelques parties de ce royaume. Son mérite étoit déjà si reconnu, qu'on voulut, en 1782, l'élever sur un plus grand théâtre. A la mort du cardinal Delgado, patriarche des Indes et archevêque de Séville, le Roi nomma à ce dernier siége l'évêque d'Orense; mais le modeste et laborieux prélat ne fut touché ni de l'éclat de cette dignité, ni des immenses revenus qui y sont attachés. Il demanda de rester fidèle à sa première épouse. Un homme si détaché des grandeurs, ne devoit pas être tenté par l'ambition et la fortune dans un âge avancé. Aussi le digne évêque vient de refuser une seconde fois l'archevêché de Séville. Sa lettre au secrétaire d'Etat est digne d'être conservée :

« Excellence, je reçois dans cette ville (Jourem en Portugal), qui est de mon diocèse, la lettre de V. Exc. en date du 19 du courant. Je vois jusqu'où s'étendent la bonté et la munificence du Roi, notre maître (Dieu le conserve). Non contente de faire connoître, dans son décret du 4, qu'elle ne doutoit point de mon innocence, S. M. daigne me juger digne de ses grâces, et m'en donne le témoignage le plus honorable. Le siége de Séville est au moins le second de l'Espagne, s'il n'en est le premier. S. M. veut donc m'élever à la plus haute dignité possible dans les circonstances actuelles, en m'accordant cette distinction extraordinaire. Je rends à S. M. les plus grandes actions de grâces pour cette faveur signalée; mais il m'est impossible de ne pas vous charger de faire agréer au Roi mon refus de l'accepter. Je ne saurois me résoudre à me séparer de l'église d'Orense, après y avoir exercé les fonctions épiscopales pendant 38 années, et me trouvant aujourd'hui dans la 78e. de mon âge. Je ne l'abandonnai point quand le roi Charles III, auguste aïeul de S. M., me nomma à ce

même archevêché de Séville, à la mort du patriarche Delgado, revêtu de cette dignité : j'avois alors 50 ans. Mes forces me permettoient de soutenir un fardeau plus considérable. Je ne crus pas devoir quitter l'église dont la divine Providence m'avoit confié le soin. Persuadé qu'il étoit de mon devoir de lui consacrer uniquement mes travaux et mon zèle pastoral, j'exposai à ce monarque les motifs de mon refus. Il daigna m'écouter, et nommer à cette dignité le révérendissime évêque de Ségovie, *Llanes*, qui l'occupa jusqu'à la fin de sa vie. Aujourd'hui les besoins de l'église d'Orense se sont multipliés à cause des circonstances. Elle a éprouvé beaucoup de pertes difficiles à réparer. Je supplie le Roi de vouloir bien permettre que je ne m'en éloigne pas. Je serois inutile à l'église de Séville ; je n'y arriverois que pour lui léguer mon cadavre. Sa Majesté ne pouvoit m'accorder une plus belle récompense dans ce monde, que le témoignage d'approbation qu'elle daigne donner à ma conduite dans les douloureuses circonstances dont nous avons été frappés. Grâces en soient rendues à Dieu ! lui seul a fait des choses que nous voyons avec admiration. Je ne me trouve aucun mérite particulier dont Sa Majesté puisse me savoir gré ; j'ai fait tout simplement ce que la justice, ma conscience, et la fidélité qui lui est due, exigeoient de moi. Je ne mérite ni ces distinctions temporelles, ni ces honneurs dont je ne puis plus jouir ; je n'ai plus qu'à implorer la miséricorde de Dieu et me disposer à la mort, qui, dans l'ordre de la nature, n'est pas éloignée de moi : je dois même renoncer à l'évêché que j'occupe, qui est déjà au-dessus de mes forces, au lieu d'en accepter un autre plus important, et surtout mon principal devoir est de prier le ciel d'accorder sa protection à S. M., de conserver long-temps une vie si précieuse, et de la combler de bénédictions spirituelles et temporelles. Veuillez bien rendre compte à S. M. de mes sentimens, et employer votre médiation, afin que mes excuses soient reçues avec bienveillance. Dieu garde votre excellence et la comble de prospérités ».

Jourem, 26 mai 1814. Pierre, *évêque d'Orense.*

Le Roi, touché de l'humilité et du désintéressement du vénérable prélat, a voulu du moins lui donner un témoignage de son estime en lui conférant le grand cordon de l'ordre de Charles III. On ignore à qui le Roi conférera le riche bénéfice que l'évêque d'Orense vient

de refuser. On a remarqué comme une nouvelle preuve de la disgrâce du cardinal de Bourbon, qu'il étoit depuis 1800 administrateur de l'archevêché de Séville. Le Roi veut apparemment lui retirer cette charge, qui aussi bien se concilie mal avec les canons, puisque S. E. est titulaire de l'archevêché de Tolède. Il est contre l'esprit et les règles de l'Eglise de réunir ainsi deux siéges si importans et si éloignés, qu'un seul homme ne pouvoit gouverner par lui-même, et il est de la sagesse de révoquer ces concessions arrachées par la faveur, et préjudiciables à la religion. Le Roi n'a d'ailleurs point à se louer du cardinal de Bourbon, qui étoit chef de la régence, et à qui on reproche d'avoir montré beaucoup trop de zèle pour faire prévaloir l'ouvrage des cortès.

Nouvelles politiques.

Paris. Une ordonnance du Roi porte que la décoration de la légion d'honneur portera à l'avenir, d'un côté, l'effigie de Henri IV, de glorieuse mémoire, avec cet exergue : *Henri IV, Roi de France et de Navarre;* et de l'autre côté, trois fleurs de lis, avec cet exergue : *Honneur et Patrie.* La plaque des grand'croix aura trois fleurs de lis surmontées de la couronne royale, avec le même exergue : *Honneur et Patrie.* Les grands officiers porteront en sautoir la décoration suspendue à un ruban moins large que le grand cordon.

— Le 27, une députation de MM. les gardes du corps est allée rendre visite à M. le général commandant en chef la garde nationale parisienne.

Le 28, la même députation est venue inviter à un dîner de corps le général commandant en chef de la garde nationale, l'état-major, les chefs de légion, et ceux de MM. les officiers, sous-officiers, grenadiers et chasseurs de la garde nationale que le local permettroit de réunir.

Le 29, une députation de la garde nationale est allée rendre visite à M. le capitaine des gardes en quartier, et lui annoncer qu'en acceptant leur invitation, elle étoit surtout sensible à la prévenance et à la grâce qu'ils avoient mises dans ces marques d'égard et d'attention.

Si MM. les gardes-du-corps devoient ces témoignages à la

garde nationale, qui a établi et fait long-temps leur service avec un zèle et un dévouement d'autant plus louables qu'il étoit étranger au but de son institution, la garde nationale, tout en regrettant des postes qui la rapprochoient du Monarque, les verra d'autant plus volontiers occupés par MM. les gardes-du-corps, qu'aux droits qu'ils tiennent de leur constitution et des lois ou des usages de la monarchie, ils ajoutent ceux que les bons procédés obtiennent de tous les hommes, et plus particulièrement des François.

— S. M. a fait une nombreuse promotion de chevaliers de Saint-Louis. On y trouve beaucoup de généraux et des officiers de tout grade.

— La chambre des députés a adopté, dans l'une de ses séances, un réglement pour la tenue de ses séances. M. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, et M, le comte de Blacas, ministre de la maison du Roi, s'y sont rendus, le 28, pour communiquer à la chambre un réglement du Roi, sur les rapports entre S. M. et la chambre, ainsi qu'avec la chambre des pairs.

Poésie.

Nous sommes un peu en retard sur cet article. Nous avons depuis assez long-temps des pièces de vers, soit manuscrites, soit imprimées, dont l'abondance des matières nous a empêchés de faire mention. Dans l'impossibilité où nous sommes de consacrer à chacune la place qu'elles méritent, nous devons nous borner à citer, avec honneur, celles qui nous ont paru mériter la préférence. La première en date est une ode au Roi, par M. Itasse, prêtre à Pontoise. Elle commence ainsi :

Ils sont passés ces jours de mortels alarmes,
Où t'aimer fut un crime indigne de pardon.
Je puis donc, ô mon Roi, dire, bénir ton nom,
Et mes yeux se baigner de vertueuses larmes.
Ne dédaigne point mon encens,
D'un cœur vraiment françois respectueux hommage.
Sur cet autel secret, dès mes plus jeunes ans,
Il brûloit, en silence, aux pieds de ton image,
Loin des sombres regards des farouches tyrans.

Le reste répond à ce début. L'ode contient quinze strophes. Une autre ode, envoyée de Sedan par M. Tavenaux, paroît dictée par le même zele. Mais peut-être l'auteur n'a-t-il pas encore toute l'habitude possible de la versification. Une autre ode au Roi, par M. Merpant, a plus de nerf et de poésie, sans atteindre cependant à la pureté de style, à la vigueur de pinceau, et au noble enthousiasme qu'on aime à retrouver dans ces sortes de compositions. Un salut à la paix, par le même, annonce moins de prétention, et remplit par là peut-être mieux son but. Quelques strophes par M. L. H., instituteur des sourds-muets de la Chartreuse d'Auray, sont des meilleures que nous ayons reçues. On nous a envoyé de Rouen une ode sur la dernière révolution. L'auteur nous permettra de lui dire qu'elle renferme quelques incorrections. Mais du moins nous ne pouvons qu'en louer les sentimens et les principes. Deux petites pièces de vers, par M. Berard du Pithon, dont nous aurions dû parler beaucoup plutôt, et qui furent faites pour l'entrée du Roi à Paris, mériteroient une citation particulière. On voit que le cœur les avoit inspirées à l'auteur, qui y fait tenir à des enfans le langage qui leur convient. Plusieurs pièces de vers nous ont été adressées par M. l'abbé Beugin; une ode, de lui, sur la révolution, composée en 1795, et qui n'est pas distribuée par strophes, est étrangère au genre lyrique par sa forme et par son ton. Une ode sur la liberté révolutionnaire, et une autre sur la dernière tyrannie, s'éloignent moins de ce genre, mais n'ont pas encore toute la chaleur et la vivacité désirables. En général, il faut le dire, ces pièces ont l'air d'avoir été composées trop vîte. Leurs auteurs, pressés d'épancher des sentimens qui leur font honneur, ne se sont pas assez donné le temps de perfectionner leur ouvrage. Leur zèle a fait, en quelque sorte, tort à leur goût, et pour avoir le mérite de l'à-propos, ils ont renoncé à un travail lent et réfléchi, qui eût rendu leurs compositions plus achevées. Ils se sont montrés bons François, plutôt qu'auteurs distingués. Au fond, l'un de ces avantages vaut bien l'autre.

L'inscription suivante, qui nous a été envoyée de Milan, nous a paru digne d'être consignée dans ce Journal. Elle est

en fort bon style lapidaire, et rappelle un événement et des époques que l'histoire ne doit jamais oublier.

PIO VII.

ECCLESIAE
DIVINITVS . DATO . DIEBUS . MALIS
DOLO . AC . VI . AVULSO
MEMORANDA . NOCTE . VI . JULII . MDCCCIX
PER . ITALIAM . ET . GALLIAS . MISERE . DEJECTO
EXULI . ATQUE . OBSIDI
ADMIRANDAE . ANIMI . FORTITVDINIS
MAXIMIS . AERVMNIS . PERFERENDIS
PRO . IVSTITIA
IMMOBILI . PIETATE . EXPLENTI
PIACVLA . POPVLI . DEI
DIGNITATEMQ . SACERDOTII
REDVCI . DEMVM
AD . B . PETRI . SEDEM
CVM . SACRO . SENATV
SOLEMNI . POMPA . AC . RITV
XXIV . MAJAS . MDCCCXIV . AETATIS . LXXII . PONTIF . . XV
MANV . VALIDA . BRACHIO . EXTENTO
OMNIPOTENTIS
EJUS . LIBERTATEM . VINDICANTIS
ANGELUS . . NVZZI
PROTONOTARIVS . APOSTOLICVS
OB . FELICEM . FAVSTVMQVE . REDITVM
SVPREMI . HIERARCHAE
VOTVM . SOLVIT
AC . TANTI . PORTENTI
MEMORIAM
POSTERIS . TRADENDAM . CVRAVIT.

Sur les Catholiques anglois.

Dans un moment où les communications les plus amicales se rétablissent entre deux nations loyales et faites pour s'estimer, il peut être utile de faire connoître la situation de la religion catholique dans un pays où elle a été si long-temps florissante, et d'où elle n'est pas entièrement bannie. Nous ne sommes point généralement assez instruits, en France, de l'état de la religion dans les contrées qui nous avoisinent le plus, et la politique du dernier gouvernement a encore contribué à augmenter, à cet égard, notre ignorance. Il avoit élevé un mur entre nous et les autres nations. Il avoit surtout à cœur de nous séparer de l'Angleterre, et de ne plus laisser subsister aucun lien, aucun rapport entre nous et cette terre hospitalière, qui avoit donné asile à tant de membres de notre clergé, où reposoient encore nos espérances, où résidoit le Prince dont le retour devoit guérir nos maux et combler nos vœux. Nous ne savions plus rien de ce qui se passoit dans cette île, où la tyrannie s'irritoit de n'avoir pu étendre son influence. Aussi plusieurs personnes ont-elles paru surprises d'entendre parler d'un évêque catholique de Londres. Elles ne soupçonnoient pas qu'il existât beaucoup de catholiques en Angleterre, et elles ne se doutoient pas surtout que ces catholiques eussent des évêques. L'arrivée de M. Poynter dans nos murs et sa qualité, leur ont donc paru un phénomène dont elles ont cherché l'explication, et on nous a fait, à cet égard,

quelques questions auxquelles nous ne pouvons mieux répondre qu'en donnant des détails circonstanciés sur une portion de l'histoire ecclésiastique des temps modernes, qui est peu connue, qui mérite de l'être, et qui se rattache directement à l'objet de notre Journal.

La religion catholique a cessé depuis long-temps d'être dominante en Angleterre, mais elle y a encore conservé des partisans zélés. Au milieu du feu des persécutions et des troubles des guerres civiles, l'ancienne foi s'est maintenue parmi quelques familles privilégiées. Elisabeth s'étoit efforcée vainement de la détruire. Elle avoit été secondée, à cet égard, par les préjugés et l'antipathie de la majorité de la nation; mais leurs efforts réunis n'avoient pu déraciner entièrement une croyance si long-temps respectée. Les catholiques se sont maintenus en assez grand nombre dans plusieurs parties de l'Angleterre, et notamment à Londres, dans le comté de Lancastre et dans celui de Stafford. Il est difficile de donner des renseignemens bien précis sur leur nombre total. Des relevés faits en différens temps dans le cours du siècle dernier, par ordre du parlement, ne les portent qu'à soixante et quelques mille. Mais il ne paroît pas qu'on doive ajouter une entière créance à ces renseignemens pris dans un temps de persécution, et auxquels on parvenoit aisément à se soustraire. M. Berington, dans ses écrits, porte aussi le nombre des catholiques à peu près au même taux; mais cet écrivain, trop vif et trop partial pour être exact, n'est plus regardé que comme une autorité suspecte et trompeuse. Sans prétendre donner une évaluation juste du nombre des catholiques répandus en Angleterre, nous

dirons, d'après le témoignage d'un prélat que nous avons consulté, qu'il y a à Londres et dans les environs, quatre-vingt mille catholiques. Cette estimation résulte des naissances, décès et mariages, et est par conséquent aussi exacte que possible.

Sous Jacques II, on divisa l'Angleterre en quatre districts, et on mit à la tête de chacun pour le gouverner, un évêque avec un titre *in partibus infidelium*, et la qualité de vicaire apostolique. Ces évêques sont indépendans les uns des autres, et sont nommés par la congrégation de la Propagande, qui pourvoyoit à leur entretien. Les premiers de ces évêques furent MM. Leyburn, Giffard, Smith et Ellys. Ils ont eu des successeurs, et malgré les temps fâcheux de persécution où on se trouvoit, on a continué à pourvoir aux besoins des catholiques. Plusieurs des vicaires apostoliques, que le Saint-Siége leur a donnés, ont été des hommes connus par de bons ouvrages. MM. Hornyold, évêque de Philomélie, et Walton, évêque de Tracon, ont laissé des écrits dont les catholiques font encore aujourd'hui grand cas. M. Challoner, évêque de Dibra, et vicaire apostolique du district de Londres, fut recommandable par son zèle, ses talens, et par un grand nombre de livres, soit de controverse, soit de piété. A une époque plus récente encore, M. Walmesley, évêque de Rama, et vicaire apostolique du district de l'ouest, s'est distingué aussi par son zèle à maintenir les droits de l'épiscopat, et par son explication de l'Apocalypse, qui a été publiée sous le nom de *Pastorini*. Ce pieux et savant évêque étoit de la congrégation des Bénédictins anglois. Il est mort en 1797. Les vicaires apostoliques qui gouvernent aujourd'hui les quatre districts, n'ont point

de

dégénéré du mérite de leurs prédécesseurs. Ce sont MM. Gibson, Milner, Poynter et Collingridge. Le premier gouverne le district du nord, sous le titre d'évêque d'Acanthe. Le second est évêque de Castabala, et chargé du district de Milieu. Il a composé beaucoup d'ouvrages, la plupart de controverse, et dont plusieurs ont eu un succès mérité. Il réunit beaucoup de zèle à beaucoup de connoissances, et a soutenu plus d'une fois les intérêts de la religion. M. Poynter, évêque d'Halie, a succédé, il y a deux ans, à M. Douglass dans le vicariat de Londres, où il étoit coadjuteur de ce prélat. On l'a vu dernièrement à Paris, où il étoit venu pour une cause qui fait honneur à son zèle, et il a paru à quelques cérémonies où l'on a été frappé de sa figure noble, imposante, et qui annonce à la fois la gravité et la douceur. Il étoit accompagné d'un de ses grands-vicaires, et est retourné promptement à Londres, après avoir rempli l'objet de son voyage. Le quatrième évêque est M. Collingridge, qui est vicaire apostolique du district de l'ouest. C'est un religieux; un usage assez constant voulant que les évêques de ce district soient pris dans l'état religieux.

Il s'est élevé, il y a quelques années, une question assez vive parmi les catholiques anglois, sur un point qui n'est pas sans importance. Nous ne prétendons pas juger ce différend. Nous ne ferons que rapporter les principaux faits, en laissant à l'autorité le soin de décider. Mais nous pouvons d'autant moins nous dispenser d'entrer, à cet égard, dans quelques détails, que des journaux ont publié quelques circonstances de ces faits, circonstances qui ont été mal saisies, parce qu'elles étoient isolées, sans suite, et qu'on

n'a pas fait connoître le véritable état de la question. Ainsi, ce qu'on a dit sur ce point n'a pu être entendu, et ne l'a pas été en effet. Il est bon de rectifier les idées du lecteur sur ces matières. Ce que nous allons en dire est puisé dans les sources même.

La question de l'émancipation entière des catholiques anglois occupe depuis quelque temps les esprits. Cette émancipation est sollicitée par les hommes les plus sages de la nation, aussi bien que par les vœux des catholiques; mais elle a été arrêtée jusqu'ici, d'abord par les dispositions particulieres du Roi, ensuite par l'opposition de quelques anglicans zélés. On la proposa de nouveau, il y a quatre ans; mais alors les défenseurs les plus distingués de la cause catholique au parlement, étoient en désunion avec leurs cliens, et surtout avec les évêques. Les avocats des catholiques, dans la chambre des communes, attachoient à l'émancipation quelques clauses qui déplaisoient à plusieurs. Ils y faisoient prêter serment aux ecclésiastiques de n'avoir avec la cour de Rome aucune correspondance qui pût troubler le gouvernement ou l'église protestante. Ils établissoient un comité qui examineroit cette correspondance. Enfin, ils accordoient au Roi un *veto* dans la nomination des évêques. Ces concessions furent jugées diversement par les catholiques. Plusieurs, en Angleterre, les regardèrent comme admissibles. Mais elles parurent à d'autres un joug intolérable. Les catholiques irlandois surtout s'y montrèrent fort opposés. Les évêques de ce pays se prononcèrent, à cet égard, de la manière la plus formelle. Ils se réunirent plusieurs fois, à Dublin et ailleurs, pour manifester leur improbation du *veto*. Ils l'avoient déjà blâmé dans leur assemblée du 14

septembre 1808 ; ils renouvelèrent ce jugement dans leur réunion du 24 février 1810, où se trouvoient les quatre archevêques et douze autres évêques. De là des discussions, des écrits et des controverses qui agitèrent les esprits. M. Milner fut un de ceux qui se donna le plus de mouvement en cette occasion. Il étoit l'agent des évêques irlandois en Angleterre, et il mettoit dans cette commission l'ardeur de son zèle et la vivacité de son caractère. Nous avons vu de lui une explication avec M. Poynter, dans laquelle il y a des raisons et des faits sur lesquels nous ne devons pas prononcer; mais aussi, ce semble, un peu trop de chaleur.

Toutefois ce différend entre les catholiques, ou plutôt cette diversité d'opinion, n'eut point de suites aussi fâcheuses qu'on auroit pu le craindre. La négociation au parlement échoua. Un petit nombre de voix de plus que la majorité écarta l'émancipation sollicitée, qui ne peut plus être présentée dans la même session. On croit que ce sera pour l'année prochaine. En attendant les évêques ont désiré avoir de nouvelles lumières et des avis qui les dirigeassent sur les questions qui les avoient divisés. M. Poynter en a écrit à Rome, où, en l'absence du souverain Pontife, on avoit laissé encore quelques prélats qui étoient fort gênés dans l'exercice de leurs fonctions, mais qui trouvoient encore le moyen de rendre quelques services à l'Eglise, et d'entretenir quelque correspondance au dehors. Tous les cardinaux membres de la congrégation de la Propagande avoient été expulsés; mais Mgr. Quarantotti, secrétaire de cette congrégation, étoit resté à Rome avec le titre de vice-préfet. Consulté par M. Poynter, sur les points controversés

entre lui et ses collègues, il lui répondit, le 16 février 1814, par une lettre que nous avons sous les yeux, et qui paroît dictée par un grand esprit de modération. Dans cet écrit, Mgr. Quarantotti examine et discute les articles du bill qui peuvent donner lieu à quelques difficultés. La partie du serment qui porte que les ecclésiastiques n'entretiendront avec Rome aucune communication qui puisse troubler le gouvernement ou l'Eglise anglicane, lui paroît mériter quelque explication. Ce serment seroit inadmissible si on prétendoit par là punir les prêtres qui auroient contribué à la conversion d'un protestant. Mais si les législateurs n'ont voulu que prévenir la violence, l'artifice et les complots contre la religion dominante, alors leur projet n'a rien de condamnable. Seulement il seroit à désirer que, pour le repos des consciences, ils interprétassent leur loi, ou au moins, que le clergé expliquât le sens légitime du serment. Le secrétaire de la Propagande croit qu'on peut tolérer le *veto* du Roi dans la nomination aux évêchés. Il pense que le Prince a droit de prescrire quelques conditions pour le choix des sujets, et il n'improuve pas non plus l'établissement d'un comité chargé d'examiner la correspondance du clergé avec la cour de Rome. Le Saint-Siége, dit-il, ne se mêle point du civil, et ses réclamations ne portant que sur le spirituel, ne doivent point alarmer le gouvernement anglois. Telles sont les principales dispositions de cette lettre, du 16 février, que M. Poynter, à qui elle étoit adressée, a fait imprimer et répandre en Angleterre. Toutefois il ne paroît pas que cette pièce ait ramené tous les esprits. Quelques-uns ont regardé l'autorité de Mgr. Quarantotti comme insuffisante pour décider la question.

Avoit-il des pouvoirs assez étendus, et pouvoit-il lui seul remplacer la Propagande? N'est-il pas besoin que le souverain Pontife, de retour dans ses Etats, examine ce qu'a fait ce délégué et prononce sur cette question? Voilà ce que disent ceux qui désapprouvent le *veto*. M. Milner, et les évêques d'Irlande qui lui sont unis, n'ont point adhéré à la lettre de Mgr. Quarantotti. Le premier est parti pour Rome, où il va porter lui-même ses réclamations et faire entendre ses motifs. Les autres viennent de prendre, le 25 mai, dans un synode tenu à Maynooth, une résolution où ils protestent contre la lettre de Mgr. Quarantotti, et contre toute espèce d'influence qu'on donneroit au gouvernement anglois dans la nomination des évêques d'Irlande. Les prêtres et le clergé de Dublin ont fait une déclaration analogue, le 12 mai. On a député à Rome le docteur Murray, coadjuteur de l'archevêque de Dublin, pour représenter les dispositions du peuple Irlandois, et les inconvéniens de la mesure proposée, qui, dans ce pays surtout, est regardée de la manière la plus défavorable. M. Murray a passé dernièrement par Paris, se rendant auprès de S. S. On s'attend que le Saint-Siége prononcera sur cette affaire. Il ne nous appartient pas sans doute de prévenir sa décision.



Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. Les dames religieuses de la maison royale de Saint-Cyr ont présenté au Roi, ces jours derniers, une requête pour demander à rentrer dans leur maison, et à se consacrer de nouveau à l'éducation. 14 dames professes, 6 sœurs converses et 8 demoiselles élèves [illegible]rent de se

DEP DE LA SEINE

réunir pour le rétablisement de la règle. Elles exposent que la maison n'est point aliénée, et qu'il est digne de la piété du Roi de relever un des plus honorables établissemens du règne de Louis XIV. Ce seroit un hommage à la mémoire de ce grand Prince, et en même temps un moyen de donner une éducation chrétienne aux filles que S. M. jugeroit à propos d'admettre dans cette maison. La requête a été présentée par Mme. d'Elpeyron, supérieure, et Mmes. de Moustier et de Villefort, religieuses, qui ont aussi eu l'honneur de saluer Mme. la duchesse d'Angoulême. Le Roi et la Princesse les ont accueillies avec bonté, et S. M. leur a promis de prendre leur demande en considération. Ces dames n'ont pas manqué de faire valoir le vif intérêt que Mme. Elisabeth prenoit à la maison de Saint-Louis, et elles se flattent qu'un établissement si utile pour l'éducation, et si glorieux pour nos Rois, va renaître à la voix d'un Prince qui révère les institutions de ses illustres ancêtres, et qui veut faire le bien de ses peuples; double motif pour elles d'espérer la restauration de la maison de Saint-Cyr.

— S. Exc. M. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, a écrit, le 25 mai dernier, à M. l'évêque de la Rochelle, une lettre ainsi conçue :

« Monsieur l'évêque, j'ai reçu la lettre du 7 de ce mois, par laquelle vous exposez que des ecclésiastiques du second ordre, qui ont constamment refusé de vous reconnoître pour leur évêque, se sont empressés, à la première nouvelle de l'heureux retour de Louis XVIII sur le trône de ses pères, de se montrer ouvertement, et d'administrer à leur gré les paroisses vacantes.

» Le gouvernement ne sauroit tolérer un pareil désordre. Les ecclésiastiques doivent tous soumission et obéissance aux évêques nommés en vertu du Concordat, et institués par le Pape. Ils ne peuvent exercer leur ministère sans leur permission. Ceux donc qui persistent à ne vouloir pas les reconnoître, doivent s'abstenir de

toutes fonctions ecclésiastiques. Dans le cas contraire, ils s'exposent à ce qu'il soit pris, à leur égard, des mesures de rigueur, parce qu'ils troublent l'ordre public.

» Je vous engage à faire une nouvelle tentative auprès des prêtres dont vous me parlez, pour les ramener, s'il est possible, à de meilleurs principes, et à vous concerter avec les préfets pour la répression de ceux envers lesquels vous auriez épuisé en vain toutes les voies de la douceur et de la persuasion.

» J'écris, M. l'évêque, à ces fonctionnaires pour que, dans l'occasion, ils vous prêtent leur appui, et fassent respecter votre autorité ».

— Nous sommes fondés à annoncer que M. l'abbé de Saint-Sauveur, qui avoit été nommé, il y a quelques années, à l'évêché de Poitiers, a remis sa nomination entre les mains du Roi, et a renoncé à faire aucun acte, même de grand-vicaire, dans le diocèse. Cette démarche est une nouvelle preuve de l'esprit de sagesse, de paix, de modération et de dévouement pour le Roi, qui anime le clergé.

— Le clergé de la ville de Gien a envoyé une adresse au Roi pour protester de son dévouement. S. M. a répondu : « Je suis sensible aux sentimens des habitans de Gien. Je sais qu'ils se sont toujours bien conduits, même dans les temps de troubles et de malheurs. Je serois fort aise de leur en témoigner ma satisfaction de vive voix en visitant mes provinces ». L'adresse au Roi étoit signée de M. Vallet et de MM. Brillard, Morin et Fontarive.

— Mgr. le duc d'Angoulême a passé, le 22 juin, par Laval, où il a eu une réception brillante. On avoit tendu les rues et élevé des arcs de triomphe. Le maire, M. Hercé, lui a présenté les clefs de la ville, et exprimé les vœux des habitans. S. A. s'est rendue à l'église de Saint-Vénérand, où elle a été complimentée par le clergé. Elle a reçu à l'hôtel-de-ville les félicitations des principaux habitans et des ecclésiastiques et fonctionnaires, et est re-

partie aux acclamations d'un peuple nombreux et plein d'enthousiasme. Elle a accordé la décoration du lis à ceux qui on eu l'honneur de lui être présentés. Le clergé entr'autre a été touché des marques de bienveillance qu'il a reçues du Prince.

— On assure que M. l'abbé de Vienne est porteur d'un titre qui lui a été conféré par S. M., en vertu du droit royal de *joyeux avénement*, et qui lui donne une expectative sur le premier canonicat vacant dans l'église de Paris. Avant la révolution, M. l'abbé de Vienne étoit chanoine titulaire de cette église.

— Les évêques viennent d'être rétablis dans la plénitude de leurs droits anciens, relativement à la collation des curés de leurs diocèses. Les curés nommés par les évêques peuvent maintenant être mis en possession de leurs bénéfices, sans avoir besoin de l'autorisation préalable du gouvernement.

MONTMORENCY. Cette ville a fait célébrer, le samedi 25, un service funèbre pour le repos de l'ame du duc d'Enghien, objet particulier de son amour et de ses regrets. Toutes les autorités y ont assisté, et ont écouté avec intérêt et sensibilité le discours, où M. le curé a retracé ses vertus privées, ses talens militaires, les causes et les circonstances de sa fin trafique, qui n'est pas une des moindres plaies faites à la patrie.

Cet hommage religieux rendu à la mémoire de ce jeune Prince, et qui, dans le chef-lieu de son apanage, devoit précéder tous ceux qui lui ont déjà été rendus ailleurs, n'avoit été différé que par l'espoir de parvenir à faire concourir avec la même cérémonie le transport et la réception de ses honorables restes inhumés dans les fossés de Vincennes. Mais des raisons particulières, et la crainte d'affecter trop vivement d'inconsolables parens, ont empêché, pour le moment, qu'ils ne fussent transférés au lieu de la sépulture ordinaire de cette auguste maison.

Modène, *15 juin.* On a parlé d'une société qui s'étoit formée ici pour accueillir les ecclésiastiques sortis des prisons et retournant à Rome. Cette institution passagère fait le plus grand honneur à l'esprit des habitans de cette ville. Chacun s'est empressé de prendre part à cette bonne œuvre. A une demi-lieue de la ville se trouvoient toujours deux ou trois membres de la société chargés d'avertir les ecclésiastiques arrivans. On les conduisoit dans des logemens convenus. On fournissoit de l'argent à ceux qui en avoient besoin. On s'empressoit de les remettre de leurs fatigues. Il a passé ici plus de 280 de ces vénérables proscrits. Tous ont trouvé un asile et des secours. Les cardinaux même ont eu la bonté d'agréer nos soins, et de s'arrêter quelque temps parmi nous pour satisfaire la piété des fidèles. Le cardinal Pignatelli, qui a voulu retourner à Rome quoique malade, y a passé huit jours. Il est aussi bien que possible dans sa situation. Mgr. Emmanuel de Gregorio passa ici, le 12, venant de Paris, où il a été longtemps prisonnier. Ce digne prélat se hâtoit de retourner auprès de S. S. C'étoit à qui recevroit chez soi ces généreux confesseurs. Chacun se disputoit l'honneur d'une noble hospitalité. Le président de la société, M. Louis Ponziani, les dignes ecclésiastiques, MM. Gallinari, Benelli et Rinaldi, le marquis Galliani, M. Joseph Baraldi, le docteur Muratori, les frères Gandini, les marquises Valperga et Galliani, la comtesse Marchisio, et beaucoup d'autres personnes de toutes conditions, se sont signalées par leur zèle à rendre toutes sortes de services à ces respectables bannis. Le peuple se pressoit sur leur passage, et leur témoignoit la part qu'il prenoit à leurs maux. Quant à eux, ils paroissoient consolés de tout ce qu'ils avoient souffert, par la joie de voir l'Eglise triomphante. Les cardinaux et les évêques ont béni les fidèles qui se présentoient à eux. On dit qu'il en reste très-peu qui doivent passer par notre ville. Mais nous n'oublierons jamais le spectacle édifiant qu'ils nous ont procuré, et les exemples de vertu et de résignation qu'ils ont donnés.

Nouvelles politiques.

Paris. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé à Brest, le 26, à deux heures, en très-bonne santé, et est descendu à l'hôtel de la préfecture maritime. Le 27, S. A. R. a visité le port et la rade. Elle a dû partir, hier 29, pour Quimper; elle arrivera, le 30, à Lorient, d'où elle partira, le 1er. juillet, pour se rendre à Nantes. Ce Prince recueille sur son passage le témoignage de la joie et du dévouement du peuple.

—S. A. R. Mgr. le duc de Berry a été, le 30 juin, à Fontainebleau; les grenadiers royaux de France se sont trouvés en bataille sur la route. Le maréchal duc de Reggio, à la tête des généraux et des officiers de son état-major, est venu recevoir S. A. R. à la descente de sa voiture. Monseigneur, après avoir passé dans les rangs, a reçu le lieutenant-général commandant de ce régiment. Les troupes, après avoir fait le maniement d'armes, ont défilé devant S. A. R., qui a témoigné son entière satisfaction à MM. les officiers et aux troupes. Les cris de *vive le Roi! vive Mgr. le duc de Berry!* ont été répétés à plusieurs reprises pendant tout le temps qu'a duré cette revue. S. A. R. s'est ensuite rendue chez le duc de Reggio, où elle a déjeûné; puis elle a reçu la députation du tribunal séant à Fontainebleau. Après cette audience, elle a été visiter le château, et à son retour chez le duc de Reggio, elle a reçu tous les officiers, auxquels elle a de nouveau témoigné sa satisfaction. S. A. R. est repartie immédiatement après pour se rendre à Paris. Elle avoit été complimentée à son arrivée par le préfet du département et par le maire de la ville.

—Dans la chambre des députés, M. Durbach a prononcé, le 30 juin, un long discours en faveur de la liberté de la presse. Il s'est plaint un peu vivement qu'elle étoit encore violée, parce qu'un de ses écrits avoit été saisi. Il a mêlé d'ailleurs, à son discours, des objets qui n'y avoient aucun rapport. Il s'est élevé contre les processions, qu'il a représentées comme défendues par des lois positives. On ignore quelles sont ces lois. Si M. Durbach protège la liberté de la presse, il semble qu'il devroit être aussi ami de la liberté du culte catholique, liberté

à laquelle nous tenons bien autant qu'à l'autre. M. Durbach s'est plaint aussi du réglement sur l'observation des dimanches et fêtes. Ce député paroît ne pas aimer les réglemens. Son discours a excité plus d'une fois les murmures. Les propositions qu'il faisoit ont été écartées par un ajournement.

— S. M. continue à recevoir un grand nombre de députations des provinces les plus éloignées. Toutes respirent le dévouement pour le Roi et la joie de son rétablissement. S. M. répond à toutes avec autant de présence d'esprit que de bonté.

— Le Roi est sorti, le 1er. juillet, à trois heures du château des Tuileries, et est allé voir MONSIEUR à Saint-Cloud. Depuis plusieurs jours, S. A. R. est montée à cheval, et s'est promenée dans le parc. Sa santé se rétablit d'une manière assez assurante et assez visible pour qu'il soit permis d'espérer qu'incessamment elle reviendra fixer son séjour dans la capitale.

— Mgr. le duc d'Orléans est parti, le 2 juillet, pour Palerme. Il va s'embarquer à Toulon. S. A. R. reviendra à Paris dans le mois d'août avec sa famille.

— On assure que la capitale possède, en ce moment, les deux monarques alliés qui étoient allés ensemble à Londres. Ces deux illustres voyageurs ont pris des noms étrangers.

MUNICH, 23 *juin*. On vient de publier ici quatre patentes royales, toutes datées du 19 juin.

Par la première, le roi de Bavière annonce qu'il rétrocède à l'Autriche le Tyrol, tel que l'Autriche le lui avoit cédé par le traité de Presbourg.

Par la seconde, S. M. cède également à l'Autriche le Voralberg, à l'exception du bailliage de Weiler.

Par la troisième et la quatrième, le roi de Bavière déclare qu'il va prendre possession du duché de Wurtzbourg et de la principauté d'Aschaffenbourg, tels qu'ils ont été possédés par le grand-duc de Wurtzbourg et le Prince-Primat.

On assure de nouveau que le prince Eugène sera fait duc de Deux-Ponts. Du moins il est certain qu'on lui a promis un établissement hors de France.

VARIÉTÉS.

Nous avons reçu un assez grand nombre de pièces, dont nous ne pouvons pas faire tout l'usage que nous désirerions, mais que nous ne nous dispenserons pourtant pas de citer, en leur rendant la justice qui leur est due. Celle intitulée : *Hommage à ma patrie, par M. S. D. B., propriétaire dans le Bourbonnois*, renferme d'excellentes vues religieuses, morales et même politiques. L'auteur paroît être un zélé royaliste et un bon chrétien, et nous aurions songé à extraire quelque chose de son écrit, si nous ne nous étions aperçus que tout s'y tient. Le fragment d'un ouvrage sur la grandeur et la chute de Napoléon, auroit eu droit d'être inséré dans notre feuille; mais déjà nous avions traité ce sujet dans nos premiers numéros, et nous avons craint qu'on ne nous reprochât de parler trop souvent du même homme. L'extrait du discours de M. Blanchandin le Chene, qu'on nous a adressé, n'étoit pas de nature à entrer dans notre Journal, non que l'esprit n'en soit fort bon. Mais en général nous devons être fort sobres de ces sortes de citations, qui tiendroient une place que les lecteurs aiment mieux voir remplie par des faits. Il nous parvient souvent des discours prononcés dans différentes cérémonies. Nous remplirions aisément notre Journal en n'en insérant que de simples extraits. Notre travail n'en seroit que plus facile, et notre tâche plus commode; mais, encore une fois, les abonnés veulent des faits, et nous avons à cœur de les servir selon leur goût. Nous ne pouvons donc qu'indiquer, en passant, quelques discours; celui par exemple, de M. Capmas, curé à Montauban, à la suite d'un *Te Deum* pour le retour du Roi; celui de M. l'abbé de Saint-Pierre, à Lorient, pour le service de Louis XVI; celui de M. le curé de Clichy, pour un *Te Deum*; celui de M. le curé de Vissous, pour la même circonstance, etc. Ces discours font honneur aux sentimens religieux de leurs auteurs, et annoncent leur attachement au Prince que nous venons de recouvrer.

Parmi les lettres que nous avons reçues, celle datée de Paris, le 3 juin, hôtel des Monnoies, mérite une mention particulière. Elle traite des conférences de M. Fressinous, et témoigne le désir de les voir recommencer. C'est un désir que nous partageons avec tous les amis de la religion, et nous croyons même pouvoir assurer que le projet de M. Fressinoux est de se livrer de nouveau à un travail si intéressant et si utile. C'est pour s'y mieux préparer qu'il a remis, dit-on, à l'hiver prochain la reprise de son cours accoutumé de conférences, auxquelles la liberté entière dont il jouira, donnera un nouvel intérêt. Nous avons du plaisir à pouvoir annoncer cette nouvelle à l'auteur de la lettre citée, et à tous ceux qui, comme lui, attachent du prix à une œuvre qui n'avoit été interdite que parce qu'elle étoit utile et honorable pour la religion.

Une autre lettre, qui nous a été adressée de Genève, le 13 juin, et qui est signée, contient des reproches assez vifs sur ce que nous

parlons mal de l'usurpateur déchu. C'est être, en vérité, bien chatouilleux. D'abord nous ne croyons pas avoir calomnié l'individu en question. Quoi! il ne seroit pas permis de dire qu'il persécutoit l'Eglise, qu'il dépeuploit la France, qu'il nous accabloit de son sceptre de fer! Nous ne lui avons point prodigué d'injures. Nous en avons parlé comme en parlera l'histoire. Nous ne croyons point la charité obligée à taire ce qui est si notoire, ou à pallier ce qui est si mauvais. Ce n'est pas nous qui avons loué cet homme dans le *Journal des Curés*, dont notre ouvrage n'est pas la continuation, et dont nous ne prétendons pas suivre en tout l'esprit et les traces. Nous nous flattons que nos feuilles sont rédigées dans des principes plus sûrs et plus véritablement religieux.

Une autre lettre de Paris, du 15 juin, relative au Concile, pourroit donner lieu à une explication trop longue pour trouver sa place ici; mais nous ne renonçons pas à traiter quelque jour ce sujet. En attendant, que notre correspondant se tranquillise. Nous sommes, Dieu merci, de la même religion que lui; nous ne sommes pas moins attachés que lui au Saint-Siége, centre de l'unité. Notre langage jusqu'ici a dû le prouver, et nous ne nous en écarterons pas, à ce que nous espérons. L'auteur de la lettre nous a donné sa profession de foi. Voilà la nôtre. L'une et l'autre se ressemblent assez. Nous avons à cœur, non-seulement d'être orthodoxes, mais de mériter l'estime et la confiance entière de ceux qui prennent le plus d'intérêt à la religion. C'est bien véritablement que nous nous sommes dits ses amis.

Une lettre qu'on nous a envoyée de M. de la Rochefoucault, évêque de Saintes, massacré aux Carmes, en 1792, ne nous a pas semblé faite pour être insérée. Elle fait honneur à la mémoire de ce vertueux prélat. Elle doit être précieuse à celui qui l'a reçue. Mais elle contient des détails qui auroient peu d'intérêt aujourd'hui. L'auteur nous permettra de nous borner à cette mention, et à l'hommage que nous rendons bien volontiers à son respectable évêque, dont la mort déplorable l'afflige, mais dont le sort glorieux doit aussi le consoler.

LIVRES NOUVEAUX.

Les Avocats des Pauvres, ou *Sermons de Bossuet, Bourdaloue, Massillon, etc., sur la Richesse, sur l'Avarice et sur l'Aumône*. 2 vol. in-12; prix, 5 fr., et 8 fr. franc de port. A Paris, chez Francart, rue Poupée, n°. 5; et au bureau du Journal.

Nous rendrons compte incessamment de cet ouvrage.

La Régence à Blois, ou *Les Derniers Momens du Gouvernement impérial* : 3ᵉ. édition, revue et augmentée de nouveaux détails et de plusieurs pièces intéressantes; prix, 1 fr. 25 c., et 1 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Fantin, quai des Augustins, n°. 55; et au bureau du Journal.

Nous avons annoncé cette brochure. Cette édition a été rendue encore plus piquante, et renferme des détails curieux sur les derniers soupirs du gouvernement impérial.

Les Panégyristes de saint Louis, Roi de France, etc. (1).

Il est peu d'éloges de saints qui aient été prononcés plus souvent que celui de saint Louis. Outre les Panégyriques de ce saint, prêchés dans les églises le jour de sa fête, on sait qu'il étoit d'usage, chaque année, que les trois académies en entendissent un, et que l'Académie françoise surtout choisit pour le prononcer des orateurs de distinction. Une main pieuse a imaginé de faire un recueil d'un certain nombre de ces Panégyriques. On a fait choix de ceux que, sans doute, on a jugés les plus remarquables. Il a paru qu'au moment où un héritier de saint Louis remontoit sur le trône de ses ancêtres, il n'étoit pas hors de propos de nous remettre sous les yeux de grandes qualités, d'admirables vertus qui, dans les temps anciens, rendirent les François heureux, et qui, dans tous les temps, sont le meilleur modèle à offrir à ceux que la Providence appelle à la tâche difficile de gouverner les peuples.

Ces Panégyriques sont au nombre de neuf. Les trois premiers sont de main de maîtres. La réputation de Bourdaloue, de Massillon et de Fléchier, est faite depuis long-temps, et ne laisse aucun doute sur des compositions sorties de ces plumes habiles. On doit aux Pères la Ruë et Ségaud les deux suivans. On connoît aussi leurs talens distingués, leur éner-

(1) 2 vol. in-12; prix, 5 fr., et par la poste, 6 fr. 50 c. A Paris, chez Mame frères, imprimeurs-libraires, rue du Pot-de-Fer, n°. 14; et au bureau du Journal.

gie, leur onction, la facilité et l'élégance de leur style. Les quatre derniers appartiennent à une école plus moderne, et ont pour auteurs le Père de Neuville, le Père Elisée, M. l'abbé de Beauvais, évêque de Sénez, et M. l'abbé Gayet-de-Sansale. Il est curieux de voir le même sujet traité par des esprits différens, et aussi à des époques où les circonstances ne se ressemblant pas, il falloit approprier ce qu'on avoit à dire à l'esprit du moment : ce sont toujours les vertus de saint Louis; c'est dans tous un Roi chaste, pieux, ami de la justice qu'il se plaisoit à rendre, assis sur le gazon et à l'ombre d'un chêne. C'est toujours un Prince doué des qualités les plus rares, aimant la religion et la faisant respecter; fils soumis du Saint-Siége, ferme défenseur néanmoins des droits de sa couronne, réprimant d'indociles vassaux, vaillant dans les armées, modéré dans la victoire, grand dans les revers, n'y perdant rien de sa majesté, commandant l'estime à ses ennemis, même lorsqu'il est vaincu, et obtenant d'eux le plus beau de tous les titres, celui de *vénérable*.

Mais si c'est toujours le même sujet, chaque orateur pourtant a sa touche, et non-seulement sa manière de dire, mais encore sa manière de voir. Tous ont parlé des Croisades. Du temps des trois premiers, on ne s'étoit pas encore avisé de soumettre au creuset d'une politique froide ces guerres religieuses. Aussi se contentent-ils d'y voir le zèle de la propagation de l'Evangile, le désir de soustraire des chrétiens à une dure captivité, celui même de donner le change aux divisions des princes européens, et de mettre un frein à la fureur qui les faisoit s'exterminer les uns les autres, en détournant leurs armes et leur frénésie guerrière sur des nations infidèles; et ces motifs pa-

roissent à ces orateurs suffire pour justifier, pour ennoblir même ces expéditions lointaines. Le Père de la Ruë croit que saint Louis ne s'est jamais montré si grand que dans les Croisades; or, on ne se montre point grand par des entreprises imprudentes, et quand elles ont un principe vicieux, quelques belles qualités qu'on y déploie, elles sont incompatibles avec la véritable grandeur.

Dans des temps plus rapprochés de nous, une révolution d'idées ayant malheureusement donné moins de prix aux vertus évangéliques, il a fallu que les orateurs les défendissent contre les doctrines nouvelles, et fissent l'apologie de ce qui jusque-là n'en avoit point eu besoin. Le père de Neuville attaque ces dangereuses nouveautés. « La philosophie de nos jours, dit-il, prononce que le sceptre ne peut être que le don arbitraire des peuples. Systême rempli de contradictions, il rend en même temps le Roi maître du peuple, et le peuple maître du Roi. Systême funeste à la tranquillité publique, propre à répandre, à nourrir les germes de rebellion, qui, développés par les passions, ont enfanté tant de révolutions tragiques; systême qui, au premier coup d'œil, enchante la multitude, parce qu'il lui montre des sujets dans ses maîtres, et qu'il lui attribue des droits essentiels sur le Prince, au lieu que le Prince n'a sur elle que des droits empruntés; mais systême, à le bien approfondir, plus ennemi de la félicité du peuple que du pouvoir du maître, puisqu'il mène le Prince à opprimer dans la crainte d'être opprimé, et à l'abus de l'autorité pour la conserver ». Image assez vraie de ce qui s'est passé parmi nous, et pendant nos troubles publics, et sous le gouvernement qui les a suivis. Le

même orateur aborde franchement la question du bien ou du mal qui a résulté des Croisades, et conclut, comme le font aujourd'hui beaucoup de bons esprits, en leur faveur. Le Père Elisée et M. l'évêque de Sénez louent l'intention de saint Louis, sans trop prononcer sur le fond. M. l'abbé Gayet-de-Sansale prétend que la piété de saint Louis, déterminé d'ailleurs par l'autorité des Pontifes, l'exemple des ancêtres et les sollicitations des Grecs, les lui fit entreprendre pour le salut de la Palestine, et que sa sagesse en profita pour le repos de la France ; et par elles « il écarta, dit-il, des factieux que la justice ordonnoit de punir, parce qu'ils étoient rebelles, et que la prudence avertissoit de ménager, parce qu'ils étoient puissans ».

Quoiqu'on dut s'attendre à de l'uniformité dans ces compositions, qui traitent toutes la même matière, on voit qu'il y règne néanmoins assez de variété pour soutenir l'intérêt, et en rendre la lecture piquante. Elles font parfaitement connoître saint Louis et les mœurs de son temps. Toutes ne sont pas également bien écrites. On peut reprocher à la dernière un peu d'afféterie, l'abus des antithèses, et même des locutions incorrectes. Il n'est pas, ce semble, d'un goût assez pur de dire, « que le croissant qui brille sur le Calvaire menace la foi d'*une éclipse*; que le soleil qui favorisa Josué, *brûla* saint Louis; et qu'on n'eût pas appelé l'étranger pour corriger le *national* ». Quelques personnes ont regretté de ne point trouver dans cette collection d'autres Panégyriques de saint Louis dont le mérite est reconnu, surtout celui qui a été prononcé par M. l'abbé de Boulogne, maintenant évêque de Troyes. Il eût figuré avec avantage dans ce recueil, et l'auroit enrichi.

L.

Le Triomphe de la Religion, ou le Roi martyr, poëme épique; par feu Jean-François Delaharpe, *de l'Academie françoise* (1), *avec cette épigraphe, tirée du 6e. chant:*

Les trônes sont frappés quand la terre est coupable.

Si la critique a reproché à l'auteur de *la Henriade* d'avoir choisi son sujet dans une époque trop voisine de nos jours, que dire d'un poëme épique dont le héros est Louis XVI? Comment faire entrer dans un pareil sujet la fiction, aliment nécessaire de l'épopée; et que peut inventer l'imagination qui ne soit au-dessous de l'horrible vérité? Sans doute ces objections n'ont point échappé à un critique aussi judicieux que M. Delaharpe; mais il a pensé que dans une telle entreprise, il pouvoit s'affranchir des règles ordinaires. Le lecteur ne cherchera pas dans ce poëme ce genre d'intérêt qu'inspirent les sublimes rêveries d'Homère et de Virgile. Ici la curiosité n'est excitée en rien; nous savons d'avance tout ce qu'on va nous conter; et c'est parce que nous le savons, que nous aimons à l'entendre redire.

Cependant ce sujet offroit un grand nombre de difficultés contre lesquelles le talent de M. Delaharpe a quelquefois échoué. La plus grande de toutes étoit de traduire en langue poétique, ce style révolutionnaire, ces expressions basses ou pompeusement ridicules, et que cependant l'usage a consacrées. L'auteur

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 3 fr. 50 c., et franc de port, 4 fr. 25 c. A Paris, chez Mme. veuve Migneret, imprimeur, rue du Dragon, F. S. G., n°. 20; et au bureau du Journal.

est obligé de recourir à des équivalens, tous plus ou moins foibles. Il en résulte souvent une diction obscure et embarrassée. Le lecteur, qui veut des faits et non des périphrases et des métaphores, maudit alors la délicatesse du poète, qui n'ose appeler les choses par leurs noms.

C'est à ce vice du sujet qu'il faut attribuer plusieurs vers foibles et prosaïques échappés à M. Delaharpe. Lorsqu'il est dégagé de ces entraves, sa marche est noble et rapide.

L'auteur a senti que son récit, pour être intéressant, devoit être fidèle; il a présenté chaque personnage avec son véritable caractère, chaque fait avec toutes ses circonstances historiques. Toutefois il ne s'est pas privé de la ressource du merveilleux; mais ce merveilleux, loin de nuire à la vérité, lui donne, en quelque sorte, un nouveau degré de vraisemblance. Le hasard et la volonté des hommes n'ont pas seuls conduit ces terribles événemens; la raison la plus incrédule est forcée d'y reconnoître la main de Dieu. Quel champ pour l'imagination du poète chrétien! Ces novateurs, dont les maximes ont été si funestes à la France, n'étoient-ils pas inspirés par cet ange d'orgueil qui séduisit le père du genre humain, qui suggéra aux ennemis de Dieu la pensée d'élever la tour de Babel? L'Eternel, irrité de tant de blasphêmes, n'a-t-il pas permis que la France se punît elle-même de son impiété? Le poète, après avoir remonté ainsi à l'origine de nos malheurs et de nos égaremens, transporte le lecteur dans le séjour des bienheureux. Dieu prononce l'arrêt de la France par la voix du prophète Isaïe. Il la livre à la fureur des puissances infernales. Mais sa bonté se fait sentir jusque dans sa colère; il annonce à saint Louis, qui in-

tercède pour son peuple, que la vengeance aura des bornes :

Si l'arbre est émondé, j'affermis ses racines.
Louis, tu le verras, sorti de ses ruines,
Se relever plus beau des atteintes du fer,
Et les cieux s'enrichir des fureurs de l'enfer.

Ici, l'auteur ne semble-t-il pas lui-même animé d'un esprit prophétique ?

L'archange Michel va porter à Satan les ordres du Très-Haut ; et le 5e. chant est rempli par une délibération des démons : cette délibération est fort longue, et nous a paru manquer d'intérêt. Dès l'instant que Dieu a livré la France aux anges des ténèbres, faut-il nous les représenter se disputant leur proie ? Ce chant seroit supprimé en entier, que la marche de l'action n'en seroit pas ralentie. D'ailleurs il est reconnu aujourd'hui que cette mythologie moderne sur l'enfer est aussi peu conforme au bon goût qu'à la saine doctrine.

M. Delaharpe paroît plus heureux dans l'invention de l'épisode de la Carmélite, qui fait partie du 1er. chant. L'auteur suppose que Cécile, jeune religieuse, sort de sa retraite pour faire part au Roi d'un songe mystérieux. Elle a vu, pendant son sommeil, Mme. Louise, fille de Louis XV, et prieure des Carmélites de Saint-Denis ; l'auguste princesse lui a prédit une partie des malheurs dont est menacé le trône des Bourbons. Elle arrive au Louvre : quel est son étonnement !

Elle ne voyoit rien qu'un désert et des armes,
Que de mornes soldats, des fronts chargés d'alarmes ;
Nulle trace de rangs, d'honneurs, de dignité,
Et d'un même néant la triste égalité ;
Louis enfin, ce Roi, le premier de la terre,
Sous l'obscur vêtement d'un citoyen vulgaire.

Il est difficile de tracer un tableau plus touchant et plus vrai. Il rappelle ce beau mouvement de Virgile :

Heï mihi, qualis erat!

Il y a de l'énergie et de la profondeur dans ce vers expressif :

Et d'un même néant la triste égalité.

Cet épisode est un des plus beaux ornemens du sujet dont il rompt la lugubre monotonie. Il contribue à faire regretter que M. Delaharpe ait été interrompu par la mort au milieu de son ouvrage. Il paroît que la jeune Carmélite devoit, dans le plan de l'auteur, reparoître à la fin du poëme, pour y jouer un rôle intéressant.

Nous croyons pouvoir assurer que cet ouvrage est digne de la réputation de M. Delaharpe : on y retrouve non-seulement cette correction, cette pureté de goût qui distinguent ses autres productions, mais une verve et une chaleur qui lui sont peu ordinaires. Il n'est pas étonnant que son talent ait reçu de nouvelles forces d'une religion à laquelle l'auteur d'*Athalie* a dû ses inspirations les plus sublimes.

B.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. On a lu ici avec surprise, dans quelques journaux, un ordre du jour, publié à Ancône, par un officier napolitain, qui traduit devant une commission spéciale des *malveillans qui cherchent*, dit-il, *à troubler la tranquillité des départemens du Metauro, du Musone et du Tronto, et qui y sèment des bruits séditieux.* On s'est demandé si nous étions encore au temps

DÉPT DE LA SEINE

où on appeloit *séditieux* les sujets les plus fidèles. Çà été assez long-temps la mode en Espagne et ailleurs. Le tyran qui vouloit asservir ce pays, donnoit le nom de *révoltés* aux généreux Espagnols armés contre lui. Mais aujourd'hui que son joug est brisé, que toutes les injustices se réparent, que chacun rentre dans ses droits, ce langage révolutionnaire, et les procédés qui en sont la suite, devroient être également proscrits. L'usurpation doit cesser avec l'usurpateur. Il avoit envahi, en 1808, la Marche d'Ancône et la partie orientale de l'Etat de l'Eglise, les avoit ôtées au Pape, et en avoit fait trois départemens. Mais le Saint-Siége n'a cédé ces provinces par aucun traité. Aucun traité ne les a données à une autre puissance. Il est aussi injuste de les retenir que de les avoir prises. Les habitans qui montrent de l'attachement à leur gouvernement légitime, ne peuvent donc être regardés comme des *malveillans* et des *séditieux*. Les *malveillans* et les *séditieux* seroient bien plus justement ceux qui troubleroient ces provinces par des armées étrangères, et qui y exerceroient des ravages ou une autorité illégitime. La Marche d'Ancône et les pays environnans appartiennent aussi bien au Pape que Rome et le littoral de la Méditerranée. Il doit rentrer également en possession des uns et des autres, et les lui retenir par la violence, quand on n'a aucun titre à alléguer, est un acte d'ambition et de tyrannie qui a trop de ressemblance avec la conduite du dernier despote, et qui probablement n'auroit pas un plus long succès que ses procédés iniques. Une telle usurpation ne seroit plus en harmonie avec l'esprit qui anime les souverains nos libérateurs. Ils ont donné au monde, dans cette grande révolution, l'exemple d'une modération, d'un désintéressement et d'une équité admirables, et ce n'est pas entrer dans leurs vues, ce n'est pas servir leur cause, ce n'est pas se rendre digne de leur bienveillance, que de ne pas, à leur imitation, restituer à ses voisins ce qui leur a été pris par une injustice manifeste, et d'exercer, au contraire, dans leurs domaines, des vexations

envers des sujets qui profitent de cette restauration générale pour témoigner leur fidélité et leur dévouement à leur souverain légitime.

PARIS. Dans la séance de la Chambre des Députés, du 5 juillet, M. Bouvier, procureur-général de Besançon, et député du Jura, a prononcé un discours et proposé une loi sur l'observation des dimanches et des fêtes. L'un et l'autre sont dignes d'un législateur sage et religieux, et l'on a du plaisir à les voir partir de cette tribune qui, pendant des temps fâcheux, a retenti plus d'une fois d'accens bien différens.

« Messieurs, a-t-il dit, il s'agit, en déférant au vœu de la très-grande majorité de la nation, et en consacrant, par des dispositions législatives, un usage qui s'observe dans presque toutes les communes de la France, il s'agit d'honorer particulièrement le culte antique de nos pères, sans que la liberté des autres religions et la protection qui est assurée à tous les cultes en éprouvent aucune atteinte. Il s'agit de faire cesser ou de prévenir les erreurs ou excès de pouvoir dont l'administration la mieux intentionnée n'auroit pas su se garantir en cette matière, ou dans lesquels elle pourroit tomber, et de mettre fin à des délations dont la foule déjà commence à nous assiéger, et dont quelques-unes ont été vraisemblablement suggérées par la haine que certaines gens ont conçue pour toute espèce d'autorité et pour toute espèce de frein.

» Jamais Etat ne fut fondé, que la religion ne lui servît de base. Ce n'est point une théorie que j'énonce ici; c'est une vérité de fait, constante, invariable, universelle que j'avance. La religion nécessaire à l'ordre social n'est pas non plus ce qu'on nomme communément la religion naturelle, laquelle n'est au fond qu'une spéculation philosophique, livrée aux caprices des opinions humaines : c'est une religion positive qui fixe les devoirs de l'homme, et dont tous les préceptes ont la sanction de l'autorité divine. Toutes les nations du monde ont professé une religion positive, et pratiqué un culte public. Cette expérience est sans exception.

» S'il est juste et sage de protéger les différens cultes qui sont établis dans un Etat, il ne l'est pas moins d'honorer d'une manière particulière celui qui est professé par la grande majorité de la nation. En France, c'est la religion catholique, apostolique et romaine qui a cet avantage, et qui, pour cela,

est déclarée dans la chartre constitutionnelle *religion de l'Etat.* Cette déclaration seroit vaine et sans objet, si les solennités de cette religion n'étoient pas universellement respectées par des actes extérieurs de la part de ceux mêmes qui ne la professent pas. L'interruption générale des travaux, pendant les solennités du culte catholique, ne blesse en aucune manière le libre exercice des autres cultes.

» D'ailleurs, toutes les communions chrétiennes s'unissent avec les catholiques pour célébrer le dimanche, et pour en faire un jour de repos. Elles n'auroient donc à se plaindre tout au plus que d'être obligées de se conformer, pour la cessation extérieure des travaux, au petit nombre de fêtes spécialement consacrées par le culte catholique. Mais quel léger sacrifice on leur demande en l'honneur de la religion de l'Etat, qui, réunissant dans ses temples la grande majorité des citoyens, leur inspirant de bons sentimens, et les formant à de bonnes mœurs, produit évidemment un bien général auquel tous les individus participent, de quelque religion qu'ils soient! N'est-il pas juste que l'intérêt particulier soit toujours subordonné à l'intérêt général?

» Honorons, Messieurs, la religion de l'Etat; elle est la plus solide garantie de nos institutions sociales, puisque ses préceptes n'ont pour objet que de former des gens vertueux et des sujets fidèles.

» Contribuons à ramener les bonnes doctrines et à rétablir la morale; elle est le premier besoin des peuples. Unis de sentiment et d'opinion au Monarque le plus digne d'être aimé, montrons à la nation, dont nous avons l'honneur d'être les mandataires, que, pénétrés de nos devoirs envers elle et envers son auguste chef, nous n'épargnerons le concours d'aucun de nos efforts pour que le corps politique marche d'un pas ferme vers une prospérité toujours croissante ».

Voici les dispositions que présente l'orateur :

Art. 1er. Les dimanches et jours de fêtes, établies par la religion de l'Etat, seront observés, et les travaux ordinaires interrompus pendant ces jours-là.

2. Il sera en conséquence défendu : 1°. Aux négocians et marchands de faire aucun commerce ou débit public; 2°. aux colporteurs ou étalagistes, de colporter ou exposer en vente leurs marchandises; 3°. aux artisans et ouvriers de travailler extérieurement aux ouvrages de leurs arts et professions, les dimanches et jours de fêtes du culte catholique.

3. Il sera pareillement défendu aux charretiers et voituriers de faire, ces mêmes jours, des chargemens sur les ports et dans les autres lieux publics.

4. Dans les villes, dont la population est de 10,000 ames ou au-dessous, ainsi que dans les bourgs et villages, il sera défendu aux marchands de vin, traiteurs, limonadiers, maîtres de paume ou de billard, de tenir leurs maisons ouvertes, les mêmes jours, pendant le temps de l'office divin.

5. Les contraventions aux dispositions ci-dessus seront constatées par des procès-verbaux, dressés par les maires ou adjoints, ou par les commissaires de police.

6. Lesdites contraventions seront portées devant les tribunaux de police simple, et punies d'une amende qui ne pourra pas excéder 5 fr. pour la première fois.

7. En cas de récidive, les contrevenans pourront être condamnés au *maximum* des peines de police.

8. Les défenses précédentes ne seront pas applicables, 1°. aux marchands de comestibles de toute nature, sauf cependant l'exécution de l'art. 4; 2°. à tout ce qui tient au service de santé; 3°. aux postes et messageries; 4°. aux voituriers et voyageurs étant en route; 5°. aux usines dont le service ne pourroit être interrompu sans dommage.

9. Seront également exceptés des défenses ci-dessus, les ouvriers employés, 1°. aux travaux de la moisson et des récoltes que l'état de la saison, ou la crainte des intempéries rendroient urgens; 2°. aux travaux de construction ou de réparation que des particuliers seroient obligés de faire faire, dans le cas de péril imminent; mais, dans ces derniers cas, les cultivateurs et les particuliers seront tenus d'obtenir préalablement la permission des maires ou adjoints, ou des magistrats de police.

10. Les lois et réglemens antérieurs relatifs à l'observation des dimanches et fêtes, seront et demeureront abolis.

La proposition de M. Bouvier est prise en considération, et renvoyée dans les bureaux.

—Mgr. Cortois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, et ambassadeur extraordinaire de France à Rome, est parti, le 7 juillet, à dix heures du matin. MM. Artaud, Jourdan et de Chastelleux, sont attachés à la légation. Le prélat emmène aussi M. l'abbé de Sambucy de Saint-Estève, chanoine d'Amiens; l'abbé Hilarion,

chanoine de Séez; et l'abbé de Bonald, chanoine de Montpellier, qui ont le titre de conseiller, d'aumônier et de secrétaire.

GAND. M. de Broglie, notre évêque, vient de publier, le 14 juin, un Mandement au sujet des heureux événemens qui lui ont permis de se réunir à son troupeau. On se feroit difficilement une idée de la joie que son arrivée a produite ici, et de l'accueil qu'on lui a fait. Toute la rue où est situé l'évêché, étoit élégamment ornée et transformée en une espèce de jardin. On y voyoit des inscriptions en l'honneur du prélat, et qui avoient trait à sa conduite lors du concile. Sur un échafaud, en face de l'évêché, un orchestre de musiciens exécutoit des symphonies. Le prélat fit son entrée au milieu des acclamations de ses ouailles. Le dimanche qui suivit son arrivée, le chapitre alla en corps lui rendre ses hommages. M. l'évêque, avec une modestie qui l'honore, saisit cette occasion pour exprimer son regret d'avoir signé, le 22 juillet de l'année dernière, une déclaration par laquelle il renonçoit à son siége. On se rappelle, en effet, qu'on lui avoit arraché cet acte, qui servit ensuite de prétexte pour tourmenter son clergé. M. de Broglie n'en parla que comme d'une foiblesse qu'il se reprochoit. *Ce sera*, dit-il aux chanoines, *le regret de toute ma vie*. Ils furent d'autant plus touchés, de cet humble aveu, qu'assurément personne ne songeoit à rappeler cet acte extorqué par la terreur. On ne songeoit qu'à l'honorable disgrâce du prélat, qu'à la cause qui la lui avoit attirée, qu'à ce qu'il avoit souffert dans la prison et dans l'exil. Son empressement à s'accuser lui-même lui a de plus en plus concilié l'attachement et le respect. On a su, d'ailleurs, que dans une autre occasion, ce digne prélat a montré la fermeté qui convenoit à son caractère. Au mois de septembre dernier, on voulut encore lui faire signer une nouvelle déclaration confirmative de la première : il s'y refusa constamment. Cette conduite étoit digne du pasteur d'un troupeau, qui lui a témoigné tant de dévouement et de fidélité. Aussi les liens entre l'un et l'autre

sont plus resserrés que jamais. Le clergé et les fidèles rivalisent d'attachement et d'estime, et partout où M. l'évêque est allé, il en a recueilli des marques éclatantes, qui ont paru sensiblement le toucher. Il l'a manifesté dans le Mandement qu'il vient de publier, et où il parle avec gratitude de ces témoignages de zèle et d'allégresse. Il a voulu consigner encore dans cet écrit son regret de la démarche qu'il se reproche; « quoiqu'il nous ait été donné, dit-il, de défendre avec vigueur les intérêts de l'Eglise de Jésus-Christ dans un prétendu Concile national, et de résister en face à l'un des plus audacieux et des plus terribles ennemis de ses droits sacrés; quoique nous ayons souffert, par une suite de notre fermeté, les horreurs de la prison et les langueurs de l'exil sous un soleil brûlant, dans un climat qui acheva de ruiner notre santé déjà si foible, nous vous avons aussi, N. T. C. F., en d'autres occasions, révélé notre foiblesse, et les forces du corps étant presqu'entièrement épuisée, l'esprit perdit aussi un moment celles qu'il avoit plu au Seigneur de lui donner. *Le corps qui se corrompt*, dit le Sage, *appesantit l'ame.* (Sap. IX.) Mais nous avons ensuite, par sa grâce, recouvré notre énergie, et de nouvelles tentatives, faites au mois de septembre dernier par le gouvernement, nous trouvèrent disposés à tout souffrir, plutôt que de céder davantage à ses perfides insinuations et à ses violentes menaces ». M. l'évêque parle ensuite de la dernière persécution, des efforts de l'impiété, et de notre miraculeuse délivrance. « Il a donc plu, N. T. C. F., au Père des miséricordes de faire cesser l'horrible tempête qui désoloit la terre et menaçoit d'engloutir l'Eglise. Tout aujourd'hui rentre dans l'ordre. Les peuples fatigués, consumés par tant de fléaux, vont enfin respirer. L'épiscopat recouvre tous ses droits. Déjà le vicaire de Jésus-Christ, cette illustre victime de la tyrannie et de l'impiété, est rentré, suivi de nos voeux et de nos espérances, dans la capitale du monde chrétien. Heureux qui saura dignement transmettre à la postérité les traits innom-

brables de douceur et de fermeté, de patience et de résignation, qui ont caractérisé cet auguste Pontife durant sa captivité, et le rendront toujours un des plus beaux ornemens du Saint-Siége! Non, jamais, N. T. C. F., l'autorité imposante du successeur de saint Pierre ne s'est montrée sous des formes plus aimables, plus attrayantes, plus paternelles; et l'on ne cessera de répéter que, dans un siècle où l'irréligion avoit fait des progrès effrayans, ses souffrances et son courage lui concilièrent les respects, l'admiration de toute l'Europe, et sa bonté lui gagna tous les cœurs. Ah! puissions-nous obtenir la grâce d'imiter tant de vertus, et de suivre, au milieu de notre troupeau, les traces de ce Pontife, aussi vénéré que chéri! Eglise de Gand, portion si précieuse du corps mystique de Jésus-Christ; pasteurs et fidèles, vous avez bien des droits à notre affection, à toute l'étendue de notre sollicitude pastorale. Dieu *nous est témoin avec quelle tendresse nous vous aimons tous dans les entrailles de Jésus-Christ?* (Phil. c. 1.) La crise terrible, dont nous sommes miraculeusement sortis, nous a fait apprécier mieux que jamais votre intrépide constance dans la foi, votre invariable attachement aux lois antiques et si vénérables de l'Eglise catholique. Pourrions-nous jamais oublier les services importans rendus à notre diocèse, en des circonstances aussi difficiles, par les respectables dépositaires de notre autorité? L'inébranlable fidélité d'un clergé, si illustre d'ailleurs par ses vertus et par ses lumières; le dévouement héroïque des élèves du sanctuaire et de leurs doctes instituteurs, qu'une puissance, si redoutable aux yeux même des plus grands monarques, n'a pu faire dévier un moment des principes qu'ils étoient résolus de défendre au prix de leur liberté et de leur vie; qui, paisibles et soumis dans les fers, ont été donnés en spectacle à tant de contrées, où ils ont répandu la bonne odeur de Jésus-Christ »?

M. de Broglie finit par ordonner des actions de grâces solennelles pour le retour du Pape à Rome. Son Mandement a satisfait un clergé et des fidèles qui se sont tou-

jours distingués par leur attachement à la religion et au Saint-Siége.

Nouvelles politiques.

Paris. M. le comte de Ruppin et le prince son fils ont dîné, le 4 juillet, avec S. M. au palais des Tuileries.

— Mgr. le duc de Berry, a passé, le même jour, aux Champs-Elysées la revue du régiment du Roi (hussards.)

— Mme. la duchesse d'Angoulême est arrivée aux eaux de Vichy, le 29 juin au soir, accompagnée de Mme. la duchesse de Serrent, Mmes. les comtesses de Choisy et Etienne de Damas, et de M. le vicomte d'Agoust. S. A. R. avoit passé la nuit précédente à Nevers, où sa présence avoit excité une joie et un enthousiasme inexprimables. A son arrivée, les chevaux de sa voiture avoient été dételés par le peuple jusqu'à l'hôtel de la préfecture. Les illuminations et les fêtes durèrent toute la nuit.

— Depuis quelque temps le Roi prend, dans son palais des Tuileries, des bains et des douches d'eaux factices de Barrèges. On espère que le résultat de ce traitement répondra à nos vœux, et qu'il contribuera beaucoup à soulager S. M. des douleurs qu'elle ressent quelquefois. Déjà S. M. en éprouve d'heureux effets.

— M. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, et M. le comte de Blacas, ministre de la maison du Roi, et M. le directeur général de la police, ont porté à la Chambre des Députés, le 5 de ce mois, un projet de loi sur la presse. Mr. l'abbé de Montesquiou a prononcé un discours où il a développé les motifs de la loi. Elle porte que tout écrit de plus de trente feuilles d'impression pourra être publié sans censure. Les Mandemens, Catéchimes et livres de prières ne sont soumis à aucune censure. Quant aux écrits de trente feuilles et au-dessous, le directeur général de la librairie pourra les faire examiner par des censeurs, et surseoir à l'impression, quand on la jugera dangereuse. La loi entre ensuite dans le détail des formalités à remplir, et des réglemens auxquels les imprimeurs seront soumis. Ce projet sera discuté dans les bureaux, suivant les formes prescrites.

Livre nouveau.

Mémoire sur les Administrations capitulaires des Evêques nommés, en réponse au Mémoire pour M. le cardinal Maury. 64 pages in-8°.; prix, 1 fr. Au bureau du Journal.

Nous en rendrons compte incessamment.

*A M. le Rédacteur de l'*Ami de la Religion et du Roi.

Lyon, le 30 juin 1814.

Monsieur, je ne doute pas que vous ne connoissiez un ouvrage qui a paru, il y a déjà trois ans, et qui étoit digne de voir le jour à une époque où tous les bons livres étoient proscrits, et où tous les écrivains sages avoient la bouche close. Je veux parler, Monsieur, du volume publié en 1811, sous ce titre: *La Vérité et l'Innocence vengées contre les erreurs et les impostures d'un livre anonyme intitulé :* Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le 18e. siècle, *par le P. B. L., ancien professeur en théologie.* Le titre est imposant, comme vous voyez, et à l'inspection seule il fait juger de ce que sera le livre. L'auteur n'étoit pas doux dans ses écrits. Ce n'est pas à vous que j'apprendrai son nom. Vous connoissez du reste le Père Lambert, et vous n'êtes pas étranger aux productions de ce théologien, qui s'est signalé par un zèle si vif pour la cause à laquelle il s'étoit voué. On ne peut lui refuser certainement des connoissances, de la facilité à écrire, un style vif et énergique. Malheureusement cette vivacité étoit devenue, sur la fin de ses jours, quelque chose de plus, et ses écrits avoient pris un caractère d'aigreur qui ne ressembloit pas mal à la satire. C'est ainsi qu'il gâta sa réfutation de Dupuys, par un ton et des expressions aussi peu conformes à la charité chrétienne, qu'à la modération d'un homme de bonne compagnie. Il tutoie son adversaire et l'apostrophe durement. On

n'a pas été moins choqué de la hauteur de son style et de la rudesse de son langage dans d'autres écrits, par lesquels l'ardent dominicain a signalé la fin de sa carrière. Mais rien en ce genre n'est plus fort que son dernier ouvrage, c'est-à-dire, celui sur lequel je voudrois appeler un instant votre attention.

Le Père Lambert vouloit réfuter les *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le 18e. siècle*, qui ont été publiés en 1806. A lui permis d'écrire contre ces *Mémoires*. Mais rien ne l'autorisoit à traiter l'auteur de cet ouvrage avec cette arrogance insultante qui trahit l'homme de parti. Il faut toujours être poli dans ses écrits comme dans sa conversation, sans quoi la controverse sera un répertoire d'injures, et la littérature une halle. L'auteur des *Mémoires* auroit eu mille fois plus de torts qu'il n'en a eus, qu'il ne donnoit point à son adversaire le droit de lui montrer du mépris, et de lui donner ces épithètes grossières que le goût réprouve, et que la charité condamne. Dès l'abord, le Père Lambert a l'air d'un homme en colère. Dès la 1ere. page, il appelle les Mémoires, *un sot livre, une triste rapsodie, un livre méprisable, un libelle ennuyeux*; et l'auteur, *un déclamateur sans bonne foi, une espèce d'illuminé, un détracteur obscur, un misérable écrivain*. Il le renvoie tailler des pierres. Le reste de l'ouvrage répond à ce début aimable et gracieux. Quand le Père Lambert parle de l'auteur des *Mémoires*, c'est toujours avec quelque épithète du même genre. Il l'appelle *un lourd gazetier, un épais compilateur, un petit libelliste, un parfait ignorant, un effronté menteur, un niais, un Jésuite de robe courte, un Père de la foi*, (ce qui est sans doute, à ses yeux, une grosse injure) *un écrivain inepte, un insensé, un*

impie. Ces douces images et ces tendres apostrophes reviennent à chaque page, et le Père Lambert ne s'est pas même donné la peine de les varier. Il ne parle des *Mémoires* que comme d'une production *misérable, froide, sans goût, sans sel, sans autorité, qu'il faut abandonner au mépris.* Mais ici le réfutateur n'étoit pas très-conséquent. Car si les *Mémoires* méritoient réellement ces qualifications, pourquoi se donner la peine de les réfuter? Ils seroient tombés d'eux-mêmes, et il étoit même à craindre, en écrivant contre, de leur donner une importance qu'ils ne méritoient pas. Il faut donc que le Père Lambert n'ait pas jugé tout-à-fait les *Mémoires* aussi méprisables qu'il veut bien le dire, et sa colère même contre l'auteur me feroit présumer qu'il ne le croit pas, au fond, digne de toutes les épithètes qu'il lui prodigue avec une si triste facilité.

Au surplus, l'auteur des *Mémoires* a de quoi se consoler des sorties véhémentes et des dénominations énergiques qu'on lui adresse ici. Le Père Lambert, en le traitant ainsi, l'a mis en fort bonne compagnie. S'il l'injurie sans pitié, il fait le même honneur à des hommes dont l'auteur peut être glorieux de partager la destinée. A la page 435 commence une longue et verte tirade contre un Pape respectable, contre Clément XI. C'est *un prévaricateur, un opiniâtre, un orgueilleux, un despote, pour qui Satan se transformoit en ange de lumière, et qui a été plus d'une fois le misérable jouet de l'esprit des ténèbres.... On ne peut l'excuser de blasphême...., et s'il y avoit eu un concile général, ou ce Pape y auroit fait amende honorable de ses scandales, ou une irrévocable déposition auroit été la juste peine de son endurcissement.* Tel est le portrait

respectueux et fidèle que le religieux écrivain, qu'un prêtre, qu'un théologien, qu'un enfant de saint Dominique trace d'un successeur de saint Pierre, d'un Pontife assis sur la chaire de vérité. Il n'avoit pas lu dans l'Evangile qu'il faut toujours honorer le Prince des prêtres, et il n'a pas craint de s'exposer au châtiment dont est menacé celui qui parle mal de l'oint du Seigneur.

Après cette témérité d'expressions et ces accusations flétrissantes pour le chef de l'Eglise, on n'a plus lieu de s'étonner de voir le Père Lambert frapper à tort et à travers sur les cardinaux, les prélats et les hommes les plus recommandables. Le cardinal de Fleury étoit un homme *inepte*; ce qui peut consoler l'auteur des *Mémoires* de l'être aussi. C'étoit d'ailleurs *un hypocrite, un administrateur ignorant et infidèle, un visir* qui regardoit du même œil le bien et le mal, et qui *n'écrasa les appelans qu'afin que rien ne troublât ses digestions et son sommeil.* Fénélon est plus maltraité encore. C'est *un doucereux, un pitoyable théologien, un déclamateur emporté, le protecteur et l'apologiste des erreurs les plus révoltantes et des maximes les plus corrompues.* M. de la Mothe, évêque d'Amiens, dont on connoît la piété et la vertu, est *un calomniateur atroce, un sanglier envoyé dans la vigne du Seigneur, un libelliste, un barbare.* Le cardinal de Bissy, évêque de Meaux; le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon; M. Languet, archevêque de Sens; M. de Belzunce, évêque de Marseille, ne sont pas peints avec plus d'indulgence. On ne parle d'eux qu'avec un mépris qu'on ne se donne pas la peine de déguiser. La forme ajoute encore ici au fonds, et le Père Lambert relève ses injures par une familiarité d'ex-

pressions qui, chez lui, passe en habitude. Ainsi il dit fréquemment : *Ce brave M. Languet, ce brave M. de Bissy, ce brave M. de Tencin*, etc. Dans cette profusion d'outrages, M. de Beaumont, archevêque de Paris, ne devoit pas s'attendre à être oublié. Le Père Lambert, qui a de la rancune, avoit plus de raisons de ne le point ménager. Il se souvenoit que M. de Beaumont l'avoit interdit et fait sortir autrefois de son diocèse. Il paroît qu'il ne lui a point pardonné ce petit désagrément, et qu'il a saisi avec plaisir l'occasion d'en tirer une vengeance. Il l'appelle *le fléau de l'Eglise*, et l'accable des dénominations les plus dures. Enfin, il épuise aussi les épithètes les plus terribles contre le Père Gourdan, contre le missionnaire Bridayne, et contre des hommes non moins vénérables par leur piété, leur zèle et leurs travaux.

Que dites-vous, Monsieur, de cette galerie de portraits? Que peut penser un lecteur honnête et modéré de cette accumulation de flétrissures? Un théologien, un religieux, n'auroit-il pas dû, par goût autant que par son caractère, s'interdire un style si grossier et si outrageant? Quel fonds faire sur l'équité d'un juge si passionné? quelle confiance avoir en son témoignage? Quant à moi, je l'avoue, j'ai été révolté de cet acharnement à proscrire des noms révérés, et à entacher des réputations intactes, et malgré ma répugnance à me servir d'épithètes désobligeantes, je n'ai pu m'empêcher de qualifier, à mon tour, de libelle une prétendue réfutation qui n'est remarquable que par la véhémence, l'aigreur et la calomnie.

Il y a même ici une circonstance de plus qui fait voir à quel point le Père Lambert portoit la malice et la haine. Il écrivoit dans un temps de vio-

lences et de persécutions, où les amis du Saint-Siége étoient en butte à l'animadversion d'un gouvernement ombrageux et tyrannique, et il a profité de ces circonstances pour dénoncer l'auteur des *Mémoires* dans plusieurs passages qui pouvoient attirer sur lui les rigueurs de l'ennemi de l'Eglise. Il dit, page 484, après avoir tancé cet auteur suivant son usage : *Je le demande; dans des temps de troubles où des agitateurs abuseroient du nom du Pape et de l'ascendant de la religion pour enflammer les têtes, ou exécuter de funestes projets, que n'auroit point à craindre un Etat qui nourriroit dans son sein beaucoup d'individus animés du même esprit, et imbus des mêmes maximes?* Quand on se reporte au temps où cela a été écrit, il est impossible de ne pas voir où tendoient ces charitables paroles. Le bon Père ne montre pas moins de bienveillance à la fin de son livre, page 554. Il s'écrie là : *Chefs des nations, magistrats qui exercez la puissance publique, voyez quel fonds l'Etat peut faire sur la fidélité de sujets à qui la société a légué son esprit, qui sont inconsolables de sa perte, qui portent l'audace du fanatisme jusqu'à traiter d'ennemis de la foi et de la religion tous ceux qui ont contribué à renverser ce colosse.* Et ici le Père Lambert renvoie aux *Mémoires*, où on ne dit pas cependant tout-à-fait la même chose. J'en conclus que si l'auteur de ce dernier ouvrage a été tranquille pendant la dernière persécution, ce n'est pas la faute du Père Lambert, qui n'auroit pas été fâché apparemment de provoquer contre cet écrivain des mesures de rigueur, et de le mettre aux prises avec une police qui ordinairement ne se le faisoit pas dire deux fois. Il est clair que ce bénin religieux vouloit rendre l'auteur des *Mémoires* suspect. Son bon

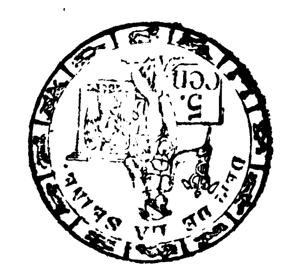
procédé ne lui a pas réussi, dit-on; mais le Père Lambert n'en doit pas perdre le mérite, et il est juste de lui savoir gré de l'intention.

Je n'ai examiné le livre du Père Lambert que d'après ses caractères extérieurs, si je puis parler ainsi. Je ne suis pas entré dans le fond de la question, je n'y veux pas entrer. Mais si vous jugiez ma lettre digne de figurer dans votre ouvrage, je pourrois me permettre de vous faire part encore de quelques réflexions qui ne seroient peut-être pas sans intérêt, qui seroient dictées par le même esprit de modération, et qui apprendroient néanmoins à vos lecteurs ce qu'ils doivent penser de l'écrit du Père Lambert. Cet écrit a paru à une époque où les journaux n'ont pu en rendre compte; il n'a pas été, par conséquent, apprécié publiquement à sa juste valeur, et il importe beaucoup, non pas de le réfuter, ce ne pourroit être l'objet d'une lettre, et j'ai déjà dit que je ne voulois point traiter le fond du sujet; il importe, dis-je, de montrer du moins que cet écrit ne contient pas le plus léger examen; qu'il a été dicté par un esprit d'aigreur et d'âcreté; qu'il est repoussant par sa forme; que la *vérité* y est aussi blessée que l'*innocence*; que l'Église et le Saint-Siége y sont indignement outragés; que cette production enfin est digne de l'écrivain qui, dans un autre ouvrage, a osé dire que le Pape seroit l'antechrist; assertion mise autrefois en avant par les protestans, abandonnée aujourd'hui des plus sages d'entr'eux, et que le Père Lambert a le mérite d'avoir ressucitée, développée et soutenue avec tout le feu dont il est capable.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble serviteur, M.. J.

Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Cette capitale semble renaître depuis le retour de son Souverain, et le peuple qui avoit tant souffert de son absence, se console dans l'espérance de jours plus heureux. Chaque fois que le saint Père sort de son palais, les Romains lui témoignent, par leurs acclamations, leur joie de le revoir. La santé de S. S. n'a point l'air altéré par tant de voyages, de traverses et de chagrins. Elle se livre avec ardeur aux soins que demandent les circonstances. Il s'agit de tout réorganiser, car tout avoit été détruit. Les congrégations vont être formées, en attendant que leurs archives leur soient rendues. On dit qu'on se dispose à les faire partir de Paris. S. S. a ordonné de rouvrir plusieurs églises qu'on avoit fait fermer sous le dernier gouvernement, ou qui avoient été consacrées à des usages profanes. La plupart des prélats et des ecclésiastiques bannis sont de retour, et reprennent les fonctions de leurs places. Les communications se rétablissent, et l'expédition des affaires aura bientôt repris son cours. Le dimanche 19, S. S. a donné elle-même la tonsure, dans son palais de Monte-Cavallo, à l'Infant d'Espagne, don Francisco. Ce prince, âgé de vingt ans, est frère du roi d'Espagne, Ferdinand VII. Il est le troisième fils du roi Charles IV, et résidoit ici depuis quelques temps avec ses augustes parens, qu'il a toujours suivis dans leur exil. Il avoit déjà manifesté l'intention d'entrer dans l'état ecclésiastique. Le jeudi, veille de la saint Jean, le saint Père a conféré à ce prince les ordres mineurs, en présence du roi et de la reine. Si cet Infant est fait cardinal, comme on le croit, ce sera le second de sa branche dans le sacré collége, où il y a déjà le cardinal de Bourbon, archevêque de Tolède et son cousin. On s'attend toujours à une promotion prochaine de cardinaux. Il y a longtemps que le sacré collége n'a été réduit à un aussi petit



nombre. Encore plusieurs de ses membres sont très-infirmes et avancés en âge.

PARIS. Nous nous proposions de ne plus revenir sur les services faits en l'honneur de Louis XVI et des personnes de sa famille. Mais comment refuser au zèle et aux instances de bons François, de citer avec honneur leur empressement à laver en quelque sorte la nation dans cette circonstance, d'un crime horrible? Nous allons donc parcourir rapidement à ce sujet notre correspondance, et en extraire ce qui nous paroîtra d'un intérêt plus général. Mâcon n'a pas été des dernières villes à payer la dette commune. Elle a fait célébrer un fort beau service auquel MM. les curés ont assisté; M. l'abbé Frachet, ecclésiastique d'un mérite distingué, a prononcé un discours dicté par une sensibilité vraie, et qui l'a excitée dans l'ame de ses auditeurs. A Poligny, dans le Jura, cette cérémonie a été remarquable par la beauté du catafalque, par des dessins, des inscriptions et des emblêmes, qui attestoient le goût et la piété des habitans. A Chinon, ce service avoit réuni toute la ville en deuil. M. le curé y a prononcé un discours qui a été entendu avec intérêt, et tous les assistans, militaires et autres, ont fait paroître les dispositions et l'esprit qui devoient présider à cet acte de piété. A Pontcroix, au diocèse de Quimper, une société de personnes religieuses et fidèles s'est réunie d'elle-même pour payer son tribut. Les prêtres des églises voisines s'y sont trouvés. Un d'eux est monté en chaire, et a parlé sur le sujet qui les rassembloit. On a fait aux pauvres une distribution de huit cents livres de pain, et un petit canton situé à l'extrémité du royaume a semblé vouloir rivaliser de dévouement et de zèle avec les villes les plus distinguées par ces qualités. A la Ferté-Bernard, il y a eu deux services, l'un dans l'église paroissiale, et l'autre dans celle des religieuses. M. le curé et M. l'abbé Lacroix ont prononcé chacun une oraison funèbre. A Saint-Léonard, au diocèse de Limoges, il y a eu également service, discours, etc. Des officiers espagnols, qui s'y trouvent en ce

moment, ont ajouté à l'éclat de la cérémonie, et ont pris part au deuil général. La petite ville de Rieux a peut-être été la première de toute la France à offrir cette expiation. Le service y a eu lieu, le 21 avril, dans l'ancienne église cathédrale. M. l'abbé Pailhès, curé et ancien chanoine, y avoit invité les membres des autorités, et chacun s'est fait un devoir d'y assister. Le même ecclésiastique a célébré aussi dans son église un service pour M. de Lastic, dernier évêque de Rieux, dont la mémoire est chère à ce diocèse, et qui n'a pas moins édifié en Espagne, où il a habité deux monastères, et où il mourut, il y a environ deux ans. Le service célébré à Saint-Quentin avoit attiré une extrême affluence, qui n'a pas nui à la piété et au recueillement que devoient inspirer et le lieu et l'objet de la cérémonie. Au Neuf-Bourg, dans le diocèse d'Evreux; à Mansle, dans le diocèse d'Angoulême; à Belcaire, l'empressement a été le même pour payer le tribut dû à d'illustres victimes. Nous avons reçu plusieurs discours prononcés dans ces occasions. Celui qui a pour texte : *Et planxerunt eum omnes Israel planctu magno et luxerunt eum dies multos*, nous a paru dans sa brièveté réunir tout ce qui pouvoit intéresser. L'oraison funèbre de Louis XVI, prononcée dans la cathédrale de Coutances, par M. l'abbé Gaultier, chanoine de cette église, a été imprimée, et on a pu juger de son mérite. Ainsi, de toutes les parties de la France on rend hommage aux vertus d'un Prince malheureux, et on prie le ciel moins pour lui que pour nous, qui avons besoin d'effacer, par nos larmes et nos regrets, une des pages les plus humiliantes de notre histoire.

— S. Em. Mgr. le cardinal Consalvi est arrivé, le 9, à Paris, revenant de Londres. S. Em. avoit eu, le 2 de ce mois, une audience du prince-régent. Elle avoit vu également les princes étrangers qui se trouvoient, il y a peu de temps, en Angleterre. On ne croit pas qu'elle fasse ici un très-long séjour. On dit que S. Em. a recueilli, en Angleterre, de la part des protestans même, des témoi-

gnages de respect pour sa dignité, et d'estime pour ses qualités personnelles.

Nouvelles politiques.

S. M., par une ordonnance du 5 juillet, a nommé :

1°. *Conseillers d'Etat ordinaires.*

Les sieurs Beugnot, directeur de la police générale; Bérenger, directeur général des contributions; Henrion de Pansey, président en la cour de cassation et conseiller au dernier conseil d'État; de la Malle, conseiller de l'Université et au dernier conseil d'Etat; Faure, conseiller au dernier conseil d'Etat; Bégouen, conseiller au dernier conseil d'Etat; Corvetto, conseiller au dernier conseil d'Etat, en obtenant nos lettres de naturalisation; François (de Nantes), conseiller au dernier conseil d'Etat; Pelet (de la Lozère), conseiller au dernier conseil d'Etat; Dégérando, conseiller au dernier conseil d'Etat; de Colonia, ancien maître des requêtes de l'hôtel; la Bourdonnaye de Blossac, ex-intendant de Soissons; de Balainvilliers, ancien intendant de Languedoc; Lambert l'aîné, ancien maître des requêtes de l'hôtel; Laporte-Lalanne, ancien maître des requêtes de l'hôtel; Dupont (de Nemours), secrétaire du gouvernement provisoire; Anglès, commissaire du gouvernement provisoire à la police générale; Doutremont, ancien conseiller au parlement de Paris; de Malcors, ancien conseiller au parlement de Toulouse; Dupont, conseiller au parlement de Paris, président à la cour d'Orléans; Cuvier, maître des requêtes au dernier conseil d'Etat; Jourdan (des Bouches-du-Rhône), ex-préfet à Luxembourg; Chabrol, ex-intendant-général en Illyrie; de Bourblanc, ancien avocat-général au parlement de Rennes; Fumeron de Verrière, ancien maître des requêtes de l'hôtel.

2°. *Conseillers d'Etat en service extraordinaire.*

Les sieurs Pasquier, directeur-général des ponts et chaussées; Duchatel, directeur-général des domaines; Bergon, directeur-général des forêts; Laumont, directeur-général des mines; Royer-Colard, directeur-général de la librairie; Becquey, directeur-général du commerce; Benoît, directeur-général de l'intérieur; Laforest, commissaire du gouvernement provisoire aux relations extérieures; d'Hauterive, conseiller d'Etat au dernier conseil; de la Besnardière, conseiller d'Etat au dernier conseil; Regnard, directeur au département des affaires étrangères; Durand, chargé du porte-feuille sous le gouvernement provisoire; de Chabrol, préfet de la Seine; Séguier, premier président de la cour royale de Paris; Portalis, ex-conseiller d'Etat, président de la cour royale d'Angers.

3°. *Conseillers d'Etat honoraires.*

Les sieurs Joly de Fleury, ancien conseiller d'Etat, procureur-général au parlement de Paris; de Grosbois, ancien premier président du parlement de Besançon; Dompierre d'Hornoy, ex-président au parlement

de Paris; Dulauloy, général de division, conseiller d'Etat au dernier conseil; Frochot, ex-préfet de la Seine; Otto, ex-ambassadeur, conseiller d'Etat au dernier conseil; Caffarelli, conseiller d'Etat au dernier conseil; de Chauvelin, conseiller au dernier conseil d'Etat; le général Matthieu Dumas, conseiller au dernier conseil d'Etat; le chevalier Gau, conseiller au dernier conseil d'Etat; Costas, conseiller au dernier conseil d'Etat; Foulon de Doué, ancien intendant de Moulins; d'Agay, ancien intendant d'Amiens; Foulon d'Ecotiers, ancien intendant à la Guadeloupe; de Chaumont, ancien intendant à Strasbourg; Rochefort, ancien intendant de Bretagne; Rouillé, ancien intendant de Champagne; Caze, ancien maître des requêtes de l'hôtel; Granvelle, ancien maître des requêtes de l'hôtel; Allent, maître des requêtes du dernier conseil; de Crevecœur, maître des requêtes de l'hôtel; Dorvillers, maître des requêtes de l'hôtel; Pleuvault de Mondragon, maître des requêtes de l'hôtel; Bourrienne, ex-conseiller au dernier conseil d'Etat.

Conserveront le titre d'honoraires jusqu'à ce que nous les appellions en service ordinaire, ceux qui restent de nos conseillers d'Etat du conseil existant en 1789.

Nous avons nommé et nommons :

1°. *Maîtres des requêtes ordinaires.*

Les sieurs Cromot de Fongy, ancien maître des requêtes de l'hôtel; Gilbert de Voisins, président de la cour royale de Paris; Favard de Langlade, conseiller à la cour de cassation; Maillard, maître des requêtes au dernier conseil; Amédée Jaubert, maître des requêtes au dernier conseil; Portal, maître des requêtes au dernier conseil; Pelet fils, maître des requêtes au dernier conseil; Labouillerie, maître des requêtes au dernier conseil, trésorier de la couronne; Fréville, maître des requêtes au dernier conseil; Baron Dunoyer, maître des requêtes au dernier conseil, conseiller à la cour de cassation; Zangiacomi, maître des requêtes au dernier conseil; Malleville, ex-auditeur au dernier conseil; Bérard, ex auditeur au dernier conseil; Froidefond de Bellisle, ex-auditeur au dernier conseil; Joly de Fleury fils, ex-auditeur au dernier conseil; Amyot, ex-auditeur au dernier conseil; Brevannes, ex-auditeur au dernier conseil; Maurice de Gasville, ex-auditeur au dernier conseil, sous-préfet de Rouen; Chambaudoin fils, ex-auditeur au dernier conseil; Camus-Dumartroy, ex-auditeur au dernier conseil, préfet de la Creuze; Boissy-d'Anglas, ex-auditeur au dernier conseil, ex-préfet; Taboureau, ex-auditeur au dernier conseil, Labourdonnaye de Blossac, ex-auditeur au dernier conseil, sous-préfet de Sancerre; Malartic, ex-auditeur au dernier conseil, chargé de légation; de Jessaint, ex-auditeur au dernier conseil, sous-préfet; d'Espagnac, ex-auditeur; Lambert, ex-préfet de Tours, ancien conseiller au parlement de Paris; Maurice, ex-auditeur, ex-préfet de la Dordogne; Pépin de Bellisle, ex-auditeur, intendant en Espagne; Saur fils, ex-auditeur; Pastoret fils, ex-auditeur; Tabary, ancien conseiller au parlement, juge au tribunal civil de Paris; Esmangart, ex-président du tribunal civil de Gand; Sallier, ex-conseiller au parlement de Paris; Didier, ancien avocat, directeur de l'école de droit de Grenoble; Saint-Cricq,

administrateur des douanes; Suchet, inspecteur-général des tabacs; de Rigny, chargé de la comptabilité de l'Université; Auguste le Rebours, ancien avocat-général à la cour des aides; Janzé, ex-auditeur; Jauffret, ex-auditeur; Henry de Longuèves, ex-constituant; Duhamel, membre de la chambre des députés; de Blaire, ancien conseiller à la cour des aides; de Crazannes, ex-auditeur, secrétaire-général du département du Loiret; la Chèze, ex-constituant, ancien magistrat; Delaire, ex-auditeur; Darlaincourt, ex-auditeur et intendant en Espagne; Roux, avocat au dernier conseil d'Etat, employé par le gouvernement provisoire; Lechat, avocat, ancien directeur du contentieux des fermes.

2°. *Maîtres des requêtes surnuméraires.*

Les sieurs Lahaye de Cormenin, ex-auditeur; Emmanuel Dambray, fils du chancelier; Dormesson, fils du contrôleur-général Dormesson; de Portes, ex-auditeur, fils du grand-sénéchal de Languedoc; de Forges, fils de l'intendant des finances; Boula du Colombier, ex-auditeur; d'Argent, ex-auditeur; O'Donnell, ex-auditeur; le Riche de Cheveigné, ex-auditeur; Brochet de Vérigny, fils d'un maître des requêtes de l'hôtel; Montigny, ex-auditeur, sous-préfet d'Arras; de Gourgues, fils du président, petit-gendre de M. de Malesherbes; Bastard, ex-auditeur; Leblanc de Castillon, ex-auditeur; de Sugny, ex-auditeur, sous-préfet de Carpentras; Emile Patry, ex-auditeur; Frochot fils, ex-auditeur, ex-intendant en Espagne; Chopin d'Arnouville, ex-auditeur; Brières, ex-auditeur, attaché à la commission extraordinaire de Rouen; Feutrier, ex-auditeur; Pavée de Vendœuvres, ex-auditeur; Paulze d'Yvoy, ex-auditeur; Galz de Malvirade, ex-auditeur, ex-sous-préfet de Bordeaux.

3°. *Maîtres des requêtes honoraires.*

Les sieurs Redon, maître des requêtes, auditeur au dernier conseil, attaché au département de la marine; le baron de Breteuil, ex-auditeur, ex-préfet à Hambourg; Anisson-Duperron, ex-auditeur, inspecteur de l'Imprimerie Royale; Guilhermy, ex-constituant, ancien magistrat; le baron de Champy, maître des requêtes, auditeur au dernier conseil; le comte la Borde, maître des requêtes au dernier conseil, adjudant-général de la garde nationale; Belleville, administrateur des postes; Gasson, maître des requêtes au dernier conseil, administrateur des octrois de Paris; Reyneval, ex-auditeur attaché aux affaires étrangères; Tassin de Nonneville, ex-auditeur, inspecteur-général des vivres de la guerre; Héron de Villefosse, inspecteur divisionnaire des mines; Dupont Delporte, ex-préfet de l'Arriège; Abrial fils, ex-auditeur, ex-préfet du Finistère; Malouet, ex-auditeur, préfet du département de l'Aisne; de Rancy, préfet de Seine et Marne; Besson, secrétaire-général de la préfecture de la Seine; d'Arbelles, historiographe des affaires étrangères; de la Reinthi, ex-auditeur, directeur des colonies.

Conserveront le titre de maîtres des requêtes honoraires tous ceux des anciens maîtres des requêtes de notre hôtel que nous n'avons pas rappelés en service ordinaire, ou nommés conseillers d'Etat honoraires. Il en sera de même des maîtres des requêtes du dernier conseil.

—La chambre des Pairs, dans sa dernière séance, avoit arrêté de donner connoissance au Roi de la formation définitive de son bureau, par un message dans la forme prescrite par l'art. 6 du tit. 3 du réglement arrêté par S. M. M. le chancelier, président, a rendu compte à la chambre, dans sa séance du 7 juillet, de l'exécution donnée à son arrêté, et de la bonté avec laquelle S. M. avoit daigné accueillir la députation de la chambre, composée du président et des quatre secrétaires. Il a été pareillement rendu compte du message adressé par M. le président à la chambre des Députés.

Les présidens et secrétaires élus par chaque bureau, dans la dernière séance, sont, pour le 1er. bureau, M. le duc de Plaisance, président; M. le comte Barbé de Marbois, secrétaire; pour le 2e. bureau, M. le comte Dejean, président; M. le duc de Clermont-Tonnerre, secrétaire; pour le 3e. bureau, M. le comte Barthelemy, président; M. le duc de Doudeauville, secrétaire; pour le 4e. bureau, M. le maréchal duc de Tarente, président; M. le comte de Lanjuinais, secrétaire; pour le 5e. bureau, M. le duc de Levis, président; M. le duc de Broglie, secrétaire; enfin, pour le 6e. bureau, M. le duc de la Vauguyon, président; M. le duc de Duras, secrétaire.

Le comité des pétitions, formé d'un membre de chacun des six bureaux, se trouve composé de MM. le duc de Saint-Aignan, le comte Boissy-d'Anglas, le comte de Pontecoulant, le comte de Valence, le comte Cholet et le comte d'Aguesseau.

— Le 7 de ce mois, MM. les commissaires de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem ont eu l'honneur d'être présentés à S. M. dans l'ordre suivant, par M. de Ferrette, grand-prieur d'Allemagne : MM. le prince Camille de Rohan, bailli et grand-prieur d'Aquitaine, le bailli de Crussol, le commandeur de Clugny, le commandeur de Bataille, le commandeur de Dienne, le commandeur de Châteauneuf, le commandeur conventuel Vié de Césarini, prieur général des escadres; les chevaliers novices Gain de Montagnac, Clermont de Mont-Oison, le Groing, de Brassac.

NANTES, *5 juillet*. Le dimanche 3, Mgr. le duc d'Angou-

lême se rendit à neuf heures et demie à la cathédrale, pour entendre la messe. Le clergé le reçut à la porte de l'église sous le dais. La sainteté du lieu ne put retenir les acclamations et les cris de joie. Après la messe, S. A. R. voulut bien admettre à son audience les corporations et les particuliers.

Au commencement de l'audience, le Prince avoit reçu publiquement chevaliers de Saint-Louis, M. le comte Ruty, M. le baron Rivaud, et M. le colonel Noireau.

S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a quitté notre ville ce matin, à huit heures. Il se rend à Beaupreau, à Bourbon-Vendée, et de-là à Bordeaux par la Rochelle et Saintes. Partout, sur son passage, S. A. R. a recueilli les témoignages non équivoques d'amour et de respect que les Nantais n'ont cessé de faire éclater pendant son séjour dans cette ville.

Réponse à la lettre d'un patriote allemand

Une lettre que nous avons reçue, et qui est datée des bords du Rhin, mérite de notre part une explication à laquelle nous nous refusons d'autant moins, que le reproche qu'on nous y fait est plus grave et plus sérieux. Voici ce dont il est question. Nos lecteurs se rappellent peut-être que dans notre numéro XVIII, nous leur adressâmes quelques réflexions sur la révolution mémorable qui vient de s'opérer à Rome, et sur la délivrance du chef de l'Eglise « Quelle autre que la Providence, disions-nous, auroit appelé des bouts du nord les instrumens de ses desseins. Jadis elle fit venir *les barbares du nord* pour châtier Rome païenne, aujourd'hui elle les amène pour délivrer Rome chrétienne ». Cette phrase, nous le croyons, étoit claire pour des lecteurs françois. Ils ont sans doute très-bien compris dans quel sens nous prenions ce mot de *barbares*. Les circonstances, l'esprit de notre ouvrage, celui de l'article, tout, jusqu'au soin que nous avions eu de souligner ce mot, indiquoit assez que nous n'avions pas voulu flétrir nos libérateurs. Nous avons témoigné plus d'une fois notre admiration et notre reconnoissance pour les vainqueurs généreux à qui nous devons notre salut. Nous avons proclamé plus d'une fois leur conduite loyale et magnanime dans la capitale. Dans notre numéro Ier., entr'autres, nous avons payé un juste tribut d'éloges aux souverains, qui sont entrés en amis et en protecteurs dans ces murs, qu'ils eussent pu foudroyer et détruire. Il est peu de nos numéros où nous n'ayons eu occasion de manifester les mêmes sentimens. Il étoit donc évident pour tous ceux qui lisent nos feuilles depuis le commencement, que nous n'attachions aucune idée défavorable à cette expression de *barbares*. C'étoit comme si nous eussions dit : *Voyez comme se sont conduits ces prétendus barbares! leurs pères sont venus autrefois pour châtier Rome chrétienne. Eux ne viennent aujourd'hui que pour délivrer Rome chrétienne. C'est ainsi que les hommes qu'on qualifie de barbares* (ou

sait que le dernier despote donnoit ce nom aux Russes, dans ses Bulletins), *réparent les injustices, et rétablissent ce qui étoit détruit, et relèvent l'Eglise, etc.* A la fin même de cet article, nous célébrions encore *la sagesse, la modération et la magnanimité* qui ont présidé aux conseils des alliés. Comment, après cela, a-t-il pu rester quelque doute sur nos intentions? Quoi qu'il en soit, un *patriote allemand* s'est cru offensé, et nous a écrit une lettre verte et énergique pour nous reprocher notre ingratitude. Il n'est point abonné à notre ouvrage; il n'en connoît point l'esprit. C'est par hasard, à ce qu'il paroît, que notre numéro XVIII lui est tombé entre nos mains. Il l'a probablement lu fort vîte; peut-être ne s'est-il pas donné la peine d'aller jusqu'à la fin de l'article, où il eût trouvé des éloges de ces mêmes hommes qu'il nous accuse d'avoir voulu flétrir. Son imagination s'est animée sur-le-champ. Il a pris la plume pour nous tancer rudement. Cet ami de son pays a été un peu vif dans cette occasion. Un peu plus de calme et de réflexion, un peu plus d'habitude de nous lire surtout, lui eussent donné d'autres pensées. Non, nous n'avons point voulu injurier des nations généreuses. Nous reconnoissons certainement toutes les obligations que nous leur avons. Nous avouons qu'elles nous ont mieux traités que nous ne pouvions nous y attendre, et que nous ne leur en avions donné l'exemple. Nous donnerons même au réclamant une déclaration plus précise encore, si elle est nécessaire pour le calmer. Nous lui protesterons que nous n'avions point pris le terme de *barbares* dans une acception outrageante, et nous lui en donnerons acte, s'il le faut. Nous pourrions lui ajouter encore que cette expression ne pouvoit regarder les Allemands, qui ne sont pas venus sans doute *des deux bouts du nord*. Nous lui dirions enfin, pour achever de le réconcilier avec nous, que nous estimons et que nous honorons sa nation, et que nous n'avons rien de plus à cœur que de nous concilier les suffrages des hommes sages et droits qui, en Allemagne et ailleurs, sont attachés aux principes de la religion et de la morale. L'empressement que nous mettons à repousser des reproches peu fondés, lui prouvera seul, le prix que nous attachons à la confiance de nos lecteurs. Nous n'insérons point sa lettre, qui est un peu longue; mais nous faisons mieux, puisque nous lui prouvons la pureté de nos intentions, et, nous osons le dire, la précipitation de son jugement et le peu d'équité de ses plaintes.

AVIS.

Les Abonnés de trois mois, dont la souscription a commencé au 20 avril dernier, sont prévenus qu'elle expirera au 20 juillet exclusivement. Nous les en prévenons, afin d'éviter tout retard à ceux qui seroient dans l'intention de continuer. En renouvelant, il est essentiel de ne pas oublier de nous transmettre une des adresses imprimées qui sert d'enveloppe à chaque numéro. Cette attention nous évite bien des recherches et même des erreurs que la parité des noms et l'indication inexacte des lieux de poste occasionnent.

Réflexions sur l'état de l'Église en France, pendant le 18e. siècle, et sur sa situation actuelle (1).

Ces réflexions ne sont point un ouvrage de circonstance; elles étoient destinées à paroître, il y a plusieurs années, dans un temps où les maux contre lesquels l'auteur s'élève, n'étoient pas moins graves, et où l'espoir de les voir finir étoit bien incertain: la distribution en fut arrêtée par des ordres supérieurs. Aujourd'hui, sous un gouvernement qui aspire à faire le bien, et qui en cherche les moyens, rien n'est plus à propos que de reproduire des idées qui y tendent.

Le sujet de cet ouvrage est important. Il ne s'agit de rien moins que de l'intérêt de la religion, frappée de tant de plaies dans les temps modernes. Il s'agit par conséquent aussi du plus cher intérêt du gouvernement, du plus cher intérêt de la société, qui ne manque jamais d'être en souffrance, quand on ébranle la base sacrée sur laquelle repose la morale publique. Nous venons d'en faire l'expérience d'une manière trop pénible pour qu'il puisse s'élever aucun doute à cet égard.

L'auteur, qui paroît être un ecclésiastique, et un ecclésiastique éclairé, sage, pieux et zélé; l'auteur remonte à la source des innovations qui ont amené de si tristes résultats, et il en trouve l'origine dans

(1) Edition corrigée. Broch. de 150 pag.; prix, 1 fr. 80 c., et franc de port, 2 fr. 30 c. A Paris, à la Société typographique, place Saint-Sulpice, n°. 6; et au bureau du Journal.

la réformation; non qu'avant Luther, dit-il, « une inquiétude séditieuse n'agitât déjà les esprits, las de toute espèce de joug »; mais « les réformateurs du 16e. siècle sappèrent à la fois les fondemens de l'ordre religieux et de l'ordre social, et établirent l'anarchie en principe, en attribuant la souveraineté au peuple, et à chaque particulier le droit de juger de la foi ». De là découlèrent bientôt, et le mépris de l'autorité du prince, et l'interprétation arbitraire de la parole de Dieu, laquelle produit l'indifférence religieuse, et conduit nécessairement au déisme; d'où il suit qu'on ne peut manquer d'avoir, en dernière analyse, la destruction de la religion et la dissolution complète des liens sociaux. Bayle fut un des premiers qui donna, dans ses écrits, le funeste exemple de la liberté de penser, et c'est à lui que l'auteur fixe l'époque de la philosophie moderne. Se bornant néanmoins à ébranler l'édifice, par son scepticisme, si on peut lui reprocher du cynisme, on n'a point à lui imputer d'avoir érigé formellement l'irréligion en système.

Mais un pas fait vers le mal en amène un autre. On vit bientôt paroître, sous le nom d'*esprits-forts*, une société d'hommes qui osa citer à son tribunal les vérités religieuses, affichа l'incrédulité, et qui, pour grossir son parti et mieux séduire, joignit à ses dogmes nouveaux, un épicurisme d'autant plus dangereux, que les talens, et le ton de ce qu'on appelle la bonne compagnie, y voiloient, en quelque façon, la honte attachée à la débauche. Contenue sous le règne sévère et religieux de Louis XIV, combattue par les hommes de génie que la religion comptoit alors dans ses rangs, cette association pernicieuse n'osoit trop se montrer à découvert; si elle dogmatisoit, c'étoit en

secret; elle étoit plutôt une coterie qu'une école : elle avoit secoué le joug de la religion plus pour vivre librement, que pour répandre les principes qui lui sont opposés; mais sous la régence la corruption des mœurs étant portée à son comble, et ayant infecté ceux qui étoient à la tête du gouvernement, l'irréligion commença à se montrer avec audace. Jusque-là les principes n'avoient été attaqués que de loin en loin et avec réserve; on les combattit ouvertement. On n'avoit employé contre eux que des raisonnemens souvent abstraits, et hors de la portée du peuple; on employa des armes toutes différentes et bien plus dangereuses. C'est à M. de Voltaire que, parmi nous, l'auteur donne l'initiative, et attribue le triste honneur de ces nouvelles attaques. « Il alloit, dit-il, distribuant, d'une main légère, la raillerie et le sarcasme; sa plume intarissable versoit des flots d'ironie, sur les objets les plus saints, en prose et en vers, avec une fécondité qu'on admireroit si on n'en frémissoit pas. Ainsi, peu à peu, on s'accoutumoit à considérer la religion sous un point de vue ridicule, à rire de ses pratiques, de ses dogmes, de ses ministres....... D'un autre côté, on attaquoit, les uns après les autres, dans des pamphlets répandus avec profusion, tous les faits sur lesquels repose le christianisme, on cherchoit à le rendre odieux, à le calomnier ». Le dira-t-on, ces agressions, aussi impolitiques que funestes, qui ne menaçoient pas moins les trônes que la religion, trouvoient de l'appui près des grands, près des ministres, à la cour même de quelques souverains. En vain, dans leurs Mandemens, les évêques s'élevoient contre ces pernicieuses nouveautés; en vain les parlemens les proscrivoient, en vain les prédicateurs tonnoient contre

elles du haut de la chaire évangélique; les livres, où étoient consignés ces principes désorganisateurs, se multiplioient, étoient introduits dans le royaume, sous l'autorité et la protection de personnages accrédités, et se répandoient jusque dans les classes inférieures de la société. Ainsi l'incrédulité devint populaire, et la foi du peuple étant détruite, il quitta ses habitudes religieuses et perdit sa moralité.

La destruction d'une société fameuse vint compléter le mal. Ceux qui ont été témoins du zèle des Jésuites et de leurs travaux, ceux de leurs élèves qui vivent encore, et l'auteur de cet article, qui en est un, peut en parler en connoissance de cause; ceux-là savent ce qu'on a perdu à leur suppression. Quelle différence de l'éducation qu'on reçoit chez ces utiles religieux, avec celle qui a eu lieu depuis, et surtout avec celle d'aujourd'hui! Où sont les bons exemples que donnoit, à ceux qui leur étoient confiés, la vie pieuse et retirée de ces Pères? Où sont les excellens conseils par lesquels ils formoient la jeunesse? Où est l'amour qu'ils lui inspiroient pour la religion? Où sont les fréquentes pratiques religieuses par lesquelles ils le soutenoient; et tout cela s'allioit avec l'instruction. Mais tout cela a disparu. Ce sont néanmoins toutes ces choses qui font l'éducation. Que nous sommes loin de là aujourd'hui! « Des désordres de toute espèce, c'est l'auteur qui parle, s'introduisirent dans les nouveaux colléges; nulle surveillance pour les élèves, nulle discipline pour les maîtres. Quelques-uns y portèrent la corruption de leurs mœurs; un plus grand nombre, celle de leurs principes, et la philosophie infecta l'enfance même. C'est bien aussi, ajoute encore l'auteur, ce qu'elle s'étoit promis de ces funestes établissemens,

presque tous soumis à son influence, et qui, pendant quarante ans, versèrent, dans la société, des générations d'incrédules ».

Cette propagation de l'esprit philosophique eut d'autres suites non moins fâcheuses; il infecta quelques membres du clergé, il relâcha la discipline dans quelques ordres religieux, il diminua l'application à l'étude, le recueillement, la piété. Il fit qu'on se répandit d'avantage dans le monde, il inspira le goût de l'indépendance, et refroidit pour les devoirs.

Voilà les maux d'aujourd'hui; j'ai beaucoup abrégé, et par conséquent j'ai affoibli le tableau qu'en fait l'auteur. Dans l'ouvrage, il n'y manque aucun trait. C'est là qu'il faut le chercher pour s'en former une idée exacte. On l'y trouvera tracé d'une main vigoureuse, et revêtu, quand il le faut, des formes oratoires convenables. L'auteur est, sans contredit, un bon esprit, un observateur judicieux, un ami sincère de l'Eglise. Continuons à le suivre dans son exposé rapide, mais fidèle.

L'homme s'est égaré, et Dieu l'a souffert; mais vient le moment de la vengeance. Ecoutons encore l'auteur : « La main puissante, qui soutenoit la société, se retire, dit-il; Dieu cède un instant à l'homme l'empire de la terre que l'homme lui disputoit, et pour punir, d'une manière mémorable et proportionnée à l'offense, son orgueil, il lui dit : Règne..... Oh! qui racontera le règne de l'homme? qui pourra égaler les lamentations aux calamités, et l'exécration aux crimes? qui trouvera des paroles pour nommer ce qui n'a point de nom, et des larmes pour pleurer ce qui est au-dessus de toute douleur et de toute consolation »?

Elles furent grandes en effet les calamités et les

crimes nombreux. L'auteur en fait la déplorable énumération. Dès les premiers momens d'une assemblée qu'on n'avoit demandée que pour la répression des abus, que s'y passe-t-il? Des attentats contre le prince et sa famille, la spoliation entière du clergé et la dilapidation de ses biens, l'avilissement du ministère évangélique; bientôt après, la suppression des ordres religieux, et par conséquent des services qu'ils rendoient, des aumônes qu'ils distribuoient, d'utiles travaux littéraires qui ne pouvoient être faits que par eux, de l'hospitalité généreuse et charitable qu'ils exerçoient, des instructions qu'ils répandoient par le moyen de la prédication, de leur concours dans l'enseignement et l'éducation de la jeunesse, de mille autres biens de la privation desquels ne s'aperçoivent que trop les habitans des campagnes qui habitoient le voisinage de ces établissemens. Vinrent ensuite la vente des biens des hôpitaux, l'envahissement du patrimoine des pauvres et les ressources de la misère, la désorganisation de l'ancienne discipline de l'Eglise. Dans les assemblées suivantes, maux encore plus grands; expulsion, déportation des ecclésiastiques fidèles, forfaits de toutes les sortes, couronnés par le plus odieux et le plus horrible des forfaits, par le régicide; assassinats au nom de la loi, profanation des lieux saints, renversement des autels, abolition du culte public, désordre enfin porté au comble, et qui auroit causé la ruine de la France entière, si Dieu n'y avoit mis la main. Voilà le tableau hideux des maux que la France a éprouvés.

L'oubli de la religion et l'incrédulité les avoient produits; ils ne peuvent être guéris que par un véritable retour à la religion et à la foi de nos pères. Mais comment y revenir? L'auteur en donne les moyens,

et ils sont tels, que si on les emploie on ne peut guère douter du succès.

Le premier que l'auteur indique est la tenue de conciles nationaux et provinciaux. Ces assemblées ont toujours été regardées comme les meilleures mesures conservatrices, non-seulement de la pureté de la doctrine, mais encore des mœurs et de la discipline ecclésiastiques. C'est le jugement qu'en portoit l'Eglise de France, lorsqu'en 1670 elle en demandoit le rétablissement à Louis XIV. Rien ne contribuoit plus aussi à maintenir dans leurs devoirs les ecclésiastiques préposés au soin des paroisses, rien ne seroit plus propre aujourd'hui à ranimer leur zèle, que les assemblées qu'ils tenoient entr'eux, que les conférences qu'on y faisoit sous la présidence des doyens ruraux, que la surveillance de ceux-ci, et leurs communications amicales avec leurs confrères. Il y a bien encore des doyens ruraux; mais les assemblées et les conférences n'ont plus lieu, mais les communications sont devenues plus difficiles, les paroisses, pourvues de pasteurs, étant moins rapprochées; et il n'y a guère d'espoir de rétablir ces utiles institutions, tant que les pasteurs resteront dans l'état mal aisé où ils sont. On sait néanmoins combien ces communications, combien ces conférences doctrinales, dont l'établissement est dû à saint Vincent de Paul, entretenoient entr'eux une utile émulation. A ces moyens l'auteur ajoute les retraites, les missions dans les campagnes, le rétablissement de quelques ordres religieux, et principalement de congrégations et communautés enseignantes, enfin le soin si nécessaire de la première éducation des enfans du peuple. Il indique encore, comme un moyen puissant de la restauration des mœurs, ces con-

grégations ou confréries de dévotion instituées par les Jésuites, et abolies en même temps qu'eux. Il est certain que ces associations entretenoient, surtout dans les classes inférieures de la société, l'esprit de religion; qu'elles maintenoient l'union des mariages, et détournoient le peuple de la débauche. Ceux qui peuvent se rappeler ces temps déjà éloignés, savent qu'avec les congrégations ces avantages ont disparu, et qu'en peu d'années la pratique des devoirs du christianisme diminua d'une manière alarmante.

Mais ce qui devient infiniment important, c'est de rétablir les études ecclésiastiques, et de travailler sérieusement et promptement à perpétuer le ministère évangélique. Il n'y a plus de Sorbonne, plus de réunions de personnages occupés des grandes études ecclésiastiques, nécessaires à la défense de la foi. Les facultés de théologie d'à présent ne ressemblent en rien à cette ancienne faculté de théologie, corps permanent préposé à la conservation de la vraie doctrine. Les études théologiques ne diffèrent pas moins de ces cours de licence où un grand nombre de jeunes ecclésiastiques choisis étoit soumis à de nombreuses épreuves, qui exigeoient un travail assidu, et entretenoient parmi eux une vive émulation. D'un autre côté, la disette des ministres se fait sentir davantage chaque année. Les diocèses, qui offrent le plus de ressources, commencent à éprouver de la difficulté pour remplir les places vacantes. Dans la plupart, un nombre de personnes, qui devient tous les jours plus considérable, est sans pasteurs, sans maîtres d'écoles, et par conséquent dépourvu de toute instruction pour l'enfance. Dès-lors plus de principes, plus de frein qui retienne; les mœurs se perdent, l'impiété, le goût

de la débauche font des progrès effrayans, et si dans les campagnes le feu sacré de la religion s'éteint, quel moyen reste-t-il de contenir des hommes livrés à des penchans aveugles et à toute la fougue des passions, sans que rien les arrête?

Malheureusement le mal commence à être extrême, et les vides, qui se multiplient, deviennent tous les jours plus difficiles à remplir. L'auteur croit que ce n'est que dans ces mêmes campagnes que l'Eglise peut réparer ses pertes : « que chaque curé, selon ses moyens, dit-il, s'occupe de l'instruction de quelques élèves.... lorsqu'on se sera assuré de leurs dispositions et de leur caractère, ils passeront, déjà instruits des élémens de la langue latine, dans de petits séminaires ». Il est certain qu'autrefois ces moyens ont procuré à l'Eglise beaucoup de sujets, et même aux universités des sujets distingués (1). Un curé, un religieux trouvoit sous sa main un enfant pauvre qui annonçoit du talent. Il l'attiroit, il se faisoit un plaisir de donner les premiers développemens. Il savoit ensuite pousser et produire son jeune élève à ses dispositions. Mais les curés de campagne d'alors et les religieux pouvoient et trouvoient ce qu'on ne peut et ce qu'on ne trouve plus aujourd'hui. Dirai-je que loin d'éprouver de l'encouragement, ce genre de services a été repoussé? On pourroit citer des curés qui se vouoient à ces soins utiles, et qui ont été obligés d'y renoncer, parce qu'un réglement les assujettit à un paiement de droits, que ne leur permettoient pas leurs foibles facultés.

(1) On sait que c'est à un Bénédictin des Blancs-Manteaux, que l'Université et les lettres doivent le célèbre Rollin, qui, dans son enfance, alloit lui servir la messe.

Les maux sur lesquels l'auteur appelle l'attention de tous les amis du bien et de la religion ne sont que trop réels. Ils augmentent tous les jours par la diminution des ouvriers évangéliques, et il devient très-pressant d'y remédier. Espérons que le gouvernement sage, religieux et paternel que nous venons de recouvrer, s'empressera de s'en occuper, et que nous reverrons bientôt cette église de France, autrefois si brillante de vertus et de savoir, sinon florissante de tout son ancien lustre, au moins sortie de l'abaissement où on l'a réduite, consolée des amertumes qu'elle a eues à éprouver, édifiante, charitable, instruite, et terrible encore, comme cette armée rangée en bataille (1), dont parlent les livres saints, pour en imposer à l'impiété et à l'erreur. L.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. de Boulogne, évêque de Troyes, vient de partir pour son diocèse, où il est appelé par les besoins d'un troupeau privé depuis long-temps de pasteur. Il n'y a point eu, depuis deux ans, d'ordination à Troyes, et M. l'évêque a obtenu les dispenses pour faire une ordination *extra tempora*. Il paroît qu'elle sera fort nombreuse. C'est un secours qui viendra bien à propos, après les désastres d'une épidémie qui a enlevé beaucoup de curés. Le diocèse de Troyes a souffert plus qu'aucun autre dans la dernière campagne. Traversé en tout sens par les diverses armées, il a éprouvé tous

(1) *Terribilis ut castrorum acies ordinata*; mots que les saintes Ecritures appliquent à l'épouse des Cantiques, regardée par les Pères comme la figure de l'Eglise.

les fléaux à la fois. La fièvre dite d'*hôpital* y a fait de grands ravages, particulièrement dans le clergé. Beaucoup de paroisses sont vacantes; beaucoup de prêtres sont âgés. Les derniers troubles ont arrêté des vocations naissantes, et détruit des établissemens utiles. On attend l'arrivée de M. l'évêque, et l'on espère que sa présence, son zèle et ses soins contribueront à améliorer la situation d'un diocèse si cruellement tourmenté sous le rapport religieux et sous le rapport politique. Il vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse, un Mandement pour ordonner des prières en actions de grâces pour la paix. On y trouve un tableau énergique et fidèle des avantages de cette paix, et des horreurs de l'état qui l'a précédée (1).

« Chefs de famille, c'est à vous surtout qu'il appartient de célébrer la paix dont nous allons jouir. Vous ne la verrez donc plus cette fatale conscription, la plus grande calamité qui pût tomber sur un Empire, désespoir éternel de la tendresse maternelle; cette mort de tous les talens comme de toutes les vertus, qui, engloutissant les générations naissantes, dévoroit à la fois, et les ressources du présent et les espérances de l'avenir. Vous ne la verrez plus, cette éducation militaire qui marchoit en sens contraire de toute civilisation; qui exaltoit les têtes dans un âge où il faut les calmer, qui avoient transformé nos paisibles écoles en camps tumultueux et en arênes de gladiateurs; avec laquelle on apprenoit à ne connoître d'autre droit que la force, d'autre vertu que la valeur, d'autre honneur que celui des armes; qui tournoit tous les sentimens vers l'amour de l'indépendance, vers l'irrévérence envers Dieu, envers les parens et envers les vieillards; et qui, par une réciprocité horriblement combinée, corrompoit les enfans pour en faire des soldats, et ensuite en faisoit des soldats pour les corrompre......

» Désabusons-nous donc pour toujours, Nos très-chers Frères, de cette gloire mensongère qui nous a coûté tant de larmes, et de cette fureur des conquêtes qui est le fléau des

(1) Se trouve au bureau du Journal.

nations. Rappelons-nous sans cesse que la véritable grandeur ne consiste pas à étendre sans fin sa force et son pouvoir, mais à les contenir et à en connoître les bornes; que la sagesse qui conserve et qui laisse tout à sa place, est mille fois plus digne de louanges que la valeur qui prend des villes; ainsi qu'un fleuve qui fertilise tranquillement ses bords, est préférable à ces torrens impétueux qui les franchissent pour inonder les villes et les campagnes. Convainquons-nous, de plus en plus, que le premier besoin des peuples, c'est la paix, que le seul et unique bonheur qui convienne à notre condition mortelle, c'est la paix; que la Providence n'a réuni les hommes en société et ne leur a donné un gouvernement, que pour la paix; que tout cet esprit qui sort de ces principes éternels est un génie malfaisant, ennemi de la nature humaine; et qu'enfin, un seul jour de paix et de vertu, vaut mieux que mille années de bruit, de triomphes et de gloire ».

— Nous avons reçu aussi plusieurs autres Mandemens pour le même objet. Celui de M. l'évêque de Nancy est plein de réflexions fort justes sur les bienfaits dont nous sommes redevables à la Providence dans ces circonstances mémorables. Celui de M. l'évêque de Baïeux est court, le prélat ayant déjà eu occasion de traiter ce sujet ailleurs.

— Aux évêques récemment arrivés d'Angleterre, il faut joindre M. de Bovet, évêque de Sistéron, un des derniers évêques nommés par le Roi. Il fut sacré au mois de septembre 1789. Son diocèse jouit par conséquent bien peu de ses lumières et de son zèle. Ce prélat est connu par un ouvrage de piété, intitulé : *Motifs de consolation dans des temps de troubles*.

— Des lettres de Rome, du 22 juin, annoncent que M. le cardinal Maury y étoit arrivé, et qu'il avoit reçu défense de se présenter au palais du Pape. On ignoroit encore ce qui seroit statué à son égard. M[gr]. Sala, qu'on a vu long-temps à Paris, où il étoit attaché à la légation, qui s'y est fait estimer par ses qualités et par son zèle, et qui n'avoit quitté ce poste que pour ne pas con-

niver à la foiblesse et aux complaisances d'un homme fort connu, a été nommé secrétaire d'une congrégation de cardinaux, chargée de prendre connoissance des changemens opérés à Rome et dans les États du Pape pendant les derniers troubles, et d'y appliquer le remède. Mgr. Sala avoit été fait précédemment à Césène, protonotaire apostolique. M. Caprano, professeur d'histoire ecclésiastique au collége romain, qui avoit été déporté, a été fait canoniste de la pénitencerie.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 12 juillet, M. l'abbé de Montesquiou, M. Ferrand et le général Dessolès, ministres d'État, se sont rendus à la chambre des Députés. M. le ministre de l'intérieur a fait un rapport sur la situation du royaume. Il n'a point dissimulé les difficultés de notre position. Il résulte des calculs qu'il a présentés, que les dettes de l'État, pendant le cours des treize dernières années, se sont accrues jusqu'à la somme d'un milliard, six cent quarante-cinq millions, quatre cent soixante-neuf mille francs. Il ne peut entrer dans notre plan d'insérer en entier ce rapport, quel qu'en soit l'intérêt. Nous nous contenterons d'en citer ce qui nous a paru fait particulièrement pour être mis sous les yeux de nos lecteurs. Le ministre a commencé ainsi :

« Messieurs, S. M. en prenant les rênes du gouvernement, a désiré faire connoître à ses peuples l'état où elle trouvoit la France : la cause des maux qui accabloient notre patrie a disparu ; mais ses effets subsistent encore ; long-temps encore, sous un gouvernement qui ne s'occupera qu'à réparer, la France souffrira des coups que lui a portés un gouvernement qui ne travailloit qu'à détruire. Il faut donc que la nation soit instruite et de l'étendue et de la cause de ses souffrances, pour pouvoir apprécier et seconder les soins qui doivent les adoucir : éclairée ainsi sur la grandeur et la nature du mal, elle n'aura plus qu'à partager les travaux et les efforts de son Roi pour rétablir ce qu'il n'a point détruit, pour guérir des plaies qu'il n'a point faites, et réparer des torts qui lui sont étrangers.

La guerre a été sans contredit la principale cause des maux de la France ; l'histoire n'offroit encore aucun exemple d'une grande nation sans cesse précipitée, contre son gré, dans des entreprises de plus en

plus hasardeuses et funestes; on a vu avec un étonnement mêlé de terreur, un peuple civilisé, condamné à échanger son bonheur et son repos, contre la vie errante des peuples barbares; les liens des familles ont été rompus; les pères ont vieilli loin de leurs enfans; et les enfans sont allés mourir à 400 lieues de leurs pères : aucun espoir de retour n'adoucissoit cette affreuse séparation; on s'étoit accoutumé à la regarder comme inévitable, comme éternelle, et on a vu des paysans bretons, après avoir conduit leurs enfans jusqu'au lieu du départ, revenir dans l'église de leur paroisse dire d'avance les prières des morts.

Il est impossible d'évaluer l'effroyable consommation d'hommes qu'a faite le dernier gouvernement; les fatigues et les maladies en ont enlevé autant que la guerre : les entreprises étoient si vastes et si rapides que tout étoit sacrifié au désir d'en assurer le succès; nulle régularité dans le service des hôpitaux, dans l'approvisionnement des ambulances : ces braves soldats, dont la valeur faisoit la gloire de la France, qui donnoient sans cesse de nouvelles preuves de leur énergie et de leur patience, qui soutenoient avec tant d'éclat l'honneur national, se voyoient délaissés dans leurs souffrances, et livrés sans secours à des maux qu'ils ne pouvoient plus supporter. La bonté françoise étoit insuffisante pour suppléer à cette négligence cruelle, et des levées d'hommes, qui autrefois auroient formé de grandes armées, disparoissoient ainsi sans prendre part aux combats. De là, la nécessité de multiplier le nombre de ces levées, de remplacer sans cesse par des armées nouvelles des armées presque anéanties; l'état des appels ordonnés depuis la fin de la campagne de Russie est effrayant; il se monte à treize cent mille hommes »......

— L'administration des hospices est dans une situation encore plus fâcheuse. Cette administration avoit cependant reçu depuis 1789 des améliorations de la plus grande importance, soit dans l'emploi des fonds, soit dans le régime intérieur; mais déjà en 1811 l'état des finances empêcha le gouvernement d'assigner à ce service les sommes qui devoient y être consacrées. Le décret du 19 janvier 1811 n'accorda que quatre millions pour la dépense des enfans trouvés de tout le royaume, dépense qui s'élève annuellement à neuf millions. Les hospices de Paris avoient déjà, au commencement de 1813, un déficit présumé de 210,000 fr., et ce déficit s'est prodigieusement accru depuis cette époque par le placement des malades militaires dans les hôpitaux civils, et le non paiement des journées de ces malades. Le ministère de la guerre doit aux hôpitaux de Paris, pour ce seul objet, une somme de 1,395,365 fr. 60 cent. Les magasins, les pharmacies, etc., sont épuisés; les fonds de réserve des établissemens en meubles, linges, etc., sont usés ou perdus; la valeur de ces pertes n'a pu être encore calculée, mais elle s'élève à plusieurs millions....

— « Mais les soins de ce gouvernement ne se borneront pas au rétablissement d'une prospérité purement matérielle : d'autres sources de bonheur et de gloire ont été cruellement attaquées. La morale comme

la richesse publique ne sauroit échapper à l'influence funeste d'un mauvais gouvernement. Celui qui vient de finir a comblé dans ce genre les maux qu'avoit causés la révolution; il n'a rétabli la religion que pour en faire un instrument à son usage.

» L'instruction publique, soumise à la même dépendance, n'a pu répondre aux efforts du corps respectable qui la dirige; ses efforts ont été sans cesse contrariés par un despotisme qui vouloit dominer tous les esprits pour asservir sans obstacle toutes les existences; l'éducation nationale a besoin de reprendre une tendance plus libérale, pour se maintenir au niveau des lumières de l'Europe, en revenant à des principes trop long-temps oubliés parmi nous.

» Que ne peut-on rendre aussi tout d'un coup à la France ces habitudes morales et cet esprit public que de cruels malheurs et une longue oppression y ont presqu'anéantis! Les sentimens nobles ont été opprimés; les idées généreuses ont été étouffées : non content de condamner à l'inaction les vertus qu'il redoutoit, le gouvernement a excité et fomenté les passions qui pouvoient le servir : pour éteindre l'esprit public, il a appelé à son aide l'intérêt personnel; il a offert ses faveurs à l'ambition pour faire taire la conscience; il n'a plus laissé d'autre état que celui de le servir, d'autre espérance que celle qu'il pouvoit seul réaliser; aucune ambition n'étoit indiscrète, aucune prétention ne sembloit exagérée : de là cette continuelle agitation de tous les intérêts et de tous les désirs; de là cette instabilité dans les situations qui ne laissoit presqu'à personne les vertus de son état, parce que chacun ne songeoit qu'à en sortir; de là enfin des attaques sans cesse livrées à tous les genres de probité par des séductions dont les caractères les plus généreux avoient peine à se défendre.

» Ce sont les tristes effets de ce système corrupteur que nous avons aujourd'hui à combattre : ne nous en dissimulons pas l'étendue; il est des époques où les peuples, comme les rois, ont besoin d'entendre la vérité, dût-elle même paroître triste et sévère : nous n'avons pas craint de vous la dire. Les embarras du moment sont pénibles, les difficultés sont grandes; il y aura beaucoup à attendre du temps; la nation sentira que le concours de son zèle est nécessaire pour hâter le retour de son propre bonheur : sa confiance dans les intentions de son Roi, les lumières et la sagesse des deux chambres, rendront la tâche du gouvernement moins longue et plus légere. Si quelque chose pouvoit empêcher que ces espérances se réalisassent promptement, ce seroit cette turbulence inquiète qui veut jouir sans retard des biens qu'elle entrevoit; mais votre prudence saura nous en préserver.

» Si les impôts n'étoient pas payés, les dettes s'accroîtroient, et l'insuffisance des ressources ne permettroit pas de diminuer les contributions. Si l'union générale ne secondoit pas les vues bienfaisantes de notre Roi, des entreprises utiles seroient arrêtées, d'importantes améliorations seroient suspendues, et l'impossibilité de faire le bien accroîtroit le mal déjà fait.

» En regrettant les biens qui doivent encore se faire attendre, jouissons de ceux qui nous sont offerts : déjà la paix rouvre nos ports, la liberté ramène les négocians à ses spéculations, et l'ouvrier à ses tra-

vaux; un principe de vie circule dans tous les membres du corps politique; chacun voit la fin de ses maux, et entrevoit d'heureuses destinées. Pourrions-nous être indifférens à ce repos de l'avenir, après avoir vécu si long-temps de tourmens et d'inquiétudes? Vous n'y serez point insensibles, Messieurs. Le Roi se confie également à ses peuples et à leurs Députés, et la France attend tout de leur généreux accord. Quelle circonstance plus heureuse que celle d'une assemblée qui a si bien mérité de la patrie, et d'un Roi qui veut en être le père! Jouissez, Messieurs, de cette heureuse réunion; voyez ce que la France en espère, ce que vous avez déjà fait pour elle; que ces heureux commencemens vous encouragent dans votre carrière, et que la reconnoissance de vos derniers neveux soit à la fois votre émulation, votre gloire et votre récompense.

— Le Roi a eu, le 12, un accès de fièvre qui l'a empêché d'assister à la messe. Il paroît que S. M. est mieux. On espère que cette indisposition n'aura pas de suite.

— Un voyageur qui se rend aux eaux de Néris, dans le Bourbonnois, nous a transmis des détails sur le passage de Mme. la duchesse d'Angoulême. Les Bourbonnois se sont montrés dignes de leur nom. A l'entrée de la Princesse dans le département, un bon maire de village est venu la complimenter, à la tête d'une troupe de jeunes filles vêtues de blanc. Des bergers ont exécuté une danse et un petit concert. A Moulins, dix-huit matelots, récemment délivrés des prisons d'Angleterre, ont voulu traîner la voiture, en reconnoissance des bontés que S. A. R. leur avoit témoignées dans leurs prisons. Les habitans de la ville avoient orné leurs maisons, comme à Paris. Ça été pour eux un jour de fête. Des guirlandes, des drapeaux blancs, un arc de triomphe, et encore mieux, l'allégresse sur toutes les figures, témoignoient assez que Moulins partageoit les sentimens de tous les bons François.

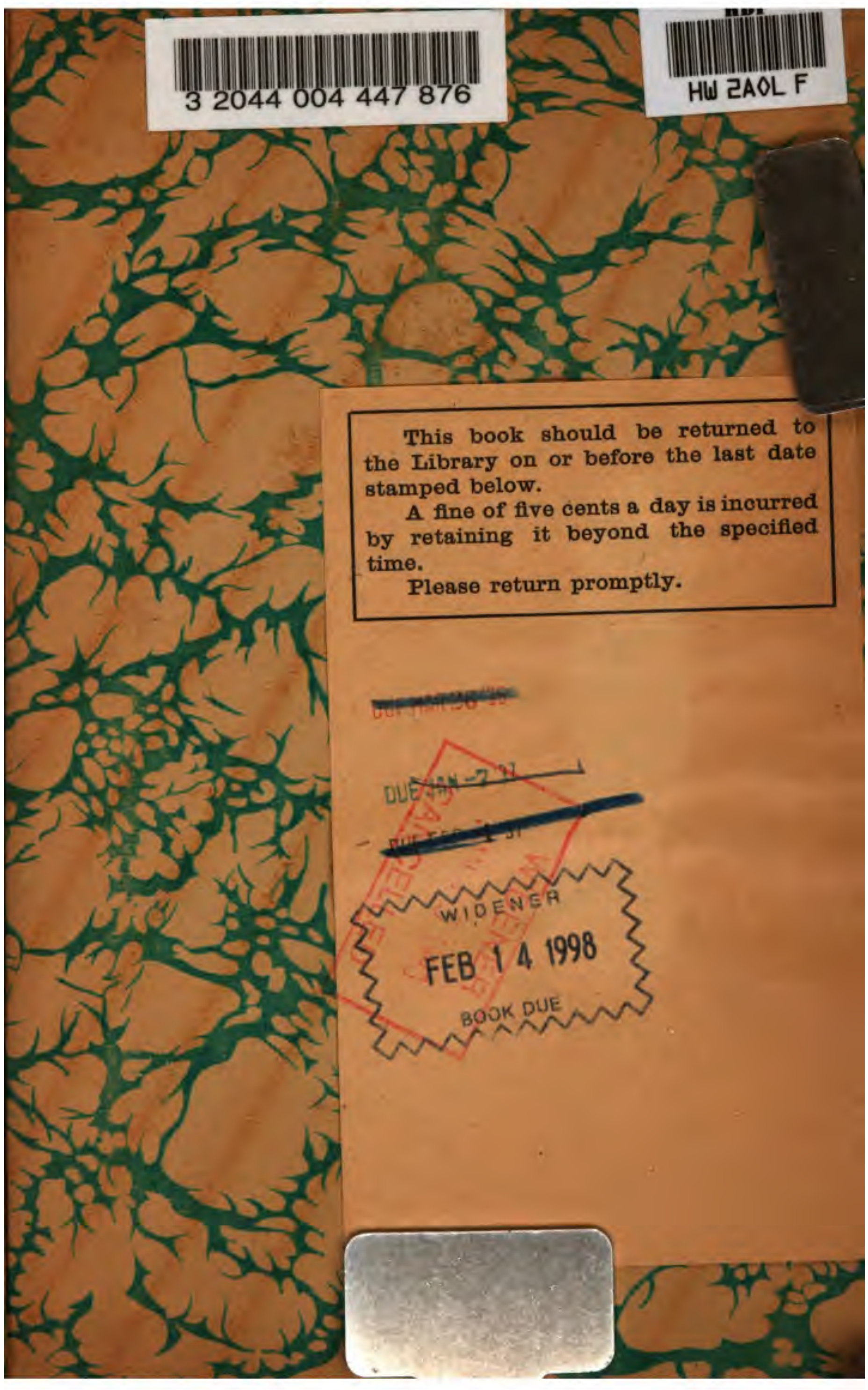
LIVRES NOUVEAUX.

Le Tour du Cercle, ou *Tableau de nos erreurs et de nos crimes*; brochure in-8°.

Nous en rendrons compte incessamment.

Notice historique et chronologique sur le Sacre et le Couronnement des Rois de France : par M. l'abbé Dufrêne. Se trouve au bureau du Journal; et à Saint-Jean-d'Angely, chez Mme. Lacurie, imprimeur; prix, 75 c., et franc de port, 80 c.




3 2044 004 447 876
HW 2A0L F
This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.
A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.
Please return promptly.
WIDENER
FEB 1 4 1998
BOOK DUE

